BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
B 62
330
NAPOLI

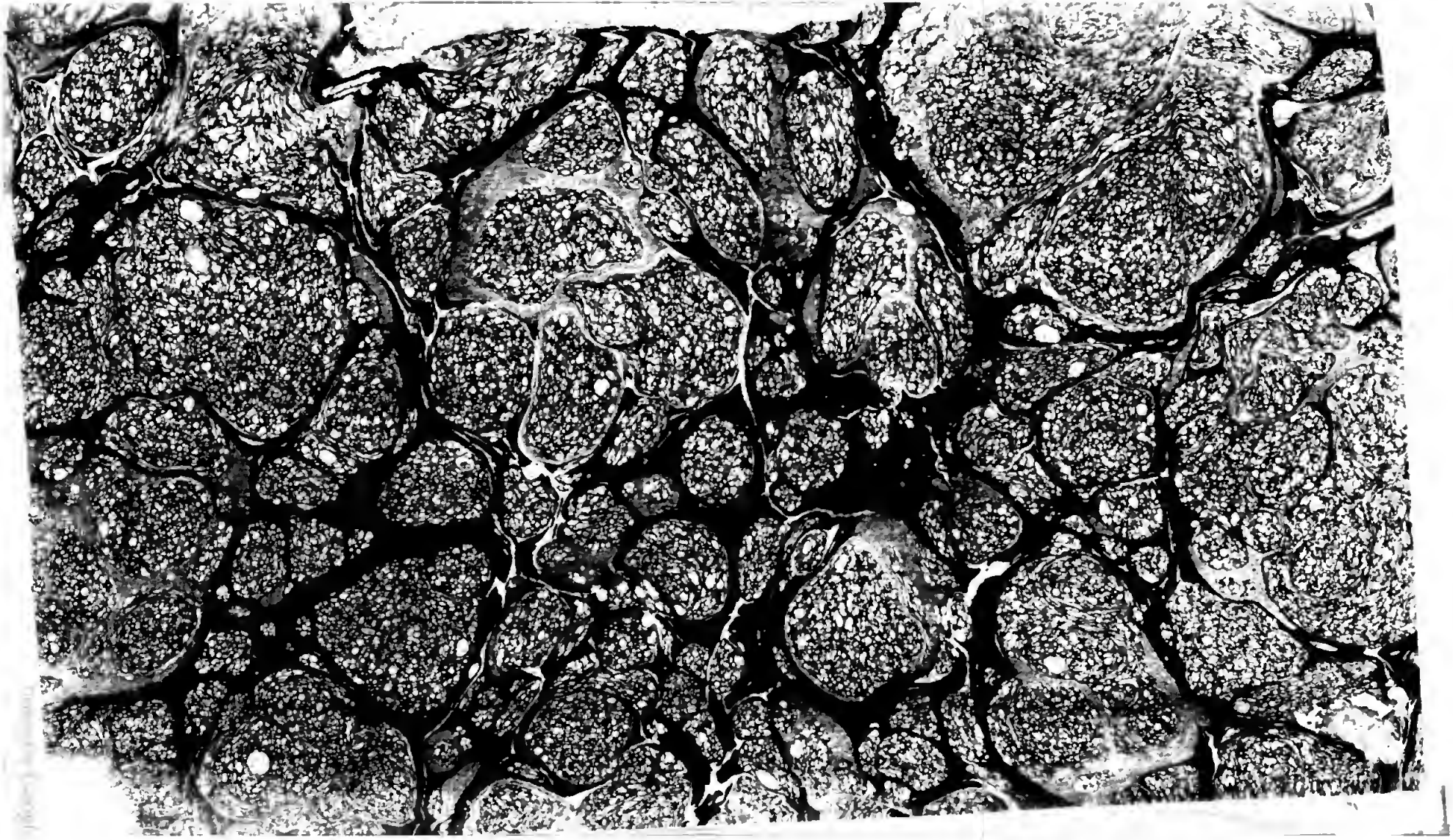

858.11

Engl. Poet B 83

VIE

DE

JEANNE DE S. REMY DE VALOIS,

CI-DEVANT

Csse. DE LA MOTTE.

Cet Ouvrage est réimprimé sur l'Exemplaire trouvé dans les papiers du sieur Laporte, Intendant de la Liste Civile, et déposé au Comité de Sureté de la Convention Nationale. Les démarches et les sacrifices que la Cour avoit faits pour empêcher ce Livre de paroître, prouvent assez combien elle en redoutoit la publication, et combien il renferme d'Anecdotes qu'elle étoit bien aise de soustraire à la curiosité du Public.

Nota. Le seul exemplaire qui reste de l'édition faite à Londres et brûlée à Sèves, est signé à la main, *Jeanne de St. Remy de Valois*, dite *de la Motte*.

63055

VIE

DE

JEANNE DE S. REMY DE VALOIS,

CI-DEVANT

COMTESSE DE LA MOTTE;

Contenant un Récit détaillé et exact des événemens extraordinaires auxquels cette Dame infortunée a eu part depuis sa naissance, et qui ont contribué à l'élever à la dignité de *Confidente* et *Favorite* de la

REINE DE FRANCE;

Avec plusieurs particularités ultérieures, propres à éclaircir les transactions mystérieuses relatives au

COLLIER DE DIAMANS,

A son emprisonnement, et à son Évasion presque miraculeuse, etc., etc.; et sa Requête à l'ASSEMBLÉE NATIONALE, à l'effet d'obtenir une Révision de son Procès.

ÉCRITE PAR ELLE-MÊME.

BIBLIOTECA NAZIONALE MARCIANA

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez GARNÉRY, libraire, rue Serpente, n°. 17.

L'An premier de la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

VIE

DE

JEANNE DE SAINT-REMI DE VALOIS,

Csse. DE LA MOTTE.

On a vu dans le premier volume de mon histoire, que mes malheurs ont commencé à l'époque de ma naissance ; on verra dans le second, que la fortune, loin de se lasser de me persécuter, m'a poursuivie avec un nouvel acharnement, et a épuisé sur moi toutes ses rigueurs : il n'est pas en son pouvoir de guérir les blessures qu'elle m'a faites, et je les emporterai toutes sanglantes dans le tombeau.

Dans mes premières années, j'ai souffert la faim et la soif. Couverte de haillons, réduite à vivre d'aumônes, j'étois encore exposée aux traitemens cruels d'une mère barbare ; mais cette déplorable situation étoit digne d'envie, comparée aux malheurs qui lui ont succédé.

A l'instant où j'écris, je suis à l'abri de la persécution; je peux, sans crainte, offrir à la postérité le tableau de mes infortunes, et lui en dénoncer les auteurs.

Mes lecteurs se rappelleront sans doute que mon père, emprisonné pour avoir réclamé les droits de sa naissance, fut remis en liberté aussitôt après la vérification de ses titres. C'est aux idées de grandeur et à l'orgueil d'un nom illustre, que mon père m'inspira, que je dois en grande partie attribuer ma perte. J'ai parlé aussi de ceux des incidens de ma vie qui m'ont procuré la faveur et la confiance de la Reine. Cette funeste distinction m'a entraînée dans un abyme, d'où aucune puissance humaine ne peut me tirer, si ma gloire, qui a été flétrie, ne recouvre sa splendeur première. Ma franchise et mon inexpérience ont fourni à mes ennemis les moyens de méditer et de consommer ma ruine. J'étois sans défiance comme sans reproches, et je n'ai vu les piéges que l'on me tendoit, que quand il ne fut plus temps de les éviter. Quelques-uns de mes lecteurs s'étonneront peut-être de l'extrême facilité avec laquelle je me suis laissé tromper : peut-être trouveront-ils ridicule mon attachement pour les personnes dont j'ai suivi les conseils perfides; mais un peu de réflexion sur ma position et sur mon caractère, leur prou-

vera que je ne mérite pas d'être jugée aussi sévèrement. Mes ennemis m'ont fait un crime du noble orgueil que m'inspiroit ma naissance; les personnes qui s'intéressent à mon sort pourront le regarder comme une foiblesse. Je ne me permettrai pas de me justifier sur ce sujet; mais il est étonnant que mes ennemis ne se soient pas aperçus que cette imputation n'étoit qu'une preuve de plus de mon innocence, le crime odieux dont ils m'ont accusée étant incompatible avec cet orgueil qui étoit l'objet de leurs reproches. J'en appelle à ceux qui ont quelque connoissance du cœur humain. A-t-on jamais vu personne, avec le genre de fierté que j'étois supposée avoir, commettre un crime aussi bas que celui que mes persécuteurs m'ont si gratuitement imputé? Mais la malveillance est souvent aveugle; elle s'égare souvent dans la route qu'elle s'est tracée, et en croyant forger des armes dont elle puisse se servir, elle en fournit contre elle-même. On ne doit donc pas s'étonner si, parmi toutes les calomnies que l'on a répandues contre moi, il s'en trouve d'une absurdité révoltante. Mes accusateurs en ont trop dit pour mériter la confiance du public; leurs inconséquences m'ont en partie justifiée dans l'opinion des personnes qui ont le courage de penser par elles-mêmes.

Je vais reprendre le fil de mon histoire ; l'on verra où me conduisit une ambition mal calculée, et quels furent les effets des conseils pernicieux que j'eus le malheur d'écouter et de suivre.

Nos confrontations commencèrent le 1er jour de janvier 1786, et dès ce moment nous fûmes privés de nos conseils. A dix heures on m'en donna avis, pour que j'eusse à me tenir prête ; à onze, le major vint me prendre et me conduisit dans la salle, où se trouvoient MM. Dupuis de Marcé et Fremyn. A la vue de ce dernier, je lui témoignai combien j'étois satisfaite de le revoir ; mais je m'aperçus qu'il avoit un certain air sombre et repoussant qui ne me parut pas d'un bien favorable augure ; il affecta même de ne me prêter aucune attention. Quant à M. Dupuis de Marcé, commissaire-rapporteur, je trouvois dans sa physionomie quelque chose d'indéfinissable qui m'alarmoit, et qui sembloit m'annoncer un juge disposé à me traiter sévèrement. Sa conduite future prouva que ce pronostic n'avoit pas été hasardé. Si, dans les premiers instans, l'ascendant de l'innocence le fit pencher en ma faveur, il céda bientôt à celui de l'intérêt personnel ; et avant la fin de la confrontation, mon juge étoit devenu la créature dévouée du cardinal de Rohan.

Après avoir attendu quelque temps avec une impatience plus aisée à deviner qu'à décrire, je vis enfin paroître le cardinal de Rohan, qui, après avoir salué MM. de Marcé et Fremyn, ainsi que moi qui étois dans le fond de la salle, parut vouloir entrer en conversation avec eux; mais je l'arrêtai presqu'à l'instant. « Messieurs, leur dis-je, je suis prête; « commençons. » M. de Marcé vint avec le Cardinal et son collègue se ranger autour de la table auprès de laquelle j'étois assise en ce moment, et que plus tard j'appelai l'autel du sacrifice. Le commissaire-rapporteur me dit de lever la main, pour jurer que ce que j'allois dire étoit la vérité. A ce mot, le Cardinal et moi nous nous fixâmes; mais je levai la main, résolue de me disculper, sans toutefois compromettre la Reine, et par conséquent de n'entrer dans aucune explication qui pourroit amener celle que je voulois soigneusement éviter. Pendant qu'on enregistroit nos sermens, je cherchois des yeux le Cardinal qui, n'osant rencontrer mes regards, et affectant un air prétendu distrait, s'amusoit à rouler une bande de papier entre ses doigts. On me donna alors ses interrogatoires, afin que je les examinasse avant de répondre aux différens articles qui y étoient consignés.

Quelles furent mon indignation et ma dou-

leur, quand j'y vis une accusation en forme, revêtue de la signature du Cardinal lui-même ! Je m'arrêtois à chaque article, et je portois les yeux sur lui, afin qu'il m'observât ; mais il n'osoit pas me regarder, je l'aurois confondu. Qu'ils étoient éloquens mes yeux, et qu'ils exprimoient fortement ce que ma bouche ne vouloit point prononcer ! Mon silence lui fit enfin tourner la tête de mon côté, mais il baissa aussitôt la vue, sans avoir interrogé mes yeux : ils lui auroient appris que je luttois en ce moment contre la tentation violente de suivre les conseils que l'on m'avoit donnés pour effectuer sa ruine. On eût dit, dans les premiers jours de notre confrontation, que chacun de nous avoit médité et résolu la perte de l'autre ; j'étois indignée de l'imputation odieuse dont il m'avoit rendue l'objet, et il trouvoit mauvais que j'osasse dire hautement des vérités qui n'avançoient pas sa justification. Mes premières réponses furent courtes et simples, mais celles que je fis aux questions du Cardinal étoient si justes et si énergiques, que les personnes présentes y donnoient des sourires d'applaudissement. J'avois pour moi de puissans soutiens, l'innocence et la vérité : mes argumens devoient par conséquent pulvériser ceux du Cardinal ; mais il avoit en sa faveur les ressources d'un génie plus exercé

que le mien, les avantages de la fortune, et le crédit d'une famille puissante, soutenu des fausses dépositions que ses avocats avoient fabriquées pour me perdre.

Il seroit difficile de se faire une idée de la confusion du Cardinal, lorsque je priai le rapporteur de lui demander s'il se rappeloit une vieille histoire qu'il m'avoit contée touchant un rendez-vous qu'il prétendoit avoir eu avec la Reine. « Je n'en crois pas un mot, ajou-« tai-je, mais il m'a dit aussi qu'il avait cou-« tume de se déguiser en valet, avec un paquet « qu'il portoit sous le bras. Il me reste encore « à lui demander s'il se souvient d'une cer-« taine aventure dans le fossé de Trianon, un « jour qu'il s'est fait accompagner du baron « de Planta. » (On verra de quoi il s'agissoit dans une des lettres du Cardinal qui se trouvent à la fin de cet ouvrage.)

Le Cardinal changea de couleur et parut extrêmement agité lorsque je lui fis cette question; il se leva de son siège d'un air qui annonçoit le plus grand trouble. « Messieurs, dit-il « à MM. Dupuis et Fremyn, je suis un homme « perdu, si vous mettez par écrit cette circons-« tance. » Il n'étoit pas encore parvenu à les corrompre, puisque M. de Marcé lui répondit qu'il étoit de son devoir d'enregistrer ce que je pouvois offrir pour ma justification, et qu'étant

la personne accusée, j'avois le droit d'exiger qu'il en tînt compte. Si M. de Marcé avoit toujours tenu la même conduite, je n'aurois eu qu'à me louer de son intégrité. Cependant, pour se prêter en partie aux desirs du Cardinal, il me demanda s'il me seroit aussi aisé de prouver qu'il me l'avoit été d'avancer cette assertion, en m'observant qu'il étoit de mon intérêt de ne rien hasarder qui ne fût fondé sur des preuves irrécusables. Ces représentations ne servirent qu'à me faire attester avec encore plus de fermeté, que je tenois cette information de la bouche même du Cardinal, et que je le sommois de répondre.

Le Cardinal se contenta de dire à M. de Marcé, qu'il n'agissoit pas avec l'impartialité d'un juge, et il lui adressa ensuite quelques mots à l'oreille, ce à quoi ce dernier ne fit pas de réponse. On voit par toutes ces circonstances, que le Cardinal étoit mal à son aise : aussi se plaignit-il d'un violent mal de tête qui fit interrompre l'interrogatoire pendant quelques minutes. Il profita de cet intervalle pour méditer une réponse qu'il reproduisit toutes les fois que je le questionnai sur ce sujet. « Vous croyez peut-être, disoit-il, que ces « questions m'intimident ; détrompez-vous, « Madame : il n'en est rien. » Et à cela, il ajoutoit : « J'ai dit à la vérité, à Madame,

« quelque chose d'à peu près semblable; mais « rien de tout cela n'avoit rapport à la Reine, « et lorsque je lui fis cette histoire, j'ignorois « alors qu'elle chercheroit à en tirer parti, et « qu'elle l'amplifieroit à plaisir, pour s'en pré- « valoir contre moi. »

Il convient que j'observe ici, que nonobstant mes questions au Cardinal, je n'avois aucune intention de compromettre la Reine. Je ne parlois des événemens indirectement relatifs à l'affaire du collier, que comme d'une histoire que le Cardinal avoit débitée, et que je supposois être fausse. Il avouoit, de son côté, qu'effectivement il avoit dit quelque chose à peu près semblable, mais il manquoit de hardiesse pour convenir que je disois vrai. L'incertitude et l'embarras qui se faisoient remarquer dans ses réponses, devoient être, aux yeux de mes juges, une forte présomption en ma faveur; et tout ce qu'il pouvoit alléguer contre moi, devoit nécessairement perdre de son importance. J'avois encore un autre motif en lui faisant ces questions: je voulois, ou qu'il convînt qu'il avoit eu des entrevues secrètes avec la Reine, ce qui l'auroit gravement inculpé; ou qu'il niât qu'il eût tenu les propos que je lui imputois, ce qui auroit rendu nulle l'accusation qu'il avoit dirigée contre moi.

Qu'on ne s'étonne pas que je me sois servie

de ces moyens de défense, les seuls que ma position laissât en mon pouvoir. Il faudroit se supposer un instant à ma place pour apprécier mon embarras, peser mes motifs, et les approuver. Femme et sans protecteurs ; accusée d'un crime dont l'idée seule révolte les ames délicates ; obligée de répondre à des questions combinées pour extorquer l'aveu de ce crime que je n'avois pas commis, et de répondre en présence de juges vendus, plus disposés à me condamner qu'à écouter la vérité ; accablée par le crédit des Roban, qui étoient mes accusateurs ; ne pouvant me disculper d'une manière éclatante, sans compromettre la Reine, sans manquer à la délicatesse, à l'honneur : qu'on examine, et qu'on me juge! Ma seule innocence me suffisoit-elle pour triompher de tant d'obstacles combinés, et me soustraire aux dangers de tous les genres rassemblés autour de moi? Dans cette cruelle position, il n'étoit qu'un seul expédient qui me parût propre à concilier l'honneur et ma justification, et c'est celui dont je fis usage.

Je crus voir que d'après toutes les réponses que je fis dans ma première confrontation, mes juges s'étoient persuadés que la Reine s'intéresseroit infailliblement en ma faveur. Cette découverte, jointe à ma ferme résolution de subir la peine d'un crime qui m'étoit étranger,

plutôt que de compromettre ma Souveraine, me fit espérer que Sa Majesté me tendroit une main secourable, et qu'elle n'auroit pas la cruauté de m'abandonner et de me laisser périr victime de mon respect pour elle. Cette idée consolante me rendit toute ma gaîté naturelle; je jetai un coup-d'œil sur l'avenir, et je ne doutai pas que parmi les juges qui devoient prononcer sur mon sort, il ne s'en trouvât beaucoup de ceux pour qui l'humanité et la justice sont le premier des devoirs; le résultat de leurs opinions ne pouvoit m'être que favorable, leurs fonctions augustes m'étoient, pour ainsi dire, un garant sûr de leur intégrité. Hélas! j'étois dans l'erreur. Toujours dupe de mon inexpérience, je prenois une illusion pour la vérité, et je réalisois dans mon imagination de chimériques espérances; mais je ne tardai pas à être cruellement détrompée. Le nombre de mes juges, loin d'être une circonstance favorable pour moi, ne servit qu'à les rendre moins difficiles à corrompre les uns par les autres, pour me dévouer à l'opprobre par le plus inique des arrêts.

J'ai déjà dit que les procédés de M. de Marcé m'avoient d'abord inspiré beaucoup de confiance: c'étoit lui-même qui m'avoit recommandé de ne rien cacher de tout ce qui pouvoit contribuer à attester mon innocence; et

sa conduite avoit été, pendant ma première confrontation avec le Cardinal, celle d'un homme intègre, qui, sans égard pour l'un ni pour l'autre parti, ne cherchoit qu'à rendre justice à tous les deux. Les questions qui me furent faites par le Cardinal, montoient à cent quatre-vingt-trois, tandis que le nombre des miennes n'excédoit pas quatre-vingt-neuf. Ce fut au cinquième article de ma déposition, qu'une contestation très-vive s'éleva entre nous. Le Cardinal, en commentant cet article, s'écarta de la signification que j'avois eu intention de lui donner. Je me récriai contre cette interprétation insidieuse et infidelle; il s'emporta : je pris feu de mon côté, et la dispute dura près de trois heures; mais ce fut moi qui sortis triomphante de cette première épreuve. La question dont il s'agissoit étoit celle dont j'ai déja parlé plus haut, et à laquelle il avoit préparé une réponse évasive, qu'il répétoit toujours sous de nouvelles formes.

Le lendemain matin, le lieutenant vint me chercher, pour me conduire une seconde fois à la confrontation; j'aperçus à travers les rideaux de la porte vitrée, qui n'étoient qu'à demi-baissés, le Cardinal sortir par une autre porte, située à la droite de l'appartement; et je le fis remarquer au lieutenant qui m'accompagnoit.

MM. Fremyn et Dupuis de Marcé s'avancèrent vers la porte, qu'ils m'ouvrirent eux-mêmes. Un nuage sombre s'étoit répandu sur leur physionomie; ils ne me sourioient plus comme ils l'avoient fait la veille. Sans doute, me dis-je alors, le Cardinal vient d'achever de les séduire; mais je ne dois pas me laisser abattre dans un moment où mon courage m'est le plus nécessaire. Ils me demandèrent à voix basse des nouvelles de ma santé; je les remerciai de cette attention, et leur répondis que je me portois à merveille. « Mais, ajoutai-je, « nous sommes trop renfermés ici; un peu d'air « ne nous seroit pas inutile: il me semble aussi « que le Cardinal tarde bien à venir. En vérité, « nous n'en verrons jamais la fin. » Je ne reçus aucune réponse, et bientôt après le Cardinal entra par la même porte que moi. Les complimens ne furent pour rien dans cette seconde entrevue. MM. de Marcé et Fremyn nous demandèrent si nous desirions qu'il nous fût fait lecture de nos dépositions respectives de la veille. Nous leur dîmes tous deux que cela étoit inutile. Ils avoient l'un et l'autre un air de réserve qui m'étonnoit; mais l'air du Cardinal ne m'étonnoit pas moins. Ses yeux sembloient me demander grace: ce n'étoit plus cette fierté, cette hauteur sauvage, si j'ose m'exprimer ainsi, qu'il avoit affectées la veille;

c'étoit un homme dont la voix étoit douce et timide. J'eus la bonhommie de croire à son repentir, et j'imaginai qu'il avoit fait de sérieuses réflexions sur le crime dont il s'étoit rendu coupable en m'accusant d'avoir volé le collier. Cet extérieur humble avoit fait naître en moi des espérances qui s'évanouirent lorsqu'il fut sommé de répondre à un des articles les plus importans de l'interrogatoire. « Vous « n'avez donc rien à objecter, M. le Cardinal, « lui observa M. de Marcé, à ce que dit ma- « dame? Elle persiste à soutenir que vous « savez ce qu'est devenu le collier, et que vous « connoissez la personne à qui vous l'avez « remis vous-même. Mais cependant passons « sur cet article, et allons en avant. » Cette finale ne me permit pas de garder mon sang froid; je fis des reproches sévères au Cardinal, et je ne ménageai pas M. de Marcé, ni son collègue.

La confusion du Cardinal étoit visible dans sa contenance; il étoit muet, stupéfait, interdit : « Madame, me dit M. de Marcé, « d'honneur vous êtes trop vive pour que je « hasarde une explication; j'observerai cepen- « dant que je n'ai point influé sur les réponses « de Son Eminence. » Je répliquai : « Qu'il « étoit du devoir du rapporteur de ne se per- « mettre aucune observation, mais de faire

« écrire purement et simplement les déposi-
« tions des parties. » Je ne doutai plus que le Cardinal ne les eût mis dans ses intérêts; je les voyois trembler de peur qu'il ne se rétractât; j'observai sur-tout que tous leurs membres étoient en mouvement, lorsqu'il avoit une réponse à faire; leurs yeux, leurs pieds, leurs mains sembloient lui dicter ce qu'il devoit dire. Tels on voit, au jeu, des escrocs indiquer à leurs complices la carte sur laquelle est fondée leur espérance.

J'avois appris aussi que M. l'abbé le Kel, aumônier de la Bastille, étoit dans les intérêts du Cardinal. C'étoit mon porte-clef qui m'en avoit donné avis; peut-être lui avoit-il été ordonné de m'en faire part, et je crois en effet qu'il y avoit été autorisé par le Gouverneur. Quoi qu'il en soit, je dis à Saint-Jean que je serois charmée de le voir, et je fixai le surlendemain pour cette entrevue, étant bien aise d'avoir cet intervalle pour me délasser de mes fatigues. A peine s'étoit-il écoulé deux heures depuis la sortie du porte-clef, que je vis arriver l'aumônier qui me dit en m'abordant que des affaires indispensables l'empêchant d'être libre le surlendemain, il espéroit que je ne trouverois pas mauvais qu'il eût devancé sa visite. Je le félicitai de ses liaisons avec le Cardinal; nous entrâmes dans des détails relatifs à mon

affaire, et je ne lui cachai pas qu'il me seroit impossible d'oublier jamais l'outrage que S. E. m'avoit fait essuyer. L'abbé le Kel me dit alors qu'il avoit appris du Cardinal lui-même que je l'avois menacé dans notre première confrontation. « Cela est bien vrai, répliquai-je, « et s'il ne se rétracte, je me verrai contrainte « d'indiquer la source de tout ce qui est arrivé: « c'est l'avis de mon conseil. La cause de S. E. « et la mienne partent d'un même principe; « mais la mienne est la meilleure. » Depuis cette entrevue, l'abbé le Kel qui voyoit le Cardinal tous les jours, venoit fréquemment s'informer de ma santé de la part de S. E. Il me dit un jour, que malgré le crédit d'une famille illustre et des amis puissans, le Cardinal avoit de justes raisons de s'alarmer; mais que pour moi je ne devois en avoir aucune, puisque dans tous les cas je serois protégée par la Reine. Il m'observa en même temps, que ce qu'il me disoit étoit d'autant plus probable, que si je voulois me rappeler le projet que S. M. avoit formé de perdre le Cardinal dans l'esprit du Roi, je me convaincrois aisément que la Reine ne demandoit pas d'autre victime.

Ces observations me parurent sensées et justes. Oui, me disois-je, je ne vois là rien que de très-probable. Il est possible en effet que la Reine s'intéresse à mon sort, et qu'elle ne desire

desire que la ruine du Cardinal, qui s'est attiré sa haine.

Quelques jours après cette conversation, l'abbé le Kel vint me dire que la délicatesse du Cardinal lui rendoit pénible et odieux le rôle d'accusateur, que la nécessité l'avoit forcé de jouer. « Mais il est persuadé, ainsi que moi, « ajouta-t-il, qu'aussitôt que la Reine appren- « dra que c'est vous qui êtes l'objet innocent « de l'accusation, S. M. détournera le coup « qui semble vous menacer, et ne permettra « sûrement pas qu'un arrêt injuste vous livre « à l'opprobre. Non, Madame, croyez-moi, « c'est le Cardinal qu'elle veut pour victime; « et s'il lui échappoit, pensez-vous qu'elle « voulût que vous fussiez sacrifiée à sa place? »

L'abbé le Kel est encore vivant; il peut affirmer que loin de me prêter aux vues de la Reine, je cherchois au contraire à sauver le Cardinal en mettant fin aux procédures. Je crus en trouver le moyen en écrivant une lettre à S. M. L'abbé la garda deux heures dans sa poche, et finit par me la remettre avant de prendre congé de moi, dans la crainte de se rendre suspect, en ce qu'il étoit la seule personne que je visse pendant les trois mois que durèrent les confrontations. Voici à peu près la manière dont étoit conçue la lettre que j'adressai à la Reine.

« MADAME,

« Malgré tout ce que ma position a de « pénible et de rigoureux, il ne m'est pas « échappé une seule plainte ; tous les détours « dont on a fait usage pour m'extorquer des « aveux n'ont contribué qu'à me fortifier dans « la résolution que j'ai formée de ne jamais « compromettre ma Souveraine. Cependant, « quelque persuadée que je sois que ma cons- « tance et ma discrétion doivent me faciliter « les moyens de sortir de l'embarras où je me « trouve, j'avoue que les efforts de la famille « de *l'Esclave* me font craindre de devenir sa « victime. Un long emprisonnement, des « confrontations qui ne finissent pas, des « inquiétudes de toutes espèces, la honte et « le désespoir de me voir accusée d'un crime « dont je suis innocente, ont affoibli mon « courage, et je tremble que ma constance ne « succombe enfin à tant de coups portés à « la fois.

« Madame peut d'un seul mot mettre fin « à cette malheureuse affaire, par l'entremise « de M. de B***, qui peut lui donner aux « yeux du *Ministre* la tournure que son intel- « ligence lui suggérera, sans qu'elle soit com- « promise en aucune manière. C'est la crainte « d'être obligée de tout révéler qui nécessite la

« démarche que je fais aujourd'hui, persuadée « que Madame aura égard aux motifs qui me « forcent d'y recourir, et qu'elle donnera des « ordres pour me tirer de la pénible situation « où je me trouve.

« Je suis avec un profond respect,

« de MADAME,

« La très-humble et obéissante servante,

« Cte. DE VALOIS DE LA MOTTE.

Ce 13 avril 1786.

Tous mes efforts pour résoudre l'abbé le Kel à se charger de cette lettre furent absolument inutiles; je ne pus venir à bout de surmonter ses craintes. « Il est mille moyens, lui dis-je, de « vous soustraire au danger d'être découvert; « mettez un habit de campagne; déguisez-vous « de manière ou d'autre. D'ailleurs cette lettre « est adressée à madame de Misery; il faut « qu'elle enlève la première enveloppe avant « de savoir qu'elle doit être remise à la Reine, « et vous n'avez pas besoin d'attendre une « réponse. Vous pouvez même faire usage d'un « moyen encore plus simple, et il sera de « toute impossibilité que vous soyiez compro- « mis; confiez la lettre à un porteur de chaise. » A toutes ces représentations, l'abbé n'eut qu'une réponse à faire: « Vous ne voyez que

« moi seul ; S. M. croira que vous lui avez « écrit à la sollicitation du Cardinal et d'après « mes conseils; elle imaginera que vous m'avez « tout avoué ; il n'en faut pas davantage pour « me perdre. »

Voyant que je ne pouvois ébranler sa résolution, je finis par lui dire : « Vous m'avez, « Monsieur, témoigné le desir de m'obliger ; « il est une chose que j'exige de vous, moins « essentielle à la vérité que la lettre, mais qui « ne laissera pas que de me faire plaisir, sans « que vous couriez aucun risque. J'ai chez « moi dans une cassette, six ou sept lettres « écrites de la main de la Reine, qui font « mention du Cardinal. Dites-lui, Monsieur, « qu'à notre première confrontation, il affecte « une grande curiosité de les voir : pour cela, « il faut que tout-à-coup il me dise qu'il se « rappelle qu'autrefois je lui ai lu des lettres « de la Reine, dans lesquelles elle me parloit « de lui. Je paroîtrai confuse ; et alors le « Cardinal pourra exiger que ces lettres « soient produites. Je continuerai d'affecter « un grand embarras ; mes réponses, mes ob- « jections décideront les juges à faire venir la « cassette, qui est restée à Bar-sur-Aube, sous « la sauve-garde de Rosalie, ma première « femme-de-chambre, à qui j'ai également « confié le portrait du Cardinal et beaucoup

« de ses lettres. — Toutes ces circonstances « seront une présomption en ma faveur, et « dans un cas semblable, la Reine ne pourra « me blâmer de parler ouvertement. »

L'abbé parut goûter ce plan, et me quitta pour le communiquer au Cardinal; mais malgré l'intérêt qu'il avoit pris en apparence à la réussite de ce projet, deux jours entiers se passèrent sans qu'il revînt me voir. A la première visite qu'il me fit après cela, je lui trouvai l'air rêveur et sombre. Ce fut moi qui fus obligée de porter la parole: « Monsieur, lui « dis-je, le Cardinal est sans doute bien satis- » fait ? — Lui, satisfait, Madame ? non. — « Non? répétai-je avec surprise; que faut-il « donc faire ? » Après plusieurs autres questions de ma part, il me dit enfin que le Cardinal étoit infiniment sensible aux témoignages d'attachement que je lui donnois, mais que la prudence exigeoit qu'il se gardât bien de compromettre la Reine, s'il ne vouloit pas lui-même coopérer à sa perte. « Savez-vous, « Madame, ajouta l'abbé le Kel, que le Car- « dinal porteroit sa tête sur un échafaud, si « on pouvoit prouver qu'il a eu une correspon- « dance secrette avec Sa Majesté ? Jugez par « là s'il est intéressé à garder sur cet objet le « silence le plus absolu. »

Cette idée me fit frissonner d'horreur, et je

répondis que je n'avois pas cru que la découverte de cette correspondance pût entraîner des conséquences aussi affreuses. Hélas! quoique le Cardinal fût mon accusateur, j'étois loin de desirer sa mort. J'avois imaginé qu'au lieu de lui nuire, ces lettres ne serviroient qu'à ma justification, et à prouver au moins que j'étois connue de Sa Majesté, quoiqu'elle jugeât à propos de nier qu'elle m'eût jamais vue. Mais ce que venoit de me dire l'abbé le Kel, me jeta dans le plus grand trouble et confondit toute mes idées, de sorte que je commençai à craindre d'avoir porté trop loin mes aveux pour ne pas nuire au Cardinal.

Pendant les deux jours que l'abbé passa sans venir me voir, on continua les confrontations. J'étois étonnée que le Cardinal ne fît aucune mention de la cassette. Je l'observois avec attention; il me regardoit de même, et nous nous faisions des signes réciproques. Je ne comprenois pas toujours les siens, vu qu'il gardoit un profond silence; mais je voyois néanmoins que c'étoient des signes d'approbation et de contentement; et chaque fois que mes yeux erroient au hasard et qu'ils n'étoient point fixés sur lui, il s'efforçoit d'attirer mon attention, d'une manière ou d'autre. A la confrontation qui eut lieu après la visite que me rendit l'abbé le Kel, pour me

faire part des observations du Cardinal, je le vis soupirer plusieurs fois, et il me parla à diverses reprises de l'air le plus affectueux.

Un jour que de tristes réflexions sur mon sort m'avoient aigri l'humeur, je répondis brusquement au Cardinal qui s'informoit de l'état de ma santé, que s'il étoit vrai qu'elle fût de quelqu'intérêt pour lui, il ne s'obstineroit pas à taire la seule circonstance qui pouvoit me rendre l'honneur et la liberté. Il pâlit en m'entendant prononcer ces mots, et de mon côté je ne pus m'empêcher de fondre en larmes. Les deux Argus, présens à cette scène, conversoient ensemble, et ne paroissoient pas prêter la moindre attention à ce qui se passoit entre le Cardinal et moi.

Plusieurs jours après je revis le Cardinal : nos confrontations venoient d'être interrompues, en conséquence d'une fièvre dont j'avois été attaquée. Il m'aborda d'un air inquiet, me dit qu'il avoit questionné tous les jours l'abbé le Kel sur mon indisposition, et me demanda si je me trouvois parfaitement rétablie.

Si je me permets d'entrer dans tous ces détails en apparence si frivoles, c'est que je desirerois que mes lecteurs fussent à portée de bien apprécier la conduite du Cardinal à mon égard. Je les ai déjà mis à même de se convaincre qu'il étoit tout au moins un des com-

plices du crime qu'il m'imputoit, et qu'il craignoit que je ne divulgasse des mystères dont la découverte l'auroit exposé aux plus grands dangers. Ce jour-là il leva les mains avec l'expression de la douleur, versa quelques larmes, et alla même jusqu'à dire : « Ah! « Comtesse, que nous sommes infortunés!» Ces mots, quoiqu'entendus de nos rapporteurs, ne furent point relevés et restèrent dans l'oubli. S'ils eussent été aussi intègres et aussi impartiaux qu'ils prétendoient l'être ; il me semble que de telles preuves d'intérêt, données publiquement de la part de mon accusateur, devoient être alléguées comme de fortes présomptions en faveur de mon innocence ; mais ils ne vouloient rien voir, parce qu'il falloit une victime, et que j'avois été désignée pour telle. Tant que dura cette confrontation, l'émotion du Cardinal et la mienne ne nous permit pas de prêter une grande attention à ce que nous disoient les rapporteurs. L'accord qui existoit entre nous, et la manière dont nous étions réciproquement affectés, ne pouvoient pas être plus visibles.

A la fin de la séance, voulant donner au Cardinal un billet que je lui avois écrit, et que l'abbé le Kel avoit refusé de lui remettre, je lui fis un signe qu'il entendit. Il s'avança vers moi, me prit par la main, et me conduisit

auprès de la cheminée, pour me répéter tout ce que l'Abbé m'avoit dit de sa part. MM. de Marcé et Fremyn s'étoient retirés à l'autre bout de la chambre, et j'étois attendue par l'officier qui étoit chargé de me reconduire à ma tour, et qui n'entroit que lorsqu'on l'avertissoit que l'interrogatoire étoit fini. Tout-à-coup, dans l'instant même où le Cardinal m'adressoit la parole du ton le plus affectueux, je sonnai pour avertir que j'étois prête à me retirer. A la place d'un seul officier qui avoit coutume de me prendre sous sa garde, le Gouverneur, M. du Puget et le Major se présentèrent tous trois à la fois; ils entrèrent si brusquement, que l'air d'intérêt avec lequel il me parloit, et la chaleur qu'il mettoit dans sa conversation, n'ayant pu leur échapper, et ne sachant quelle cause assigner à l'intelligence qui se manifestoit si ouvertement entre l'accusateur et l'accusée, ils en témoignèrent la plus grande surprise. J'en appelle à ceux de ces témoins qui vivent encore. J'essuyai même des reproches, sur cette intimité apparente, de la part du chevalier du Puget, qui s'étonnoit que je pusse voir de bon œil un homme dont les imputations compromettoient ma délicatesse et mon honneur.

Le chevalier du Puget étoit parent de la

première femme du baron de Breteuil, qui le plaça à la Bastille, lors de la disgrace de M. de S. Sauveur, ancien Lieutenant que le Gouverneur avoit pris en aversion, et qu'il desservit auprès des Ministres au point de lui faire perdre son poste. Il falloit un prétexte, et il ne tarda pas à en trouver un. Lorsque le Cardinal entra à la Bastille, M. de Launai lui signifia, à lui ainsi qu'au Major, qu'ils eussent à céder l'appartement qu'ils occupoient, tant pour ce Prince que pour les gens qui lui avoient été laissés pour le servir. Ne croyant pas devoir cette déférence à un prisonnier quelconque, d'autant plus que l'appartement qu'on leur destinoit en échange étoit dans les tours, ils s'y refusèrent péremptoirement, malgré les demandes réitérées du Gouverneur. Telle fut l'occasion de leur disgrace, qui dans le temps fut imputée aux manœuvres de la comtesse de Brionne, parente du Cardinal. M. de Launai ne tarda pas à se repentir de sa précipitation; le chevalier du Puget faisoit une cour trop assidue à M. de Breteuil, pour ne pas devenir suspect à M. de Launai, dont la jalousie se convertit bientôt en haine. L'officier que M. du Puget remplaça étoit un homme d'un cœur excellent, qui demeuroit depuis dix-sept ans à la Bastille; la fortune ne l'avoit pas favorisé, mais ses enfans étoient placés dans les pages.

Le lendemain *du billet donné*, le Cardinal me parut plongé dans une rêverie profonde; son air étoit sombre, et il tenoit les yeux baissés comme s'il craignoit de rencontrer les miens. Je remarquai le même embarras dans MM. de Marcé et Fremyn.

Le Cardinal qui n'avoit pas eu la hardiesse de me regarder, en eut assez pour continuer à m'inculper ; j'oubliai alors que la patience étoit quelquefois une vertu nécessaire. « Mon-« sieur, c'en est trop, m'écriai-je : » et cette exclamation l'ayant interdit, j'entrai sur le champ dans tous les détails relatifs à sa correspondance avec la Reine.

Je donnai au moins une demi-heure à ces explications, sans que le Cardinal eût le courage de m'interrompre. Le sujet que je traitois avoit réveillé ses terreurs; il étoit immobile, et dans l'attitude d'un homme qu'un coup inattendu a frappé. Quant à MM. de Marcé et Fremyn, spectateurs passifs de la scène, ils se contentoient de sourire, les bras croisés en se regardant l'un l'autre, et n'écrivoient pas un mot de ma déposition. C'est ainsi que se passa cette soirée. Une telle conduite de leur part prouve évidemment qu'ils étoient résolus de ne rien recueillir de ce qui pouvoit compromettre la Reine ; cela n'entroit pas dans les instructions qu'ils avoient

reçues du Ministre, et peut-être que gagnés par la famille du Cardinal, ils avoient un double motif à ne pas en tenir compte. Doit-on s'étonner que, malgré mon innocence, je n'aie pu échapper à tant de moyens réunis contre moi ? je n'avois en ma faveur que la vérité isolée, dénuée des ressources dont elle a besoin pour triompher, quand tout ce qui influe sur l'opinion est conjuré contre elle.

L'abbé le Kel vint me rendre une visite le lendemain : j'allois lui faire part de tout ce qui s'étoit passé la veille ; mais il me prévint en me disant que le Cardinal ne lui avoit laissé rien ignorer. « Supposons pour un moment, « ajouta-t-il, qu'en effet le Cardinal ait des « torts envers vous ; votre religion ne vous « commande-t-elle pas le pardon des injures ? « Il n'est pas un précepte plus formel et qui « mérite davantage l'attention d'une ame re- « ligieuse. Considérez les choses sous un autre « point de vue : révéler un secret est non-seu- « lement un outrage fait à la religion, c'est « encore un attentat contre l'honneur. D'ail- « leurs cette religion nous ordonne de vivre en « paix avec tous les hommes : or, se conforme- « t-on à ce précepte, en se permettant des « indiscrétions qui pourroient être la cause « éloignée du bouleversement de l'état ? Et « c'est à vous que l'on auroit le droit d'imputer

« les malheurs affreux qui désoleroient la « France. Songez-y bien, Madame, ce n'est « pas vous que la Reine a désignée pour sa « victime. Peut-être même nos alarmes sont- « elles mal fondées; il est possible qu'elle n'en « exige aucune. A la tournure que prennent « les choses, je suis fortement tenté de croire « que S. M. n'a pas cet objet en vue. Dans « tous les cas, il est de toute évidence que « si le Cardinal court des risques, vous n'en « courez aucun, et que vous avez le plus grand « tort de vous livrer à de chimériques inquié- « tudes. Le Cardinal a cru n'avoir qu'un seul « parti à prendre pour détourner le coup que « l'on a voulu lui porter, et c'est celui qu'il a « embrassé malgré sa répugnance. Vous devez « être persuadée que jamais il ne vous aban- « donnera, et ne pas lui en vouloir d'avoir « cédé à des circonstances impérieuses aux- « quelles l'homme le plus à l'épreuve des évé- « nemens, est forcé de se soumettre. Promet- « tez-moi donc d'être plus calme et d'écouter « les conseils de la prudence, plutôt que de « vous laisser égarer par les rêves de votre « imagination. »

C'est ainsi que certains prêtres font servir la religion à leurs vues particulières, ou qu'ils la subordonnent aux intérêts de ceux dont ils se sont rendus les créatures; c'est alors que

le prêtre hypocrite, sans égard pour les préceptes sacrés qu'il est tenu par état de professer, les perd de vue et les viole, s'ils contrarient les passions des grands. La morale pure, la morale sainte de l'évangile n'est plus la sienne : elle lui devient étrangère. La religion qui proscrit toutes les haines, et qui fait d'un amour universel pour tous les hommes la première de ses lois, cette même religion devient alors, dans les mains du prêtre sacrilége qui en abuse, le voile de la perfidie, l'instrument de la vengeance et la sauve-garde du crime. Je borne là mes réflexions sur ce sujet. Je desirerois que l'on me pût reprocher d'avoir chargé le tableau ; malheureusement il n'est que trop fidèle. Les ames pieuses en gémissent, et l'incrédulité en triomphe.

La lettre que j'avois envoyée au Cardinal portoit en substance, que je ne pouvois concevoir pourquoi il s'obstinoit à ne point parler clairement ; qu'il me sembloit qu'il n'avoit rien de mieux à faire que d'accorder une confiance illimitée à ses juges et aux miens ; que notre sort en deviendroit plus heureux ; que quant à moi, j'étois résolue de me taire, s'il ne vouloit pas me seconder. Mais, continuois-je, que ne parlez-vous ? Expliquez toutes les circonstances de cette affaire mystérieuse, et je vous jure de confirmer tout ce que vous

aurez avancé. Réfléchissez-y bien, M. le Cardinal. Si je prends sur moi de parler la première, et que vous désavouiez ce que je pourrois dire, je suis perdue ; je n'échapperai pas à la vengeance de *celle* qui veut vous sacrifier. Mais vous n'avez rien de semblable à craindre de ma part ; mon dévouement vous est connu. S'il arrivoit qu'*elle* fût implacable, votre cause seroit toujours la mienne ; je sacrifierois tout pour vous soustraire aux effets de *sa* haine, ou notre disgrace seroit commune. Je lui disois dans un post-scriptum, que je regrettois que l'abbé le Kel n'eût point voulu se charger de ma lettre, et je le priois de le déterminer à nous rendre réciproquement ce service.

Lorsque l'abbé le Kel revint me voir, il me dit qu'il ne falloit pas que je fusse surprise de l'air sérieux que le Cardinal croyoit devoir affecter en ma présence, ni de la réserve avec laquelle il m'adresseroit la parole, « Car, « ajouta M. le Kel, il faut que vous sachiez « que son rapporteur lui a fait observer qu'il « se perdroit infailliblement, si l'on venoit à « s'apercevoir de votre intelligence. » Il me dit ensuite, que nous étions tous les deux accusés, qu'un accord aussi visible entre nous feroit perdre toute consistance à son témoignage, et qu'il en résulteroit nécessairement que si j'étois innocente du crime qu'il m'im-

putoit, il seroit jugé coupable. L'abbé le Kel m'apprit en même tems, que le prince de Condé avoit fait une visite à M. de Marcé. On sait que ce prince avoit épousé en premières noces la fille du prince de Soubise, oncle à la mode de Bretagne du cardinal de Rohan.

L'abbé avoit eu raison de me prévenir du parti qu'avoit pris S. E., que je trouvai en effet d'une réserve glaçante dans le cours des deux ou trois confrontations que nous eûmes après cette époque. M. de Marcé applaudissoit des yeux à cette conduite; et le Cardinal, enhardi par cette approbation, s'avisa de dire, qu'à mon entrée à la Bastille j'avois paru avoir quelque secret à communiquer au baron de Breteuil, et que j'avois peut-être encore la même confidence à faire. Ne pouvant concevoir à quel but il en vouloit venir, ni ce qu'il pouvoit résulter d'avantageux pour lui de ma réponse, je me contentai de lever les épaules. Je répliquai cependant à tout hasard, sans trop réfléchir: « Oui, j'ai de-« mandé à parler à M. de Breteuil. En ce « cas, Madame, dit M. Marcé, il convient « que vous nous communiquiez un secret dont « la connoissance pourra vous être utile, tant « à vous-même qu'à M. le Cardinal. » Cette question qui ne m'avoit paru que frivole, n'en étoit

étoit pas moins un piége tendu pour me perdre, non par le Cardinal, je rends justice à son cœur, mais par M. de Marcé qui la lui avoit suggérée, et qui, l'ayant mise par écrit, me la montra en me disant qu'il l'avoit faite à la réquisition de Son Eminence. Je dis à M. de Marcé, qu'à la vérité j'avois demandé à voir M. de Breteuil, mais que je n'avois rien de particulier à lui communiquer; qu'à mon arrivée à la Bastille, j'en avois fait mention au Gouverneur, parce que les exempts qui étoient venus m'enlever à Bar-sur-Aube m'avoient assuré que M. de Breteuil se proposoit d'examiner mes papiers, et que cette promesse m'avoit fait desirer ardemment de le voir, dans l'espoir qu'aussitôt qu'il les auroit parcourus, il seroit convaincu de mon innocence, et que ma liberté me seroit rendue. « Voilà « pourquoi, ajoutai-je, j'ai dit à M. de « Launai, que j'attendois la visite du baron « de Breteuil : mais il a sans doute mal inter- « prété mes intentions. » Le rapporteur jugea à propos de m'interrompre à cet endroit pour me questionner encore de la part du Cardinal. « Vous venez de convenir, Madame, que « vous desirez de voir M. de Breteuil; il s'en- « suit donc que vous avez des secrets, et que « S. E. n'a pas tort de vous en supposer. —Oui, « Monsieur, je le répète, je desire parler à M.

« de Breteuil, et si vous voulez faire écrire « exactement ce que je vais dire, vous saurez « quels sont mes motifs. Je voudrois que M. de « Breteuil se chargeât de m'obtenir de Sa « Majesté la permission d'écrire à mon mari, « pour qu'il vînt en personne démontrer la « fausseté des accusations dont il est l'objet, « ainsi que moi. Sa présence confondroit « cette foule de calomniateurs soudoyés pour « nous perdre; il prouveroit qu'il n'a pas pris « la fuite pour vendre le collier hors du « royaume; il produiroit ses diamans et les « miens. Non, Messieurs, mon mari ne se re- « fusera pas à obéir aux ordres de son Prince : « il viendra sous la sauve-garde de son inno- « cence, se présenter à ses juges, et s'ils sont « équitables, il ne craint pas l'arrêt qu'ils « pourront prononcer. Je les prie de vouloir « eux-mêmes faire parvenir ma supplication « aux oreilles de S. M., puisque je ne dois pas « espérer de voir M. le baron de Breteuil. »

Je me tus à ces mots; MM. de Marcé et Fremyn, ainsi que le Cardinal, ne paroissoient pas empressés de répondre. Cependant M. Dupuis, se recueillant tout-à-coup, adressa la parole au Cardinal, et lui dit que sans doute il ne faisoit pas assez peu de cas de la liberté dont il se voyoit privé pour se prêter à une semblable proposition, et attendre patiemment

l'arrivée de M. de la Motte. « Ma volonté et « mes desirs doivent être comptés pour rien, « répondit le Cardinal ; si le Roi exige qu'il « soit entendu, c'est à moi d'obéir, sans me « permettre le moindre murmure. » C'est ainsi que se termina cette dernière confrontation.

Je viens de donner une esquisse de tout ce que l'intrigue a imaginé pour me perdre. Je le demande aux hommes qui ont étudié le cœur humain : qu'avois-je à opposer à l'ascendant d'un grand nom, au crédit d'une famille puissante, aux vues intéressées et à la mauvaise foi de ceux mêmes à qui le soin de me défendre avoit été confié ? Une innocence isolée de tout appui, une inexpérience aveugle, au milieu de mille piéges tendus pour la surprendre, un attachement sincère au Cardinal et un desir bien décidé de ne pas être la cause de sa ruine. Le contre-poids étoit trop inégal : l'iniquité a consommé le sacrifice ; j'ai succombé. Mais n'anticipons pas sur l'affreuse catastrophe qui m'a condamnée à passer le reste de ma vie dans les larmes, et dans l'attente d'une mort trop lente au gré de mes desirs : je me hâte de reprendre mon histoire où je l'ai interrompue.

Il convient que je motive ici le reproche que j'ai fait, en passant, aux témoins qui ont déposé

contre moi, d'avoir été subornés, et on me permettra de présenter quelques éclaircissemens sur leur caractère, leurs liaisons, et sur ce qu'ils ont allégué à ma charge.

M. de la Porte, un de ces témoins, étoit avocat en parlement; j'avois tenu sur les fonts de baptême son premier enfant, conjointement avec le comte de Crenée, écuyer de Monsieur. Dans des temps plus heureux, je lui avois rendu de grands services, ses affaires étant très-dérangées lorsque j'avois fait sa connoissance. Ma présence l'intimida, et tous ses efforts ne purent empêcher que je ne remarquasse son agitation. On me fit lecture de sa déposition qu'il avoit mise par écrit et rédigée avec les plus grands ménagemens, quoiqu'il y profitât de quelques indiscrétions que je m'étois permises de lui à moi, touchant la faveur dont m'honoroit la Reine. Après cette lecture, je lui adressai la parole. « Monsieur, « lui dis-je, je vous crois honnête homme; « oubliez donc pour un instant la démarche « que vous avez cru devoir faire. Répondez « franchement à ce que je vais vous demander. » De questions en questions, je le forçai de convenir qu'il avoit été persécuté par le sieur Achette son beau-père, qui, connoissant mes liaisons avec le Cardinal, s'étoit imaginé que je pourrois lui être utile dans l'affaire du col-

lier ; qu'en conséquence, il avoit été député vers moi pour me proposer deux cent mille livres, la moitié en argent et l'autre en bijoux ; que les cent mille livres en espèces devoient être partagées entre moi, M. Achette, ledit M. de la Porte, et la personne qui lui avoit fait faire ma connoissance ; que j'avois décidément rejeté cette offre ; qu'aussitôt après la réception d'un billet du Cardinal, qui me prioit de lui envoyer l'adresse des joailliers, M. de la Motte étoit allé lui-même la demander chez le sieur de la Porte, qui la lui avoit donnée sur le champ ; que quelques jours après, ce dernier avoit appris qu'ils avoient disposé du collier, et qu'ils étoient venus chez moi pour me faire leurs remercîmens ; qu'alors il avoit été chargé de prendre la grosseur de mon doigt, de celui de mon mari, et même de celui de Rosalie, ma première femme-de-chambre, à dessein de nous faire à tous des bagues, que j'avois absolument rejetées ; que cette propotion réitérée avoit été refusée par moi en présence de M. de la Motte ; que même je m'étois mise fort en colère, et que je lui avois interdit l'entrée de ma maison, en protestant que je n'avois contribué en rien à la vente du collier. Le sieur de la Porte ajouta : « Loin que Ma-
« dame soit entrée pour quelque chose dans
« cette négociation, elle a cherché au con-

« traire à dissuader les joailliers de le livrer « au Cardinal, et je déclare solennellement, « que depuis le jour que j'ai été chez madame « de la Motte pour lui proposer les bagues « en question, je ne lui ai jamais parlé; je « me suis présenté plusieurs fois à sa porte, « mais je n'ai jamais pu être admis chez elle. « Quant aux lettres dont j'ai fait mention, c'est « la personne qui m'a introduit auprès de ma- « dame de la Motte qui m'a dit avoir vu cer- « taines lettres, portant pour adresse, *A ma « cousine la comtesse de Valois.* »

Tel est le résumé des dépositions de M. de la Porte; les autres témoins en ont fait d'à peu près semblables. Si les juges qui ont prononcé sur mon sort en avoient eu connoissance, m'auroient-ils condamnée? Je vais prouver qu'elles n'ont jamais été mises sous leurs yeux. Quant à moi, ces dépositions me faisoient souvent sourire de dédain, et je les entendois presque toujours avec la plus parfaite indifférence. Est-il rien de plus absurde, par exemple, que cette adresse: *A ma cousine la comtesse de Valois?* Cette tournure étoit pour le moins aussi spirituelle que cette adresse d'une lettre qu'un bon paysan écrivoit à son fils: *A M. M. mon fils, maître laquais à Paris.* Je fus cependant indignée de cette ridicule manœuvre, et je représentai au rap-

porteur qu'il étoit de son devoir de rejeter de pareilles inepties, et d'aviser aux moyens d'en découvrir les auteurs, pour les punir comme ils le méritoient. M. de Marcé me répondit qu'en général il s'étoit dispensé d'en tenir note, et que je ne devois pas douter qu'on ne me rendît justice. Ce conseiller-rapporteur, malgré sa répugnance à mettre par écrit certaines choses, n'oublia point de prendre acte du serment que je fis, en me retirant, de ne revenir jamais dans *la salle du sacrifice*. C'est ainsi que j'appelois l'endroit où avoient eu lieu les confrontations. Ce trait d'humeur pouvoit être interprété à mon désavantage; je résistois aux ordres de la cour, etc. etc. il importoit donc que cela fût écrit.

Enfin je revis M. Doillot qui depuis longtemps avoit interrompu ses visites. La première chose qu'il fit en m'abordant fut de froncer ses larges sourcils, et prenant un ton grave il me dit: « On prétend, Madame, que vous avez « été bien *méchante;* le bruit de tout Paris est « que dans un *petit accès de délire* vous avez « mordu le pauvre Saint-Jean: on va même jus- « qu'à dire que vous êtes mourante; cependant, « s'il est permis d'en juger par les apparences, « tout n'est pas encore désespéré. Cette gaîté « que je remarque en vous, prouve que l'on n'a « pas deviné juste. » Saint-Jean, qui étoit pré-

sent, se hâta de répondre quand il s'entendit nommer. — « Monsieur a raison ; ce bruit « court dans Paris. Je me suis trouvé dans un « café voisin de la Bastille, avec des personnes « qui m'en ont parlé comme d'une chose à « ne pas nier ; et j'ai eu toutes les peines du « monde à leur faire entendre raison. Au reste, « ajouta Saint-Jean, à mon avis, Madame « est trop patiente. » Je présentai alors une copie de mes confrontations à M. Doillot, qui parut étonné, et me fixa long-temps sans rompre le silence. Après avoir lu le papier que je lui avois mis en main, il me fit part d'une conversation qu'il avoit eue avec M. de Laurencelle, substitut du procureur-général. « Savez-vous, M. Doillot, lui avoit dit ce der- « nier, que votre cliente s'est avouée cou- « pable ?—Bon ! vous plaisantez ?—Non, je ne « plaisante pas ; elle a tout avoué. » Ici M. Doillot se troubla, et demanda à voir les minutes que j'avois signées. M. de Laurencelle éluda cette demande, et continua ainsi : « En « pouvez-vous douter, Monsieur ? me croyez- « vous capable de vous en imposer ? mon de- « voir me défend de confier les papiers qui sont « soumis à mon inspection. — A merveille, « Monsieur. Quelle différence mettez-vous « entre dire les choses de vive voix ou les « montrer couchées par écrit ? » M. de Lau-

rencelle continua à affecter beaucoup de réserve, et fit voir cependant quelques lignes à M. Doillot qui, après les avoir lues, dit que j'étois une folle de me charger de la faute des autres. Un moment de réflexion lui ayant fait penser que ce rapport étoit absolument faux : « Je suis persuadé du contraire, « reprit-il avec chaleur; j'ai vu les Dorvats, la « mère et la fille, qui sont venues chez moi « de la part de la Reine ; je n'ai pas oublié ce « qu'elles m'ont dit, et il n'est pas possible « que ma cliente soit coupable, ni qu'elle se « soit déclarée telle. » Après cela, M. Doillot jeta une seconde fois les yeux sur les minutes, pour voir si elles étoient signées de ma main.

Ce fut alors qu'il découvrit la supercherie de M. de Laurencelle : dès cet instant M. Doillot se tint sur ses gardes, et forma la résolution de faire un second mémoire, pour démasquer les personnes qui s'étoient réunies contre moi. Il crut avoir assez de temps pour entreprendre cet ouvrage, et y détailler article par article tout ce qui s'étoit passé dans les confrontations. M. Doillot ne savoit pas que ceux dont il vouloit dénoncer l'injustice ne lui en donneroient pas le temps, et qu'ils avoient été instruits par le comte de Vergennes, et autres amis de la maison de Rohan, des démarches que M. de la Motte avoit faites

pour se rendre à Paris et pour partager ma prison ; ils redoutoient sa présence, ils craignoient sur-tout que sa patience n'étant poussée à bout, il ne révélât toutes les indiscrétions que le Cardinal s'étoit permises sur le compte de la Reine.

M. Doillot vint quelques jours après à la Bastille à dessein de me voir; mais le Gouverneur l'informa qu'il ne pouvoit pas être admis, attendu qu'on alloit nous examiner derechef. Cependant le Cardinal n'ayant pas pu trouver un nombre suffisant de faux témoins à Paris, il fallut s'en procurer à Londres, et M. de Carbonnières fut chargé de cette honorable commission.

La veille de cette nouvelle confrontation, le Gouverneur et le Lieutenant-de-roi vinrent me trouver pour me prier de faire avec eux une promenade au-dessus des tours. Il y avoit trois mois que je n'avois eu la visite de M. de Launai, à qui j'avois fait dire par Saint-Jean de ne plus se donner la peine de venir désormais dans ma chambre. Après la promenade, ils restèrent avec moi environ trois quarts d'heure. La conversation roula long-temps sur des choses indifférentes, jusqu'à ce que le Gouverneur, qui avoit eu un but en se rendant auprès de moi, me parla en ces termes : « Ma « visite a lieu sans doute de vous surprendre

« après une absence aussi longue; mon in-
« tention est de vous faire part de différentes
« observations qui m'ont été faites par une
« personne de votre connoissance qui vous
« veut du bien. On dit que M. Doillot est sans
« contredit un excellent homme; mais en gé-
« néral on n'a plus à son âge les talens qui font
« la réputation des avocats; tranchons le mot,
« il n'est pas l'homme qu'il vous faut. On ob-
« serve encore, Madame, que la d'Oliva a
« deux avocats, et bientôt elle doit en avoir
« un troisième. Cagliostro en a trois, et vous
« n'en avez qu'un seul. Si vous vouliez suivre
« mon avis, vous en prendriez au moins un
« second. J'en connois un qui est très-habile;
« c'est un écrivain de la première force, qui
« feroit votre affaire : mais pour le pauvre
« Doillot, il vous perdra, soyez-en persua-
« dée. »

J'eus la patience d'entendre jusqu'au bout ce donneur d'avis, et aussitôt qu'il eut terminé sa harangue, je commençai à l'interroger. « Monsieur, lui dis-je avec un sou-
« rire dédaigneux et un ton ironique, quelle
« est donc la personne charitable qui prend à
« mon bien-être un intérêt si vif? seroit-ce vous
« par hasard? — Moi! oui, surement; mais
« il est encore d'autres personnes qui vous veu-
« lent du bien, et vous n'êtes pas sans les con-

« noitre. — Ne seroit-ce pas notre homme là-
« haut ? — Qui ? — Le Cardinal, et sa famille.
« — Oh ! non : c'est à Versailles, Madame,
« qu'on m'a parlé de vous. (Il vouloit me
dire M. de Breteuil.) « Vous le savez, Mon-
« sieur, continua-t-il en s'adressant au Lieu-
« tenant-de-roi ; vous y étiez. » Ce dernier, plus
sincère que M. de Launai, lui répondit fran-
chement qu'il ne savoit ce qu'il vouloit lui
dire, et que jamais en sa présence il n'avoit
été question de ce qu'il cherchoit à me faire
entendre. Cette réponse interdit le Gouver-
neur, qui balbutia quelques mots que je ne
compris pas, et que surement il ne compre-
noit pas lui-même. « Monsieur, répliquai-
« je, aurez-vous la bonté de répéter en pré-
« sence de M. Doillot les conseils que vous
« venez de me donner, sans oublier le pané-
« gyrique que vous m'avez fait de ses talens ?
« il vous a sans doute de grandes obligations.
« Au reste, Monsieur, sachez que M. Doillot
« est un homme que je respecte, qui a toute
« ma confiance ; et je ne pourrai me dispenser
« de lui faire part de la conversation que nous
« venons d'avoir ensemble. Voudriez-vous
« m'apprendre cependant le nom de cet excel-
« lent avocat que vous me recommandez avec
« tant de chaleur ? En attendant je vais écrire
« un mot à M. Doillot, si vous l'avez pour

« agréable, et je ne doute pas qu'il ne se rende « ici aussitôt après la réception de mon billet. « — Madame, je n'ai aucune raison de m'y op- « poser. » Le Lieutenant-de-roi m'apprit par un coup-d'œil qu'il se chargeroit volontiers de la lettre, qui en effet fut remise sur le champ à M. Doillot. Dès qu'il fut arrivé, je lui rapportai mot pour mot tout ce que le Gouverneur m'avoit dit, et je finis par le prier de lui rendre une visite à ce sujet.

M. Doillot alla donc trouver le Gouverneur, qui étoit alors avec le Lieutenant-de-roi. Il lui demanda quel étoit le motif des propos qu'il s'étoit permis sur son compte. M. de Launai, sans se déconcerter, convint de tout; et sur la demande de M. Doillot, il lui apprit le nom de l'avocat qu'il desiroit que j'employasse. — « Mais c'est mon beau-frère, s'écria M. Doillot ; je dois bien le connoître, et je vous proteste que loin d'être un excellent avocat, jamais de sa vie il ne s'est avisé d'écrire. Mais il est l'ami intime de M. le cardinal de Rohan, et ce que je lui ai entendu dire ces jours derniers, prouve clairement qu'il est fort éloigné d'épouser les intérêts de madame de la Motte. Conformément à une ancienne coutume qui s'est perpétuée dans ma famille, tous mes parens se rassemblent chez moi le mardi gras, et nous

passons la journée dans la gaîté ordinaire en ces sortes d'occasions. Un de mes convives ayant fait tourner la conversation sur l'affaire du Cardinal, mon beau-frère protesta hautement qu'il étoit convaincu que la femme la Motte étoit coupable de tout ce qu'on lui imputoit. Au même moment un de ses neveux vint à entrer; et, sans avoir entendu ce qui venoit d'être dit, il se mit à raconter à un jeune homme auprès duquel il s'étoit assis, qu'étant à la comédie, dans une loge voisine de celle où se trouvoit le duc d'Orléans, il avoit prêté l'oreille à une conversation du marquis de Conflans, avec le duc de Fitzjames et plusieurs autres, au sujet du Cardinal et de madame de la Motte, qu'ils disoient connoître, et qu'ils s'accordoient tous à dire que Son Eminence étoit blâmable, d'avoir accusé une femme trop peu expérimentée pour ne pas échouer dans une intrigue aussi mystérieuse, et aussi difficile à diriger, que celle où elle se voyoit compromise. A ces mots, ajouta M. Doillot, mon beau-frère s'écria: « Oh, cela est différent; je n'en savois rien. « Au reste, je ne répète que ce que m'a dit « l'avocat de M. le Cardinal, qui est mon ami « intime. »

Le conseil que m'avoit donné le Gouverneur étoit suffisant pour m'éclairer sur ses

véritables dispositions à mon égard; il étoit évidemment dévoué aux intérêts du Cardinal; cet empressement à me recommander un *habile avocat*, n'avoit pas besoin d'autre explication. Heureusement pour l'innocence, l'adresse des méchans n'égale pas toujours leur envie de nuire. Toute l'adresse du Procureur-Général n'avoit pu détacher M. Doillot de mes intérêts, et les insinuations perfides de M. de Launai, pour parvenir au même but, ne réussirent pas davantage; j'eus le bonheur de ne pas en être la dupe; je conservai M. Doillot, et M. Doillot me resta attaché.

Jusqu'à présent je n'ai rien dit du baron de Planta, écuyer du Cardinal. Dans son premier interrogatoire, il convint qu'il étoit avec Son Eminence à la scène de la d'Oliva, dans le bosquet de Trianon, et que lui et le Cardinal m'avoient tous deux attendue au bas du petit escalier de la Reine; qu'une autre fois, au mois d'avril 1784, il m'avoit vue sortir de l'appartement de Sa Majesté, et qu'il avoit été chargé de me conduire de là chez le Cardinal. Il ajouta qu'à cette époque il ne me connoissoit pas. Il dit aussi qu'il m'avoit vu plusieurs fois entre les mains des billets de la caisse d'escompte, de 1000, de 2000, et même jusqu'à la valeur de 30,000 livres que la Reine

m'avoit donnés. Cette assertion, comme on le voit, n'est point faite pour venir à l'appui de celle du Cardinal, qui a prétendu m'avoir envoyé à différentes fois quatre à cinq louis. Si le baron de Planta savoit qu'en 1784 je possédois ces sommes, Son Eminence devoit aussi le savoir, et ne pas me croire conséquemment disposée à accepter quelques pistoles; d'ailleurs, le Cardinal a déclaré lui-même que j'avois reçu une fois la somme de 50,000 livres; et quand je lui demandai s'il en étoit intimement convaincu, il a répliqué qu'il n'en doutoit nullement. Il avoit appris en effet que cette somme m'avoit été donnée par la Reine, et à quelle occasion je l'avois reçue.

Ce pauvre Planta ayant été sommé, lors de son récollement, de déclarer s'il n'avoit rien à ajouter ou à retrancher à sa déposition, répondit qu'il avoit dit la vérité et rien de plus. « Il m'est tombé entre les mains, continua-t-il, « un mémoire qu'on dit avoir été publié par « madame la comtesse de la Motte, dans le- « quel elle avoue qu'elle n'a jamais vu la « Reine. » Cette dernière phrase fut prononcée par le baron de Planta d'une voix très-élevée Je lui demandai comment il avoit pu se procurer un mémoire imprimé, puisqu'il ne voyoit personne. « Que vous importe, Madame, ré- « pliqua-t-il avec sa politesse allemande, par « quel

« quel moyen il m'est parvenu ? — En ce « cas, Monsieur, je vais moi-même vous l'ap- « prendre. C'est un invalide à la solde du Car- « dinal qui vous l'a prêté ; il l'a donné ensuite « à Cagliostro ; et quelques jours après il a « conté cela au marquis de Pelport, qui est « prêt à attester ce que j'avance. »

Le baron convint finalement d'un fait qu'il ne pouvoit point désavouer ; et je saisis cette occasion pour représenter encore à mes juges que le Cardinal avoit pour créatures presque toutes les personnes qui étoient employées à la Bastille ; que tout ce qu'il jugeoit à propos de faire ne rencontroit aucun obstacle, et que tandis que ceux qu'il avoit gagnés se faisoient une loi d'aller au-devant de ses desirs dans l'intérieur de sa prison, il trouvoit au dehors dans le crédit d'une famille puissante, et dans l'éloquence vénale de ses avocats, des moyens infaillibles d'échapper aux coups qu'il cherchoit à diriger sur ma tête.

Je reviens aux interrogatoires que je subis pour la seconde fois, et qui recommencèrent le 5 avril 1786. Deux lettres, que M. de Vergennes adressa par ordre du Roi au Procureur-Général, inculpant M. de Villette dans l'affaire du collier, celui-ci déposa qu'à l'instigation de madame de la Motte, il avoit signé ladite approbation *Marie Antoinette de France*. Dans

sa déposition, il indiqua aussi des secrets importans qui ne pouvoient être, disoit-il, révélés à d'autres qu'à M. de Vergennes en personne. Nous lui observâmes que rien n'empêchoit qu'il ne nous accordât sa confiance et qu'il ne nous fît part de ces secrets. Le rapporteur prit la parole pour me dire qu'on ne pouvoit pas douter que je ne fusse connue de la Reine, tant par les dépositions du baron de Planta et mes relations avec le Cardinal, que par les réponses mystérieuses de M. de Villette, qui avoit déclaré que sans la crainte de compromettre un tiers, il avoueroit tout. « Ces circonstances, Madame, ajouta-t-il, doivent « vous engager à ne rien cacher de ce qui est « à votre connoissance. »

Ce que je répondis à M. Titon étoit bien plus significatif que ces indices; mais il n'entroit pas dans son plan d'en tenir note. « Nous « savons, Madame, disoit-il, que la Reine vous « a honorée d'une bienveillance particulière, « et je serois fâché que vous fussiez sacri- « fiée. — Sacrifiée! que voulez-vous me faire « craindre, Monsieur? Si jamais je pouvois « soupçonner... je confesserois hautement... « — Je vous entends, Madame. » M. Titon entendoit, mais n'écrivoit rien. J'avoue que ces expressions m'échappèrent dans un moment d'impatience; mais quelles qu'elles fus-

sent, elles auroient pu suffire pour ma justification, si elles avoient été conservées par écrit. Ces emportemens passagers n'ont rien qui doive surprendre mes lecteurs; la lassitude, l'ennui des interrogatoires avoient considérablement altéré mon humeur; d'ailleurs M. Titon me paroissoit dévoué, comme tant d'autres, au Cardinal; je trouvois que les questions qu'il me faisoit étoient tout au moins inutiles, puisque j'y avois déja répondu dans les interrogatoires que j'avois subis pardevant M. de Marcé; et je ne voyois dans cette manière de procéder, qu'un projet de me faire tomber dans quelque contradiction dont on pût tirer parti pour me perdre.

Le même M. Titon me demanda encore si, en faisant voir au Cardinal l'approuvé, signé *Antoinette de France*, je n'avois pas craint qu'il ne s'aperçût de la supercherie, puisque ce n'étoit pas de cette manière que Sa Majesté avoit coutume de signer? « Je ne pouvois pas, « Monsieur, lui répondis-je, avoir d'inquié- « tudes, puisque je n'ai point trompé le Car- « dinal : d'ailleurs, comme vous l'observez « vous-même, il eût été impossible de lui « en imposer à ce point. S. E. connoissoit trop « bien sans doute la signature de la Reine « et la manière dont elle étoit formée, pour « être la dupe d'un artifice aussi grossier. »

« J'ai déja prouvé, ajoutai-je, que je n'avois « rien à craindre : la circonstance suivante le « démontre également. Rosalie, ma femme-« de-chambre, avoit un frère né aveugle, que « je recommandai au Cardinal. Son Eminence « me promit de le faire entrer aux Quinze-« Vingts en qualité de surnuméraire, jusqu'à « ce qu'il se trouvât une place vacante, et « elle eut la bonté de lui assurer en attendant « une rente annuelle de huit louis. Comme il « falloit, pour le faire agréer dans cette maison, « présenter à l'abbé Jorgelle, qui étoit un des « directeurs, une espèce de placet avec son ex-« trait baptistaire, je priai M. de Villette de « l'écrire, et ce fut ma femme-de-chambre « qui le remit elle-même au Cardinal. Cela « prouve donc encore que je croyois n'avoir « aucun sujet de crainte sur les suites du « conseil que j'avois donné à M. de Villette; « puisque Rosalie n'auroit pu faire elle-même « ce placet, sa manière d'écrire étant très-« désagréable. » Cette partie de ma déposition fut enregistrée.

En conséquence de cette déclaration, je fus confrontée à M. de Villette et à Rosalie, qui confirmèrent ce que j'avois dit. Lorsque le cardinal de Rohan lut mon interrogatoire, il ne put dissimuler son trouble, et paroissoit vouloir se soustraire à la nécessité d'y ré-

pondre. « Avouez, M. le Cardinal, lui dis-je, « avouez tout franchement, puisqu'il vous est « impossible de rien prouver de contraire; « Rosalie et M. de Villette en sont tous les « deux convenus. » Sommé de rompre le silence, le Cardinal dit qu'il lui restoit en effet un souvenir confus de cette affaire, mais que probablement le sieur de Villette avoit déguisé son écriture de manière à tromper l'œil le plus clairvoyant, et que d'ailleurs il étoit aisé d'en imposer à un homme lorsqu'il étoit sans défiance. « Cela est vrai, M. le Cardinal, répli- « quai-je; mais, par une raison contraire, les « coupables sont toujours sur leurs gardes; « conséquemment ils n'auroient pas eu l'im- « prudence de vous remettre entre les mains « un écrit qui pouvoit déposer contre eux. « Faites-moi le plaisir, M. le Cardinal, de « produire ce placet. » Cet argument parut le confondre, et je fis observer à mes juges que si, d'après la déposition du sieur de Villette, il étoit vrai qu'il eût signé l'approuvé, on avoit la preuve acquise qu'il n'étoit pas accoutumé à déguiser son écriture, puisqu'on avoit trouvé chez lui plusieurs lettres de sa main, écrites de la même manière que l'approuvé. Le Cardinal répliqua qu'il ne savoit pas ce qu'étoit devenu ce placet. Ce qui est vrai, c'est qu'il ne vouloit point le produire.

parce qu'il auroit fourni une preuve contre lui, qui eût été en même-temps toute entière en ma faveur. Sa réponse elle-même indiquoit qu'il étoit bien convaincu que c'étoit M. de Villette qui avoit signé l'approuvé, et que je ne m'étois mise en avant dans cette affaire, que sous l'autorisation tacite de la Reine. Mais l'objet des juges qui devoient décider de mon sort, n'étoit pas de recueillir et de peser les diverses circonstances qui tendoient à prouver que l'on m'avoit faussement accusée. Quand, avec la force en main, on veut perdre un innocent, manque-t-on de moyens ou de prétextes pour en venir à bout?

L'interrogatoire du Cardinal, quoique très-court, étoit très-significatif: il y exprimoit son agitation, et la crainte, dont il ne pouvoit se défendre, que le billet suivant trouvé dans ses papiers, ne vînt à être connu du Roi. Je priai le Cardinal de nous en donner l'explication; il étoit conçu en ces termes:

Envoyé une seconde fois chez B. (Bhomer ou Bassanges) *crois que c'est pour lui parler de ce qui avoit été dit entre nous, la première fois, touchant le secret en question. Si B. voit le Maître, qu'il lui dise que l'objet en question a été envoyé chez l'étranger, etc. etc.*

Mes lecteurs me permettront de donner ici moi-même la clef de ce billet mystérieux. Le

baron de Breteuil avoit été instruit, comme on l'a vu précédemment, de la négociation du collier, et il avoit envoyé une personne de confiance chez les joailliers, pour prendre, relativement à l'achat, tous les éclaircissemens qui lui manquoient encore. Le Cardinal, troublé et inquiet en apprenant cette nouvelle, écrivit ce *nota :* ce qui prouve évidemment qu'il étoit partie intéressée dans une transaction, dans laquelle il ne vouloit compromettre que moi. S'il n'en avoit pas été le principal agent, auroit-il éprouvé cet embarras, cette anxiété, ce trouble, qui étoient si visibles dans nos premières confrontations?

Je prie mes lecteurs de se rappeler ici les conseils que Cagliostro avoit donnés au Cardinal : lorsque ce dernier, à l'instigation de l'adepte qui dirigeoit en tout sa conduite, m'accusa d'avoir volé le collier, il me croyoit partie pour l'Alsace avec M. de la Motte, conformément aux instructions que nous avions reçues; et dans cette supposition, il ne craignoit pas que je pusse lui être confrontée face à face. Telle avoit été son exactitude à suivre les conseils de Cagliostro, qu'à l'instant où il fut arrêté, il ne fit que dire : « Madame de « la Motte m'a trompé; elle est partie avec le « collier. »

Peut-on s'empêcher de sourire d'une accu-

sation aussi absurde? Mais à ce sentiment de mépris, succède la plus vive indignation, quand on pense que cette imputation, toute ridicule qu'elle étoit, fut soutenue par des témoins qui ne firent que répéter ce qui leur avoit été dicté par les avocats du Cardinal, et que fondant un arrêt de proscription sur ces dépositions controuvées, mes juges ont dévoué à l'infamie une victime innocente.

Je reviens au billet de Son Eminence. Lorsqu'on me montra cet écrit, je fus effrayée moi-même, et je ne sus que penser et que dire, tant je craignois de nuire au Cardinal qui s'efforçoit par des signes de me communiquer ses idées, et qui dans le même temps dit au rapporteur : « Ceci n'est rien : comme je suis « dans l'habitude de faire écrire des notes par « mon valet-de-chambre, celle-là s'est trouvée « parmi mes papiers. » M. Dupuis, toujours infatigable pour le service de ce Prince, lui faisoit des signes d'approbation. Si dans ma réponse j'avois donné la clef de ce billet, j'aurois sans doute porté un coup funeste au Cardinal ; je ne le fis pas. Je me contentai de dire : « Je ne peux rien répondre de positif relative-« ment à cet écrit. » Je n'ajoutai rien de plus, persuadée qu'il n'en falloit pas davantage pour me disculper aux yeux de juges intègres, et qu'il y avoit assez de circonstances à la charge du Cardinal.

Ce fut à la suite de cette confrontation, que le Cardinal, craignant que cette affaire ne prît une tournure désavantageuse pour lui, conçut le projet d'envoyer à Londres le sieur de Carbonnières, pour y consulter l'opinion publique sur le compte de M. de la Motte, qui étoit alors dans cette capitale. Mais les efforts de mes ennemis pour m'écraser, ont tourné contre eux-mêmes; les manœuvres lâches et criminelles auxquelles ils ont eu recours, seront un monument éternel qui attestera aux yeux de la postérité, leur injustice et mon innocence.

Je ne m'arrêterai pas à détailler tout ce que fit pour me perdre la maison de Rohan. Je ne rapporterai pas tout ce que M. de Vergennes dit au Roi, pour justifier le Cardinal. Ce ministre fit entendre à Sa Majesté, que les Rohan avoient pris la résolution de venger, à quelque prix que ce fût, son honneur outragé, de poursuivre mon époux jusqu'aux extrémités de la terre, et qu'il n'y avoit que le sacrifice de sa vie qui pût appaiser leur ressentiment.

Je passerai légèrement sur le premier voyage que fit M. de Carbonnières à Londres, d'où il revint sans avoir pu remplir sa mission, comme l'espéroit Son Eminence; j'épargnerai également à mes lecteurs tous les détails re-

latifs aux démarches que fit l'ex-capucin Mac-Dermot, aux *affidavit* surpris à certains habitans de Londres, à la conduite de quelques notaires vendus, et de divers agens employés pour flétrir la réputation et attenter même à la vie de M. de la Motte. Ces coupables complots ont été développés dans mes mémoires par mon mari lui-même. Quelque atroces qu'ils soient, je les passe sous silence, pour m'arrêter un instant sur un seul trait qui prouvera à combien de moyens avilissans et odieux mes ennemis ont eu recours pour consommer l'affreux sacrifice que leur justification rendoit nécessaire.

M. de la Motte avoit envoyé de Londres à Paris son valet-de-chambre nommé Lessus, qu'il avoit emmené avec lui en Angleterre, et lui avoit ordonné de se rendre chez madame de la Fresney, une dame de nos amies avec qui je me proposois d'aller passer quelques jours, lorsque l'on vint m'enlever à Bar-sur-Aube. La police ayant été informée de l'arrivée dudit Lessus, le fit comparoître pour être examiné : mais dans ses dépositions il n'avança rien ni pour ni contre son maître. La police lui alloua un écu par jour, à la charge de se représenter une fois le matin et une fois l'après-midi. L'objet de cette manœuvre étoit de le retenir à Paris, et de l'empêcher par ce moyen

de retourner en Angleterre, où il auroit pu informer son maître de ma détention à la Bastille. Ce même domestique, qui, dans sa première déposition, n'avoit rien avancé contre mon mari, parla d'une manière toute différente dans le second interrogatoire ; il déclara qu'étant à Bar-sur-Aube, son maître lui avoit dit de faire apprêter sa chaise en toute diligence, vu qu'il alloit se rendre à Versailles pour chercher la comtesse son épouse, qui y étoit allée par ordre de la Reine. Il ajouta qu'à Londres le comte de la Motte avoit dit en sa présence à M. Jefferys, que les diamans qu'il lui faisoit voir avoient été donnés par la Reine à son épouse, et que dans son second voyage, il avoit entendu dire à ce même M. Jefferys, que la comtesse de la Motte avoit rendu au Cardinal des services essentiels auprès de la Reine, qui l'honoroit de la plus intime confiance, et qui ne pouvoit rien lui refuser.

Cette déposition est la même que celle du père Mac-Dermot, et l'une vient à l'appui de l'autre. Celle de mon domestique m'indigna au point, que je ne pus me contenir en présence même de mes juges ; ce qui fit fondre en larmes ce pauvre Lessus. MM. Dupuis de Marcé et Fremyn lui dirent alors qu'il pouvoit

encore se rétracter, s'il le jugeoit à propos. Mais Lessus ne put répondre que par ses sanglots et par ses pleurs. M. Dupuis dit alors à voix basse au sieur Fremyn ; et cependant assez haut pour que je pusse l'entendre, qu'il étoit satisfait de la déposition que venoit de faire cet homme, et qu'il étoit fâché de n'avoir pas besoin d'un domestique pour le prendre à son service. En même temps, il faisoit à Lessus des signes d'approbation, comme pour l'exciter à en dire davantage : mais je passerai légèrement sur cette scène, dont le souvenir m'affecte trop pour m'y arrêter long-temps.

« Bon Dieu ! m'écriai-je en levant les mains « au ciel, pourquoi ne foudroies-tu point l'im- « posture ? Que leur ai-je donc fait à ces hom- « mes inhumains, qui cherchent à corrompre « jusqu'à mes domestiques ? Celui qui m'étoit « le plus fidèle, le plus attaché, les cruels « l'ont séduit.... Malheureux ! on t'a promis « des récompenses ; mais l'or peut-il te dis- « penser des obligations que tu as contractées « envers ton maître ? un vil intérêt étouffe-t-il « dans ton ame tout sentiment d'honneur ? « Prends garde que ta conscience ne te re- « proche un jour la démarche que tu fais au- « jourd'hui, et qu'une faute d'un moment ne « soit punie par une vie entière de remords.

« Messieurs, ajoutai-je, en m'adressant aux

« rapporteurs, que sa déposition soit conservée « en entier; il est nécessaire que tous mes juges « puissent en être instruits. Je leur demande « derai moi-même s'il est vraisemblable que « M. de la Motte, en supposant qu'il ait eu « de semblables confidences à faire, les ait « faites à son valet-de-chambre. »

Je n'eus pas de peine à me persuader que cette déposition avoit été dictée par le sieur Target, conseil du Cardinal, qui s'étoit concerté avec MM. Achette et de la Porte pour se procurer de faux témoins. Je leur ai moi-même reproché en face, ce qu'aujourd'hui je dénonce à tout l'univers.

Cette déposition étoit d'ailleurs trop adroitement dirigée contre mon innocence, pour ne pas être l'ouvrage de gens plus habiles et plus expérimentés qu'un domestique, qui, effrayé sans doute par des menaces, ébranlé par des promesses, avoit fini par se laisser corrompre à l'appât de l'or qui lui étoit offert pour aiguiser sa cupidité. Quand le premier pas est fait dans la carrière du parjure, et que l'on est parvenu à étouffer le remord qui l'accompagne, tous ceux qui le suivent sont des crimes dont on ne sent plus l'atrocité.

Malgré cette conjuration formidable, j'étois encore bien éloignée de penser que c'étoit moi qui étois désignée pour victime. Mes en-

nemis avoient besoin de suborner des témoins et de chercher à séduire mes propres domestiques pour les rendre ingrats et calomniateurs; je me reposois sur mon innocence, et je voulois la faire triompher, sans compromettre la Reine, sans perdre le Cardinal. Mais les commentaires deviennent inutiles; cette dernière déposition, quelque nuisible qu'elle ait été à ma cause, ne laisse pas que de m'être favorable à certains égards, en ce qu'elle est une autre preuve de la malignité de mes ennemis.

L'abbé le Kel, que j'ai depuis quelque temps perdu de vue, fut député vers moi, par le Cardinal, les deux derniers jours des confrontations. Après les premiers complimens d'usage, il m'apprit que S. E. étoit résolue de ne point publier de mémoire. Le 21 avril, jour où se terminèrent les confrontations, l'abbé revint me trouver sur les onze heures du matin; jamais je ne l'avois vu de si belle humeur. « Eh bien, me dit-il, je ne vous en « ai pas imposé; M. le Cardinal a donné ordre « à M. Target de ne plus publier de mémoire, « et il vous prie de faire la même injonction à « M. Doillot. Tout étant terminé, à quoi ser- « viroient des mémoires? Il me paroît que « toute cette procédure n'est que pour la for- « me, et on croit généralement qu'elle n'aura « point de suites. Quelques personnes assu-

« rent à la vérité que S. E. sera disgraciée, et « qu'elle perdra ses charges et ses bénéfices ; « mais ceux qui parlent ainsi sont des gens « ignorans. Cependant, il est inutile que vous « entriez dans ces détails avec M. Doillot ; je « n'aimerois pas même à le rencontrer ici, et « comme vous l'attendez, je préfère me re- « tirer ; mais demain matin à dix heures, si « toutefois vous n'êtes pas en affaire avec votre « avocat, j'aurai l'honneur de vous revoir. »

M. Doillot arriva peu d'instans après que l'abbé le Kel fut sorti de ma chambre. Conformément aux conseils que ce dernier m'avoit donnés, je cherchai à lui persuader qu'il étoit inutile de mettre au jour un second mémoire, mais mes remontrances furent infructueuses. « Pourquoi donc, Madame, me dit-il, « courir à votre perte, en prêtant l'oreille « à des conseils insidieux ? Je suis convaincu « que l'on vous en donne, puisque vous cher- « chez à ménager le Cardinal. Croyez-moi, « on vous trompe ; M. Target a chez lui tous « les documens nécessaires pour un second « mémoire, qui lui ont été remis par S. E. « elle-même ; et vous, Madame, vous voulez « m'empêcher d'en publier un autre, qui vous « assurera les suffrages de la Reine, et qui « achevera de vous disculper ! En dépit de « toutes mes représentations, vous continuez

« à recevoir les visites d'un homme que je « vous ai dénoncé comme un fourbe. Sachez « apprécier sa fausse amitié et l'intérêt decom- « mande qu'il prend à votre situation. Faut-il « encore d'autres preuves pour vous ouvrir les « yeux ? Eh bien ! apprenez, Madame, que « quoiqu'il vous ait assuré que le Cardinal ne « vouloit plus faire publier de mémoire, appre- « nez qu'aujourd'hui même il en a été imprimé « cinq cents exemplaires ; je n'avance rien au « hasard, et je m'engage à vous en apporter un « dans ma première visite. »

Mon étonnement fut extrême, ne pouvant me persuader qu'un homme portât la fourberie aussi loin. M. Doillot revint le même jour à quatre heures après-midi, et me présenta un mémoire du Cardinal. « Madame, me « dit-il, voyez ; je n'avance rien dont je ne « puisse offrir la preuve : lisez ceci, et une « autre fois, croyez un peu moins votre abbé « le Kel. »

Il me quitta pour s'occuper de la publication du mémoire que je devois opposer à celui du Cardinal. Je me mis à lire ce dernier, et j'interrompis souvent cette lecture pour réfléchir sur la duplicité d'un homme que j'avois cru digne de mon estime.

A sept heures, M. l'abbé le Kel me rendit une seconde visite ; je le reçus froidement et, sans

sans me permettre de lui faire aucun reproche, je lui présentai le mémoire du Cardinal: « Voilà, Monsieur, une preuve convaincante « de votre sincérité. » Oh ! Madame, s'écria-t-il sans se déconcerter, je venois vous l'apporter moi-même, de la part de S. E. Je l'ai laissée dans une fureur dont vous n'avez pas d'idée. Ce mémoire... — Mais, Monsieur... — Daignez, Madame, m'écouter : vous m'avez condamné ; permettez que je me justifie, et que je justifie M. le Cardinal. Ce mémoire a été publié à l'insu de S. E. Quand M. Target est venu lui en apporter une épreuve, M. le Cardinal n'en eut pas plus tôt fait la lecture, qu'il en désapprouva le contenu, et qu'il lui notifia que jamais son intention n'avoit été de publier contre vous d'atroces calomnies. Il prétendit que ce mémoire, loin qu'il fût propre à le justifier, le noirciroit aux yeux du public impartial. Il prit un crayon pour en effacer la plus grande partie, et finit par le jeter par terre, tant il étoit indigné. « Je ne « veux pas absolument qu'il paroisse, » disoit Son Eminence, d'après le rapport de son agent : et en même temps des larmes mouilloient ses paupières. M. Target, après lui avoir représenté qu'en composant ce mémoire il n'avoit fait que suivre les ordres de sa famille, s'étoit retiré sans aucune autre explication.

Croyez-moi, Madame, continua l'abbé, M. le Cardinal conserve toujours pour vous cet attachement dont il vous a donné des preuves dans des temps plus heureux ; ses sentimens sont toujours les mêmes, comme vous pouvez en être convaincue par ce que je viens de vous dire de sa part, et si cette affaire venoit à avoir des suites fâcheuses, vous seriez étonnée vous-même de tout ce que son amitié lui feroit entreprendre pour vous.»

Je ne savois quel parti prendre ni à quelle idée m'arrêter. L'abbé le Kel venoit de m'affirmer la vérité de ce qu'il avançoit, et j'aimois à penser que le Cardinal étoit incapable d'une lâche perfidie, telle qu'auroit été l'ordre donné à cet agent, de me tromper d'une manière aussi révoltante. Je croyois connoître ses principes, et j'attribuois toutes les démarches qu'il s'étoit permises contre moi aux suggestions de ses parens et à la nécessité des circonstances. S'il imaginoit en effet que je pouvois disposer à mon gré de la faveur de la Reine, il étoit dans l'erreur. Mais c'étoit-là l'opinion du sieur Target qui, sous ce point de vue, ne voyoit point d'inconvéniens à faire tomber l'inculpation sur moi seule. « Celle « qui, disoit-il, s'est servie de madame de la « Motte pour sacrifier le cardinal de Rohan, « ne manquera pas de lui tendre une main se-

« courable, lorsqu'elle verra que c'est sur sa « tête qu'est prêt à retomber tout le poids de « sa vengeance. Il faut tout mettre en œuvre « pour garantir le Cardinal, à quelque prix « que ce soit, du coup dont il est menacé, et « laisser à celle qui a mis en avant madame « de la Motte, le soin de parer celui qu'elle a « provoqué elle-même, et que nous ne fai- « sons que détourner. »

Ce qui se passoit auroit dû m'ouvrir les yeux et m'éclairer sur l'inconséquence de ma funeste prévention pour le Cardinal. Comment pouvois-je croire à la justice d'un homme qui m'accusoit d'un vol ? Ne devoit-il pas, ne pouvoit-il pas trouver quelqu'autre moyen de défense, sans se disculper au prix de l'honneur d'une femme dont il reconnoissoit l'innocence dans son cœur ? Que sont les remords dont il est déchiré aujourd'hui (car je crois à ses remords) auprès de la destinée affreuse dont il a fait mon partage ?

Je fus étonnée le lendemain de voir reparoître M. Doillot : « Je viens, me dit-il en « m'abordant, vous faire part d'une nouvelle « bien étrange, qui sans doute ne vous est pas « encore parvenue. C'est la semaine prochaine, « à ce que l'on assure, que votre procès doit « être jugé. Je trouve cela fort extraordinaire, « d'autant plus que je ne croyois pas que ce

« jugement pût être rendu avant la semaine « après la Pentecôte ; mais je verrai... Ce que « je crains, Madame, c'est de n'avoir pas mis » assez tôt la dernière main à votre mémoire ; « je suis on ne peut plus satisfait des matériaux « que vous m'avez fournis, et si nous avions le « temps, ce que nous ferions seroit marqué « au bon coin. Je connois un jeune homme « plein de feu et de génie, à qui j'ai montré « les documens que vous m'avez procurés. Il « y a trouvé tant de choses frappantes qu'il « s'est écrié dans un transport d'enthousiasme : « Quel heureux sujet pour exercer ma plume ! « un mémoire que je pourrois faire d'après ces « matériaux éterniseroit ma réputation ; il est « malheureux que le temps nous manque : « d'ailleurs j'y vois encore une autre difficulté. « L'abbé *** m'a toujours protégé depuis mon « enfance : c'est à ses soins et à ses bontés que « je dois les talens que l'on me prête, et comme « il est lié avec la maison de Rohan, je crain- « drois de lui déplaire en travaillant pour ma- « dame de la Motte. Mais..... confiez-moi ces « papiers, M. Doillot, je verrai s'il ne seroit « pas possible de concilier les choses..... « Demain je viendrai vous donner une réponse « plus positive. »

« Il revint en effet le lendemain, continua « M. Doillot, et il me dit qu'il se feroit un

« vrai plaisir de vous être utile, mais qu'in-
« dépendamment des difficultés dont il m'avoit
« parlé la veille, il en existoit une à laquelle
« cependant je pouvois obvier. Je suis jeune,
« ajouta-il, et il s'en faut de beaucoup que je
« sois à mon aise. Je ne pourrois entreprendre
« un ouvrage comme celui-ci, sans que vous
« me fissiez quelques avances; mais je m'en-
« gage volontiers pour trente louis à vous ré-
« diger un mémoire, dont vous serez satisfait. »

Voilà ce que me répéta M. Doillot, en ajoutant qu'il lui avoit promis les trente louis. Cependant la convention resta sans effet, parce que M. Doillot vouloit que le mémoire passât pour son ouvrage, et que le jeune écrivain, qui n'avoit consenti à l'entreprendre que pour se faire une réputation, refusa d'y travailler à une condition qui ne pouvoit se concilier avec son amour-propre.

Il résulta de cet amour-propre mal placé, qu'au lieu d'un mémoire rempli de toutes les circonstances tendantes à mettre au jour les iniquités de la cabale formée contre moi, je n'eus qu'un exposé sommaire, non de la main de M. Doillot, mais d'un homme de lettres plus complaisant que celui à qui il s'étoit adressé d'abord, puisqu'il voulut bien permettre que mon avocat en recueillît toute la gloire; cependant personne n'a été la dupe,

et le public a été bientôt dans le secret. Ce mémoire n'a paru que deux jours avant ma translation à la conciergerie.

Le jour même où je devois y être conduite, M. Doillot vint me trouver à sept heures du soir, et passa près de deux heures avec moi; il me dit qu'il avoit reçu de tous côtés des complimens sur mon mémoire, et que beaucoup de personnes de la première distinction en avoient fait l'éloge le plus pompeux. Insensiblement il vint à me parler de la conciergerie. « Il seroit possible, ajouta-t-il, que vous « y allassiez ce soir; mais, à tout hasard, tenez- « vous toujours prête. On m'a fait entendre « que l'on devoit vous y conduire entre onze « heures et minuit. »

Cette nouvelle, loin de m'attrister, me parut au contraire du plus heureux augure. Il me sembloit que je touchois au terme de ma captivité. Aucun pressentiment funeste ne venoit se mêler à mes réflexions. Hélas! j'étois bien éloignée de prévoir le sort qui m'étoit réservé. D'ailleurs, la contenance de M. Doillot ne m'annonçoit rien de funeste. Je ne trouvois rien d'alarmant dans ce qu'il me disoit. Il me demanda ensuite si j'avois quelque idée d'un procès criminel. Je lui répondis que non. « D'abord, continua M. Doillot, la personne « qui est accusée en matière criminelle, est

« obligée de s'asseoir sur une sellette devant « les juges. — Oh! oui, je l'ai entendu dire. « — Cette coutume, qui paroît étrange à cer- « taines personnes, s'est conservée jusqu'à « nos jours, parce que la situation d'un accusé « étant toujours très-désagréable et très-fâ- « cheuse, il pourroit peut-être se trouver mal, « s'il n'avoit pas un siége. Ne soyez pas non « plus surprise si l'on vous fait passer par le « petit escalier. — Hé, M. Doillot, dis-je en « riant, laissons-là vos petits et vos grands « escaliers ; je n'y entends rien. »

Hélas! ces termes mystérieux renfermoient la prédiction de l'ignominie dont on alloit me frapper; ne pouvant en deviner le sens, je n'y prêtai aucune attention, et ma sécurité n'en fut pas troublée.

M. Doillot n'avoit pas voulu se charger de la lettre que j'avois écrite pour la Reine; il savoit mieux que moi qu'elle eut été inefficace. Si je ne me trompe, ce fut ce jour-là qu'il me demanda ce que j'en avois fait, et qu'il me conseilla de la jeter au feu. « Vous « vous exposez à la perdre, me dit-il; vous « devez vous défier de votre étourderie. » — « Je ne la perdrai pas, soyez-en certain, et « aussitôt que j'en aurai l'occasion, je la brû- « lerai. » Il ne me pressa pas davantage, et se retira.

A huit heures, on m'apporta mon souper. Le porte-clef étant remonté quelques instans après que je m'étois mise à table, me dit avec le ton brusque et grossier ordinaire aux gens de sa profession : « Mais vous êtes d'une gaîté « charmante ! d'honneur, je n'y conçois rien. « M. Doillot ne vous a donc rien dit ? Ma foi, « vos affaires ne sont pas bonnes ; je crains « bien que tout cela ne se termine à la Grève. » Quoique la plaisanterie me parût un peu forte, je n'y vis rien de plus, et la seule réflexion qui me vint à l'esprit fut que peut-être il étoit chargé de me faire parler, pour rendre compte ensuite de ce que j'aurois dit. J'eus la malice de ne pas ouvrir la bouche, pour déjouer les intentions que je supposois à mes ennemis, et je ne rompis le silence que quand Saint-Jean s'avisa de se jeter dans le fauteuil dont je me servois ordinairement, et de s'y prélasser, comme s'il eut été chez lui. « Saint-Jean, « lui dis-je, allez dire au gouverneur, que « l'on ne m'intimide point aisément, et de- « mandez-lui si c'est ce soir que je dois aller « à la conciergerie ; sinon, je serois bien-aise « de me coucher : revenez vîte me donner ré- « ponse. »

A dix heures, il revint dans ma chambre. « C'est à onze heures, Madame, me dit-il, « que l'on viendra vous prendre, pour vous

« conduire à la conciergerie. Ainsi préparez-« vous : c'est par vous que l'on commence. » En effet, à onze heures précises Saint-Jean vint me chercher. « Adieu, mon ami, m'écriai-je ; « j'espère ne plus rentrer dans votre vilaine « Bastille. — Madame, me dit-il, ayez la bonté « de me rendre mon couteau et mes ciseaux, « car on va vous fouiller. » Saint-Jean étant sorti de ma chambre pour un instant, je me hâtai de cacher dans mon sein la lettre que j'avois écrite pour la Reine. Le porte-clef rentra aussitôt, et me conduisit dans la chambre du conseil, où je vis le Gouverneur et deux des huissiers, que l'on nomme huissiers de la chaîne. L'un d'eux me demanda la permission de visiter mes poches, en me disant que c'étoit une ancienne coutume de la Bastille à laquelle on se soumettoit toujours, avant que de passer à la conciergerie. Il n'y trouva qu'un gros paquet de papiers qu'il prit sans l'ouvrir, et je montai ensuite avec les deux huissiers dans un fiacre.

A notre arrivée dans la cour du palais qui étoit illuminée de toutes parts, j'aperçus une foule prodigieuse de spectateurs. Toute la garde étoit sous les armes. Un officier vint me donner la main pour descendre de voiture, et on me conduisit dans un grand salon que l'on dénomme le greffe, où je fus suivie par quatre

à cinq cents personnes. Toutes les avenues, toutes les salles, jusqu'aux fenêtres et aux tables, étoient remplies de monde.

Le concierge et son épouse s'empressèrent de me combler d'honnêtetés. Ils m'offrirent des rafraîchissemens que je crus devoir accepter. J'entendis avec plaisir les choses flatteuses qui me furent adressées par la plupart des personnes qui étoient rassemblées pour me voir, et je m'efforçai de leur témoigner à quel point j'y étois sensible.

A deux heures du matin, me trouvant très-fatiguée, je demandai à me reposer; et après avoir pris congé de cette nombreuse compagnie, je fus conduite par la femme du concierge dans l'appartement qui m'étoit destiné. En me quittant elle eut la bonté de me dire que le lendemain matin elle viendroit voir elle-même si j'avois besoin de quelque chose, avant que d'aller au palais.

Les juges commencèrent à se rassembler à six heures du matin, et j'étois habillée à six et demie. Madame Hubert (c'est le nom de la femme du concierge) me dit que la pauvre d'Oliva comparoîtroit la première. Je demandai à la voir; sa chambre étoit voisine de la mienne, et la concierge m'y conduisit. Je la trouvai occupée à allaiter son enfant, et j'essayai de la consoler; je me permis cependant

de lui faire quelques reproches sur les torts qu'elle avoit eus à mon égard, en suivant dans ses dépositions les avis de ses conseils, relativement aux lettres supposées de la Reine, qu'elle avoit prétendu lui avoir été montrées par moi.

Entre dix et onze heures, le concierge et son fils vinrent me prendre, et me firent descendre par le petit escalier dont m'avoit parlé M. Doillot. Le sieur Fremyn s'avança pour me donner la main au bas de l'escalier, et me conduisit dans la salle où les juges étoient assemblés.

Quel moment terrible ! Quelle impression fit sur moi le spectacle qui s'offrit alors à mes yeux ! Me voilà donc arrivée à l'époque à jamais mémorable où, accusée sans être criminelle, condamnée d'après des dépositions calomnieuses qui se détruisoient les unes par les autres, et dont mes juges eux-mêmes ne pouvoient se dissimuler l'insuffisance, je vis tomber sur moi le glaive de la justice des hommes ! où plus de soixante juges rassemblés pour prononcer sur mon sort, imprimèrent à mon honneur une tache ineffaçable !..... Aurai-je le courage de continuer ce pénible récit ? Oui, l'indignation, le sentiment de mon innocence que l'on a pu flétrir sans me la faire perdre, me prêteront assez de forces pour

remplir jusqu'à la fin le douloureux devoir que je me suis imposé.

En vain j'ai demandé la révision de mon procès ; on a eu la cruauté de se refuser à cette juste demande. Mes ennemis sont parvenus à faire consommer l'affreux sacrifice ; tous les tourmens ont déchiré mon cœur, mais l'espoir y est resté : il viendra un temps où la vérité sera reconnue. Ils comparoîtront avec moi devant le tribunal de l'Être suprême, les barbares qui m'ont vouée à l'ignominie. Là, je les sommerai de répondre ; leur imposture sera confondue, et je serai vengée. Oui, grand Dieu ! c'est de toi que j'attends la justice éclatante que les hommes me refusent. Le cri d'une victime innocente a pu être méprisé par eux, mais il est monté vers toi, et je suis convaincue qu'il sera exaucé.

Je ne tardai pas à comprendre ce que signifioient les expressions obscures dont s'étoit servi M. Doillot, en me parlant de la sellette, à dessein de me préparer à cette scène humiliante. Je n'avois donné alors aucun signe de terreur, parce que je n'entendois pas ce qu'il vouloit me dire ; mais quand il fallut me soumettre à cette honteuse coutume, je frissonnai et je reculai d'horreur. Cependant les exhortations des personnes qui étoient près de moi me rassurèrent un peu et ranimèrent mon cou-

rage. « Faut-il donc, m'écriai-je, que j'occupe « un siége qui n'est destiné qu'aux coupables? « Devois-je m'attendre à un tel opprobre ? La « nécessité seule..... Hélas ! j'obéis. »

Je n'entreprendrai pas de décrire ce que j'éprouvai en cet affreux moment ; mes genoux trembloient avec force, tout mon corps étoit dans l'agitation la plus violente : j'étois en spectacle à une multitude nombreuse sans que je visse rien de ce qui m'entouroit, tant étoit grande ma confusion. Pour m'épargner la mortification de subir un interrogatoire qui ne pouvoit servir qu'à m'humilier davantage, peu s'en fallut que je ne laissasse tomber, comme par mégarde, la lettre que j'avois écrite à la Reine, et dont l'abbé le Kel devoit se charger. Mais malheureusement pour moi, (oui, malheureusement pour moi, puisque j'étois alors sous la sauve-garde de la justice) pendant que je délibérois en moi-même pour prendre un parti, j'entendis répéter dans tous les coins de la salle, et même par un grand nombre de mes Juges : « Courage, Madame, « rassurez-vous. » Ces paroles consolantes dans ce moment de détresse calmèrent un peu l'agitation de mes esprits ; je sentis renaître l'espérance dans mon ame ; mes idées devinrent plus claires et moins incohérentes ; enfin on m'inspira tant de confiance par l'intérêt qu'on

paroissoit prendre à ma situation, que peu à peu je me vis en état de répondre avec cette précision et cette énergie qui n'appartiennent qu'à l'innocence.

M. Fremyn profita de l'occasion pour insulter à mes malheurs. La présence de ceux des juges qui paroissoient s'intéresser à mon sort ne lui en imposa pas. Il vint à moi, et me dit d'un ton brusque, qu'il falloit que j'ôtasse ma calêche. Je levai les yeux, et lui répondis sans m'émouvoir, que tout autre homme auroit cru devoir quelques égards à une infortunée, mais que pour lui, son cœur ne lui suggéroit pas ces ménagemens, et qu'il ne cherchoit qu'à satisfaire la haine qu'il m'avoit vouée. Tout le monde applaudit à cette réplique, et je n'entendis dans toutes les parties de la salle que des murmures d'improbation contre la conduite du sieur Fremyn.

Le premier président, M. d'Aligre, fit alors lire mon premier interrogatoire, dont on n'avoit recueilli que les circonstances les moins importantes; après quoi je me levai, le saluai respectueusement, et lui témoignai combien je trouvois étonnant que l'on eût abrégé et tronqué cet interrogatoire, en lui observant que les omissions qu'on avoit faites, privoient mes juges des éclaircissemens nécessaires pour décider si j'étois innocente ou cou-

pable. « Je desirerois, ajoutai-je, que mes juges « m'interrogeassent sur tout ce qui est relatif « au collier. Je le souhaite d'autant plus, que « voici le moment de prouver ce que j'ai avancé, « ce que j'ai répété uniformément, et ce sur « quoi l'on ne me verra jamais varier. » Tous les juges convinrent d'une voix unanime, que mes représentations étoient justes, et qu'il falloit ajouter quelque chose à l'extrait de mon premier interrogatoire, vu qu'on n'y avoit nullement fait mention du collier de diamans, quoique ce fût là l'objet principal de l'accusation dirigée contre moi. « M. le Cardinal, « dirent-ils, prétend qu'il a lui-même porté « le collier à Versailles, qu'il l'a remis chez « vous, qu'il y est resté jusqu'à l'arrivée d'une « personne qui, disiez-vous, venoit le prendre « de la part de la Reine : par discrétion il est « alors entré dans une alcove entr'ouverte. Il « ajoute que vous voulûtes lui faire croire que « c'étoit un page de la chambre de S. M. : et « cet homme, d'après la description qu'il en « a donnée, a le teint très-brun, de grands « yeux noirs, des sourcils épais de la même « couleur ; il est grand et extrêmement « fluet. »

« De semblables absurdités m'indignent, « répliquai-je, et je suis persuadée, Messieurs, « qu'elles produisent le même effet sur vous. »

Alors je fis voir combien il y avoit de contradictions dans ce qu'avoit avancé le Cardinal. Je rappelai qu'aussitôt qu'il avoit aperçu M. de Villette a la confrontation, il avoit dit qu'il reconnoissoit bien son profil et que c'étoit la même personne à qui j'avois remis le collier. « Si mes juges, continuai-je, veulent bien « considérer la différence qui se trouve entre la « personne désignée par le Cardinal et M. de « Villette, ils verront combien peu ils doivent « ajouter foi à toutes les allégations de S. E. « Au lieu d'être brun, M. de Villette est très- « blond, et aucun de ses traits ne répond au « portrait qu'en a fait le Cardinal. Mais sup- « posons qu'il soit venu chez moi une personne « semblable à celle qu'il a indiquée, cette cir- « constance pourroit-elle tourner contre moi? « Si le billet que l'homme en question m'a « apporté, avoit été écrit par une main incon- « nue, le Cardinal lui auroit-il confié un dépôt « aussi précieux que l'étoit le collier, simple- « plement parce qu'il lui étoit enjoint dans le « billet de le remettre au porteur? Si, d'un « autre côté, cette négociation m'eût regardée « exclusivement, le billet et la quittance qu'il « contenoit devoient m'appartenir, ainsi que « les autres billets dans lesquels il étoit fait « mention du collier; cependant MM. de Saint- « James, Bassanges, Bhomer, ont déclaré

« avoir

« avoir vu entre les mains du Cardinal un « billet dans lequel il est dit que le *collier est* « *superbe.* Je demande qu'il produise ces pa- « piers: on verra que les billets qu'il dit m'avoir « été adressés, n'ont été écrits qu'à lui seul. « Il ne peut le nier, sans une contradiction « évidente entre ses assertions et sa conduite, « puisqu'ils sont tous restés entre ses mains « et qu'il n'a pas pensé à me les rendre ; ce « qu'il n'auroit pu se dispenser de faire, si ces « billets m'eussent appartenu.

« J'ai des raisons essentielles pour demander « avec instance que le Cardinal produise ces « lettres. Si on les compare avec l'approuvé « que le sieur de Villette avoue avoir signé, on « verra qu'elles ne sont pas de la même main, « comme on vient de me faire entendre que le « Cardinal l'a prétendu. Oui, j'ose l'affirmer, « on y trouvera des lettres de trois personnes « différentes ; mais pas une seule qui ait été « écrite par le sieur de Villette.

« Les sieurs Saint-James et Bhomer non- « seulement ont déposé qu'étant sur la terrasse « de Versailles, le Cardinal leur avoit montré « une lettre dans laquelle ils avoient lu ces « mots : *Je suis parfaitement satisfaite du* « *collier. Il est superbe*, etc. etc. Ils ont dé- « claré aussi que S. E. leur avoit dit que cette « lettre venoit de la Reine. Quant à moi,

« Messieurs, je l'ai déja répété plusieurs fois, « et je l'atteste encore : j'ai vu cette lettre de « mes propres yeux, et je l'ai lue toute entière. »

Le président me demanda alors si j'étois intimement persuadée que la Reine eût écrit cette lettre, ainsi que beaucoup d'autres que m'avoit montrées le Cardinal. Je répondis que tout ce que je pouvois me permettre de dire étoit qu'en m'apprenant qu'il avoit vu la Reine, il m'avoit assuré en même temps qu'il en avoit reçu plusieurs lettres.

A peine eus-je prononcé ces mots, que quatre abbés qui étoient assis à une très-grande distance les uns des autres, se levèrent à la fois, commencèrent à parler en même temps, et à faire un tapage à étourdir tout l'auditoire. Enfin il y en eut un qui, élevant la voix au-dessus de celle de ses confrères, parvint à les réduire au silence et à se faire écouter : c'étoit l'abbé Sabatier. « Madame « prétend, s'écria-t-il, en s'adressant au Pré- « sident, qu'elle n'a eu aucune part à la vente « du collier. Mais pourquoi, lorsque M. De- « lomieux lui a demandé quelles étoient les « personnes qu'elle avoit un jour à sa table, « a-t-elle répondu que c'étoient des gens qui lui « avoient quelques obligations? Cette réponse « me paroît prouver que madame de la Motte « a été partie intéressée dans cette affaire,

« puisque ces personnes étoient les joailliers. » Je jetai sur l'orateur un regard qui sembloit lui dire combien j'étois surprise de sa sagacité, et je répondis assez dédaigneusement : « Je « n'ai rien à objecter à une observation aussi « judicieuse. Il n'y manque, à mon avis, qu'un « peu de bon sens. — Ecrivez, cria-t-on au « Greffier, que madame de la Motte a dit que « M. l'abbé Sabatier n'a pas le sens commun. »

Quelques plaisanteries déridèrent pour un instant le front des juges, et firent rire aux éclats les spectateurs. « La question qui vient « de m'être faite, continuai-je, ne doit pas « m'étonner; je sais que messieurs les abbés « ont formé, au nombre de cinq, une ligue « contre moi, et qu'ils s'attendent à se voir « secondés par un sixième, pour faire triom- « pher la cause du Cardinal. Je sais aussi qu'il « existe encore un autre parti disposé à adopter « les mêmes mesures; il est donc tout simple « qu'ils m'accusent. »

Il fut alors ordonné au Greffier de me lire la question qui m'avoit été faite par M. l'abbé Sabatier, à laquelle je répondis de la manière suivante :

« Messieurs, il est vrai que les joailliers « m'ont inculpée dans leurs dépositions; mais « ce qu'ils ont dit à la confrontation me justi- « fie pleinement, puisqu'en produisant le billet

« du Cardinal qui demandoit leur adresse, ils « ont déposé que je l'avois remis et que j'en « avoit fait lecture au sieur Bassanges ; que ce « dernier avoit écrit lui-même cette adresse « en ma présence, et que je l'avois envoyée « au Cardinal. M. Bassanges se rappelle aussi « que je lui ai recommandé de prendre ses pré- « cautions, avant de livrer le collier au Car- « dinal. Je demande maintenant à mes juges « si, cette circonstance une fois admise, les « joailliers ne m'ont pas des obligations réelles ? « Je suis la cause première de la vente du col- « lier, puisque c'est moi qui en ai fait mention « au Cardinal, qui dit l'avoir acheté pour la « Reine. Voilà, Messieurs, ma réponse à ce « qu'a dit M. Delomieux. Je n'ajouterai plus « qu'un mot : le sieur de la Porte a positive- « ment déclaré (on peut s'en assurer en jetant « un coup-d'œil sur le procès-verbal de nos « confrontations) que je lui ai répété plus de « cent fois, que je ne voulois être pour rien « dans la vente du collier, et que j'ai refusé « absolument l'offre qui m'a été faite de deux « cent mille livres. Que mes juges me per- « mettent d'observer que si j'avois eu le des- « sein de m'approprier ce bijou, je n'aurois pas « balancé à accepter le présent que m'offroient « les joailliers, pour leur donner le change sur « mes intentions. »

M. le premier Président et d'autres juges furent à différentes reprises obligés d'enjoindre au greffier Breton d'écrire mes réponses ; ce qu'il ne paroissoit pas disposé à faire, étant dans les intérêts du Cardinal.

M. de Bretignère, conseiller honoraire, me fit après cela une question presque aussi déplacée que celle de l'abbé Sabatier, et à laquelle je fus sommée de donner une réponse directe. « Madame, me dit-il, puisque vous « avez vu un grand nombre de lettres entre « les mains du Cardinal, vous pouvez nous « dire ce qu'elles contenoient, et nous appren- « dre si le Cardinal y faisoit réponse. — Mon- « sieur, répliquai-je, la question est indis- « crète, et infiniment dangereuse : d'ailleurs « personne ne peut vous y répondre plus con- « venablement que M. le Cardinal lui-même. « Invitez-le à produire ces lettres, pour en « faire la lecture, et satisfaire votre curiosité. » Je conclus en suppliant mes juges d'arrêter leur attention sur ce que venoit de dire M. de Bretignère, et de ne pas croire, comme le Cardinal le prétendoit, que la Reine eût écrit ces lettres pour moi, et qu'elles les eût envoyées à mon adresse. « En effet, « ajoutai-je, s'il en étoit ainsi, pourquoi se- « roient-elles restées entre les mains de Son « Eminence ? » Mes lecteurs doivent voir avec

quel soin j'évitois de compromettre ma Souveraine.

Mais les juges, soit qu'ils voulussent contenter leur curiosité, ou qu'ils désirassent obtenir tous les éclaircissemens qu'il étoit en mon pouvoir de leur procurer, exigèrent de moi des réponses positives aux questions qui m'étoient faites. Je me vis donc contrainte de leur parler de ce qui étoit l'objet de ces lettres. On me demanda ensuite, si j'étois intimement persuadée que ces lettres fussent de la main de la Reine ; si je n'en trouvois pas le style trop familier pour une Souveraine qui écrit à un de ses sujets. Je répondis que c'étoit une des premières observations que j'avois faites au Cardinal, lorsqu'il m'avoit donné communication de ces lettres.

Il me seroit difficile aujourd'hui de me rappeler tout ce qui me fut demandé en cette occasion, et tout ce que les circonstances me forcèrent de révéler. Ce qu'il y a de certain, c'est que mes réponses me parurent faire la plus grande sensation tant sur les juges que sur les spectateurs.

Je terminai ces détails par quelques observations sur l'ensemble de l'inculpation dont j'étois l'objet. Toutes les questions qui m'avoient été faites ayant été enregistrées, ainsi que mes réponses, j'exigeai qu'elles me fussent

lues les unes après les autres, tant je craignois que le greffier n'eût rempli ses fonctions aussi infidèlement que le sieur Fremyn. M. d'Aligre m'ayant demandé ensuite si je n'avois rien à ajouter, je lui dis qu'il ne me restoit qu'à supplier mes juges de vouloir bien peser dans leur sagesse toutes les circonstances qui avoient rapport à mon affaire, en ajoutant que, pleine de confiance dans leurs lumières et leur impartialité, j'attendois sans inquiétude un jugement qui ne pouvoit que m'être favorable.

Je viens de donner un exposé véridique de tous les interrogatoires que j'ai subis : il me reste à dire un mot de la manière dont différentes circonstances ont été présentées par mes ennemis dans les papiers-nouvelles. Publiquement calomniée, en butte à tous les traits sanglans d'une malignité barbare, il est de mon devoir d'éclairer ceux de mes lecteurs qui ont reçu à mon sujet des impressions défavorables, en donnant une adhésion irréfléchie à de faux rapports propagés par des gens dévoués à une famille puissante, et soudoyés pour me diffamer et m'avilir. Ils me pardonneront sans doute une courte digression, que la vérité et ma justification exigent. Je dois prouver que ma conduite, lorsque je comparus devant mes juges, fut digne de mes sentimens. Mes ennemis ont bien voulu convenir de l'é-

nergie avec laquelle j'ai présenté ma cause, et de cette force de raisonnemens qui a étonné mes juges. Ce fut la vérité qui me rendit éloquente ; ce fut le sentiment de mon innocence outragée qui m'inspira le courage que je montrai en cette occasion.

Avant que de citer le passage de la *Gazette de Leyde* (extrait d'une lettre datée de Paris le 2 juin) auquel je fais allusion, je rendrai compte d'une circonstance qui prouvera qu'une grande partie du public étoit favorablement disposée en ma faveur. M. Robert de S. Vincent, dans le discours qu'il prononça, fit une description pathétique des alarmes de la maison de Rohan sur le sort du Cardinal. Il commença par se plaindre de la violation des priviléges de la cour, et prétendit que les juges devoient prendre l'illustre accusé sous leur protection spéciale ; il s'étendit après cela sur la déplorable situation de S. E. « La cour, « dit-il, va rendre la liberté aux autres prison- « niers ; mais que deviendra le Cardinal ? quelle « main puissante brisera ses fers ? Jamais il n'a « eu plus besoin des conseils de jurisconsultes « éclairés... » Ces expressions suppliantes de la part d'un homme attaché aux intérêts de mes ennemis, démontrent évidemment combien ils craignoient qu'une grande partie des juges dont ils connoissoient l'irréprochable

intégrité ne me rendît justice, en condamnant le Cardinal dont les dépositions contradictoires et inconséquentes étoient un terrible argument contre lui. Rien n'étoit en effet plus aisé à prouver que les relations de la Reine avec le Cardinal, ainsi que la part que j'avois eue à leur confiance réciproque ; et toutes les combinaisons de la plus noire malignité n'ont servi qu'à élever des nuages passagers sur la vérité, sans pouvoir les fixer sur elle.

« Madame de la Motte, a dit la *Gazette* « *de Leyde*, le jour qu'elle a comparu en « présence de ses juges, avoit une parure « d'une élégance recherchée. » On saura que penser de cette circonstance, en apprenant que ce fut avant sept heures du matin que cette comparution eut lieu. J'en appelle à mes juges eux-mêmes ainsi qu'à la concierge, de la fausseté de cette assertion. Une chemise et un mantelet de linon-batiste, un bonnet de gaze sans rubans, un voile de gaze blanc qui me couvroit le visage, les cheveux sans poudre, voilà quelle étoit la parure qu'il a plu à mes ennemis d'appeler superbe. Cette même feuille me reproche ensuite ma hardiesse et mon empressement à me justifier, et elle ne balance pas à me donner l'épithète de *femme audacieuse*. Me fait-on un crime de la fierté ? Je ne m'en défends pas ; mais

cette fierté qui ne me permet pas de fléchir devant mes égaux, lorsqu'ils veulent m'outrager, se change en un sentiment de bienveillance, lorsqu'un être quelconque réclame mon appui; et telle est la délicatesse que je porte dans ma manière d'obliger, que je voudrois épargner jusqu'au désagrément des supplications. Je cherche à faire oublier aux infortunés qui s'adressent à moi qu'ils ne sont pas mes égaux, pour ne les occuper que du besoin que je ressens de leur rendre service. C'est dans des procédés semblables que consistent les jouissances de ma vanité, c'est là mon orgueil suprême; et je ne crains pas d'en faire trophée aux yeux de ceux qui me haïssent. Si l'amour-propre a conduit ma plume dans l'esquisse que je viens de tracer de mon caractère, que mes ennemis me prouvent que j'ai eu tort. J'en appelle à ceux qu'il a été en mon pouvoir d'obliger : ont-ils jamais trouvé en moi une femme dure et hautaine? Je ne demande pas d'ailleurs à être crue sur ma parole; mais si l'on se persuade que je me suis flattée, doit-on se refuser à penser aussi que mes ennemis, connus pour tels et agissant ouvertement contre moi, ont pu donner dans l'excès contraire? Tout ce que je desire est, que l'on s'arrête à cette réflexion judicieuse, qui doit être celle de tout homme

impartial ; que l'on choisisse un juste milieu entre les déclamations furibondes de la haine, et ce que l'on peut appeler les préventions de mon amour-propre, que l'on se borne au simple examen des faits, et je serai satisfaite du jugement que l'on prononcera.

De tous les vices, celui qui est le plus contraire au crime dont on m'a supposée coupable, c'est l'orgueil. L'orgueilleux est circonspect dans ses actions ; le besoin qu'il a de l'estime et de la considération, l'attache à tout ce qui peut les lui conserver. L'opinion a placé le vol au dernier degré de la bassesse : l'orgueil que l'on me reproche auroit-il pu s'abaisser jusqu'à lui ? Que mes ennemis cessent d'être injustes, ou qu'ils soient au moins conséquens dans leurs accusations.

Le même folliculaire me fait aussi les honneurs des expressions suivantes : « Je vais « donc enfin confondre ce grand coquin. » Qu'il nomme une seule personne d'une probité et d'une bonne-foi reconnue, qui déclare m'avoir entendue parler ainsi, et je passe condamnation sur cet article.

Méritois-je donc la haine de la maison de Rohan, moi qui, croyant trouver dans les juges une forte prévention en ma faveur, qui me paroissoit en même temps devoir être funeste au Cardinal, leur appris que j'avois

vu, que j'avois lu une lettre que S. E. m'avoit assurée avoir reçue de la Reine. Cette lettre d'une main différente de celle qui avoit signé l'approuvé, accusoit formellement la réception du collier dont S. M. se disoit parfaitement satisfaite. J'étois donc bien éloignée de chercher à *confondre ce grand coquin*. Si telle avoit été mon intention, je n'aurois pas plaidé la cause de mon accusateur. Si j'eusse été moins généreuse, je serois encore aujourd'hui considérée, et ma gloire seroit restée sans souillure.

C'est trop long-temps retenir l'attention de mes lecteurs sur des mots, quand je devrois leur prouver que ma conduite en présence de mes juges n'a été, sous aucun rapport, telle que mes ennemis l'ont présentée. Mais j'ai déjà rendu compte de ce qui s'est passé lorsque j'ai comparu devant eux : on peut juger si j'ai montré en leur présence l'audace que l'on me reproche. Aussitôt que l'on m'eut signifié que j'eusse à me retirer, je saluai respectueusement mes juges, et je sortis.

Je fus reconduite par le concierge, et suivie d'un grand nombre de personnes qui m'étoient inconnues jusque dans l'appartement de madame Hubert. Je reçus des complimens de tout le monde sur la manière dont j'avois défendu ma cause. On blâma beaucoup l'abbé

Sabatier ; le conseiller honoraire fut tourné en ridicule, et tous les vœux se réunirent en ma faveur.

Je convins avec le concierge et sa famille de partager sa table, pendant tout le temps que je demeurerois avec eux. Un jour qu'étant seule dans la chambre à manger, je m'amusois à relire la lettre que j'avois destinée pour la Reine, madame Hubert entra et l'aperçut entre mes mains. Je ne balançai pas à la lui montrer, et son mari étant venu nous trouver pendant que nous la lisions ensemble, elle la lui présenta. Il devint pâle à cette lecture, et s'écria : « Oh ! Madame, assurément vous ne « serez point forcée de faire usage de cette « lettre ; je vous conseille de la brûler. » Il voulut aller chercher une chandelle, pour mettre ce conseil en pratique. Sa femme fut du même avis ; tous deux m'assurèrent qu'il ne pouvoit rien m'arriver de fâcheux, et que je serois infailliblement acquittée avec honneur.

Beaucoup de personnes venoient me voir pendant le jour, et dans la solitude de la soirée j'écartois les idées mélancoliques par des souvenirs agréables ; lorsque j'étois dans l'appartement du concierge et que je me trouvois environnée par un cercle nombreux, j'oubliois en quelque sorte que j'étois prisonnière. Tout le monde me faisoit espérer que

le procès n'auroit point de suite, comme l'avoit prédit l'abbé le Kel. Le surlendemain de mon arrivée à la conciergerie, madame Hubert vint dans ma chambre à neuf heures du matin, pour m'engager à passer la journée avec elle; cependant elle me laissa seule pendant plus de deux heures, quoiqu'elle m'eût assuré avant de sortir qu'elle ne feroit qu'une absence de dix minutes. Dans l'intervalle, je reçus un grand nombre de visites. Si l'un sortoit, il se trouvoit presque aussitôt remplacé par un autre. Jamais, de mon côté, je ne m'étois sentie si calme et si peu inquiète sur l'avenir.

A neuf heures du soir, j'entendis des cris d'acclamations qui partoient de la cour du Palais. Je courus à la fenêtre, et j'aperçus beaucoup de monde sur le grand escalier. Le bruit continuoit sans que je pusse distinguer autre chose que le cri plusieurs fois répété de *Bravo! Bravo!* Sur ces entrefaites, madame Hubert, son fils et une dame, étant entrés dans l'appartement, je leur demandai la cause de ce vacarme. « C'est, me répondit-on, un « filou qui a voulu escamoter une montre, « et le drôle a été pris sur le fait. » Cette réponse étoit plausible, et je m'en contentai. Le bruit cependant, loin de diminuer, paroissoit s'accroître. Une inquiétude que je ne pouvois pas surmonter me ramène à la fenêtre.

J'écoute ; des sons confus frappent mon oreille, mais je ne veux point quitter mon poste. Tout-à-coup j'entends dire d'une voix distincte : « Cela est heureux pour le Cardinal ; mais « que deviendra donc cette pauvre madame « de la Motte ? »

A peine avois-je entendu ces mots, que mes genoux se dérobant sous moi, je tombai dans un fauteuil qui heureusement se trouvoit à mes côtés. Le concierge accourut à mon secours ; et quand j'eus recouvré une partie de mes forces, il me conduisit dans ma chambre que je ne gagnai qu'après bien des efforts, appuyée sur son bras et celui de son fils. Au bout de quelques minutes, ils me quittèrent pour aller prendre des informations sur la cause des cris que j'avois entendus, et sur ce qui avoit donné lieu à l'observation qui m'avoit tant alarmée. Ils ne tardèrent pas à revenir, et si leurs regards m'annoncèrent qu'ils n'avoient rien que de fâcheux à m'apprendre, leur silence en fut un indice encore plus frappant. Affectons, me dis-je en moi-même, un air d'indifférence : quand ils me croiront résignée, ils m'instruiront peut-être de ce que la crainte de trop m'affliger ne leur laisse pas le courage de me dire.

Enfin on me l'annonça, cette nouvelle terrible, mais mille fois moins affreuse ce-

pendant que celle que l'on ne m'apprit point, ou que l'on ignoroit encore. Le Cardinal, me dit-on, Cagliostro et d'Oliva sont hors de cour ; Villette... et... vous, Madame... êtes condamnés au bannissement.—Pour combien de jours, de mois, d'années ?...— On croit que ce sera pour trois ans. « Tout le « monde, ajouta-t-on, blâme beaucoup les « juges : on espère cependant qu'il sera fait « quelque modification dans cet arrêt. »

Mes efforts pour contenir mon indignation, ne servirent qu'à faire voir au concierge et à sa femme, à quel point j'étois agitée. — Ils me conseillèrent de me mettre au lit. Quelle nuit cruelle je passai ! Je n'avois devant les yeux que l'infamie et toutes les horreurs qui l'accompagnent. Cependant, semblable à un malheureux qui, entraîné par un courant, s'accroche à tout ce qui lui tombe sous la main, un motif de consolation se présenta, et je le saisis avidement. « Lorsque la « Reine apprendra mes souffrances, elle y « sera sensible, me disois-je ; elle ne permettra « pas que l'ignominie soit le partage d'une « femme qu'elle a honorée de sa confiance. « Tout me l'assure, mon respect pour elle et « sa bonté. Non, la Reine ne voudra point que « l'on me sacrifie !... Si cependant je me « trompois, si les lois me forçoient d'aban-

« donner

« donner ma patrie.... Eh bien, il me sera « toujours libre d'écrire à la Reine ; je lui ren- « drai compte de tout ce que j'ai souffert : « pourroit-elle ne pas s'attendrir au récit de « mes malheurs, et ne pas s'occuper des « moyens de les adoucir ? Si elle méprisoit « mes plaintes, je déclarerois à la face de l'uni- « vers entier, que j'ai été victime de mon res- « pect pour elle, que mon unique crime a été « de la servir trop fidèlement, et qu'elle a eu « l'inhumanité de m'abandonner. On me « plaindra, on blâmera la Reine, et je serai « vengée. »

Sans ces motifs de consolation, le désespoir se seroit emparé de moi, et j'y aurois infailliblement succombé. Si aujourd'hui je n'étois pas soutenue par le desir de faire connoître ce que j'ai eu à souffrir des injustices des hommes, il y a long-temps que le chagrin, sans ce desir pressant, le seul qui me reste dans ce monde, auroit accéléré la fin de mes jours.

Madame Hubert entra dans ma chambre le lendemain matin, pour s'informer comment j'avois passé la nuit, et m'offrir des consolations dont j'avois le plus grand besoin ; elle me trouva cependant plus résignée et plus calme qu'elle ne l'avoit cru. Je lui parlai peu de mon affaire : elle m'invita à déjeûner et à

dîner avec elle, et je passai la journée assez tranquillement. Ce jour-là et le jour suivant je reçus beaucoup de visites. Toutes les personnes qui vinrent me voir continuèrent à m'assurer qu'il étoit très-vraisemblable qu'il ne seroit pas rendu de jugement.

A sept heures du soir, la femme du concierge vint me dire qu'il lui en coûtoit infiniment de m'apprendre une nouvelle qui devoit m'être désagréable ; elle avoit reçu ordre de me notifier que j'eusse à me disposer à rentrer dans la Bastille. « La Bastille ! m'écriai-je ; « oh Dieu ! que vais-je donc devenir ? »

Madame Hubert me témoignoit ses regrets avec un air de vérité dont j'étois attendrie ; elle parloit encore lorsqu'une voiture s'arrêta à la porte. « C'est pour vous sans doute, « ajouta-t-elle avec attendrissement ; venez « que je vous conduise. » Nous étions à peine hors de l'appartement qu'on appela madame Hubert, et elle me laissa seule ; je la vis reparoître au bout d'un-quart d'heure. « C'est « mademoiselle d'Oliva, me dit-elle, que l'on « nous ramène ; M. de Launay a refusé de la « recevoir à la Bastille, parce qu'il n'a point « d'ordres pour elle, ni pour aucune autre « personne ; et après quelques représentations « de la part des huissiers, ils se sont décidés « à la ramener ici. » . . . . . .

Ce contre-ordre me fit tressaillir de joie ; j'y crus voir un présage heureux qui m'indiquoit le terme prochain de mes malheurs, et je ne m'occupai plus que des arrangemens que j'aurois à prendre aussitôt après avoir recouvré ma liberté. Je me proposois de vendre ma maison et mes meubles pour passer en Angleterre ; de là je devois écrire à la Reine, avec l'intention, si ma lettre restoit sans réponse, de soumettre ma cause au jugement du public. C'est ainsi que je raisonnois, sans prévoir le traitement affreux qui m'étoit réservé.

Les jours s'écouloient rapidement dans la société du concierge et de sa femme. Les nombreuses visites que je recevois, me rendoient presque insensibles les désagremens de ma situation. Occupée sans cesse d'une variété d'objets, je n'arrêtois plus mon imagination que sur ce qui m'étoit agréable, et je me hâtois d'écarter toutes les réflexions qui eussent pu troubler ma funeste sécurité. La seule chose qui me parût de temps en temps inquiétante, étoit de ne plus voir M. Doillot, qui ne m'avoit pas approchée une seule fois depuis que j'avois été transférée à la conciergerie. Je lui avois écrit plusieurs lettres ; mais ses réponses étoient évasives, et il éludoit toujours l'invitation que je lui faisois de se rendre auprès de moi. Je me récriois, je m'étonnois,

et le moment d'après je n'y pensois plus : d'ailleurs, comme il accompagnoit toujours ses refus de motifs de consolations et d'espérance, en falloit-il davantage, avec un caractère comme le mien, pour me tranquilliser ? J'allois oublier dans la société de madame Hubert et de ses connoissances, les idées mélancoliques que cette conduite de M. Doillot avoit pu m'inspirer, et je payois ainsi par ma belle humeur les complaisances que l'on avoit pour moi.

Il y avoit à peu près quinze jours que j'étois à la conciergerie, lorsqu'étant à table on vint à parler de M. Doillot et de mon procès. Je commençai à faire quelques observations sur mes interrogatoires et mes confrontations. Peu à peu le détail que je faisois des persécutions auxquelles j'étois en butte r'ouvrit toutes les plaies de mon cœur, et je m'élevai contre la partialité de mes juges et contre l'injustice des personnes qui s'étoient rangées du parti de mes ennemis. Mon indignation m'emporta si loin, que M. Hubert crut devoir faire tous ses efforts pour me calmer. Mais en vain m'exhorta-t-il à la patience, à la modération ; cet avis n'étoit pas propre à calmer l'extrême agitation de mes sens. En vain m'assura-t-il que l'on croyoit généralement que ma captivité touchoit à son terme : en vain blâma-t-il mon

emportement, et voulut-il lui opposer le sang froid de la raison; mon indignation étoit à son comble. Je me plaignois des injustices qui m'étoient faites, et on me parloit de patience! Hélas! s'il fut jamais permis d'en manquer, est-il une infortunée qui ait mérité plus que moi cette indulgence?

M. Hubert ne perdit pas courage, et continua à faire tous ses efforts pour calmer l'excès de mon agitation. « Vous avez tout à « espérer, me disoit-il: ce qui pourroit aujourd'hui vous arriver de plus fâcheux, seroit « que le Roi.... Mais il n'est pas sûr que cela « ait jamais lieu; il est même plus que pro- « bable que M. Doillot mettra au jour un « nouveau mémoire qui achevera de vous « disculper aux yeux de Sa Majesté; et c'est « peut-être son zèle à s'occuper chez lui de « vos intérêts, qui l'empêche de se rendre au- « près de vous, comme vous l'en avez sol- « licité. »

N'ayant pas compris ce qu'il avoit voulu me faire entendre en me parlant de ce qui pouvoit m'arriver de plus fâcheux, je le priai de s'expliquer. « Eh bien, me dit-il, presque « tout le monde s'accorde à conjecturer que « vous serez envoyée dans un couvent, en « vertu d'une lettre de cachet. » A ces mots de lettre de cachet, je fis un cri perçant, et

dans l'excès de ma rage, je jetai en l'air les assiettes, les plats; je brisai, je renversai tout ce qui me tomba sous la main; et sans écouter aucune des représentations qui m'étoient faites, je m'élançai dans un cabinet attenant à la salle à manger: un grand vase de fayence s'offrant alors à mes regards, je le saisis et je m'en frappai la tête de toute ma force. On vint m'arracher des mains un morceau de ce vase qui s'étoit brisé en mille pièces. « Non, m'é-« criai-je, plutôt la mort, qu'un supplice pro-« longé dans une prison, où je n'aurai pas le « droit de dénoncer hautement les outrages « que j'ai reçus. » Le sang ruisseloit de la blessure que je m'étois faite, et je tombai dans une convulsion violente qui dura près de trois heures. On me transporta dans ma chambre, où je passai la plus terrible des nuits, déchirée par tous les tourmens du désespoir.

Deux personnes veillèrent auprès de moi, et on eut soin de ne rien laisser à ma portée qui pût devenir entre mes mains un instrument homicide; je gardai la chambre pendant six jours entiers, tant ma foiblesse étoit extrême.

Plusieurs personnes vinrent me rendre visite. Lorsque je commençai à recouvrer mes forces, madame Hubert, que ma situation avoit sérieusement alarmée, me pria avec plus d'instances qu'elle n'avoit encore fait, de lui donner

ma parole d'honneur d'être plus calme à l'avenir : elle m'assura en même temps, que ce que son mari m'avoit annoncé n'étoit qu'un ouï-dire, et que si j'avois été raisonnable, les motifs de consolation qu'il m'avoit offerts auroient au moins dû compenser ce que la lettre de cachet avoit de pénible pour moi. Elle me dit aussi, que d'après les informations qu'elle avoit prises, elle étoit certaine qu'il n'en avoit jamais été question; et pour preuve, continua-t-elle, de ce que j'avance, voici une lettre de M. Doillot. Je la saisis avidement, et je m'empressai d'en faire la lecture. M. Doillot m'exhortoit à prendre patience, en m'annonçant qu'il se rendroit le lendemain à la conciergerie. Cette lettre acheva de me calmer, et je descendis ce jour-là dans l'appartement de madame Hubert, où je dînai avec quelques personnes qu'elle avoit invitées. Ce fut alors qu'elle m'apprit que, malgré tous ses efforts pour ne rien laisser transpirer de la scène qui avoit failli me coûter la vie, le public en avoit eu connoissance, et qu'elle avoit cru devoir en prévenir elle-même l'avocat-général (M. de Fleury) et M. le premier président, dans la crainte que des personnes mal-intentionnées ne les en informassent, et ne leur présentassent ce fâcheux événement d'une manière moins

propre à m'attirer leur compassion, qu'à les indisposer contre moi.

Conformément à sa promesse, M. Doillot vint à la conciergerie ; mais il ne voulut point entrer. Il étoit en habit de campagne, et il remit par la fenêtre une lettre à mon adresse, qu'il avoit écrite pour me tranquilliser. Il dit, en la présentant à la concierge, qu'il n'avoit pas le temps de s'arrêter, sa voiture étant à la porte, et qu'il étoit attendu chez lui. Sa lettre portoit en substance, qu'il avoit vu à Versailles M. le baron de Breteuil, et qu'il étoit très-satisfait de la conférence qu'il avoit eue avec ce ministre ; qu'il lui avoit conseillé de se présenter chez M. le Garde-des-Sceaux, mais que ce dernier étant à Paris, il avoit différé cette démarche qu'il se proposoit de faire sous peu de jours. Il finissoit en me priant de ne pas perdre courage et de me tranquilliser.

Deux jours après, il me fit parvenir un autre billet, dans lequel il me disoit qu'il n'avoit pas encore eu de réponse à deux lettres qu'il avoit écrites successivement au Garde-des-Sceaux, mais que cela n'étoit d'aucune conséquence et que je ne devois pas m'en inquiéter. Ce fut la femme du concierge qui me remit ces deux lettres. Je lui confiai de mon côté celles que j'écrivois à M. Doillot, et elle les lisoit en

ma présence, avant de les envoyer. Elle me demanda un jour ce que signifioient les points qu'elle remarquoit dans celles de mon avocat. Vous me connoissez assez, ajouta-t-elle, pour être persuadée que je n'abuserai pas de votre confiance. J'assurai madame Hubert que ces points n'avoient aucune signification. « Mais, « reprit-elle, M. Doillot n'a-t-il pas l'espoir « que la Reine se déclarera ouvertement votre « protectrice? c'est là le bruit général, et il y « a des paris considérables qu'elle ne permettra « point que le jugement ait lieu. »

Je n'attachai point un sens particulier à ces derniers mots : cependant l'espèce d'affectation que mettoit M. Doillot à ne me plus faire de visites, commençoit sérieusement à m'inquiéter, et j'étois presque tentée de croire que le concierge ne m'avoit rien dit de hasardé, en faisant mention de la lettre de cachet qui devoit décider de mon sort.

La dissipation, les visites, les complaisances, tout me devint à charge : je dis à la femme du concierge, pour qui j'avois conçu une véritable estime, que la société m'étoit insupportable, et que je désirois de vivre isolée de tout le monde. Elle ne me cacha pas qu'elle voyoit bien que la lettre de cachet me tenoit encore à cœur. « Désabusez-vous, ajouta ma- « dame Hubert, je vous l'ai déja dit; ce bruit

« s'est répandu sans aucun fondement. — Pour-
« quoi donc me retient-on ici? Ce n'est pas
« le Parlement, puisqu'il a résolu que je serois
« renvoyée à la Bastille. C'est donc cette lettre
« de cachet que l'on attend, et qui doit fixer
« l'endroit où je dois être conduite? »

J'écrivis à l'avocat-général pour lui demander pourquoi on me retenoit à la conciergerie, et lui dire que l'on m'avoit fait entendre que j'étois condamnée à l'exil. Je lui représentai que ma maison de Bar-sur-Aube étoit livrée à la discrétion de mes domestiques, et que je désirois mettre un peu d'ordre dans mes affaires avant mon départ, mon intention étant de passer en Angleterre. Je remis cette lettre à la concierge: elle m'assura le lendemain qu'elle l'avoit présentée elle-même à M. de Fleury, et qu'il lui avoit enjoint de me faire savoir qu'il ne pouvoit rien décider de son chef; que M. d'Aligre étoit allé à la campagne, mais qu'à son retour il le verroit et qu'il ne m'oublieroit pas.

Dans une conversation que j'eus avec le concierge, je lui demandai quelle seroit la personne qui viendroit me notifier le jugement rendu contre moi. Le sieur Hubert me répondit que ce seroit ou Fremyn ou Breton, et que ma sentence me seroit lue au greffe. « Qu'ils
« viennent me la lire cette sentence infernale,

« m'écriai-je; j'arracherai de leurs mains ce « papier odieux, je le mettrai en mille pièces « en leur présence. » Hélas! qu'eussé-je dit, si j'avois pu soupçonner qu'un traitement mille fois plus ignominieux encore devoit être mon partage? Si je l'avois su, si je l'avois seulement pressenti, ma mort m'auroit soustraite au déshonneur, et je n'aurois plus à gémir d'une existence dont le fardeau me pèse depuis le jour à jamais funeste où s'est consommé le plus affreux des sacrifices. »

Le sieur Hubert et sa femme étoient dans l'habitude de se coucher de bonne heure, et ils me laissoient avec leur fils aîné, qui me tenoit compagnie jusqu'au moment où j'allois me coucher moi-même. Il arrivoit souvent qu'ils se retiroient sans me souhaiter le bon soir, de peur que par complaisance je n'eusse voulu me mettre au lit avant mon heure ordinaire. Le jeune homme me proposoit de faire une partie de piquet, ou bien nous allions nous asseoir dans l'embrâsure de l'une des croisées, pour prendre l'air; quelquefois nous nous rendions dans la chambre du concierge, et là je faisois la conversation avec le mari et la femme : je leur contois des histoires; j'embrassois madame Hubert, je l'agaçois pour l'empêcher de dormir, et après cela je prenois congé et je me retirois dans ma

chambre, ce qui n'arrivoit presque jamais avant minuit. Le jeune Hubert, en me conduisant, avoit coutume de s'arrêter près du grand escalier, près duquel il nourrissoit des lapins qui y étoient renfermés par un grillage. Pendant qu'il leur donnoit ses soins, il me laissoit à la porte vis-à-vis la sortie des cours du palais, d'où il n'y avoit qu'un pas pour gagner la rue.

J'avois fait connoissance avec un ecclésiastique attaché à la Sainte-Chapelle, dont je ne suis pas bien certaine d'avoir retenu le nom, mais qui, je crois, s'appeloit l'abbé de Criume. Il venoit très-souvent à la conciergerie rendre visite à M. et madame Hubert. C'étoit un homme d'esprit, aimable, très-instruit, et qui avoit long-temps voyagé. La première fois que je le vis, madame Hubert, au moment où il se leva pour prendre congé, l'invita à faire collation avec nous, ce qu'il accepta sans se faire beaucoup prier. Pendant le souper il m'adressa souvent la parole, et me dit les choses les plus obligeantes. Dans le cours de la conversation, madame Hubert lui apprit que j'aimois beaucoup le cidre, et lui demanda s'il en avoit encore de semblable à celui qu'il lui avoit fait boire l'année précédente, et qu'elle avoit trouvé si excellent. Il répondit qu'il en avoit de très-bon, et qu'il auroit l'hon-

neur de m'en envoyer quelques bouteilles.

En effet, le lendemain on m'en apporta deux douzaines de sa part, et à sept heures du soir nous le vîmes arriver lui-même; il venoit, nous dit-il, goûter son cidre avec nous. Nous n'étions que trois, madame Hubert, l'abbé et moi; la conversation roula long-temps sur des choses indifférentes, et on vint à parler du logement qu'occupoit le concierge. « Je n'aime « pas le coup-d'œil de cet appartement, nous « dit-il; cet énorme grillage lui donne un air « sombre qui inspire la tristesse. Si le feu pre- « noit à la maison, comment feriez-vous pour « échapper aux flammes? » Madame Hubert lui répondit, qu'effectivement il seroit assez difficile de se mettre à l'abri du danger, et en même temps elle se leva pour ouvrir une armoire auprès de la cheminée, d'où elle tira une corbeille dans laquelle étoit la clef de la grille. « Vous voyez qu'avec ceci, nous dit- « elle, la grille n'est pas un obstacle impossible « à surmonter; c'est toujours dans cette ar- « moire que j'en garde la clef. » L'abbé prit cette clef, s'en servit pour ouvrir la grille de fer, et madame Hubert la remit dans la même armoire, qui n'étoit jamais fermée. « Vous « voyez, Mesdames, me dit l'abbé, que cette « grille ouverte donne de l'air à cet apparte- « ment, et que cela le fait paroître plus gai. »

Le lendemain, en descendant de ma chambre je m'aperçus qu'elle n'avoit pas été fermée, et que les deux croisées des deux autres pièces qui précédoient cette chambre étoient également restées ouvertes. Le soir, avant de rentrer dans ma chambre, j'allai les fermer moi même. Le jour suivant, les trouvant encore ouvertes, je les refermai de nouveau, et je fis la même chose plusieurs jours de suite; ce qui étonna madame Hubert, qui, apprenant par son fils que c'étoit moi qui m'étois chargée de cette fonction, dit que je pouvois bien m'éviter cette peine, son mari et elle n'ayant aucune inquiétude sur mon compte.

Si j'avois été coupable, aurois-je laissé échapper l'occasion de me dérober au châtiment que je devois attendre? Mais j'étois innocente, et je ne croyois pas que l'on pût me condamner. C'est en vain que l'on m'offrit plusieurs moyens de prendre la fuite; je ne voyois, je n'entendois rien. Il m'eût été si facile de profiter de la bonne volonté de la concierge, et de celle de l'abbé qui avoit pris le plus vif intérêt à mon sort! Que de larmes, que d'humiliations je me serois épargnées! Regrets superflus! Pourrai-je décrire le traitement honteux que l'on m'a fait essuyer? A mesure que j'avance dans ma triste narration, loin d'acquérir de la force, je sens que mon style

s'affoiblit. Mon ame se resserre, et un tremblement de tous mes membres, occasionné par un affreux souvenir, retient les mots prêts à s'échapper de ma plume..... Mais si c'est du crime seul que l'on doive rougir, si le châtiment infligé à une victime innocente tourne à la honte de ses oppresseurs, pourquoi rougirois-je, pourquoi passerois-je sous silence une catastrophe.... Ah! souvenir déchirant!.... Qu'il est cruel de se voir avili dans l'opinion, quand on a conservé toute la délicatesse de l'honneur!

Les trois jours qui précédèrent mon opprobre public, se passèrent dans une extrême agitation. Je n'avois encore aucune connoissance du sort qui m'attendoit; mais un secret pressentiment m'inspiroit des alarmes que je n'avois jamais ressenties jusqu'alors. M. Doillot ne venoit point me voir : cette conduite me paroissoit des plus étranges. Je recevois un nombre prodigieux de visites; lui seul s'obstinoit à ne m'en faire aucune. Le 18 juin, je priai le jeune Hubert de m'acheter du beau papier, et je me retirai dans ma chambre pour rédiger un placet au Roi, et écrire une lettre à M. de Breteuil.

Je suppliois Sa Majesté de permettre qu'une infortunée, accusée d'un crime dont elle n'étoit pas coupable, fît parvenir sa justification

jusqu'aux pieds de son trône : je lui représentois que l'on avoit sans doute surpris sa religion en me rendant criminelle à ses yeux ; qu'étant le père et le soutien de tous ses sujets, il ne pouvoit se refuser à prêter l'oreille aux supplications d'une femme qui n'avoit ni parens, ni amis qui voulussent la protéger, et prendre en main sa défense. J'ajoutois que j'osois implorer sa protection à d'autres titres, puisque le sang royal des Valois couloit dans mes veines. Je finissois ma requête en prévenant Sa Majesté que j'allois écrire à M. le baron de Breteuil, pour le prier d'être mon avocat auprès de sa personne, et dévoiler à ses yeux les injustices dont j'étois la victime.

J'écrivis ce placet le 18 juin ; je passai les deux jours suivans à écrire différentes lettres, quoique ma santé fût dans un état de foiblesse extrême, et que j'eusse mieux fait de garder le lit que de me permettre une occupation aussi sérieuse.

Enfin arriva le 21 juin, ce jour affreux, ce jour marqué par la plus atroce des injustices, ce jour qui a mis le sceau à mes malheurs.

Un des geoliers étant entré dans ma chambre, me dit que M. Doillot me demandoit au greffe, et qu'il ne venoit si matin que parce qu'il alloit à la campagne. Je répondis que j'étois fâchée de ne point pouvoir descendre ; que

que j'avois passé une très-mauvaise nuit, et que j'étois extrêmement foible, mais que j'espérois le voir dans un autre moment. Le geolier répliqua que M. Doillot avoit à me remettre une lettre de Versailles, et qu'il avoit reçu l'ordre exprès de se rendre auprès de moi. « Il est inutile, ajouta cet homme, que « vous fassiez les frais d'une toilette; M. Doillot « est extrêmement pressé. » Une lettre de Versailles! dis-je en moi-même : si la Reine.... Cette idée me frappa, et sans balancer davantage, je dis à l'homme que j'allois me lever. Je passai à la hâte une robe du matin, un mantelet, j'ôtai mon bonnet de nuit, et je le suivis. Nous descendîmes ensemble le petit escalier, par où tous les matins je me rendois chez le concierge. Le geolier qui me précédoit entre par une petite porte qui se referme à l'instant sur lui; je veux en faire de même, et j'ouvre la porte. A peine suis-je entrée qu'on la referme de l'autre côté avec violence, comme si j'eusse été quelque animal féroce que l'on craignoit de voir retourner en arrière pour se jeter sur ceux qui le poursuivoient. A l'instant un homme me saisit par le bras droit, il m'entraîne dans le greffe où un autre s'empare du bras qui étoit resté libre, et on me lie avec des cordes.

Hélas! que ne dis-je point pendant que l'on

me faisoit essuyer ce traitement barbare ! L'objet qui attira mon attention, après les premiers momens d'étonnement, de trouble, de désespoir, fut le greffier Breton, tenant en main des papiers. Je me rappelai alors ce que m'avoit dit le concierge, touchant cette sentence dont je devois entendre la lecture. « Non, je n'écou-« terai pas cet arrêt inique, dis-je au greffier, « et je ne ploierai pas les genoux pour entendre « lire un jugement qu'une cabale d'hommes « vendus à mes ennemis a fait rendre contre « moi. » Je n'ai pas plutôt prononcé ces mots, que je me vois saisir avec violence par ceux qui m'entouroient ; on veut me forcer à me mettre à genoux ; je résiste ; on me tient, pour ainsi dire, suspendue en l'air ; le greffier lit ma sentence, mais ses paroles sont perdues, mes cris l'empêchent de se faire entendre.

Mes efforts superflus contre tant de violences ayant bientôt épuisé mes forces, on triomphe aisément de la foible résistance que j'opposois encore, et on me traîne à l'endroit où devoit se consommer.....

Là, mes cris percent les airs de nouveau. J'implore le peuple rassemblé ; je le conjure de sauver une femme innocente, issue du sang de ses rois. Tout ce qui me reste de forces, je l'emploie pour me dégager ; mes cris, mes sanglots, ma rage, mon désespoir, me privent

de la raison ; je ne vois, je n'entends plus rien, et les barbares.....

* * * * * * * * * * *

On m'a dit dans la suite que j'avois été transportée mourante dans un fiacre, qui me conduisit à la Salpêtrière. Comme je ne me rappelle absolument rien de ce qui s'est passé à mon entrée dans cette maison de larmes et de déshonneur, je vais y suppléer par le compte qu'en a rendu madame Robin, surnommée autrement sœur Victoire, qui étoit la supérieure générale de la maison ; c'étoit une femme âgée de soixante ans, recommandable par ses vertus et sur-tout par son humanité.

* * * * * * * * * *

« Madame de la Motte, aussitôt qu'elle fut « descendue de voiture, fut amenée dans le bu- « reau où on inscrit le nom de toutes les fem- « mes que l'on reçoit dans la maison, avant « de les conduire dans le logement qui leur « est assigné. Elle resta plus de trois quarts « d'heure dans un état d'insensibilité abso- « lue. Quand je la vis un peu revenue à elle, « je la priai de vider ses poches et de me « donner les anneaux qu'elle avoit à ses oreil- « les ; elle me présenta son oreille droite, sans « pouvoir articuler un seul mot. Elle avoit le « visage couvert de tant de meurtrissures et

« de contusions, qu'à peine y distinguoit-on « la forme humaine. Les huissiers, pour la « conduire au lieu de sa destination, se ser- « virent du même fiacre qui l'avoit amenée : « c'étoit de leur part une attention particu- « lière, que l'usage n'autorisoit pas, mais « dont l'humanité leur faisoit un devoir. Nous « craignîmes qu'elle n'expirât entre nos bras, « avant d'être arrivée dans l'intérieur de la « maison. Aussitôt que cela fut possible, on « la fit coucher dans un lit, qu'une de nos « prisonnières voulut bien lui céder ; sans « cette complaisance de sa part, la pauvre « madame de la Motte auroit été forcée de « se coucher dans un des grands lits qui ser- « vent à six personnes à la fois : ce qui n'eut « fait qu'ajouter à ses tourmens.

« Je dois observer qu'en vidant ses poches, « je n'ai fait que suivre l'ordre des huissiers « de la chaîne, puisque ce n'est point un rè- « glement exprès de la maison. Dès que ma- « dame de la Motte fut couchée, j'allai lui « demander si elle n'avoit besoin de rien, et « je lui montrai l'habillement de la maison « dont elle devoit se revêtir ; mais elle ne put « répondre ; ses yeux étoient attachés à l'image « d'un crucifix placé au pied du lit. Elle levoit « les mains qu'elle joignoit ensemble : mais « sa langue, et ses lèvres étoient tellement

« gonflées, qu'il lui étoit impossible d'articuler « une seule syllabe, malgré tous les efforts « qu'elle paroissoit faire pour me parler. Je « déclare que toutes les questions que j'ai « faites à cette infortunée, m'ont été dictées « par M. Breton et les huissiers de la chaîne, « qui étoient restés dans la chambre voisine « de celle où étoit son lit. Quand je l'eus quit- « tée, je leur rendis compte de son état : ils « en parurent affectés, et la recommandèrent « à mes soins. Je n'avois pas besoin de cette « recommandation pour m'intéresser à son « sort. »

* * * * * * * *

Voilà ce que madame Victoire rapporta à différentes personnes, qui désiroient être informées des circonstances de mon entrée à la Salpêtrière.

Le lendemain je vis arriver successivement dans ma chambre une foule de femmes détenues comme moi dans cette maison de force. Sœur Geneviève, la sœur *officière*, me conduisit dans la cour pour prendre l'air, et m'y laissa, sa présence étant nécessaire ailleurs. A peine m'y étois-je assise, que les mêmes femmes accoururent autour de moi, faisant un tapage affreux avec leurs sabots, et toutes à la fois elle s'écrièrent : « Ah, la voilà cette

« dame ! la voilà ! » Après cette exclamation elles m'invitèrent à aller voir la place qui m'étoit destinée, en me disant : « Venez, ma-« dame, vous serez avec de bonnes gens, qui « auront bien soin de vous : soyez-en persua-« dée. » Hélas ! j'ignorois encore dans quel endroit je me trouvois. Je ne concevois rien à tout ce qui s'étoit offert à mes yeux, à ce qui s'y offroit encore. Je me demandois à moi-même quelle étoit cette troupe de femmes revêtues du même costume que celui qu'on m'avoit présenté en me levant, et qui, dévouées à la misère, m'invitoient à venir la partager. Je gardois le silence. Mes yeux étoient ouverts ; je jetois autour de moi des regards étonnés, et je ne voyois rien. Ces femmes s'emparèrent de mes bras : je me laissai entraîner machinalement et sans résistance. Elles me conduisirent dans une salle prodigieusement vaste, dont l'aspect me fit reculer d'horreur, et je serois tombée à la renverse, si celles qui étoient derrière moi ne m'avoient soutenue. « C'est ici le dortoir, me dirent-« elles. On y travaille de jour et on y couche « la nuit. » Quel spectacle affreux, que celui de plus de cent malheureuses, dans la plus déplorable misère ! Je détournai les yeux, tant ce coup-d'œil me révoltoit. Je frémis encore au souvenir qui m'en reste, mais j'aurai le cou-

rage de continuer ce triste récit : on verra à quel degré d'humiliation je me suis trouvée réduite.

Le choc étoit trop violent pour ma foiblesse. A peine eus-je la force de m'écrier : « Pauvre « Valois ! quel est ton sort? » On m'emporta mourante dans ma chambre, ou plutôt dans la loge qu'une de mes compagnes de douleur m'avoit cédée, et là je gardai le lit pendant plusieurs jours, tantôt dans des délires affreux, et tantôt dans une insensibilité plus effrayante encore.

Le mercredi, je parus un peu plus calme, et on m'engagea à me lever. A trois heures, la supérieure générale de la maison vint me voir, dans le dessein de m'offrir des consolations, et elle voulut que je la suivisse. « Ve- « nez avec moi, me dit-elle ; prenez courage : « Dieu est un père tendre, qui n'abandonne « jamais ses enfans ; mais il faut pour mériter « sa protection, se soumettre avec patience à « ses volontés, toutes rigoureuses qu'elles pa- « roissent. Venez avec moi, et vous verrez « qu'il est encore des consolations que sa bonté « vous réserve. » Ma première preuve de résignation fut de me laisser entraîner : tant il est difficile, quand on a le cœur fait pour la vertu, de résister à ceux qui nous parlent son langage! Ce fut à l'appartement d'une des

supérieures, qui alors étoit absente, qu'elle me conduisit. J'aperçus en entrant, un vieillard vénérable, dont l'air intéressant inspiroit la confiance au premier abord. « Voilà, me « dit madame Victoire, un ecclésiastique qui « est toujours disposé à essuyer les larmes de « l'infortuné; vous trouverez en lui un conso- « lateur et un guide. » M. Tillet, c'est le nom de cet homme respectable, que je ne prononce jamais sans attendrissement, entama la conversation de la manière la plus propre à me disposer en sa faveur et à lui mériter ma confiance. « Madame, me dit-il, je suis natif de « Troyes en Champagne : j'ai eu l'honneur « de connoître la famille des Valois, que je « respecte infiniment. Je m'intéresse à tout « ce qui peut la concerner. J'ai appris vos « malheurs, et je m'empresse de vous offrir « des consolations et des conseils. »

Nous eûmes ensemble une conférence très-longue, et il m'exhorta, comme l'avoit fait la supérieure générale, à m'armer de force et de résignation. Il promit de me venir voir souvent, et voulut que je lui donnasse ma parole d'honneur de ne jamais refuser ses visites. Enfin, il me fit les offres de services les plus obligeantes. Je lui dis alors que je ne devois point abuser de son erreur, si toutefois l'intérêt qu'il paroissoit prendre à mon sort,

n'étoit que la suite de son attachement pour les Valois de Troyes en Champagne : « Puisque « cette famille, ajoutai-je, est entièrement « étrangère à la mienne : et quoiqu'elle se dise « aussi descendue des Valois qui ont occupé « le trône de France, MM. Chérin et d'Ho- « zier n'ont point voulu la reconnoître pour « telle, les titres qu'elle a produits ne leur « ayant point paru suffisamment authenti- « ques. » Je me propose de revenir sur cet objet dans un autre endroit de mon ouvrage.

M. Tillet me répondit, qu'il suffisoit que je fusse infortunée pour avoir droit à ses consolations, et que, quoique je n'appartinsse pas à la famille qu'il connoissoit, je ne lui en serois pas moins chère. « Adieu, mon enfant, « me dit-il ; » et cet homme respectable arrosa mes mains de ses larmes. Dès cet instant je ne l'appelai plus que mon père.

Il revint le samedi suivant ; il m'entretint en présence de deux supérieures, et me fit toutes les amitiés qu'un père fait à sa fille. Peu-à-peu nous vînmes à parler de mes malheurs. Entraînée par un mouvement d'indignation : « C'est la Reine, m'écriai-je, qui « devroit être ici à ma place, puisque tout « mon crime est de l'avoir trop bien servie. » Le respectable ecclésiastique fit tous ses efforts pour ramener le calme dans mon ame, et il

parvint en effet à appaiser une partie de mon émotion.

M. Tillet m'envoyoit souvent du vin, des confitures, et même de l'argent, que je partageois avec six vieilles femmes qui étoient à l'infirmerie, dont les moins âgées n'avoient guère moins de soixante-dix ans, et qui étoient renfermées à la Salpétrière depuis plus de quarante. Ces infortunées n'avoient pas encore perdu l'espoir de voir briser leurs chaînes : c'étoit sans doute cette illusion qui les avoit empêchées de succomber aux rigueurs d'une aussi longue captivité.

La seconde fois que j'entrai dans la salle qui m'avoit causé tant d'effroi au premier aspect, j'allai m'asseoir au milieu des malheureuses dont je partageois le sort, et un profond silence s'observa pendant quelques minutes. Plusieurs d'entre elles paroissoient affligées, d'autres ne marquoient que de l'étonnement. Ma poitrine étoit oppressée ; à peine avois-je la force de respirer ; je crus un moment que j'allois rendre le dernier soupir : heureusement un torrent de larmes s'échappa de mes yeux, et j'éprouvai un peu de soulagement. Quelques-unes de mes *nouvelles compagnes* s'approchèrent alors de moi, et m'offrirent des consolations à leur manière, qui n'étoient pas de nature à me réconcilier à

mon sort. « Hé ! quoi donc, bonne dame, me « disoient-elles, vous vous chagrinez ! Il est « tout simple assurément que vous soyiez triste; « mais soyez persuadée que vous n'essuierez « de notre part aucun reproche : aucune de « celles qui sont ici, n'a la conscience nette, « et si l'une reprochoit à l'autre ce qu'elle a « fait, on n'en finiroit point. — Dieu ! m'é- « criai-je, voilà le comble de mes maux; « parce que j'ai subi la peine du crime, on me « croit criminelle ! Je me trouve confondue... « Quel avilissement !... Malheureuse Valois ! » Mes larmes couloient en abondance. Ce que je venois d'entendre me faisoit frissonner d'horreur..... Tout à coup mes larmes tarissent; un délire affreux leur succède. On se jette sur moi ; on me retient les mains et les pieds pour empêcher que je n'attente à mes jours. Le désespoir me prêtant une force inouie, je parvins à les dégager malgré tous les obstacles. Je me frappe le front, les tempes, la poitrine, pour mettre fin à ma misérable existence. « O Dieu ! m'écriai-je encore, quels sont « donc les forfaits pour lesquels tu me punis? « Pourquoi traînerai-je dans cet asyle du crime « le fardeau d'une vie qui m'est odieuse? Re- « prends-la sur le champ, ou permets-moi de « te la rendre. » Celles qui avoient donné lieu à une scène aussi affligeante en me voulant

consoler, ne s'en avisèrent plus, et furent désormais plus circonspectes.

La plupart de ces femmes se reconnoissant coupables, ne pouvoient se dissimuler qu'il falloit qu'elles expiassent leurs fautes : ce n'étoit qu'à elles-mêmes qu'elles pouvoient s'en prendre d'une punition rigoureuse prescrite par la justice ; mais quel supplice pour moi, qui étois innocente, de me voir confondue parmi elles, rabaissée à leur niveau, et forcée de partager leur opprobre et la peine de leur dépravation !

Il me paroît convenable de donner à mes lecteurs une courte description de la Salpétrière et des malheureuses qui y sont détenues. Si celles que le crime et la débauche entraînent dans cette horrible prison en trouvent le séjour insupportable, qu'il doit être affreux pour celles qu'une foiblesse, ou que l'injustice y fait reléguer !

On les prendroit, la plupart, pour des bêtes féroces, plutôt que pour des créatures humaines. On les voit armées de pierres, de bouteilles cassées, de chaises, etc. etc. toujours prêtes à batailler. Celles qui y arrivent sans avoir encore perdu la douceur et la timidité de leur sexe, ont tout à craindre au milieu de ces furies ; et il faut, ou qu'elles se dépravent comme elles, qu'elles renoncent à tout

sentiment de délicatesse et de vertu, ou qu'elles s'attendent à essuyer les traitemens les plus barbares. Un homme sans armes, entouré de tigres, au milieu d'un bois, ne seroit pas plus exposé qu'on ne l'est, en vivant parmi ces malheureuses, quand on ne les imite pas dans leur turpitude. Elles massacreroient, elles mettroient en pièces l'infortunée que leur conduite révolte, si on n'opposoit pas un frein à leur aveugle fureur.

Aussi, est-ce à la Salpétrière que la dépravation est portée au degré le plus inoui. C'est-là que les vertus, s'il en reste encore aux malheureuses qu'on y enferme, s'anéantissent ; que les vices qu'elles y portent se compliquent et se multiplient, et qu'elles en contractent, qui ne sont commis que dans ce repaire de tous les crimes.

La seconde fois que j'allai à confesse à l'aumônier de la maison, il me demanda si je n'avois pas déjà été scandalisée de ce qui se passoit sous mes yeux. Je ne le compris pas d'abord ; et, m'imaginant qu'il vouloit parler des querelles, des juremens, et des propos sales qui sortoient à chaque instant de la bouche de ces femmes sans pudeur, je lui dis qu'effectivement rien n'étoit aussi affreux que les blasphêmes qui frappoient mes oreilles, et les querelles dont j'étois témoin tous les

jours. Le confesseur m'observa alors que c'étoit du *péché de la maison*, dont il vouloit parler. Je ne devinois pas encore ce que cela signifioit, mais en le quittant j'allai m'en informer, et je fus révoltée de ce que l'on m'apprit. — « Que ne met-on le feu à cette « infâme prison ! » m'écriai-je, tant j'étois indignée. — Sœur Marthe, la supérieure du quartier que j'habitois, fit part à M. Tillet de mon étonnement : ce digne homme n'ignoroit pas toutes les infamies qui se commettoient dans la Salpétrière. C'est parce que les infortunées qui y sont détenues sont presque toutes adonnées aux mêmes abominations, qu'on les désigne sous le nom commun de *péché de la maison*.

M. Tillet partagea mon indignation et mon dégoût, mais il eut la prudence, ou, pour mieux m'exprimer, la décence de changer de conversation : je n'étois pas encore revenue de ma surprise, et je ne dissimulai pas mon horreur pour ce que je venois d'apprendre. Aujourd'hui que j'habite l'Angleterre, où ces abus n'existent point, je m'étonne que la France laisse subsister dans son sein des milliers de malheureuses qui pourroient aller peupler des colonies nouvelles, et recouvrer à l'extrémité du globe les vertus et l'estime qu'elles ont perdues dans leur patrie. On m'as-

sure qu'à Bicêtre il règne la même dépravation. Au lieu d'ensevelir des générations entières dans ces tombeaux, d'y enfermer tant de malheureux qui se dépravent les uns par les autres, qui y entrent pour expier une faute, et qui en sortent capables de tous les crimes, ne vaudroit-il pas mieux imiter la Grande-Bretagne, et ne les punir que pour l'avantage de la société?

L'état ne tirant aucun parti des prisonniers de ces deux maisons, s'est imposé en pure perte un pénible devoir. Encore si ces infortunés satisfaisoient à la justice du ciel; le châtiment qu'ils subissent, inutile à la patrie, ne le seroit pas pour eux, eu égard à la religion: mais si les blasphêmes, si les imprécations vomies par des bouches sacrilèges offensent l'Être suprême, s'il en est outragé, jamais il ne le fut davantage qu'à la Salpétrière et à Bicêtre: enfin, ces deux prisons offrent une véritable image de l'enfer; et les victimes dont elles sont peuplées, exhalent sans cesse les unes contre les autres la rage dont leurs cœurs sont remplis.

Cependant il est des instans, il est des intervalles où, plus calmes, mais non moins infortunés, ils implorent la pitié des personnes bienfaisantes qui viennent les visiter; ils les conjurent de faire parvenir aux oreilles du

Souverain leur cris plaintifs, et le desir ardent qui les presse de se voir rendus à la liberté.

« Que notre bon Roi, ai-je entendu dire à une « partie de ces femmes, nous envoie au-delà « des mers pour y retrouver une liberté dont « il ne veut pas que nous jouissions en France; « là, nous nous croirons heureuses et nous le « bénirons tous les jours de notre vie. »

Quand on parle devant elles du transport des condamnés en Angleterre, dans les colonies, elles s'écrient en soupirant : Ah ! que ne nous est-il permis d'espérer un semblable sort. Elles gémissent, et se livrent au désespoir : elles bénissent le Monarque anglais, et ceux qui ont établi des lois aussi salutaires ; mais elles ne maudissent pas leur Souverain, dans l'intime persuasion où elles sont qu'il ignore les maux qu'elles souffrent, et qu'il auroit égard à leurs supplications, si elles parvenoient jusqu'aux pieds du trône. C'est leur amour pour leur Roi qui les soutient ; le seul plaisir dont elles soient susceptibles est de prononcer son nom, et de lui adresser des requêtes ; leur cœur leur dit qu'il est bon, et qu'il est sensible. Qu'il est malheureux pour elles de n'avoir personne à portée de lui donner une idée fidèle des tourmens qu'elles endurent !

Je crois en avoir dit assez sur la dépravation qui règne à la Salpétrière et à Bicêtre ; la

la modestie de mon sexe, et les égards que je dois à la délicatesse de mes lecteurs, ne me permettent pas d'entrer dans des détails plus circonstanciés sur les infamies dont ces deux maisons sont le réceptacle.

Je vais passer à une description d'un autre genre, et indiquer le plus succinctement qu'il me sera possible, quelle est la distribution générale des bâtimens de la Salpêtrière, à l'effet d'intéresser la curiosité de ceux de mes lecteurs qui n'ont point vu cette maison.

Cet hôpital étoit destiné, dans son origine, à la réception des orphelines pauvres. On y distingue aujourd'hui dans son enceinte quatre prisons différentes. Dans l'une on y tient renfermées les filles de mauvaise vie; la seconde, proprement dite la *Salpêtrière*, est celle où l'on m'a conduite, et c'est-là que sont retenues les femmes qui sont condamnées à un emprisonnement perpétuel; la troisième est désignée sous le nom de *prison;* et la quatrième, appelée la maison de correction, est celle où l'on reçoit des femmes incommodes à leurs maris, des filles dont les parens ont à se plaindre. Les ministres et la police y envoient celles que leur dénoncent leurs créatures; les exempts, leurs valets, etc. etc. C'est-là que sœur Marthe fait transférer un certain nombre de filles du monde, qu'elle choisit parmi

les autres, pour y passer deux, trois, quatre ans, plus ou moins.

A l'entrée de la *Salpétrière* est une petite cour de vingt pieds de large sur quarante-quatre de long. En face des portes d'entrée sont sept loges pratiquées sous une galerie soutenue par des pilastres. Ces loges ou chambres ont ordinairement depuis cinq jusqu'à six pieds de longueur, sur quatre de largeur. On y trouve dans chacune, un lit dont la fourniture consiste en une paillasse et un matelas de vieille bourre, point de table, une fenêtre sans vitres d'un pied et demi en quarré, avec un volet de bois très-épais, que l'on ferme en dehors au moyen de gros verroux. Il y a cependant au bas des portes une seconde ouverture, pour faciliter l'évaporation de l'air infect de la loge. A droite au fond de la cour, on voit quatre marches de pierre, qui conduisent à un petit corridor qui sépare le grand dortoir de la petite cour, et près de là une porte par où l'on entre dans la grande cour, qui sert de promenade à cent vingt-sept femmes. Cette cour a 80 pieds de long sur 58 de large; la hauteur des murailles est de soixante pieds. Du côté opposé à l'entrée de cette cour, près de laquelle est situé le dortoir, se trouve une chambre pour une des sœurs, où l'on arrive par cinq marches : il y a une

fenêtre très-petite qui a vue sur le dortoir.

Le dortoir, dont la porte est en face de la petite cour, est long de soixante pieds et large de treize ; six croisées de hauteur ordinaire, servent à l'éclairer. Les lits au nombre de six ont cinq pieds de largeur sur six de longueur, et on y trouve une paillasse, un mauvais matelas et deux vieilles couvertures. On change les draps, de six semaines en six semaines. Autour des lits sont des bancs et quelques chaises. Les places voisines des croisées sont briguées avec ardeur ; mais ce n'est qu'en payant que l'on peut déterminer celle qui en possède une à la céder à une de ses compagnes. Les places qui sont en face des fenêtres se vendent toujours plus cher que toutes les autres. Celle qui n'a pas d'argent est contrainte d'aller s'asseoir par terre dans la cour, parce qu'il ne se trouve presque jamais une place vacante. Les meilleures sont au nombre de quarante ; les femmes sont groupées quatre par quatre, trois par trois, etc. Il y a tout autour du dortoir des ais de sapin fixés contre la muraille de distance en distance, sur lesquels les femmes placent leur pain et le peu d'effets qu'elles ont. Je m'étois moi-même procuré une place près de la troisième croisée, et j'avois près de moi la femme Desrues, avec deux autres filles qui s'étoient offertes pour me servir.

Au-dessus de ce dortoir, on en trouve un autre moins long de moitié que le premier, mais l'air y est beaucoup meilleur ; il n'y a que trois lits dans ce second dortoir. A la droite est un corridor qui n'a pas moins de soixante-quinze pieds de longueur sur trois de large : là on trouve treize loges semblables à celles dont j'ai donné la description. En face de chacune de ces loges est une fenêtre très-basse à la vérité, mais qui, n'ayant ni vitrage ni volets de bois, laisse un libre passage à la pluie, à la neige et au vent, à travers les gros barreaux de fer dont elles sont toutes garnies. De ces fenêtres on a vue jusques dans la quatrième cour, nommée la cour de Sainte-Claire, où il y a toujours beaucoup de monde. On aperçoit une porte à chacune des deux extrémités de ce corridor ; l'une conduit à un petit escalier par où l'on descend dans une cour particulière qui aboutit à un quarré, où est située la chapelle de cette prison. On y trouve aussi une porte d'où l'on monte un escalier qui conduit à l'appartement de sœur Marthe et de la sœur officière. En sortant à droite, on arrive à une cour, dans laquelle sont les cuisines. De là pour sortir de l'enceinte de l'hôpital, il faut passer par sept cours dans chacune desquelles on rencontre un grand nombre de portiers et de sentinelles ; et à la

gauche vis-à-vis de l'avenue de la cour Sainte-Claire sont deux portiques, d'où l'on arrive aux trois portes de la Salpêtrière, de sorte qu'il y a neuf cours à traverser avant de pouvoir gagner la rue.

Voilà la description la plus exacte qu'il me soit possible de donner de cet asyle noté d'infamie, où fut renfermée une descendante de Henri II, pour des crimes qui n'étoient pas les siens, et où elle a gémi pendant onze mois et dix-sept jours.

Toutes les prisonnières sont vêtues d'une robe de bure, très-grossière, d'un gris cendré, avec des bas de même couleur, une vieille jupe, un bonnet, une chemise de grosse toile, et une paire de sabots. Dès l'instant qu'une femme est arrivée, elle endosse l'habit de la maison; on fait un paquet de ses habits, sur lequel est écrit le nom de la personne à qui ils appartiennent, et on le dépose dans un endroit que l'on nomme le magasin. Si elle recouvre sa liberté, ce qui est très-rare, à moins qu'elle n'ait de puissans protecteurs, on lui remet ce qu'elle a apporté en entrant à la Salpêtrière. Si elle y meurt, ses effets deviennent l'héritage des sœurs qui se les partagent; et la sœur Marthe sur-tout a soin de ne pas se laisser oublier. Beaucoup de ces pauvres créatures, qui ne possèdent peut-être rien au monde

que les habits qui les couvrent, se les voient enlever sans espoir de les revoir jamais. Quelque dépravées que soient en général ces malheureuses victimes, elles prennent pitié des nouvelles venues : celle-ci sacrifie une bagatelle à laquelle elle est attachée, celle-là une autre, et presque toutes s'efforcent de les consoler.

Selon les règlemens de la maison, chaque femme doit avoir trois fois la semaine, trois onces de viande, et les autres jours environ deux sous de fromage, et des soupes grasses ou maigres, qui sont toujours très-mauvaises. La portion de pain bis allouée journellement à chacune, doit être d'une livre et un quart. Mais l'économe, sœur Marthe, si elle n'ose rien retrancher sur le pain, a soin en revanche de ne donner qu'une demi-portion de fromage et une once de viande, au lieu de trois. Elle convertit le surplus en argent, dont elle dispose pour son usage particulier ; de sorte que si elles ne travailloient pas, les infortunées renfermées dans cette prison seroient souvent exposées à mourir de faim et de misère.

Si le besoin enfante des crimes, il aiguillonne aussi l'industrie. Celle qui avant son entrée a la Salpétrière n'auroit jamais tenu une aiguille, seroit bientôt mise en état de travailler proprement par les soins de ses

compagnes qui se donnent mutuellement des leçons. Elles brodent des poignets, elles font des chemises d'hommes, et toutes espèces de gros linge, que les lingères envoient journellement dans cet hôpital ; le salaire qu'elles reçoivent est très-modique, mais le besoin de se procurer quelques secours, qu'elles n'ont point d'autre moyen d'obtenir, les rend industrieuses et infatigables. Il est cependant beaucoup de personnes bienfaisantes qui cherchent à adoucir leurs peines, et les donations que l'on fait à cette maison sont prodigieuses. Mais sœur Marthe, cette femme dure et avare, détourne à son profit une bonne partie des sommes qui lui sont confiées pour le soulagement des prisonnières ; elle les retient d'une main avide, et ces bienfaits sont perdus pour elles. Une femme de ce caractère devroit-elle être chargée de veiller à l'entretien d'une foule de malheureuses, qui n'ont qu'elle seule pour protectrice ? Je me crois obligée de dénoncer à l'univers l'inhumanité d'une femme si peu digne de la place qu'elle occupe.

Le respectable M. Tillet me faisoit des visites fréquentes, et sans cesse il me donnoit des preuves de sa générosité. Il chargea la Supérieure générale de me faire donner un bon lit, ce qui fut exécuté le lendemain ; après

quoi il m'envoya une estampe superbe représentant une Magdeleine pénitente, et un Christ en ivoire, haut de seize pouces, que je suspendis à la tête de mon lit. A ce présent étoient joints plusieurs livres que je rangeai sur un rayon. On me donna aussi une table et des chaises, de sorte que je ne pouvois plus entrer dans ma loge sans en enlever une que je laissois à la porte : j'avois en outre une grande variété de petits tableaux, qui me tenoient lieu de tapisserie ; enfin, graces aux soins de M. Tillet, ma *tanière* étoit changée en une espèce d'oratoire, que toutes les sœurs venoient admirer. Combien de fois je me renfermai dans cette solitude, pour y répandre des larmes amères, et chercher en présence de la Divinité des consolations que le monde ne pouvoit me donner ! Généreux Tillet ! tu n'oublias rien pour adoucir mes souffrances; tes soins paternels m'aidèrent sans doute à les supporter; mais, hélas ! il n'étoit pas en ton pouvoir de guérir la blessure profonde qui avoit été faite à mon cœur: le baume que tu y versois n'étoit qu'un palliatif qui calmoit momentanément la violence de mes peines, sans en extirper la cause. Cependant je trouvai dans M. Tillet toutes les attentions et les sollicitudes du père le plus tendre. L'excès de ma douleur m'ayant fait tomber malade, ce fut lui qui sauva mes

jours; il recommanda au premier chirurgien de la maison de me donner des soins particuliers. Sa bienfaisance alla plus loin encore, et dans la crainte que mes compagnes, jalouses de la préférence qu'il m'accordoit, ne me fissent essuyer de mauvais traitemens, il alloit les voir, leur donnoit de l'argent, et me recommandoit même à leur protection. Comme elles avoient toutes pour lui le plus grand respect, il ne lui étoit pas difficile de s'en faire écouter. Un jour entre autres, beaucop de ces femmes vinrent se jeter à ses pieds, en présence de sœur Marthe, le nommèrent leur bienfaiteur, et le remercièrent des bontés particulières qu'il avoit pour moi. « Elle est bien « douce, cette bonne dame, lui dirent-elles: « elle n'est pas coupable comme nous le som- « mes, et elle n'étoit pas faite pour vivre ici; « nous savons qu'elle a été sacrifiée, et la dou- « leur qu'elle en ressent ajoute à nos peines. » Elles pleuroient; M. Tillet pleura avec elles, mais il se déroba aussitôt à ces démonstrations de reconnoissance, tant il étoit affecté de cette scène.

Cependant l'affluence des personnes qui venoient à la Salpêtrière à dessein de me voir, étoit prodigieuse. Voici ce qu'en a dit dans le temps la *Gazette de Leyde:* « Jamais on n'a vu « dans l'enceinte de la Salpêtrière un monde

« aussi brillant, que depuis la détention de ma-
« dame la Motte ; mais dans le nombre de ceux
« qui obtiennent la permission d'en visiter l'in-
« térieur, il en est très-peu qui puissent satisfaire
« leur curiosité, par la vue de cette infortunée
« victime. Quelquefois elle se renferme dans
« sa loge ; d'autres fois elle se tient assise dans
« la foule de ses compagnes, et se cache le
« visage de manière à ne pouvoir être distinguée
« au milieu d'elles ; elle y réussit d'autant plus
« aisément qu'elle porte l'uniforme de la mai-
« son. Une femme de la première distinction,
« qui étoit impatiente de satisfaire sa curiosi-
« té, eut dernièrement une altercation très-
« vive avec la sœur qui la conduisoit, etc., etc. »

Je n'acheverai pas le paragraphe qui présente ma situation sous le point de vue le plus intéressant ; ceux de mes lecteurs qui desireroient le lire en entier le trouveront dans la Gazette de Leyde du 20 août 1786, *extrait d'une lettre de Paris, du* 14 *de ce mois.*

Peu de temps après la scène attendrissante dont M. Tillet avoit été l'objet, une compagnie de gens de distinction se présenta pour me voir : croyant me trouver dans la salle commune, ils y entrèrent ; et malgré l'effroi dont ils furent saisis, en voyant accourir à grands cris autour d'eux une foule de femmes, ils leur demandèrent où j'étois. En répondant

à cette question, elles répétèrent tout ce qu'elles avoient dit en ma faveur à M. Tillet, quelques jours auparavant ; ce qui les surprit d'autant plus, que ces preuves de sensibilité offroient un contraste frappant avec leur grossièreté et leur misère.

Je dois à ces infortunées la justice de déclarer qu'elles ont eu pour moi tous les égards dont elles étoient capables. Pendant tout le temps de ma détention à la Salpétrière, journellement témoins de mes souffrances, elles cherchèrent à leur manière à en alléger le fardeau ; leurs attentions pour moi tenoient du respect, et jamais elles ne s'écartoient des devoirs qu'elles sembloient s'être prescrits d'un commun accord, pour me rendre plus supportable l'affreuse situation à laquelle j'étois réduite.

Elles me prièrent un jour de leur écrire une espèce de requête, dans laquelle elles vouloient rendre compte des mauvais procédés des sœurs à leur égard, pour la mettre sous les yeux des personnes de distinction qui viendroient les voir. J'en fis deux, et l'occasion de s'en servir ne tarda pas à se présenter. En effet le surlendemain il vint quatre dames, accompagnées de deux cavaliers. Ne m'apercevant pas dans le dortoir, ils alloient se retirer, quand une vieille femme trouva le moyen de

glisser le placet dans la main de celle des dames qui lui parut la plus affectée de l'affreuse misère dont le spectacle s'offroit à ses yeux : et en lui remettant ce papier, elle lui fit signe de le cacher ; mais la dame ne l'entendit pas assez promptement pour empêcher qu'une des sœurs ne s'en aperçût.

J'aurois dû prévenir mes lecteurs que sœur Marthe, dans la crainte que sa conduite ne vînt à la connoissance du public, et par ce moyen à celle des ministres, avoit chargé trois sœurs de surveiller scrupuleusement les démarches des prisonnières, chaque fois qu'il venoit du monde. En conséquence, ces argus avoient soin que les personnes que la curiosité attiroit à la Salpêtrière, n'approchassent pas trop près des femmes, et avoient l'œil ouvert sur tous leurs mouvemens. L'infortunée qui avoit remis le placet à l'une des dames n'ayant pu échapper à la vigilance d'une de ces surveillantes, elle en fit sur le champ son rapport à la sœur Marthe, qui de son côté pria la dame de lui remettre le papier qu'elle venoit de recevoir. « Quel est votre motif « en me faisant cette demande ? lui dit cette « dame. » — Pour punir cette malheureuse, « répondit sœur Marthe, en grinçant des dents. « — Vous craignez donc qu'elle ne se plaigne « de votre conduite envers elles ?... Mais je

« verrai cela. — Oh ! mesdames, vous ne con-« noissez pas ces malheureuses : on a beau « avoir pour elles toute l'indulgence possible, « elles ne sont jamais contentes, etc. etc. » Voilà quelle étoit la charité de sœur Marthe à l'égard des infortunées confiées à ses soins.

Une autre fois le duc de Guines, l'écuyer du duc d'Orléans, la baronne du Bourg de Barale, et la marquise de Juigné, nièce de l'archevêque de Paris, étant venus visiter la Salpêtrière, remirent en sortant un louis chacun à sœur Marthe, en présence de M. Tillet, pour être partagé entre les prisonnières. Madame du Bourg dont j'étois particulièrement connue fondit en larmes et pria sœur Marthe de me laisser voir M. Tillet, pour profiter de ses conseils aussi souvent que je paroîtrois le desirer. « Nous n'avons pas pu encore la « découvrir, ajouta-t-elle ; mais nous irons « visiter toutes les loges, et peut-être aurons-« nous la satisfaction de la trouver. » Sœur Marthe mit en jeu toutes les ressources de son esprit pour détourner ces dames du projet de faire cette recherche ; elle n'y réussit pas, et elle ne put se refuser à les conduire par-tout où elles voulurent aller. Tandis qu'elle leur faisoit voir les loges du rez-de-chaussée, elle chargea une sœur Geneviève de me conduire à sa chambre, et elle ouvrit ensuite celle des

loges qui étoit la plus étroite et la plus obscure, en disant : « Voilà, Mesdames, le logement de « madame de la Motte ; voyez combien elle « doit se trouver malheureuse ! » Cette ruse avoit pour objet d'émouvoir la compassion des dames ; certaine que plus elles seroient attendries, plus elles seroient tentées d'être généreuses. Comme elle leur avoit assuré que j'éprouvois une répugnance invincible à me faire voir et qu'elle ne savoit pas où me trouver, les dames fatiguées d'une recherche inutile, retournèrent auprès des Messieurs qui étoient restés dans l'appartement de sœur Marthe. Madame du Bourg crut qu'en m'écrivant un mot, je me rendrois peut-être aux instances des personnes qui desiroient me voir, ou que tout au moins je ne refuserois point de la voir elle-même en particulier. J'étois absorbée dans les plus tristes réflexions, quand le billet de cette dame me fut remis; et je dis à sœur Geneviève : « Je ne connois « personne de ce nom, qui ait jamais été « mon amie : dites de ma part à ces dames « qu'elles ne cherchent pas à ajouter à l'hor- « reur de ma situation, qu'elles se supposent « un instant à ma place, et elles approuveront « sans doute la conduite que je tiens en me dé- « robant à tous les yeux. Dites-leur encore « que dans la prospérité, je me serois fait

« un crime d'humilier une de mes égales qui « auroit été victime d'une injustice. » Les dames furent extrêmement affligées de ma réponse, et recommandèrent à sœur Marthe de m'assurer qu'elles n'avoient pas eu, en demandant à me voir, la moindre intention d'ajouter à mes peines, et qu'elles se seroient trouvées fort heureuses de pouvoir m'offrir quelques motifs de consolation.

M. Tillet, dès que cette compagnie se fut retirée, se rendit auprès de moi, et commença par m'annoncer avec une satisfaction qui étoit empreinte dans tous les traits de son visage, que sœur Marthe avoit reçu quatre louis pour le soulagement des prisonnières. Cette preuve de bienfaisance me fit le plus grand plaisir, d'autant plus que j'en étois en quelque manière indirectement la cause. Une des sœurs présente à cette conversation, la rapporta à sœur Marthe qui se plaignit de l'imprudence de M. Tillet. « Mon intention, dit-elle, n'étoit « de donner qu'un louis à ces malheureuses ; il « me semble que c'est bien assez pour elles : « graces à l'indiscrétion de M. Tillet, elles « vont apprendre par madame de la Motte « ce que j'ai reçu, et il faudra tout leur aban- « donner. Ecoutez cependant, sœur Geneviève « (c'est le nom de la sœur qui lui avoit fait « ce rapport) : allez lui dire que si elle veut

« se taire, je lui ferai présent d'un louis pour « elle seule. » Sœur Geneviève ne vouloit point se charger d'un message dont elle prévoyoit l'issue, et elle ne m'en fit part que pour me témoigner une indignation égale à la mienne. « Quelle ame basse et vile ! m'é- « criai-je. Comment a-t-elle osé soupçonner que « je m'abaisserois à devenir sa complice ? Mon « honneur est flétri aux yeux des hommes ; « mais il est encore tout entier dans mon « cœur. « Sœur Geneviève me dit alors, qu'elle avoit prévenu sœur Marthe qu'en se chargeant de cette commission, elle se dispenseroit de m'offrir le louis, et qu'elle me prieroit simplement de ne point parler aux femmes de ce qui avoit été donné pour elles. Une femme aussi dure et possédée à ce point par le démon de l'avarice, méritoit-elle d'être choisie pour la protectrice d'une foule d'infortunées, dont la supérieure la plus tendre et la plus sensible auroit bien de la peine à adoucir le sort ? Malgré ses précautions pour ensévelir dans l'ombre du mystère ses indignes manœuvres, je sais qu'elle est devenue suspecte à beaucoup de personnes ; et pour lever les doutes qui pourroient encore leur rester, je m'empresse de dévoiler quelques-uns des traits d'iniquité les plus notoires qui sont parvenus à ma connoissance. J'ose affirmer que

la

la plupart des aumônes faites à cette maison, au lieu d'être employées au soulagement des malheureuses qui y sont renfermées, sont le partage de celles à qui est confié le soin de les distribuer. C'est sur-tout sœur Marthe que je dénonce comme la directrice de toutes les opérations secrettes qui servent à détourner à leur profit les secours dont elles ne sont que les dispensatrices.

Dans le nombre des bienfaiteurs de la maison, étoit un vieillard de soixante-dix à quatre-vingts ans, qui, ayant conçu quelques soupçons sur la probité de sœur Marthe, résolut de distribuer lui-même les aumônes qu'il voulait faire; en conséquence, s'étant rendu un jour à la Salpétrière, dans une chaise à porteur, il entra dans la maison avec un ancien domestique, muni d'une liste sur laquelle étoient inscrits les noms des prisonnières; et, après avoir jeté dans son chapeau une grande quantité de pièces de douze sous, il les appela toutes les unes après les autres pour les leur distribuer: précaution qui mit en défaut cette fois l'avidité de la *vertueuse* sœur Marthe. Ce respectable vieillard mourut quelque temps avant que j'entrasse à la Salpétrière, et mes malheureuses compagnes perdirent par cet événement un protecteur et un ami zélé.

Indépendamment de ce vieillard bienfaisant,

une dame âgée avoit coutume de se rendre tous les mois à la Salpétrière, et là, sans se donner à connoître, ayant toujours un voile qui lui couvroit le visage, elle donnoit également une pièce de douze sous à chacune des femmes.

Les aumônes qui étoient faites à la maison par l'entremise de sœur Marthe, étoient si prodigieuses, qu'un jour le confesseur en parla à quelques prisonnières, comme d'une chose qui devoit rendre leur situation plus douce; et en leur disant qu'il connoissoit plusieurs des personnes qui contribuoient à leur soulagement, il alla jusqu'à spécifier les sommes qu'elles faisoient passer à cet effet à sœur Marthe. A peine eut-il achevé ces derniers mots, qu'un cri général s'éleva, et toutes ces infortunées firent serment que la sœur Marthe ne leur remettoit pas une seule obole. Cette circonstance les indigna tellement contre cette supérieure, que redoutant les effets de leur rage, elle évita pendant quelque temps de paroître devant elles: mais elle forma le projet de se venger de l'honnête confesseur qui avoit involontairement mis au jour son infâme conduite. Je me suis déjà permis des réflexions critiques contre quelques-uns de nos abbés; je m'en permettrai peut-être encore, si l'occasion s'en présente; mais j'apporte le même

zèle à rendre hommage au prêtre vertueux qui honore son ministère, comme il en est honoré. Celui dont je parle n'avoit agi que d'après son cœur, en donnant aux infortunées qu'il étoit de son devoir de consoler, les informations qu'il croyoit propres à opérer cet effet; et quelque fâcheuses que pussent être pour lui les suites du ressentiment de sœur Marthe, il avoit fait ce qu'il devoit faire, et il étoit trop honnête homme pour s'en repentir. Heureusement la calomnie ne put pas flétrir un caractère de probité aussi solidement établi que le sien; mais il n'en fut pas moins forcé à se démettre de sa place, tant on lui suscita de désagrémens. Ce digne ecclésiastique est maintenant vicaire de S. Paul, et ses émolumens sont plus considérables qu'ils ne l'étoient à la Salpétrière.

On croira peut-être qu'il ne manque rien au portrait d'une femme généralement détestée par celles qui sont dans sa dépendance, et que j'en ai dit plus qu'il n'en faut pour faire passer cette haine dans l'ame de mes lecteurs; mais un dernier trait va achever de la peindre, et je me tairai ensuite sur le compte d'une femme dont je n'expose les vices au grand jour que pour inspirer l'idée d'écraser un despotisme qui, bien qu'exercé sur des êtres dépravés et coupables, n'en doit pas moins être détruit.

Que l'on sache donc que sœur Marthe a fait enfermer dans les souterrains de Bicêtre cinq vieilles femmes, pour un *grief* si ridicule que j'ose à peine y ajouter foi. On m'a assuré de manière à n'en pouvoir pas douter, que ce fut pour avoir marché sur les pattes d'un chien favori, que ces femmes, toutes coupables de ce même *crime*, furent jetées dans ces cachots infects.

Rien n'est aussi horrible que les souterrains de Bicêtre. Leur hauteur n'excédant pas quatre pieds, telle petite que puisse être la stature de la personne qu'on y enferme, elle est contrainte de s'y tenir assise, couchée ou à genoux. La tyrannie, ingénieuse à imaginer des tourmens pour les infortunés, a ajouté encore à la gêne de cette position. Ceux qui sont condamnés à habiter ces cachots, sont en outre attachés aux murs par des colliers et des chaînes de fer; ils ont aussi les pieds et les mains liés, et ils restent dans cet état trois à quatre semaines, et quelquefois cinq à six mois. Ce n'est pas au prince bienfaisant qui règne sur la France que l'on doit imputer ce rafinement de barbarie; les rois ne pouvant tout voir ni tout faire par eux-mêmes, sont exposés à être trompés, et ils ne le sont en effet que trop souvent. Ce sont ceux à qui il a confié la surveillance de ces maisons de force, c'est leur insensibilité ou

leur négligence, qui est la cause de tous ces excès. Peut-être dira-t-on que pour contenir dans les bornes du devoir une multitude de femmes, pour qui en général rien n'est sacré, et que la société a rejetées de son sein, une sévérité inflexible est absolument nécessaire. Que l'on soit donc sévère, mais que l'on ne soit pas barbare. L'humanité n'est point incompatible avec une fermeté rigoureuse. Les formes terribles du despotisme n'amènent qu'une subordination apparente : la haine et le désespoir fermentent dans le cœur des opprimés, et ils n'obéissent à leurs tyrans qu'en épiant le moment de les écraser.

Comme je n'ai rien dit dont il ne soit très-aisé de s'assurer, que l'on fasse une enquête sur les abus que je dénonce, et l'on verra si le ressentiment a guidé ma plume, et si j'exagère les souffrances des malheureuses dont je me fais l'avocate. Que l'Assemblée Nationale, ce sénat d'hommes éclairés qui ont eu le courage de réformer des abus à qui le temps avoit imprimé une sorte de vénération, daigne s'occuper de ceux que je viens d'exposer aux regards du public ; qu'elle prête une oreille attentive à mes supplications, et qu'avant de les rejeter elle s'informe s'il n'est pas vrai qu'une foule innombrable de victimes, dénuées comme moi de protecteurs et d'amis, gémissent à la

Salpétrière sous les ordres d'une femme, qui depuis long-temps en impose à tous ceux qui la connoissent, par de fausses vertus.

Elle n'auroit sans doute pas conservé le poste qu'elle occupe encore aujourd'hui, si le Roi eût été instruit de son odieuse conduite: ce prince n'eut pas manqué de nommer à sa place une femme sensible et vertueuse qui auroit été la consolatrice et la mère des infortunées confiées à ses soins; une femme telle que madame Victoire qui, à un cœur excellent, réunit un jugement sain, un esprit solide, et dont tous les jours sont marqués par l'exercice des plus belles vertus. Qu'on ne croie pas que ce soit par animosité personnelle que je m'élève contre la conduite de sœur Marthe; je détesterois ses vices sans me permettre de les révéler, s'ils ne faisoient pas le supplice de toutes celles qui ont le malheur d'être sous sa dépendance. Quel contraste frappant entre son avarice, sa dureté, sa bassesse, et la générosité, la bienveillance et la grandeur d'ame de madame Victoire! Mais, hélas! les vertus de celle-ci ne suffisent pas pour compenser les maux dont l'autre est la cause, parce qu'il est plus aisé de se passer de bienfaits, qu'il n'est possible de supporter l'oppression.

Sœur Marthe, à ceux qui la voient sans la connoître, paroîtra toujours attentive et com-

patissante. Il n'est point de femme qui soit plus adroitement hypocrite : Mes pauvres prisonnières, dit-elle d'un air attendri, aux personnes qui visitent la maison, implorent vos secours, etc. etc. la plus légère donation sera un grand soulagement pour elles. Rarement on refuse, et elle fait son profit des aumônes dont on lui confie la distribution.

Pendant ma détention à la Salpétrière, jamais elle n'a oublié de montrer aux personnes que le desir de me voir y amenoit, le cachot obscur et affreux qu'elle disoit être le mien, et elle étoit toujours sure d'obtenir quelques secours pécuniaires destinés à mon usage, dont elle se gardoit bien de me rendre compte. Je sais qu'elle a reçu beaucoup d'argent. M. Tillet lui en a parlé en ma présence; le public ne l'ignoroit pas, et les gazettes en ont souvent fait mention. Les personnes qui accompagnèrent madame du Bourg, lorsqu'elle se rendit à la Salpétrière à dessein de me voir, donnèrent à sœur Marthe dix-sept louis, pour m'acheter un lit et tout ce qui m'étoit nécessaire; il lui parut plus commode de me laisser ignorer cet acte de générosité, et de s'en réserver tout le fruit.

Il est bon d'observer que sa place ne lui valoit annuellement que douze louis, et que ses dépenses excédoient de beaucoup cette somme,

ce qui ne surprendra pas, puisque j'ai indiqué quelles étoient ses ressources. Il est de fait que pendant le temps de ma détention à la Salpétrière, il n'y est pas venu moins de quinze cents personnes, dans l'intention de me voir, et que la plupart laissèrent en se retirant, des preuves de l'intérêt qu'elles prenoient à mon sort. Madame Robin a envoyé à la police une liste des personnes qui avoient demandé à me voir. Moi même j'en voyois souvent arriver un grand nombre à la fois. Plusieurs, avant de descendre de voiture, faisoient appeler sœur Marthe, qui commençoit par leur assurer que je ne voulois voir qui que ce fût, ni amies, ni parens, pas même ma sœur, non plus que mesdames la maréchale de Mouchi et sa fille la duchesse de Duras, qui avoient demandé à me parler, et que par conséquent c'étoit prendre une peine inutile que de s'obstiner à me faire chercher dans la maison.

Un jour, différentes personnes s'étant adressées à madame Victoire, et lui ayant fait entendre qu'il étoit en son pouvoir de me forcer à paroître, cette femme respectable leur répondit, qu'à la vérité j'étois soumise comme une autre aux règlemens de la maison, mais que cependant j'étois libre d'agréer ou de refuser les visites que l'on vouloit bien me faire, et qu'elle seroit fâchée de me contraindre sur

ce point. Cette réponse de madame Robin fut rapportée au Roi, qui en témoigna sa satisfaction; et Sa Majesté eut la bonté d'ajouter qu'elle approuvoit ma conduite, et qu'elle lui donnoit une opinion favorable de ma façon de penser.

La plupart des circonstances dont je viens de faire mention, ont été consignées dans la *Gazette de Leyde*, dans le *Journal de Paris* et dans d'autres papiers-nouvelles, dont j'aurai occasion de parler dans un autre endroit de mon histoire, tant sur ce qui a rapport à ma détention à la Salpétrière, que relativement à mon procès.

J'essuyai plusieurs maladies pendant mon séjour dans cette maison de larmes. Ma constitution, naturellement délicate, ne pouvoit résister à tant de coups accablans dirigés contre moi, sans éprouver de cruelles atteintes. J'étois devenue d'une foiblesse et d'une maigreur effrayante; on ne pouvoit me voir sans me plaindre, et il sembloit qu'il ne me restât plus, pour ainsi dire, qu'un souffle de vie. L'ame compatissante de M. Tillet, le témoin journalier de mes souffrances, ne lui permit pas d'être inactif: les soins empressés et les tendres sollicitudes de cet homme sensible et religieux auroient pu ramener le calme dans mon ame, si le trait qui m'avoit percé le cœur n'y avoit

pas fait une blessure trop profonde pour qu'il fût en son pouvoir d'y apporter remède. Il m'exhortoit à la patience ; mais, hélas! trop attachée à l'opinion des hommes, je ne voyois que mon déshonneur. Ce respectable ecclésiastique crut devoir fixer mon attention sur les secours que la religion offre aux cœurs ulcérés ; il m'avoit donné à lire l'histoire de la duchesse de la Vallière, et il me demanda si, comme elle, je ne voulois point pardonner à mes ennemis, et si sa conversion ne m'avoit pas frappée. Mais ayant cru voir que la jalousie avoit été le premier motif de la résolution qu'elle avoit prise de renoncer au monde, je fis part de cette observation à M. Tillet. « Vous « voyez cependant qu'elle a été malheureuse, « répliqua-t-il. — Oui, monsieur, mais je ne « vois pas qu'elle ait été déshonorée. — J'en « conviens, mon enfant ; mais elle a eu des foi- « blesses : c'est pour les expier qu'elle passa « une grande partie de sa vie dans l'exercice de « la pénitence. — Ce sont ses propres égare- « mens, monsieur, qu'elle a pleurés, et moi « je porte la peine de l'iniquité des autres. On « m'a sacrifiée, avilie, et je suis innocente. « Non, je ne leur pardonnerai jamais. — Mais « vous avez sans doute commis des fautes que « la justice divine a voulu vous faire expier. « Savez-vous si ce n'est pas pour vous éclairer

« sur le néant des vanités du monde, qu'elle « a permis que vous fussiez victime de la ma- « lignité humaine? — Ne le croyez pas, mon- « sieur : Dieu n'a permis à personne de me « livrer à l'infamie, et ceux qui l'ont fait ont « outragé l'Etre suprême, loin de seconder ses « vues. — Dieu, madame, nous punit quel- « quefois des péchés de nos pères. »

Ici j'interrompis M. Tillet par un mouvement d'impatience. Je lui répétai que je n'adoptois point cette doctrine; qu'elle me paroissoit opposée à cette justice qui est un des attributs essentiels de la divinité; et enfin je m'échauffai au point que M. Tillet jugea à propos de ne rien ajouter de plus sur ce sujet.

Il se contenta de me faire promettre que je recevrois le lendemain la visite du Recteur de l'hôpital, dans l'espoir que ses exhortations auroient sur moi plus d'effet que les siennes. Je me prêtai par complaisance à ce qu'il désiroit, quoique je n'augurasse rien de bien satisfaisant de cette entrevue, et je me proposai d'exercer sa rhétorique en lui soumettant mes observations et mes doutes, moins pour profiter de ses avis, que pour l'embarrasser et voir s'il auroit assez de talens pour me convaincre.

Ce fut dans ces dispositions que je reçus la visite du Recteur, qui me parut être un homme sensé, et tout-à-fait différent des abbés à la

mode. Son premier aspect me prévint en sa faveur ; les éloges que j'avois entendu faire de son caractère justifioient cette prévention. Je lui fis une confession générale depuis l'âge de sept ans. Quand je vins à parler des événemens qui avoient entraîné ma ruine et de ceux qui en avoient été la cause, n'étant pas assez stoïque pour revenir de sang-froid sur ces fatales circonstances, je nommai certaines personnes sans m'en apercevoir, ce qui est contre les règles de la confession : après ce premier aveu, je cessai de me contraindre, et le Recteur et moi ne fîmes plus que converser sur les causes de mes infortunes. N'étant plus obligé de s'astreindre à la réserve que prescrit la qualité d'un confesseur en fonction, il me questionna et me demanda des détails.

Mais est-il possible, me dit-il, que la Reine se soit servie de vous pour effectuer la ruine du Cardinal ? Il est donc bien vrai qu'il a eu avec Sa Majesté des conférences secrètes ?

Ces questions de la part du Recteur ne me surprirent point, et je lui répondis de manière à satisfaire sa curiosité, sans m'arrêter à considérer si c'étoit là le seul motif de ses questions, ou s'il n'avoit pas ordre de me faire parler pour rendre compte ensuite de ce que je lui aurois dit. Quoi qu'il en soit, je m'attachai à lui prouver, tant pour lui, que pour ceux qui

le députoient vers moi, si toutefois il étoit vrai qu'il le fût, que jamais je n'avois trompé le Cardinal, et que je n'avois agi que d'après les conseils de la Reine. •

Jusques là je n'avois pas à me plaindre du Recteur, et je voulus mettre à l'épreuve les protestations de service qu'il m'avoit faites; « Monsieur, lui dis-je, auriez-vous de la ré- « pugnance à vous charger de remettre à la « Reine une lettre de ma part ? C'est de ce « service important que dépendra mon sort « futur. » Il refusa de la prendre, alléguant les prétextes dont s'étoit servi l'abbé le Kel, quand je lui avois fait la même proposition. Je demandai au Recteur pourquoi il ne vouloit pas se prêter à une démarche qui, en même temps qu'elle pourroit opérer un changement avantageux dans ma situation, le convaincroit que j'étois connue de la Reine, et que tout ce que j'avois fait en son nom ne l'avoit été qu'en exécution de ses ordres. L'abbé mit de l'obstination dans son refus : je protestai de mon côté que je ne pouvois pardonner, ni à la Reine, ni au Parlement, ni à aucune des personnes qui avoient coopéré à ma perte. Je dis au Recteur qu'il étoit inutile qu'il cherchât désormais à me faire changer d'opinion ; que j'avois cru, d'après la haute idée que l'on m'avoit donnée de son mérite, qu'il se seroit

montré sensible à mes infortunes; que j'éprouvois le désagrément de m'être trompée, et que loin d'avoir produit la moindre variation dans ma façon de penser, tout ce qu'il m'avoit dit, n'avoit servi qu'à m'affermir dans ma haine contre mes persécuteurs. Malheur à ces prêtres qui, cédant à la crainte d'un danger incertain, n'osent faire une démarche dont le succès rendroit au bonheur un infortuné qui ne le connoît plus!

Ce fut de cette manière que je pris congé du Recteur. Combien de réflexions ne fis-je point sur ces hommes qui portent dans l'état ecclésiastique les vices des gens du monde, et y ajoutent l'hypocrisie qui, en jetant un voile sur tous les autres, leur donne sur des personnes simples et crédules tout l'ascendant de la vertu! Je ne me permettrai pas de m'étendre davantage sur ce sujet, et je m'empresse de passer à la suite des événemens de ma vie qui promettent quelqu'intérêt à mes lecteurs.

J'avois trouvé dans l'affection d'une des femmes (Angélique étoit son nom) un adoucissement à mes peines, que les exhortations du Recteur n'avoient pu me procurer. Cette fille qui me servoit avec le plus grand zèle, et à qui j'avois inspiré l'attachement le plus vif, étoit condamnée à passer le reste de ses jours à la Salpétrière: l'amitié qu'elle avoit

pour moi m'en ayant inspiré pour elle, je fis à M. Tillet le portrait le plus avantageux de son caractère, et je l'engageai à user de tout son crédit pour lui faire recouvrer sa liberté. Ce respectable ecclésiastique, empressé de se conformer à mes desirs, s'adressa à plusieurs personnes pour les intéresser en sa faveur. Tout Paris parloit de la fidélité d'Angélique; on savoit par-tout que c'étoit elle qui me servoit, et quand on venoit à la Salpétrière, à dessein de me voir, c'étoit elle que l'on demandoit, si on ne pouvoit pas me trouver; mais les sœurs lui faisoient la leçon, et lui recommandoient sur-tout de ne rien répéter de ce que je disois au sujet du Cardinal ou de la Reine; aussi cette fille, forcée de garder le silence, ne répondoit guères que par ses pleurs aux questions qui lui étoient faites sur mon compte.

Vers la fin de novembre 1786, ou dans les premiers jours du mois suivant, une des sentinelles en faction la nuit dans une des cours de la Salpétrière, pour empêcher que les prisonnières ne cherchent à s'échapper par les aqueducs, au moyen de trous qu'elles pourroient percer dans leur dortoir, passa le bout de son fusil à travers un carreau de vitre cassé, et essaya de toucher Angélique qui étoit endormie. Cette fille s'étant réveillée en sur-

saut : « Que me veut-on, s'écria-t-elle? — « Votre nom n'est-il pas Angélique, dit le « soldat en baissant la voix, et n'êtes-vous pas « la fille qui sert madame de la Motte? — « Oui. — Eh bien! écoutez. Hier au Palais « Royal, j'ai entendu beaucoup de personnes « parler de vous; on faisoit votre éloge; on « élevoit jusqu'aux cieux vos attentions pour « la pauvre madame de la Motte. Ayez pa- « tience, Angélique; il est possible que vous « recouvriez bientôt votre liberté : en atten- « dant, dites-moi s'il est quelque service que « je puisse vous rendre. Ne craignez pas de « vous fier à ma discrétion; et pour vous don- « ner une preuve de ma sincérité, voici une « écritoire, des plumes, du papier, etc. etc. « que je vais vous faire passer par ce trou : « comme je sais qu'on vous défend d'écrire, et « qu'on vous en ôte les moyens, ceci mettra « en défaut la précaution de vos surveillantes, « et la première fois que je serai de garde, je « vous apporterai de nouvelles provisions. »

Angélique remercia la sentinelle, en lui avouant qu'elle ne savoit pas écrire.

« Que cela ne vous inquiète nullement, ré- « pliqua le soldat; madame de la Motte ne se « refusera pas à vous écrire des lettres de sup- « plication pour les présenter aux dames qui

» demandent

« demandent à la voir ; il lui sera facile de « vous recommander à leur protection. »

Angélique goûta cet avis et accepta l'offre de la sentinelle. Le lendemain matin à cinq heures et demie, lorsque l'on eut ouvert les portes du corridor et les dortoirs, elle accourut à moi, me faire part de son aventure nocturne. Angélique étoit au comble de sa joie. Je crus entrevoir de mon côté que cette aventure n'étoit pas étrangère à mes intérêts particuliers, et que cette sentinelle n'avoit agi que d'après les instructions qu'elle avoit reçues ; mais je ne rendis pas compte à cette fille des conjectures que je formois, et qui venoient de r'ouvrir mon cœur à l'espérance que depuis long-temps il ne connoissoit plus.

Deux jours après, à trois heures du matin, Angélique fut réveillée de nouveau par le factionnaire, qui se servit du même expédient pour l'avertir qu'il avoit besoin de lui parler. Il lui donna du papier à tranche dorée, du grand papier à la tellière, un paquet de plumes, une bouteille d'encre et une lettre. Cette fille lui ayant répété encore qu'elle ne savoit ni lire ni écrire : « N'importe, répondit la sentinelle, « madame de la Motte vous lira cette lettre ; « mais il est inutile de lui rapporter que vous « m'avez avoué votre ignorance ; elle ne se « refusera pas à vous expliquer le contenu de

« mes lettres, et à écrire les réponses. » — Angélique lui donna deux lettres pour être mises à la petite poste, mais elles ne renfermoient rien d'important.

Le lendemain Angélique m'apporta la lettre que le soldat lui avoit remise, en me disant que le jeune homme avoit promis de se présenter souvent à sa fenêtre, et qu'il se chargeroit volontiers de toutes les commissions qu'elle voudroit lui recommander. Mon étonnement fut extrême à la lecture de cette lettre ; je ne pouvois en croire mes yeux : en voici le contenu :

Soyez assurée, mademoiselle Angélique, que je me trouverai fort heureux s'il m'est possible de contribuer à vous faire obtenir votre liberté. Ordonnez-moi ce que je dois faire, et croyez que je saisirai toutes les occasions de vous être utile, etc., etc.

Dans l'une des interlignes je trouvai ces mots, qui excitèrent vivement ma curiosité. *INFORTUNÉE! mettez cette lettre devant la lumière. De la discrétion sur-tout. C'EST ENTENDU.*

Après avoir fait lecture à Angélique de ce qui la concernoit, je trouvai quelque prétexte pour l'envoyer au dortoir en lui disant qu'ayant mal dormi, je me trouvois un peu indisposée ; que je n'irois pas à la messe, et que je me

renfermerois dans ma chambre, pour n'être pas interrompue. Dès que je me trouvai seule, j'exposai le papier au grand jour et j'aperçus distinctement des caractères. Que l'on juge de mon étonnement, lorsque je lus ce qui suit:

Vous êtes exhortée à ne pas perdre courage, et à prendre des forces suffisantes pour entreprendre une longue route; on s'occupe des moyens de changer votre sort. Faites savoir ce qui vous est nécessaire, et indiquez le jour auquel vous voulez partir; vous trouverez une chaise de poste qui vous attendra au coin du jardin du roi. Soyez discrette; votre intérêt l'exige. Prenez une confiance entière dans le porteur de ce billet: ne vous permettez pas le plus léger soupçon.

A la première lecture de ce billet, je fus tentée de croire que c'étoit une illusion. Je le relus de nouveau quatre à cinq fois de suite, et les mêmes paroles se retracèrent à mes yeux. « Non, m'écriai-je, ce n'est pas un songe im-« posteur; c'est une douce, c'est une heureuse « réalité; je veille, et c'est pour être convain-« cue de mon bonheur! » Plus de vingt fois je parcours ces caractères magiques, et de nouveaux transports de joie me font pour un instant perdre de vue mes infortunes.

« Mais quel est l'être bienfaisant qui s'inté-«resse à mon sort, me dis-je en moi-même? »

Aussitôt que mon émotion fut assez calmée pour me permettre de réfléchir, je reprends le billet, je m'arrête sur chacun des mots tracés avec de l'encre dans l'interligne. L'expression *c'est entendu* me fait imaginer que c'est ou le Cardinal, ou la Reine qui s'occupe des moyens de changer mon sort. Je me rappelle qu'il n'y avoit que la Reine, le Cardinal et moi, qui fissions communément usage de cette expression singulière, et je crois ne pouvoir plus douter que je ne doive ce billet au souvenir de l'un ou de l'autre. A peine m'est-il possible de contenir mes transports; ils me deviennent pénibles, tant ils sont vifs et tumultueux. « Peut-être, dis-je en moi-même, lorsque je redevins un peu plus tranquille, « peut-être que se repen- « tant tous les deux des maux qu'ils m'ont « faits, veulent-ils expier en partie leur injus- « tice, en me procurant les moyens de recou- « vrer ma liberté. La lettre m'enjoint de fixer « moi-même l'époque de ma délivrance. Il n'est « point d'ordre auquel il me soit moins diffi- « cile de me conformer. »

Mais de cruelles réflexions succèdent bientôt après aux illusions séduisantes d'une joie trop fortement sentie. « On me trompe peut- « être.... Où me conduira cette chaise de « poste?... D'un autre côté, comment pourrai-

« je m'échapper? et si je m'échappe, trouverai-
« je cette voiture à l'endroit indiqué? Hélas!
« peut-être des assassins soudoyés... on veut
« ma mort. » Je passai une partie du jour dans cette alternative de joie et d'inquiétudes. Ce dernier sentiment occupa bientôt toutes les facultés de mon ame ; le peu de courage qui m'étoit resté disparut ; une foule de réflexions nouvelles, plus affligeantes les unes que les autres, m'assaillirent. La nuit survint ; et après maintes résolutions, maints projets, je me décidai enfin à écrire une lettre en réponse à celle que m'avoit remise Angélique, et dont voici la substance.

« Je ne comprends pas ce que signifie le
« billet qui m'a été remis ; le mystère que j'y
« trouve, loin de me tranquilliser, augmente
« au contraire mes inquiétudes. Je ne vois au-
« cune possibilité d'effectuer ma délivrance. Je
« ne puis gagner aucune des sœurs : les portiers
« ne sont pas plus faciles à corrompre. O vous !
« qui que vous soyez, qui paroissez vous in-
« téresser à mon sort, indiquez-moi, je vous
« en conjure, quelques moyens de me tirer
« d'ici, si en effet vous êtes sincère ; alors je
« fixerai le jour, et malgré mon extrême foi-
« blesse, le desir d'être rendue à la liberté me
« donnera des forces et du courage. »

En remettant cette lettre à Angélique, je

fis semblant de lui en lire le contenu ; mais je lui disois toute autre chose, ayant composé, pour lui donner le change, une réponse au billet qui avoit été écrit pour elle. Angélique en parut enchantée, et se chargea de mon billet qu'elle cacha soigneusement jusqu'à ce qu'elle trouvât l'occasion de le remettre à la sentinelle.

Cinq jours entiers s'écoulèrent avant que le soldat reparût à la fenêtre d'Angélique : enfin le sixième, à onze heures du soir, il vint lui donner deux lettres, et un écu de six livres qu'elle ne voulut point accepter, à ce qu'elle m'assura. Il prit la lettre que j'avois écrite, et se retira après quelques minutes de conversation. — L'une des lettres qui me furent remises renfermoit beaucoup de détails sur la manière dont on parloit de moi dans la capitale ; on m'exhortoit à écrire à mes amis, sans cependant leur rien confier de ce qui étoit relatif aux vues que l'on avoit en ma faveur. Le style de la lettre étoit mauvais, et je n'ai jamais pu en connoître l'auteur. Le second billet sembloit être de la main d'une personne qui avoit voulu déguiser son écriture ; le style étoit le même que celui du billet mystérieux que j'avois reçu quelques jours auparavant ; il étoit conçu en ces termes :

On a réfléchi ; tâchez de vous procurer un modèle de la clef de la porte par où vous de-

sireriez sortir. Faites pour le mieux : mais sur-tout de la tranquillité.

Ce modèle de clef que l'on me demandoit étoit un point bien difficile à gagner, et je ne voyois pas trop la possibilité de réussir dans la tentative. Je résolus cependant de faire tous mes efforts pour me procurer ce modèle, et je mis Angélique dans ma confidence, en lui promettant de nouveau de ne rien négliger pour la rendre à la liberté. Chaque fois qu'une des sœurs venoit me voir et qu'elle avoit en main cette clef, j'y tenois les yeux arrêtés constamment ; je l'examinois avec toute l'attention dont j'étois capable, et je tâchois d'en graver dans ma tête toutes les dimensions ; mais plus je m'en occupois, plus je désespérois de la réussite. Les difficultés qu'offroit une pareille entreprise me paroissoient insurmontables : je me trouvois plus malheureuse que jamais, et mon agitation, mon impatience étoient telles, que j'en tombai sérieusement malade. Hélas ! on avoit voulu me servir, et on n'avoit fait qu'accroître mes peines. « Mal-« heureuse, m'écriai-je, je mourrai donc dans « cette odieuse prison ! pourquoi a-t-on eu la « cruauté d'offrir à mes yeux une illusion que « je ne peux pas réaliser? »

Je gardai le lit quatorze jours de suite ; ma maladie étoit alarmante. La pauvre Angélique étoit désolée ; toutes les sœurs craignoient

pour ma vie : le médecin et le confesseur étoient à tous les instans appelés près de moi ; et quand la violence de mes peines paroissoit un peu calmée, on m'exhortoit à prendre courage, en m'offrant toutes les consolations dont je pouvois être susceptible.

Tant que dura ma maladie, Angélique eut de fréquentes conférences nocturnes avec le factionnaire, qui lui dit que le bruit couroit que j'étois morte, mais que les sœurs vouloient tenir cette circonstance secrette. Angélique lui assura que ce rapport étoit faux, et elle lui donna tous les détails relatifs à ma situation.

Le 29 ou 30 du mois, le garde apporta à Angélique plusieurs clefs et des passe-partouts, mais pas un seul ne répondoit à celle dont j'avois besoin. Une nuit que j'étois un peu plus calme qu'à l'ordinaire et que je rêvois à cette clef, il me sembla que sachant comment elle étoit faite, il ne me seroit pas impossible de la dessiner exactement. J'avois une lampe près de moi ; je la pris, et l'ayant placée sur un livre que je venois de poser sur mon lit, je commençai avec mon crayon à esquisser une clef. C'étoit la première épreuve que je faisois en ce genre, jamais encore je ne m'étois avisée d'essayer à dessiner.

La forme de cette clef étoit parfaitement empreinte dans mon imagination ; mais, en voulant la tracer sur le papier, l'idée m'en

échappa, et mon espérance fut déçue. Que je m'en voulois de ne pouvoir pas réussir dans un essai qui m'avoit paru si facile! Je ne pensois qu'à cela : c'étoit l'unique objet de mes réflexions pendant le jour, et de mes songes pendant la nuit.

Je passai deux mois entiers dans une alternative cruelle d'anxiété et d'espérance ; enfin, après des essais multipliés, je parvins à achever deux modèles, l'un en petit, l'autre en grand, dans lesquels j'avois fort heureusement marqué tous les crans de la clef. Chaque fois que je m'étois trouvée seule, je m'étois efforcée de perfectionner mon ouvrage, sur-tout lorsque mes yeux venoient de contempler cette clef entre les mains de quelqu'une des sœurs. Ce fut donc à force d'efforts et de persévérance, que, croyant avoir réussi, j'insérai le modèle dans une lettre, et la donnai à Angélique, pour la remettre au soldat.

Quinze jours après, le 15 février, le garde remit à Angélique une clef faite d'après mon modèle, et dont voici une exacte représentation.

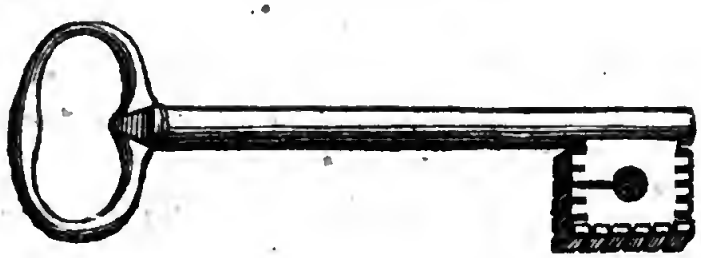

Quels furent mes transports lorsqu'Angélique entra dans ma chambre, cette clef à la main ! M'écrier, me jeter dans ses bras, l'embrasser, saisir la clef, la presser contre mon cœur, la couvrir de baisers, fut l'ouvrage d'un moment. « Oui, Angélique, la voici, c'est « elle ! notre délivrance est certaine. »

Je la cachai soigneusement, et je fus forcée de contenir mon impatience pendant l'espace de deux jours, aucune occasion favorable ne s'étant présentée pour faire l'épreuve de la clef. Le dimanche matin, Angélique et moi nous trouvant seules dans le corridor, j'essayai d'une main tremblante de l'insinuer dans la serrure. Mon cœur palpitoit avec violence ; mon sort dépendoit de ce moment. Ciel ! la porte s'ouvre.... L'excès de ma joie faillit me devenir fatal ; mais je rappelai toutes mes forces pour la modérer, et je refermai la porte.

Je me jetai de nouveau au cou d'Angélique, en la nommant mon amie, ma sœur, ma libératrice. Comme le succès de notre entreprise dépendoit, en grande partie, des efforts que nous devions faire pour ne pas nous trahir, nous cachâmes notre émotion aussi soigneusement qu'il nous fut possible. Dans l'après-midi, ayant de nouvelles épreuves à faire, puisqu'il y avoit trois autres portes à ouvrir avec la même clef, j'ôtai mes souliers pour

pouvoir descendre sans être entendue. Angélique s'étoit chargée de faire la sentinelle. Je sortis par celle que j'avois ouverte le matin ; arrivée à la seconde porte, je glisse la clef dans la serrure, et je la vois tourner sur ses gonds. La crainte d'être aperçue ne me permet pas d'aller plus loin ; je referme la porte en tremblant, et je remonte au plus vîte l'escalier : mais tout étoit tranquille ; j'essaie de nouveau le pouvoir de ma clef sur l'autre porte du corridor près du second dortoir, et je réussis à l'ouvrir avec la même facilité que les deux autres.

Persuadée que rien ne s'opposoit plus au succès de mes vœux, je retournai dans mon oratoire ; et là, me jetant à genoux, je remerciai l'être suprême d'avoir, par un bienfait inappréciable, adouci l'amertume de mes souffrances ; je le suppliai également de m'inspirer assez de résolution pour accomplir ce que j'avois si heureusement commencé.

Le lendemain, j'assistai à la messe qui se dit à six heures, et je continuai à y aller tous les jours depuis cette époque. J'écrivis ensuite une lettre pour le soldat à qui j'avois tant d'obligations, et je lui fis part de mon succès, en lui témoignant ma reconnoissance. Quelques jours après, il vint apporter une autre lettre à Angélique, qui profita de cette occasion pour lui remettre la mienne.

J'avois promis à cette bonne fille de lui faire obtenir sa liberté, et elle desiroit que je la retinsse auprès de moi jusqu'à ce que les circonstances me permissent de m'échapper de la Salpêtrière; mais considérant que son peu d'intelligence et sa simplicité, joint à ce qu'elle étoit connue personnellement de beaucoup de monde, m'exposeroient aux plus grands dangers si je m'en laissois accompagner, je lui fis entendre qu'il étoit de son intérêt, comme du mien, d'adopter un autre plan; et je l'assurai que j'allois m'occuper des moyens de lui procurer sa liberté, non par la fuite, mais en vertu d'un ordre légal, afin qu'elle pût entrer en service à Paris, ou retourner dans sa famille. Pour mettre cette promesse à exécution, je pressai de nouveau M. Tillet de s'intéresser pour Angélique, et j'écrivis des lettres à beaucoup de dames que je savois avoir le cœur sensible et compâtissant, pour qu'elles réunîssent leur crédit en faveur de cette infortunée, dont je faisois le plus grand éloge, en leur racontant son histoire. Je passai même près de dix-sept nuits de suite sans me coucher, à rédiger trois mémoires de plus de cent pages chacun, dans lesquels je m'étendois avec complaisance sur toutes les bonnes qualités de cette pauvre fille, sans parler de moi qu'indirectement, et pour démontrer par sa con-

duite à mon égard combien elle étoit digne d'un meilleur sort.

J'envoyai ces trois mémoires, l'un au café militaire rue S. Honoré, le second dans une maison près du Palais Royal, et le troisième chez la baronne du Bourg. M. Tillet continuoit à me faire de fréquentes visites, et je lui demandai un jour, en présence des sœurs et de la supérieure, s'il conservoit l'espoir d'obtenir l'élargissement d'Angélique. Il me répondit qu'il n'espéroit plus rien ; que M. de Miroménil le garde des sceaux avoit refusé son pardon à toutes les personnes qui le lui avoient demandé, et que les instances de M. de Breteuil lui-même n'avoient pas été accueillies plus favorablement que celles des autres. M. Tillet me pria sur-tout de ne point faire part de cette fâcheuse nouvelle à la pauvre Angélique.

Extrêmement affligée moi-même de ce que M. Tillet venoit de m'apprendre, « Croyez-« vous, lui dis-je, que tout espoir soit perdu ?— « Entièrement, Madame. M. de Miroménil « assure que le Roi ne veut pas absolument « entendre parler de la Salpêtrière. » Je fis part de cette nouvelle à Marianne, amie et compagne d'Angélique, et je lui recommandai de ne pas lui en parler ; mais elle ne garda pas le secret ; et la pauvre Angélique tomba

dans le désespoir. La plûpart de ses compagnes triomphèrent de sa disgrace ; pour moi j'essayai de la consoler, en rappelant l'espoir dans son cœur, par la promesse que je lui fis de ne point quitter la Salpêtrière que je n'eusse obtenu sa liberté. Je croyois sincèrement pouvoir la lui procurer, et voici comment je raisonnois : Ceux qui veulent bien se prêter à ma délivrance ne se refuseront pas à coopérer à celle d'Angélique : si c'est la Reine qui s'intéresse à moi, elle n'a qu'à ordonner : si c'est le Cardinal, il est l'ami de M. de Miroménil, il ne pourra rejeter sa demande. Mais ce n'est pas le Cardinal, c'est la Reine ; donc toutes les difficultés doivent disparoître.

Persuadée que c'étoit la Reine elle-même qui vouloit briser mes fers, j'écrivis la lettre suivante, dans le courant du mois de mars, pour être remise par Angélique au fidèle agent de cette mystérieuse correspondance.

L'infortunée pour qui je réclame la commisération de la personne qui veut bien s'intéresser à mon sort, est digne de ses attentions, tant par son mérite personnel que par les soins qu'elle a pris de moi : ces soins m'ont conservé la vie, et la reconnoissance exige que de mon côté je fasse mes efforts pour m'acquitter de la dette que j'ai contractée envers elle ; sa liberté pourroit la payer.

Je n'ose l'associer à mon sort ; elle est trop connue et point assez intelligente, quoique d'ailleurs très-bien élevée pour une simple paysanne. Il m'est impossible de fixer un jour pour mon départ, tant que l'on n'aura point accordé le pardon de cette pauvre fille, que je craindrois de livrer au désespoir en l'abandonnant. Elle ne pourroit manquer d'être maltraitée lorsque l'on se seroit aperçu de ma fuite ; peut-être même seroit-elle renfermée dans les souterrains de Bicêtre par l'implacable sœur Marthe, pour avoir gardé mon secret. Daignez prendre compassion de cette fille, et aussitôt qu'elle sera libre de sortir de sa prison, je donnerai mon jour pour quitter la mienne.

Quinze jours après avoir envoyé cette lettre, M. Tillet vint m'apprendre qu'enfin le Roi avoit signé le pardon d'Angélique ; il me communiqua la lettre que M. de Miroménil avoit écrite au baron de Breteuil, pour lui notifier la faveur que le Roi accordoit à sa protégée. M. de Breteuil écrivit de son côté à M. Tillet, en lui recommandant de faire voir sa lettre à son enfant, (c'est de moi qu'il parloit) afin qu'elle servît à me tranquilliser. Dans cette lettre étoit incluse la grace d'Angélique.

Il seroit difficile de décrire les transports auxquels se livra cette pauvre fille, en appre-

nant cette nouvelle. Dans l'excès de sa joie elle s'élança au cou de M. Tillet, et après l'avoir embrassé a plusieurs reprises, elle alla se jeter dans les bras de la supérieure. Cet événement fit sur elle une si grande impression que son teint devint jaune tout-à-coup, et qu'il ne reprit sa couleur naturelle qu'au bout de plusieurs mois. L'effet n'en fut pas moins sensible sur son esprit; on craignit long-temps qu'elle n'en perdît la raison : un seul objet l'occupoit, et à peine pouvoit-elle articuler deux mots de suite.

Ce fut le 11 avril qu'Angélique apprit que sa grace lui étoit accordée, et elle sortit de la Salpêtrière le premier du mois de mai suivant, après que l'ordre de son élargissement eut été revisé et consigné dans les registres du parlement et de l'hôpital.

Cette infortunée avoit été renfermée à la Salpêtrière à l'âge de seize ans; elle en avoit trente-quatre quand elle en est sortie. — Jamais elle n'avoit pu obtenir sa grace, bien qu'elle eût été inscrite sept fois sur la liste des prisonnières qui sont jugées dignes d'être mises en liberté. M. le Garde des Sceaux avoit été prévenu contre elle par quelques personnes malfaisantes, qui la lui dépeignirent comme une libertine sans frein, qui porteroit partout la corruption et tous les vices dont elle étoit

étoit gangrenée. Le crime qu'on lui avoit imputé et qui l'avoit fait enfermer à la Salpêtrière, étoit en effet de nature à révolter toute ame sensible. De faux témoins avoient déposé qu'elle avoit voulu détruire son propre enfant, et cette délation dénuée de preuves avoit suffi pour lui faire perdre sa liberté. Il s'en falloit cependant que le caractère de cette fille fût tel qu'on l'avoit représenté au Garde des Sceaux; elle avoit le cœur trop sensible et trop compâtissant pour être capable d'un crime aussi atroce.

Tout Paris s'étoit intéressé pour elle, et lorsqu'elle obtint sa grace, il n'y eut personne qui ne prît part à son bonheur. Huit jours après avoir obtenu sa liberté, elle quitta la capitale pour retourner dans son pays; sa fille dont on lui avoit imputé la mort étoit encore en vie; et la pauvre Angélique brûloit de la serrer contre son cœur, ainsi que sa mère qu'elle n'avoit point vue depuis son emprisonnement. Arrivée à l'endroit où elle résidoit, les principaux habitans vouloient la faire mettre en prison sous prétexte qu'elle avoit pris la fuite de la Salpêtrière, et qu'elle corromproit les mœurs des jeunes gens du canton. Il fallut qu'elle prouvât que sa grace lui avoit été accordée, et qu'elle étoit libre de fixer son domicile par-tout où elle le jugeoit convenable.

Angélique n'étoit plus dans la première jeunesse, et l'infortune l'avoit rendue sage et réservée. Elle se dédommagea de l'injustice des hommes, dans la compagnie de sa mère, et d'une fille qui étoit la cause des persécutions qu'elle avoit essuyées, et qui par là même lui en étoit plus chère. La satisfaction que j'ai ressentie en rendant au bonheur une infortunée qui ne le connoissoit plus, et le plaisir inappréciable d'avoir fait une bonne action, m'ont laissé des souvenirs si vifs qu'ils m'ont écartée de mon sujet, comme, dans le temps, ils me firent perdre de vue pendant quelques instans mes affaires personnelles : je me hâte d'y revenir.

Je recommençai donc bientôt à m'occuper de mes intérêts, et je réfléchis aux moyens les plus aisés à employer dans l'exécution de mon plan, et au costume qui pouvoit être le plus favorable pour effectuer ma fuite. Après avoir médité long-temps, je pris le parti de m'habiller en homme, et j'en donnai avis à mon soldat qui ne tarda pas à m'apporter la réponse suivante :

« *Envoyez la mesure de tout ce que vous* « *désirez avoir. Que tout soit bien détaillé.* »

Voici ma réponse :

« *Une redingote en lévite bleu de roi, gilet* « *et culottes noires, des brodequins, un cha-*

« *peau rond à haute forme, une badine et* « *des gants de peau.* »

Dix ou douze jours après le soldat apporta une partie des choses que je lui avois demandées, et voici de quelle manière il s'y prit pour me les faire passer; il mit le chapeau et la lévite sous son manteau, la veste et les culottes dans sa poche, et la badine dans le canon de son fusil; deux jours après il m'apporta les brodequins, deux chemises, des cols, des gants, etc. etc.

Je me trouvois au comble de la joie, et aucune inquiétude ne venoit la troubler. Ni doutes, ni craintes ne se présentoient à mon imagination. Il étoit donc encore possible qu'après avoir été livrée à l'opprobre, mon cœur pût s'ouvrir à une émotion agréable! Mais le bonheur est relatif; c'est une vérité de sentiment dont tous les hommes doivent être convaincus. L'espoir éloigné de voir rompre mes fers, avoit d'abord dissipé cette sombre mélancolie qui m'avoit conduite aux portes du tombeau; cet espoir étoit devenu plus vif, plus actif, en raison des moyens qui m'avoient été offerts pour le réaliser; la liberté rendue à Angélique m'avoit paru être un prélude certain de mon élargissement, et je n'avois pu résister aux transports involontaires que m'avoit inspirés cette idée consolante, même pour

un cœur que l'infortune a flétri ; enfin je touchois au terme de l'esclavage, et les charmes de la liberté qui agissent si puissamment sur l'ame de tous les malheureux qui l'ont perdue, ne pouvoient pas m'être indifférens. — Je me croyois sous la protection immédiate de la Reine, ne pouvant douter que ce ne fût elle qui me retiroit de l'abîme où j'étois tombée pour l'avoir trop fidellement servie : c'étoit une sorte de compensation de tout ce que je m'étois exposée à souffrir plutôt que de la compromettre. Quelque foible qu'un semblable dédommagement eût pu me paroître dans d'autres circonstances, il m'étoit alors précieux ; mis en opposition avec une captivité éternelle, c'étoit pour moi le bonheur suprême. J'aimois aussi à penser que peut-être Sa Majesté croiroit sa gloire intéressée à effacer, par une réparation publique, l'opprobre dont l'injustice m'avoit accablée. Toutes ces idées flatteuses m'avoient inspiré le plus grand courage, et ce courage m'assuroit le succès de l'entreprise hardie que j'allois exécuter.

Pourquoi les illusions qui ajoutent à notre bonheur ne sont-elles pas durables ? A peine Angélique étoit-elle sortie de la Salpêtrière, à peine m'étois-je livrée à mes douces rêveries, que le soupçon vint jeter le trouble dans mon ame, et que je commençai à craindre que l'in-

connu, avec qui j'étois en correspondance, ne fût un fourbe qui cherchoit à me faire tomber dans un piége. Ces réflexions étoient la suite d'une conjecture dont M. Tillet m'avoit fait part, et qu'il m'avoit répétée plusieurs fois. Il paroissoit persuadé que je devois sortir incessamment de la Salpêtrière, pour être conduite dans un couvent. Je n'eus pas assez d'ascendant sur moi-même pour dissimuler une inquiétude qui ne pouvoit que surprendre M. Tillet, puisqu'un couvent, comparé à ma prison, devoit être à mes yeux un séjour de délices. D'un autre côté, je craignois que ma gaîté, que je n'avois pu entièrement dissimuler, ne m'eût trahie; d'autres fois je soupçonnois Angélique d'avoir abusé de ma confiance; enfin tout étoit pour moi un sujet d'alarmes, et je me trouvois plus malheureuse que je ne l'avois jamais été.

Depuis le départ d'Angélique, Marianne avoit pris la place et le lit qu'elle occupoit; et c'étoit à elle que la sentinelle rendoit les visites nocturnes.

Le retour de mes inquiétudes avoit ralenti mon extrême empressement de m'échapper de ma prison, et j'étois fortement tentée de croire que je m'étois laissée bercer de fausses espérances. « Cependant, me disois-je aussi quel-« quefois, on m'a envoyé une clef, des habits,

« tout ce qu'il faut pour faciliter ma fuite. « Mais cette chaise de poste... où me con- « duira-t-elle? reprenois-je aussitôt. Si c'étoit « la Reine... Non. Elle a souffert que je sois « flétrie : c'est une folie de croire qu'elle « veuille attester aujourd'hui mon innocence; « elle ne pourroit le faire sans se condamner « elle-même : d'ailleurs où me mèneroit-on? « dans un couvent? je ne m'y trouverois pas « plus heureuse. C'est la liberté que je désire. » M. Tillet m'avoit appris que le Cardinal étoit relégué à la Chaise-Dieu : ce n'étoit donc pas lui non plus qui s'intéressoit à moi. Cette nouvelle acheva de m'affermir dans l'opinion qu'il falloit que ce fût la Reine, et je conjecturai que M. de Breteuil, qui avoit toujours paru avoir mes intérêts à cœur, étoit son agent dans cette affaire.

Cette persuasion étant souvent combattue par la crainte, je n'osois m'abandonner à mon guide, je n'osois presser mon départ; agitée tour à tour par mille sentimens contraires, je ne savois auquel m'arrêter lorsque je reçus le billet suivant.

« *Hé bien! votre chère Angélique est libre ;* « *nommez le jour où vous voulez l'être.* »

Loin de m'encourager, ce billet accrut mes alarmes. Je fis dire que j'étois malade; que dans cet état je ne pouvois rien entreprendre,

mais qu'aussitôt que je me trouverois mieux je donnerois de mes nouvelles.

Vers la fin de la semaine, M. de Crosne vint à la Salpêtrière. A peine étoit-il entré chez madame Victoire, la supérieure générale, qu'il s'empressa de la questionner sur mon compte; il ajouta qu'il seroit charmé de me parler, et que l'on m'avertisse qu'il me verroit après le dîner (il dînoit chez madame Victoire). Dans l'après-midi, il pria sœur Marthe de ne point oublier ce qu'elle s'étoit chargée de m'annoncer de sa part. Elle vint en conséquence me trouver, pour me répéter mot pour mot ce que M. de Crosne avoit dit de moi, en me demandant si je me refusois à paroître devant lui. « Non, sans doute, lui répondis-je; « M. de Crosne, pendant mon séjour à la Bas- « tille, m'a marqué beaucoup d'égards; je ne « l'ai pas oublié, et je le verrai avec plaisir. »

A six heures du soir, on me conduisit à l'appartement de la Supérieure, où je trouvai M. de Crosne, avec M. Martin son secrétaire, et une autre personne dont j'ai oublié le nom. Le Lieutenant de Police ne me reconnut pas d'abord, et il regardoit derrière moi pour voir si je venois. Quand il se fut rappelé ma figure, il parut vivement affecté du changement qui s'étoit fait en moi depuis qu'il m'avoit perdue de vue: en effet, j'offrois presque l'image d'un

spectre ambulant. La pâleur de la mort étoit sur mon visage, mes joues étoient creuses, mes yeux enfoncés avoient perdu leur vivacité naturelle; à peine me restoit-il assez de forces pour me soutenir. Je fus frappée moi-même de l'impression que ma présence fit sur M. de Crosne, et je restai quelques instans dans une sorte d'étonnement léthargique qui m'empêchoit de proférer une seule parole. Enfin le Lieutenant de Police rompit le premier le silence, et me demanda si j'avois tout ce dont j'avois besoin, en ajoutant que s'il me manquoit quelque chose, il donneroit des ordres en conséquence.

Enchantée de voir ce magistrat respectable, je ne fus plus maîtresse de ma joie; j'oubliai toute autre considération, et je m'approchai de lui avec empressement. « Ah! monsieur, m'é-« criai-je avec l'accent de la douleur la plus « profonde; vous me demandez si j'ai besoin de « quelque chose! n'est-ce pas trop que d'être « ici? » M. Martin, son secrétaire, ne put y tenir, tant il étoit affecté, et se retira. « Oui, « monsieur, répétai-je, c'est trop pour moi « d'être ici... Il ne me sera pas possible d'y « survivre long-temps. Le coup de la mort est « là » (j'avois la main sur mon cœur). M. de Crosne, se sentant trop ému pour entendre le récit de mes souffrances que je me disposois à

lui faire, sortit précipitamment, suivi de sœur Marthe. « Non, me disois-je en retournant « dans ma chambre, toutes les couronnes du « monde ne pourroient me consoler de mes « disgraces : on m'a ravi l'honneur, il n'est « rien qui puisse me dédommager de cette « perte ; il n'est rien qui puisse laver l'outrage « dont l'affreux souvenir me fait souffrir mille « morts. »

Rendue à la réflexion, je ne pus m'empêcher de penser que M. de Crosne étoit venu à la Salpêtrière avec l'ordre exprès de me voir. En effet, un Lieutenant de Police ne fait guères de démarches qui puissent le compromettre, et il se seroit bien gardé de hasarder celle-là sans y être suffisamment autorisé, d'autant plus qu'il lui eût été facile, s'il n'avoit eu pour objet que d'adoucir les rigueurs de ma prison, de donner des ordres à cet effet, sans prendre la peine de venir lui-même, et sans demander à me voir.

Plus je réfléchissois sur cette visite de M. de Crosne, plus j'avois lieu de soupçonner que l'on craignoit que je ne parlasse trop, et qu'on vouloit s'assurer de mon silence par des ménagemens et un traitement plus doux. Il est évident, me disois-je, que si M. de Breteuil ou M. de Crosne me croyoient coupable envers la Reine, ils ne s'occuperoient de moi

que pour aggraver ma punition et satisfaire le ressentiment de Sa Majesté, qui ne permettroit pas qu'on la compromît impunément. La crainte de lui déplaire les empêcheroit de prendre le moindre intérêt à mon sort. J'ai lieu de croire au contraire, qu'instruits du zèle avec lequel j'ai servi la Reine, ils cherchent à deviner ses intentions tacites, en allégeant mes souffrances; ce n'est point moi qu'ils ont pour but d'obliger, c'est à leur Souveraine qu'ils cherchent à plaire. Cette réflexion fit bientôt place à d'autres conjectures, moins agréables et plus inquiétantes. On avoit parlé de me transférer dans un couvent, et sœur Marthe m'avoit dit que comme on craignoit que je ne fisse des confidences, il me seroit probablement enjoint, si en effet je sortois de la Salpêtrière pour entrer dans un couvent, de ne point me donner à connoître. Je conclus de là que les sœurs avoient pu répéter tout ce qui m'étoit échappé depuis que j'étois sous leur direction, et qu'on ne m'offroit peut-être les moyens de fuir, que pour s'assurer par ma mort d'un silence éternel sur ce qu'il importoit à la Reine de tenir secret.

Telles étoient mes réflexions; mais je me gardai bien de les communiquer à personne, jugeant que le seul parti que j'eusse à prendre en cette circonstance, étoit de dissimuler, en

attendant qu'il plût au ciel d'amener un changement dans ma situation ; et dans l'incertitude où je me trouvois, je résolus de m'abandonner aux soins du factionnaire, si toutefois on continuoit à m'engager à fixer un jour pour mon départ.

Le lundi suivant j'eus la visite de M. Tillet, que je trouvai plus froid et plus réservé qu'il n'avoit coutume de l'être : j'en attribuai la cause au refus qu'avoit fait la sœur Marthe de me fournir ce dont j'avois besoin pour écrire et mettre en ordre mes idées sur les relations du Cardinal avec la Reine. Il s'étoit attendu à trouver ce mémoire prêt à lui être remis, puisqu'il m'avoit dit en me quittant, la dernière fois que je l'avois vu : « Je vous ferai donner « des plumes, du papier et de l'encre, et je « ne vous reverrai que dans trois semaines, « afin de vous laisser le temps d'achever ce « que je vous demande. »

Sœur Marthe n'avoit pas voulu me procurer cette satisfaction ; elle en fit même des reproches à M. Tillet, en affectant pour moi une fausse pitié, et disant que j'étois la dupe de tout le monde : mais son but étoit de servir les amis du Cardinal, qui avoient autant d'intérêt que la Reine à laisser ignorer au public qu'il avoit existé entre Sa Majesté et lui une correspondance particulière.

Enfin le 2 du mois de juin, après bien des soupçons, des instances réitérées, des incertitudes et des alarmes, je me décidai à fixer le jour et l'heure de mon évasion. Pour empêcher que l'on ne soupçonnât la sentinelle, il étoit convenu depuis quelque temps entre mon correspondant inconnu et moi, que le soldat demanderoit à changer de poste. Six semaines avant que j'eusse fixé l'époque de ma sortie, il avoit fait cette demande, en annonçant qu'il resteroit trois semaines ou un mois de plus pour plaire à son commandant, de manière qu'il s'étoit ménagé la liberté de prolonger encore à volonté cet intervalle. Il ne passa à un autre poste que cinq à six jours avant celui où je devois tenter mon évasion. Ce fut le 8 juin, à onze heures du matin ou six heures du soir, que je fixai pour cette grande entreprise, en annonçant au correspondant inconnu, que dans le cas où il me seroit impossible d'effectuer ma fuite au jour et heure indiqués, le soldat, pendant trois ou quatre jours de suite, se promèneroit autour du jardin du Roi, déguisé en roulier, un fouet à la main, jusqu'à ce que j'eusse trouvé le moyen de m'échapper.

Afin de n'inspirer aucun soupçon, j'affectai un violent mal de tête et une foiblesse extrême; je ne pris aucune nourriture pendant

trois jours et demi ; des tisannes étoient ma seule boisson, et je gardai continuellement le lit. Le lundi 4 juin, M. Tillet entra dans ma chambre, accompagné de sœur Marthe et de plusieurs autres sœurs. M. Tillet me tâta le pouls, et me trouva si foible qu'il pressa sœur Marthe d'envoyer chercher le médecin. Celui-ci à son arrivée parut trouver mon indisposition très-sérieuse : il indiqua la manière dont on devoit me traiter ; et il sembloit presque, à juger de mon état par l'air grave des personnes qui m'entouroient, que je n'avois plus que quelques jours à vivre.

Le sensible M. Tillet ne put s'empêcher de verser quelques larmes, et me dit : « Allons, « ma chère enfant, un peu de courage, il faut « prendre des forces et ne pas mourir ici. Vous « n'avez plus que trois semaines à rester dans « cette maison ; je vous en donne ma parole. « Une Angloise de distinction, qui a beaucoup « de crédit sur l'esprit de la Reine, s'intéresse « à vos malheurs. Rappelez votre courage ; pro- « mettez-moi de faire usage de votre raison « pour ne pas désespérer de votre rétablisse- « ment, et je reviendrai vous voir mercredi « ou jeudi. » Après avoir parlé de la sorte, cet homme, bon et sensible, m'embrassa tendrement. Il ne me quitta qu'avec peine ; il sembloit qu'il avoit un pressentiment qu'il me voyoit

pour la dernière fois, et qu'il venoit de recevoir mes derniers adieux.

A peine fut-il au bas de l'escalier avec sœur Marthe et les autres sœurs, que je dis à Marianne qui étoit restée dans ma chambre : « Vîte, vîte, Marianne, donnez-moi ma soupe. » Elle étoit prête ; j'en pris deux assiettes avec une extrême avidité, et je mangeai ensuite quatre œufs en omelette, sans qu'un aussi fort repas, après un jeûne de trois jours, me causât la moindre indisposition. Dans le cours de la journée je vis encore les sœurs, et j'affectai de me plaindre beaucoup en leur présence. Comme elles me trouvèrent levée, elles m'engagèrent à me remettre au lit ; après les avoir remerciées de cet avis, je les congédiai sous le prétexte de m'y conformer, et elles me laissèrent tranquille.

Ce même jour, Marianne se jeta à mes pieds et me conjura, les larmes aux yeux, de permettre qu'elle m'accompagnât dans mon évasion, afin de se soustraire au ressentiment de sœur Marthe, qui ne manqueroit pas de la punir d'avoir tenue secrette ma résolution de fuir. Cette pauvre fille étoit attaquée d'un asthme si invétéré, qu'elle ne pouvoit monter l'escalier sans s'arrêter vingt fois, pour reprendre haleine. J'eus beau lui représenter qu'il n'étoit pas en mon pouvoir de me prêter à ses

desirs; ses pleurs, et la crainte qu'un refus obstiné de ma part ne la désespérât, me firent accéder à ses instances. « N'ayez pas d'inquié-« tude, me dit-elle, je ne vous gênerai point « dans le voyage; si vous allez à pied, je mar-« cherai aussi vîte que vous : cette manière de « voyager me conviendra même beaucoup « mieux qu'une voiture. »

Cette fille étoit condamnée à rester neuf ans à la Salpêtrière, et elle en avoit déja passé sept dans cette maison. Au départ d'Angélique, sœur Marthe lui avoit promis d'adoucir son sort, si elle lui rapportoit fidellement tout ce qu'elle m'auroit entendu dire. Mais cette facilité d'améliorer sa situation ne convenant point à son caractère, elle chercha un autre moyen de recouvrer sa liberté.

Sœur Fanchon, chargée de fermer les portes du corridor, m'avoit fait part, quelques jours auparavant, d'une partie de plaisir qu'elle avoit projetée avec plusieurs personnes de ses amies. C'étoit pour aller au bois de Vincennes, et elle avoit choisi pour s'y rendre, le jour que M. Tillet devoit venir me voir : mais je lui observai qu'elle feroit beaucoup mieux d'attendre jusqu'au mardi suivant, pour ne pas manquer l'occasion de se trouver avec M. Tillet, qui lui sauroit gré de cette complaisance. La sœur Fanchon approuva le conseil, m'en remercia et me promit de le suivre.

Le lundi soir à neuf heures, en venant fermer les portes, elle me dit adieu pour le lendemain. Le mardi dans la matinée, celle qui remplaça sœur Fanchon m'apprit qu'elle étoit sortie à huit heures. Je la priai de fermer le corridor le plus tôt possible, sous prétexte que j'avois envie de me reposer. Elle me complimenta cependant sur la fraîcheur de mon teint, et me dit que je paroissois me porter beaucoup mieux qu'à l'ordinaire, ce qu'elle attribua à la visite que m'avoit rendue M. Tillet. Je lui dis que Marianne ayant une fièvre violente, avoit été obligée de se coucher dans la chambre voisine ; qu'elle ne pouvoit me rendre aucun service, et que je lui serois obligée, si elle vouloit permettre à une telle (je nommai une des prisonnières) de venir me garder. La maladie de Marianne n'étoit qu'une feinte, pour ôter toute idée de soupçon. J'avois gagné sa mère qui étoit employée dans le jardin de la maison, et avoit coutume de venir deux fois par jour chercher de la soupe que sa fille tenoit prête. J'avois mis aussi dans mes intérêts une autre prisonnière nommée Dubois : celle-ci, d'après les instructions qu'elle avoit reçues de moi, devoit dire, lorsque la mère de Marianne viendroit chercher sa soupe, qu'elle n'étoit pas encore prête, et que quand elle le seroit elle en avertiroit les portières. A onze heures

et

et quart, Dubois appela la portière, à travers le guichet de la grande porte, appelée la *Porte-Rouge*, qui conduit à la porte des femmes, à celle de sœur Marthe, des officières, ainsi qu'aux cuisines.

Avant que de partir, Marianne et moi prîmes chacune deux tasses de café, pour nous animer; et l'instant après j'entendis la Dubois qui crioit encore de toutes ses forces: « Allons, allons. » La portière, qui dans ce moment étoit seule, ferma sa porte et alla chercher la soupe. Dubois, pour l'amuser, lui montra différens ouvrages qu'elle étoit occupée à faire, et par ce moyen elle me donna assez de temps pour ouvrir et fermer trois portes; j'ouvris ensuite la quatrième que Marianne tira après elle. Arrivées dans la cour de sœur Marthe, nous vîmes un grand nombre de servantes, de domestiques et d'ouvriers qui tous nous saluèrent en passant. Marianne qui connoissoit parfaitement la maison, croyant que je la suivois, prit le chemin le plus court, mais je la perdis tout à coup de vue: je conservai néanmoins ma présence d'esprit. Persuadée de la vérité du proverbe, tout chemin conduit à Rome, j'avançai toujours, et j'entrai dans une salle très-vaste que l'on appelle *la Crêche*, où je vis une grande quantité de petits lits, dans chacun desquels il y avoit un enfant. Je jetai

un coup-d'œil autour de moi; je demandai aux sœurs à qui le soin de ces enfans étoit confié, le chemin de la porte des champs : je ne compris pas trop les renseignemens qu'elles me donnèrent, et je les quittai après leur avoir laissé trois petits écus. Je traversai plusieurs cours qui paroissoient se multiplier à mesure que j'avançois, et j'en trouvai ensuite une autre qui m'étonna par sa largeur, et où je rencontrai un nombre prodigieux de personnes qui venoient voir la maison. Pour être moins remarquée, je suivis un groupe de curieux qui entrèrent dans l'église : j'aurois bien voulu m'en dispenser, mais je ne savois pas mon chemin, et j'avois besoin de guide. Après avoir fait au ciel une prière fervente pour lui demander le courage dont j'avois besoin dans cette circonstance délicate, je suivis les personnes auxquelles je m'étois attachée, et je passai plusieurs portes en donnant de l'argent aux portières qui se présentoient, jusqu'à ce qu'enfin j'arrivai à celle vers laquelle se rapportoient tous mes vœux, et qui étoit pour moi la porte du salut.

A peine eus-je franchi cette barrière redoutable que j'éprouvai un nouvel embarras, ignorant de quel côté se trouvoit la Seine. Dès que j'eus fait quelques pas à droite, en m'avançant dans la grande route, j'eus le bonheur d'a-

percevoir Marianne qui m'attendoit sur le bord de la rivière. Je tressaillis de joie en revoyant cette bonne créature, qui descendit aussitôt dans un bateau où il y avoit déja deux hommes, et l'instant après je m'y élançai à mon tour. Le Jardin du Roi étoit rempli de monde, et j'appris dans la suite que sœur Marthe s'y promenoit à l'instant de ma fuite. Je fis signe à Marianne de ne point me parler. Les deux hommes étoient assis, et craignant que mon air d'embarras ne fît soupçonner mon déguisement, je me tins debout pendant la traversée, les yeux fixés sur Paris, qui me parut avoir pris une forme nouvelle.

Je n'entreprendrai point de décrire les sentimens tumultueux qui m'agitoient. Tous les transports, tous les ravissemens d'un infortuné qui a gémi long-temps dans une captivité honteuse, et qui se voit rendu tout-à-coup à sa famille et à ses amis, je les éprouvois, je les épuisois déja tous. Mais à ma sortie du bateau près de l'arsenal, la vue de la bastille me glaça d'effroi; un tremblement involontaire s'empara de tous mes membres; je croyois voir ces horribles portes se r'ouvrir pour m'engloutir de nouveau.

Marianne me rassura, et me conduisit par des rues détournées dans celle de Charenton. A notre arrivée à la barrière, je pris un fiacre

jusqu'à Charenton, où nous descendîmes chez un cordonnier à qui je laissai mes brodequins qui étoient trop courts, pour une paire de souliers. Nous louâmes ensuite un cabriolet, qui nous mena sept lieues plus loin. Après avoir payé et renvoyé la voiture, nous continuâmes notre route à pied, et à onze heures et demie du soir nous avions fait encore six autres lieues. Grand Dieu! que ta providence est admirable! Tu m'as conduite comme par la main à travers les plus grands dangers; tu as dirigé mes pas chancelans, après m'avoir aidée à briser les fers dans lesquels me retenoient mes oppresseurs. Ta protection n'est jamais impuissante; et si tu laisses persécuter quelquefois l'innocent, c'est que ta justice lui réserve une compensation bien supérieure aux malheurs qu'il a essuyés. Sans cette vérité consolante, tu n'aurois pas fait un crime du désespoir.

Nous allâmes coucher dans un village nommé *Maison-Rouge*, et le lendemain à six heures du matin nous nous remîmes en route. Tel étoit mon empressement à m'éloigner de Paris, que, quoique mes pieds eussent déja commencé à s'enfler, je continuai mon voyage, et ce ne fut qu'à dix heures, qu'harrassées de fatigues nous entrâmes dans une auberge que nous trouvâmes sur la route. La première chose que je fis, fut de demander qu'on me louât un

cabriolet; l'aubergiste n'avoit que des charrettes et des chevaux de selle. Marianne ne pouvant pas monter à cheval, nous prîmes une charrette qui nous conduisit à deux lieues en deçà de Provins, où nous nous rendîmes sur le champ à pied. A notre arrivée à Provins, nous allâmes dîner dans un cabaret, et là je tins conseil avec Marianne sur le part qui nous restoit à prendre. Nous convînmes qu'il seroit plus prudent que je quittasse mes habits d'homme pour m'habiller en paysanne, afin que sous ce déguisement, tantôt en charrette, tantôt à pied, je ne donnasse aucun ombrage à la maréchaussée.

Marianne sortit de l'auberge dans l'intention de m'acheter tout ce qui étoit nécessaire pour me travestir de nouveau; elle fit choix d'un corset de toile de coton à mille raies, d'un tablier de même étoffe, d'une jupe de calmande à raies bleues, roses et blanches, d'une grosse paire de souliers et d'une paire de boucles très-petites. Pendant l'absence de Marianne, la femme de l'aubergiste vint causer avec moi, vraisemblablement pour savoir qui j'étois. Au bout de quelques instans elle se mit à rire. « Beau cavalier, me dit-elle, je vous « ai deviné. Vous n'êtes pas plus homme que « moi. » Je souris et voulus l'en dissuader, mais ce fut en vain; elle persista dans son

opinion ; heureusement l'arrivée de Marianne vint me tirer d'embarras : je m'empressai de compter avec la clairvoyante aubergiste, non sans crainte d'être découverte, et nous prîmes congé.

J'aurois bien désiré prendre une voiture à Provins, mais je ne pouvois m'en procurer qu'à la poste, et je craignois les questions qu'on n'auroit pas manqué de m'y faire. Notre grand objet étant d'éviter les regards des curieux, nous dirigeâmes notre marche par les rues les moins fréquentées pour gagner l'autre extrémité de la ville. Cette précaution n'empêcha pas que je ne fusse aperçue par plusieurs officiers qui se promenoient dans la campagne à quelque distance de la place, et qui se dirent les uns aux autres, en jetant les yeux sur moi : « C'est une femme habillée en homme. » Ils pressent le pas, et passant à mes côtés, ils me saluent ; ils repassent un instant après, me saluent de nouveau et m'abordent pour me demander la permission de m'accompagner, en me faisant mille offres de service. Je refusai d'abord de répondre, mais une seconde réflexion me fit changer de plan. Ces officiers étoient honnêtes, et continuer à me taire eût été pour ainsi dire convenir de ce que je voulois cacher. Après quelques mots dits de part et d'autre, les officiers reprirent le chemin de

la ville, mais l'un d'eux se détacha de ses camarades et revint vers moi. « Beau cavalier, « me dit il, dussiez-vous me conduire au fond « de l'enfer, je vous y suivrai. » Mon embarras étoit extrême : que pouvois-je lui dire? « Je « vous ai deviné, continua-t-il avant que « j'eusse pu lui répondre; vous êtes... (un « tremblement universel me saisit) une de- « moiselle échappée du couvent, qui va re- « joindre l'homme heureux qui possède son « cœur. » Je commençai à respirer; le courage et la voix me revinrent. « Monsieur, répondis- « je alors, si vous en êtes persuadé, cessez « donc de vous attacher à mes pas; votre obsti- « nation à me suivre deviendroit une indiscré- « tion.... » L'officier, content de l'aveu tacite que je semblois lui avoir fait d'un déguisement qu'il s'applaudissoit d'avoir su deviner, n'insista pas davantage et se retira, après cependant que je lui eus assuré que je retournerois sur mes pas, s'il n'avoit point égard à mes instances et qu'il voulût être importun.

Lorsque nous fûmes arrivées à une distance assez considérable de la ville, certaine que l'officier étoit disparu pour ne plus revenir, je me disposai à quitter mes habits d'homme, et nous cherchâmes un endroit commode pour procéder à ce nouveau travestissement. A une lieue environ de Provins, nous aperçûmes

une longue allée de saules plantés au pied d'une montagne, le long d'un ruisseau qui arrosoit une superbe prairie. Nous nous retirâmes sous l'ombre protectrice de ces arbres touffus; et là, ayant jeté bas mes habits d'homme, je me trouvai travestie en paysanne en moins de quatre minutes. Nous remplîmes de pierres les poches de la redingotte, et faisant un paquet de toute ma dépouille nous le jetâmes dans l'eau, où la pesanteur des pierres le fit bientôt disparoître à nos yeux. Je pris alors sous mon bras un petit panier que Marianne avoit apporté dans le sien, et dans lequel il y avoit des œufs, du beurre, le tout couvert d'un linge, de sorte que Marianne et moi avions l'air de deux paysannes qui reviennent de la ville. Je me trouvois beaucoup plus à mon aise sous ce déguisement; mon habit d'homme m'avoit donné de grandes inquiétudes, que je n'éprouvois plus, graces à cette nouvelle métamorphose dont personne n'avoit été témoin, à l'exception de quelques charretiers qui passèrent au haut de la montagne au moment où je changeois de costume, et qui, sans paroître s'occuper de ce que nous faisions, se contentèrent de nous souhaiter le bon jour, en continuant leur route. A onze heures nous arrivâmes dans le faubourg de Nogent, si fatiguées, que je pus à peine me traîner jusqu'à

la première auberge. Malheureusement tous les lits étoient occupés, de sorte qu'après le souper, la pauvre Marianne fut obligée de me porter sur ses épaules jusques dans l'étable où je passai la nuit sur de la paille. Mes pieds étoient dans un état affreux; mais malgré mes souffrances et l'incommodité de mon gîte, je ne tardai pas à m'endormir, tant j'étois harassée de lassitude.

Le lendemain, nous louâmes une charrette qui nous conduisit à Troyes, où nous couchâmes. Aussitôt qu'il fit jour le surlendemain, nous nous remîmes en route à pied; mais nous rencontrâmes bientôt un roulier officieux qui nous invita à profiter de sa voiture, ce que j'acceptai. Ce paysan nous conduisit jusques dans son village, à deux lieues environ de l'endroit où il nous avoit prises : mais lorsque je voulus lui présenter de l'argent, *il me fit l'offre de son cœur, et de sa fortune.* Comme il ne vouloit point être payé d'une autre manière, je lui donnai ma parole de l'épouser. Ce voiturier étoit un jeune homme d'environ vingt-quatre ans, qui prenoit les choses tellement au sérieux, qu'il me donna son adresse, me fit part de l'état de sa fortune, et voulut absolument qu'avant de nous séparer je l'accompagnasse dans un cabaret avec Marianne, pour y boire, disoit-il, un verre de vin à ma

santé. Il fallut aussi de mon côté lui décliner mon nom, et lui donner mon adresse. Pour le contenter et ne pas me compromettre, je lui dis que Marianne étoit ma cousine, que je m'appelois N. (un nom en l'air), et que nous demeurions l'une et l'autre à Chaumont en Champagne. En buvant à ma santé, il réitéra ses offres, me demanda la permission de *m'écrire une lettre;* et enfin, après nous avoir embrassées et *ré-embrassées*, il nous laissa continuer notre route. Dans toute autre occasion, la bonhommie et la simplicité de ce jeune paysan m'auroient infiniment divertie; mais je ne me serois pas permis de le jouer, si je n'y avois été forcée par les circonstances. Dans la position où je me trouvois, je ne pouvois user de trop de précautions; la moindre indiscrétion auroit suffi pour me perdre: j'assurai donc le bon paysan, qu'il seroit mon mari, que je n'avois garde de refuser un parti qui me paroissoit être si sortable, et qu'il auroit incessamment de mes nouvelles.

Cette conquête me valut une recommandation auprès du fermier de l'endroit, qui nous fit conduire en cabriolet jusqu'à Vendhurste, où nous nous arretâmes pour dîner. A deux heures nous nous remîmes en route dans un chariot couvert. Nous passâmes par Bar-sur-Aube, et à six heures nous descendîmes dans

un village nommé Ponsay, à trois lieues au-delà de cette ville.

Arrivée en cet endroit j'écrivis à des parens de mon mari, plusieurs lettres que Marianne alla elle-même remettre à leur adresse. La plupart des personnes à qui j'écrivois étant absentes, elle y laissa mes lettres sans pouvoir se procurer de réponses : mais s'étant ensuite rendue chez mademoiselle Charton, jeune personne de vingt-un ans, amie de madame de la Tour, qui étoit sœur de M. de la Motte, elle la trouva, et lui remit un billet en mains propres. Cette demoiselle, après l'avoir lu, se jeta au cou de Marianne, bien que je lui eusse dit dans ma lettre qu'elle n'étoit qu'une pauvre fille, et l'embrassa en sanglotant. « C'est donc vous, dit-elle, qui êtes la com-« pagne de l'infortunée Comtesse? Dieux! que « ses malheurs m'ont coûté de larmes! que je « sens de joie de la savoir en liberté! Mais « apprenez-moi, je vous en conjure, comment « elle a pu effectuer son évasion? » Mademoiselle Charton, aussitôt après que Marianne eut satisfait sa curiosité, lui recommanda de me servir toujours avec le même attachement, lui donna des chemises, plusieurs jupes, des mouchoirs, etc. etc. avec un demi-louis. « Voilà, dit-elle, tout ce que je puis vous « donner; je voudrois de tout mon cœur qu'il

« fût en mon pouvoir de rendre à madame « de la Motte les services qu'exige sa situa- « tion : je n'ai jamais plus cruellement senti « que dans ce moment-ci le malheur de n'être « point favorisée de la fortune. » Mademoiselle Charton conduisit ensuite Marianne chez M. de Suremont, oncle de mon mari. Elles le trouvèrent chez lui avec sa femme, qui les reçut on ne peut pas plus mal. Cependant les représentations et les instances de mademoiselle Charton, qui a l'esprit aussi solide qu'elle a l'ame sensible et noble, déterminèrent M. de Suremont à me voir, et il me députa Marianne pour me faire savoir que j'eusse à venir le joindre à une lieue environ de distance de l'endroit où je me trouvois alors. La nuit étoit très-avancée lorsque Marianne vint me rendre compte de ce message; je me mis en marche à onze heures, malgré l'obscurité profonde, qui me permettoit à peine de distinguer la route que je devois suivre, et j'arrivai à minuit à l'endroit indiqué, où je trouvai M. de Suremont. Il parut me voir avec plaisir, et nous nous assîmes tous les deux sur le bord d'un fossé, pour discourir plus commodément. Avant de me quitter, il tira quatre louis de sa poche, qu'il me présenta en me témoignant ses regrets de ne pouvoir pas être plus généreux; mais il avoit fait des spéculations aux-

quelles sa fortune n'avoit pu suffire, et qui l'avoient obligé de contracter des dettes : il me dit même qu'il avoit emprunté les quatre louis dont il me faisoit présent. Lorsque nous fûmes sur le point de nous séparer, il me demanda quels étoient mes projets, et en quel endroit j'avois envie de me rendre. « Je vais « en Angleterre, lui répondis-je; mon mari « doit y être encore, d'après ce que disent les « papiers publics. — Vous avez raison. Il « m'a envoyé dernièrement une dame qui est « restée huit jours chez moi, et qui nous a « quittés pour retourner à Londres; elle pas- « sera par Calais. » M. de Suremont m'indiqua alors la route qu'elle avoit prise, en me conseillant de faire tous mes efforts pour la rejoindre, afin d'avoir une compagne de voyage. Je le lui promis, en me réservant intérieurement le droit de n'en rien faire, parce que je connoissois trop bien le caractère de sa femme, pour oser suivre une marche dont elle auroit eu connoissance.

Marianne et moi ne crûmes pas pouvoir prudemment retourner à l'auberge dont nous étions sorties au milieu de la nuit; notre excursion avoit dû nécessairement paroître mystérieuse, et fournir matière à des conjectures dont le résultat pouvoit être très-fâcheux pour nous; il étoit d'ailleurs possible que l'on nous

soupçonnât de faire partie d'une troupe de brigands, qui infestoit alors les environs de Chaumont. En conséquence, nous résolûmes de ne point revenir sur nos pas; et nous prîmes ce parti avec d'autant moins de répugnance, que le ciel s'étoit éclairci, et que la clarté de la lune sembloit nous inviter à continuer notre route. A peine avions-nous fait une demi-lieue à travers un bois, que nous aperçûmes dans l'éloignement, des hommes qui s'avançoient à grands pas vers nous. La frayeur nous saisit; et ne doutant pas que ce ne fussent des voleurs qui venoient nous dépouiller, et peut-être nous ôter la vie, nous retournâmes précipitamment sur nos pas, et courûmes à perte d'haleine pour regagner le village d'où nous étions parties. Tremblantes et excédées de fatigue, nous frappâmes à la porte du premier cabaret que nous rencontrâmes, mais on ne voulut point nous ouvrir. Cependant nos coups redoublés attirèrent à la fenêtre le maître de la maison : mais ce fut pour nous apprendre que si nous nous avisions de frapper encore, il nous répondroit à coups de fusil. Il est à croire qu'il nous supposoit l'envie de le voler, et qu'obligé d'opter entre une précaution en quelque sorte barbare et une compassion qui pouvoit être imprudente, il se décida pour le premier parti. Il fallut donc

faire de nécessité vertu, et nous nous assîmes sur le seuil de la porte, nous arrangeant du mieux qu'il nous étoit possible pour ne pas mourir de froid, la nuit étant singulièrement fraîche, malgré la saison. Vers les six heures du matin, trois hommes et une femme passèrent, suivis par deux gros chiens. Nous leur racontâmes ce que nous avions vu dans le bois : nous leur dîmes que la frayeur dont nous avions été saisies nous avoit empêchées de poursuivre notre route ; qu'en revenant sur nos pas, nous avions vainement demandé un asyle dans le cabaret dont on nous avoit opiniâtrément refusé la porte, et que nous avions passé une partie de la nuit à l'endroit où ils nous voyoient assises, exposées à toutes les rigueurs du froid. Les paysans nous offrirent de traverser le bois avec eux : nous y consentîmes avec joie, et nous ne les quittâmes qu'à Colombai. Là, nous allâmes déjeûner à la poste, et nous prîmes une voiture qui nous conduisit sept lieues plus loin, sur la route de Joinville. Mais ce chemin étant fort fréquenté, nous crûmes qu'il seroit plus prudent d'achever à pied la plus grande partie de ce qui nous en restoit à faire pour arriver dans cette ville. Nous couchâmes à Joinville, et le lendemain à cinq heures du matin nous en repartîmes à pied.

La chaleur du jour étoit excessive, et nous eûmes une peine infinie à gravir la montagne, qui est escarpée, très-haute, et qui n'offre aucun abri contre les rayons brûlans du soleil. Heureusement nous trouvâmes d'espace en espace des sources d'eau vive qui jaillissoit des flancs de la montagne, et qui servit à étancher la soif ardente qui nous dévoroit. J'avois déja essuyé des fatigues cruelles auxquelles je m'étonnois d'avoir pu résister, mais celle que je supportai alors me parut excéder tout ce que j'avois souffert de plus pénible. J'enveloppai mes pieds dans des linges, sans que cette précaution me procurât le moindre soulagement : elle ne servit qu'à les échauffer davantage, et je marchai avec plus de peine qu'auparavant. Marianne, que son asthme tourmentoit beaucoup plus que de coutume, se trouvant incapable d'aller plus loin, s'arrêta et se mit à pleurer; je m'assis auprès d'elle, et je pleurai aussi.

Heureusement un bon vieux paysan à cheval, vint à passer près de nous, et je le suppliai de prendre la pauvre fille en croupe. Ses pleurs et mes prières l'attendrirent, et il descendit pour l'aider à monter; mais Marianne ne voulut point aller à cheval, et se contenta de s'appuyer sur le bras du brave paysan, qui le lui avoit offert (au défaut du cheval, que

j'acceptai

j'acceptai avec transport), pour la conduire, disoit-il, à sa maison, qui n'étoit qu'à une petite distance de l'endroit où nous étions arrêtées. — Me laissant guider par le cheval; j'eus bientôt devancé le paysan et Marianne qui s'acheminoient lentement derrière moi, et dans peu d'instans le fidèle animal s'arrêta devant la maison de son maître. Sa fille, qui étoit mariée récemment, vint au-devant de moi, me fit un accueil gracieux, quoiqu'elle ne me connût pas, et qu'elle ne pût s'empêcher de me marquer un peu d'étonnement. Je la mis au fait en peu de mots, et mon récit tira des larmes de ses yeux : elle m'embrassa, m'engagea de loger chez elle; et Marianne arrivant sur ces entrefaites, elle n'en fut pas accueillie moins favorablement. La jeune femme fit venir sa sœur, qu'elle envoya ensuite chez le curé pour lui demander du poisson et du vin, et de là chez une de ses voisines, qui lui donna une galette. Son mari ne tarda pas à arriver, et nous eûmes également à nous louer de sa franchise et de la bonté de son cœur. Toute la famille nous fit des amitiés, et les caresses que je prodiguai au petit enfant me concilièrent entièrement l'affection de la mère. Nous fîmes un excellent souper; on nous servit des pigeons, du poisson, et du vin exquis. Lorsqu'il fut question de nous re-

tirer, les jeunes époux exigèrent que nous prissions leur propre lit : toutes nos représentations furent inutiles, il fallut céder. Le repos nous étoit bien nécessaire après tant de fatigues, et nous dormîmes la nuit entière sans aucune interruption.

A notre réveil, nous fîmes un excellent déjeûner. A dix heures, nous quittâmes cette respectable famille, non sans les regrets les plus vifs de part et d'autre. Loin de vouloir rien accepter en dédommagement de l'hospitalité qu'elle avoit si généreusement exercée envers nous, la jeune femme nous proposa avec instance de fixer notre domicile auprès d'elle, nous promettant qu'elle trouveroit les moyens de nous faire tirer parti de notre industrie.

Nous lui eûmes encore l'obligation de reprendre notre route dans un bon chariot, que le mari de la jeune femme conduisit lui-même. L'extrême sécheresse de la saison ne lui permettant pas de travailler dans les champs, il s'étoit offert à être notre guide, et il avoit été convenu qu'il nous conduiroit jusqu'à Nanci; mais une pluie d'orage étant survenue à deux lieues de cette ville, il nous représenta qu'il étoit de la plus grande importance pour ses intérêts qu'il retournât sur ses pas, afin de mettre à profit ce changement de temps. On

sent bien que je n'avois pas le droit de m'y opposer, et l'idée même ne m'en vint pas; je le priai seulement de me procurer un autre conducteur jusqu'à Nanci, et il fit marché à cet effet avec le maître d'un petit cabaret où nous étions descendues.

Vers les six heures du soir, lorsque l'orage eut commencé à se dissiper, nous nous remîmes en route. Il nous fallut traverser une forêt, la plus sombre, la plus affreuse que j'aie jamais vue. Nous fûmes obligées de descendre dans un chemin creux, qui servoit de lizière à un autre bois, et qui sembloit plutôt destiné au ralliement des voleurs et des assassins, qu'à être fréquenté par les voyageurs. Un second orage plus épouvantable que le premier, éclata peu de temps après que nous eûmes pénétré dans la forêt. L'obscurité des cieux ajoutoit encore à ses sombres horreurs, et des éclairs bleuâtres qui s'échappoient à chaque instant de la nuée entr'ouverte, se réfléchissant sur le feuillage des arbres, sembloient nous entourer de mille feux, et rendoient plus affreuses les ténèbres qui leur succédoient. Il seroit difficile de se faire une idée de la frayeur de Marianne: cette pauvre fille poussoit des cris horribles, qui assurément n'étoient point faits pour égayer la scène. Je n'étois guère plus calme; mais, la

connoissant pour la première des poltronnes, je m'efforçai de ne pas me laisser intimider par ses exclamations. Tout-à-coup le nuage qui receloit la foudre au-dessus de nos têtes se déchire, et je la vois tomber à vingt pas du chariot. Ce spectacle me fit jeter un cri perçant. Marianne n'avoit plus la force de crier, elle étoit renversée sur moi; un tremblement universel étoit le seul indice qui m'assurât de sa vie : j'éprouvois moi-même les battemens de cœur les plus violens, et j'étois prête à tomber évanouie. Pour ajouter à nos frayeurs et à nos embarras, notre conducteur s'étoit éloigné de la voiture : j'avois beau l'appeler, le conjurer de revenir auprès de son cheval; il étoit sourd à ma voix.

Ce conducteur étoit un homme d'assez mauvaise mine, petit, extrêmement maigre, et dont les yeux hagards ne prévenoient pas en sa faveur. En cette occasion, sa conduite me le rendit suspect. Je réfléchis à ce mauvais chemin.... à cette affectation de s'éloigner, et de nous abandonner en quelque sorte. On eût dit qu'il vouloit nous faire peur : peut-être cherchoit-il à s'en assurer en s'écartant de nous, et fondoit-il sur cet objet de coupables intentions. Quoi qu'il en soit, je résolus de faire bonne contenance, et d'affecter une fermeté que je n'avois pas. Je me mis sur le

devant de la charrette, quoique je ne connusse pas la route, et je pris les rênes; mais le cheval, indocile à ma voix, ne voyant pas son maître à ses côtés, sembloit ne marcher qu'avec peine, et n'avançoit qu'à pas lents; toutes les fois qu'il le perdoit entièrement de vue, il s'arrêtoit tout court. Que l'on juge du cruel embarras où je me trouvois. A force de crier, je gagnai un rhume qui altéra ma voix, et ne me permit plus de me faire entendre. Depuis que les éclairs ne nous prêtoient plus leur clarté effrayante, les ténèbres dont nous étions environnées s'étoient épaissies, et sembloient nous annoncer une explosion nouvelle. Le conducteur que nous ne pouvions point apercevoir, se rapprochoit de nous par intervalles; mais il n'annonçoit sa présence que par des cris affreux qu'il poussoit sans doute à dessein de m'intimider; et il n'y réussissoit que trop, quoique je fisse tous mes efforts pour qu'il ne s'en aperçût pas. — « Écoutez, « monsieur le conducteur, lui dis-je enfin « avec un air de gaîté affectée, je suis *un bon* « *cheval de trompette* que le bruit n'effraie « point; il m'est arrivé très-souvent de con- « duire toute seule une voiture par un temps « au moins aussi affreux que celui-ci, et je « n'ai jamais eu peur; ainsi vous devez croire « que celle qui ne tremble pas étant seule,

« craint encore moins lorsqu'elle est accom-
« pagnée. »

Il garda le silence, mais ce silence me parut sinistre : je crus voir qu'il méditoit.... Alors je change de ton; je m'emporte contre le cheval; je gronde le conducteur de ce qu'il ne se hâte pas de nous faire avancer; je tire par précaution un couteau que j'avois dans ma poche, résolue de défendre ma vie et de la vendre chèrement, si toutefois il osoit m'attaquer. Cet homme n'avoit d'autres armes qu'un couteau comme le mien, mais ses mouvemens m'indiquoient qu'il étoit inquiet et dans une grande agitation. Pendant tout ce temps, Marianne, à demi morte de frayeur, ne parloit ni ne crioit : elle poussoit de longs soupirs par intervalle, et tous ses membres trembloient avec une violence extraordinaire.

Enfin, nous aperçûmes de la lumière à une petite distance, et notre conducteur nous promit de faire halte à cet endroit pour laisser rafraîchir son cheval. C'étoit un cabaret, où nous ne tardâmes pas à arriver. Aussitôt que j'eus mis pied à terre, je demandai à souper, et j'annonçai à mon conducteur que je ne voulois pas me remettre en route avant le lendemain matin, et que nous nous coucherions après avoir soupé, son cheval d'ailleurs ayant besoin de repos autant que nous. Il parut

très-mécontent de cette résolution, et n'épargna pas les juremens et les blasphêmes; mais je tins bon. « Je ne partirai pas avant six heu-« res, lui dis-je; ainsi arrangez-vous en con-« séquence : c'est mon dernier mot. » Cependant à cinq heures du matin, un ciel serein annonçant un beau jour, nous voulûmes bien continuer notre route : nous n'avions plus de dangers à courir, le chemin que nous allions suivre étant fort fréquenté. Il est très-certain que s'il nous avoit fallu traverser un second défilé comme celui de la nuit, nous ne nous serions pas remises en marche avec un semblable conducteur. Cet homme s'étoit avisé de me faire des questions : il me demanda, entre autres choses, si nous n'allions pas à quelque foire. « Eh, mon ami! que vous importe où « nous allons, lui répondis-je? » Arrivées sur une éminence d'où nous pouvions apercevoir Nanci, nous fîmes arrêter la voiture, et en descendîmes pour faire le reste du chemin à pied. — *L'honnête* conducteur nous donna alors cent malédictions pour adieux, et ses yeux sembloient nous dire : « Ma proie m'est « échappée : que n'ai-je su profiter de l'occa-« sion? »

Je me sentis soulagée d'un fardeau bien pesant, lorsque je perdis de vue cet homme, mais les efforts que j'avois faits pour maîtri-

ser ma frayeur, et affecter un courage que je n'avois pas, joints à l'impatience et aux vexations que me causoit Marianne par ses terreurs pusillanimes qu'elle n'avoit pas la force de dissimuler, m'avoient donné une fièvre violente dont je ne m'occupai pas beaucoup, tant j'étois charmée de n'être plus à la merci du conducteur à mauvaise mine que je venois de congédier.

Après avoir dîné à Nanci, nous prîmes une voiture qui nous conduisit à Lunéville, où nous allâmes loger à l'enseigne du Saint-Esprit. Le lendemain matin, j'écrivis une lettre à mon parent M. Harminot, officier dans les gendarmes, et je chargeai Marianne d'aller la lui remettre elle-même. Je lui disois, qu'une amie de sa famille avoit à lui faire part de quelques nouvelles qu'il seroit charmé d'apprendre. Marianne s'acquitta à merveille de sa commission, et mon cousin la suivit de près à l'auberge où nous étions logées. Dès qu'il me vit, il parut étonné. « Je ne vous connois « pas, » me dit-il après m'avoir examinée avec une inquiète attention. Regardez-la bien encore, Monsieur, lui dit Marianne. Il le fit et ne me remit pas davantage. En effet, ma parure, la fatigue du voyage, mes mains et mon teint halés, mon extrême maigreur, m'avoient rendue méconnoissable. — « Comment,

« m'écriai-je, vous avez oublié votre infortunée « cousine! » Je n'eus pas la force de lui en dire davantage; mais ces mots suffirent pour lui dessiller les yeux. Le cœur en même temps navré de douleur et pénétré de joie, il se jette à mon cou. « C'est donc vous! s'écria-t-il « à son tour, en me serrant contre son sein. « Est-ce un songe? serré-je dans mes bras « l'infortunée, dont les malheurs m'ont coûté « tant de larmes?» Il pleuroit; je pleurois avec lui; et Marianne, aussi attendrie que nous, pleuroit aussi en nous regardant.

Après nous être dit tout ce que nous avions de plus pressé à nous communiquer, il me fit part de la surprise que lui avoit causée la veille la réception de deux lettres qu'il me montra, dans l'une desquelles on lui apprenoit mon évasion de la Salpêtrière, avec les conjectures auxquelles cet événement avoit donné lieu. Il étoit dit dans cette lettre, que l'opinion générale étoit que la Reine, dont le cœur est excellent, m'avoit elle-même procuré les moyens de m'évader, et que tout le monde applaudissoit à cet acte de justice. La seconde lettre n'étoit pas à beaucoup près aussi consolante pour mon cousin : on lui mandoit, que sans doute la voix publique l'avoit informé de ma sortie de la Salpêtrière, mais à l'une des circonstances les plus étonnantes

étoit que l'on n'avoit trouvé aucune porte ouverte après mon évasion, et que cet événement fournissoit matière à une foule de commentaires, à travers lesquels il étoit difficile de saisir la vérité. On finissoit en disant à M. Harminot, que l'on m'avoit vue monter en chaise de poste, au coin du Jardin du Roi, avec trois exempts de police, et que probablement on me conduisoit aux îles Sainte-Marguerite, « Où cette infortunée, (ce sont les « termes de la lettre) terminera sa malheu- « reuse existence dans les fers, qui ne seront « brisés qu'à sa mort. »

Cette lettre avoit beaucoup alarmé mon cousin, qui parut au comble de la joie de se voir si agréablement détrompé. Nous passâmes ensemble le temps que je séjournai dans cette ville. Je lui fis part de la résolution que j'avois prise d'aller en Suisse, sans cependant lui expliquer le motif de ce voyage. Il me traça par écrit la route que je devois suivre, et qui devoit d'abord me conduire à Luxembourg. Nous nous quittâmes avec le plus grand regret, mais je promis de lui donner souvent de mes nouvelles, et de lui faire un récit fidèle de mes aventures.

Après un intervalle de trois jours, Marianne et moi nous remîmes en route à cinq heures du matin. Ce jour-là nous fîmes onze lieues

à pied; et le lendemain, n'ayant pas pu nous procurer une voiture, nous fûmes obligées d'en faire encore neuf autres. Il nous fut impossible d'aller plus loin : Marianne sur-tout étoit si fatiguée et tellement tourmentée de son asthme, qu'au premier cabaret que nous rencontrâmes, il fallut la mettre au lit. Je n'épargnai aucun soin pour lui rendre ses forces; je fis venir un médecin, un chirurgien, etc. qui parurent ne pas croire à la possibilité de sa guérison. Malgré la foiblesse de ma santé, malgré les atteintes qu'avoient dû nécessairement y porter deux ans de prison, des peines de tous les genres, les fatigues les plus excessives, je ne souffris pas qu'une autre que moi-même passât la nuit auprès d'elle. La providence seconda les efforts et les soins de l'amitié, et j'eus la satisfaction, au bout de deux jours, de voir ma fidèle Marianne assez bien pour espérer que quelques jours de plus suffiroient pour rétablir entièrement ses forces, et nous permettre de continuer notre route. En effet, le cinquième jour elle se trouva capable de supporter le mouvement d'une voiture, et nous allâmes jusqu'à Metz dans la messagerie. Nous passâmes la nuit dans cette ville, et le lendemain nous prîmes la diligence pour nous rendre à Thionville, où nous arrivâmes à 8 heures du soir, à l'enseigne

des trois Rois, vis-à-vis les Capucins. Le nom du maître de l'auberge étoit Philippe. La maîtresse nous donna une chambre qui pouvoit être trouvée fort bonne pour des paysanes, comme nous paroissions l'être. Marianne étant extrêmement pressée par la faim, je demandai sur le champ à souper. A neuf heures et demie le souper n'étoit pas encore apporté : comme elle ne pouvoit contenir son impatience, je pris le parti d'aller voir moi-même pourquoi on tardoit tant à nous servir, et je m'adressai à la maîtresse. « Ma fille, me dit-elle, votre « souper est prêt; passez dans cette salle. » Un geste m'en indiqua la porte. J'appelle Marianne, qui ne se fait pas attendre, et j'ouvre... Une dixaine de rouliers étoient rangés autour de la table. Je reculai; et m'adressant une seconde fois à la femme de l'aubergiste : « Ma« dame, lui dis-je, nous avons demandé à sou« per séparément; pourquoi ne nous faites« vous pas servir dans notre chambre? — « Ma fille, répondit cette femme, vous avez « tort de me demander une table particulière « qui doublera votre dépense. Soupez avec ces « rouliers; ce sont de bonnes gens, et vous en « serez quittes pour quarante-huit sous cha« cune. » Ces représentations me déplurent, et me donnèrent de l'humeur : « Mais quel in« térêt avez-vous, répliquai-je, à ne pas me

« servir comme je le demande? Si j'étois ar-
« rivée chez vous avec une suite, si j'étois
« une grande dame, vous n'auriez pas assez
« de tout votre monde pour exécuter mes
« ordres, et vous ne mettriez pas de bornes
« à vos prévenances; mais je ne suis qu'une
« paysane, et vous croyez pouvoir vous dis-
« penser d'être attentive : mon argent, cepen-
« dant, vaut bien celui d'une duchesse. » Je me servis de cette phrase familière et d'autres du même genre, pour m'énoncer dans des termes convenables à mon costume. Un officier d'infanterie, présent à cette conversation, voulant jouer *l'agréable*, s'avança alors près de moi, et me dit : « La belle, attendez un
« moment; je vais souper, et nous ferons table
« commune. » A cette proposition, les deux filles de l'aubergiste poussèrent un grand éclat de rire dont je ne fus pas déconcertée, et je répondis avec un souris moqueur à l'officier :
« Monsieur croit sans doute m'honorer beau-
« coup; mais apprenez, *monsieur l'officier*,
« qu'il est possible que telle portant aujour-
« d'hui une jupe de calmande, se soit assise
« à des tables où *monsieur* seroit flatté d'être
« admis. Il m'est permis sans doute, ajoutai-je,
« de me refuser à partager le souper des rou-
« liers comme de tous ceux qui me déplaisent,
« et je ne crois pas que mon état de paysane

« autorise qui que ce soit à vouloir régler mes « actions. » Ce ton en imposa à l'officier, autant qu'à la maîtresse de l'auberge et aux deux filles, qui profitèrent de la leçon et me témoignèrent plus d'égards.

Plusieurs de mes lecteurs me blâmeront sans doute, de n'avoir pas su réprimer cette saillie d'une fierté offensée, une telle conduite pouvant donner lieu à des soupçons que mes plus chers intérêts me faisoient un devoir de prévenir; mais je ne fus pas maîtresse de mon dépit, en me voyant, par la simplicité de mon costume, exposée au persifflage d'un fat qui, en faveur de son uniforme, se croyoit dispensé de toutes les bienséances. Voilà en quoi consiste l'esprit d'un homme de cette espèce, que le hasard a élevé au-dessus des autres; il se fait un mérite de ridiculiser une pauvre créature qui lui est subordonnée, et qu'il sait être incapable de lui disputer la palme de l'insolence; il l'accable de ses sarcasmes avec une satisfaction d'autant plus lâche et plus cruelle, qu'en insultant un inférieur, il est sûr qu'il ne se permettra pas de lui répondre. Que seroit cependant l'homme titré, l'homme riche, sans le laboureur et l'artisan? Ceux de ses semblables dont les besoins lui assurent les services, élèvent pour lui des palais qu'ils ornent des productions de l'art; par eux sont tissues

ces étoffes précieuses qui prennent sous leurs mains industrieuses les formes les plus élégantes. D'un autre côté, si c'est à leurs soins qu'il doit une partie de son luxe, c'est au paysan qu'il est redevable de sa subsistance. C'est-là l'homme par excellence, l'homme qui pourvoit à son nécessaire et à son superflu, l'homme qu'il devroit protéger et chérir. Et cependant on insulte à sa simplicité, on ose le mépriser! Que l'on me pardonne si l'impertinence d'un fat m'a écartée de mon sujet, en me faisant moraliser; mais moi, qui depuis mon enfance avois respecté le laboureur et le pauvre, qui jamais ne m'étois permis d'insulter à la bonhommie de l'un ni à la misère de l'autre, je me trouvai indignée du ton dédaigneusement léger d'un homme à qui il n'étoit pas inutile de donner une bonne leçon.

L'hôtesse et ses filles vinrent nous voir souper, Marianne et moi; elles me firent à l'envi des excuses, et voulurent, à force de prévenances, effacer les impressions désagréables qu'elles m'avoient données contre elles. Cependant, à dessein de remédier à mon imprudente vivacité, j'affectai le jargon d'une paysane; précaution parfaitement inutile, leur conduite à mon égard me prouvant sans équivoque qu'elles ne prenoient pas le change, et qu'elles me regardoient comme une femme

d'un rang au-dessus du commun, que des motifs secrets faisoient voyager sous un déguisement.

Avant la fin du souper, l'officier à qui j'avois donné un avis, entra tout-à-coup dans la chambre où nous étions. « Pardon, mesde-« moiselles, dit-il; j'ignorois que ce fût ici « votre appartement. » Je le priai de s'asseoir: il refusa poliment, et se promena en long et en large dans la chambre, en adressant la parole, tantôt à moi, et tantôt aux autres. « Vous qui voyagez, me dit-il enfin, vous « avez sans doute entendu parler du fameux « procès entre la comtesse de la Motte et le « cardinal de Rohan. On la dit transférée dans « un couvent: d'autres prétendent qu'elle a « trouvé le moyen de s'évader. Nous attendons « des nouvelles plus certaines; nos chefs en « recevront indubitablement..... — Mon-« sieur, je ne connois point les personnes dont « vous me parlez. Mon père est un paysan « qui demeure dans le voisinage d'Orléans; « et comme j'ai passé toute ma première jeu-« nesse dans un couvent, je puis vous parler « de religieuses, mais non de ce que font les « gens du beau monde. — C'est assez dis-« simuler: la réponse que vous m'avez faite, « quand je vous ai parlé pour la première fois, « me persuade que vous n'êtes pas ce que vous « voulez

« voulez paroître. » La nuit étant très-avancée, j'en avertis cet officier qui fut obligé de se retirer, quelqu'envie qu'il eût que je lui fisse ma confidence.

Je sentis que j'avois fait une grande indiscrétion, et je me promis d'être plus prudente et plus réservée à l'avenir, si j'avois le bonheur de me tirer de l'embarras où m'avoit mise un mouvement de vivacité inexcusable. Je ne doutai pas que l'officier ne m'eût reconnue, sinon pour ce que j'étois réellement, au moins pour toute autre qu'une simple paysane. Heureusement il se trouvoit à l'extrémité de la chambre, lorsqu'il avoit prononcé mon nom et celui du Cardinal : Marianne avoit pâli ; j'avois été saisie moi-même d'une frayeur mortelle, et nos alarmes n'auroient pu lui échapper, s'il avoit eu en ce moment les yeux fixés sur nous.

Avant que de me coucher, je dis à madame Philippe et à ses filles de nous faire éveiller à sept heures du matin, afin de profiter de la diligence de Luxembourg, qui partoit de cette même maison à huit heures précises. Soit oubli, soit négligence méditée, on nous laissa dormir, et nous ne nous réveillâmes que long-temps après le départ de la diligence. J'en fis des reproches à l'hôtesse et à ses filles, qui m'assurèrent qu'elles avoient

oublié de m'éveiller, et qui finirent par me conseiller de prendre la poste.

Je n'étois pas d'humeur à goûter l'avis qu'elles me donnoient ; et, sans y répliquer, je chargeai Marianne d'aller me louer un cabriolet ou une charrette. Je passai tout le temps de son absence dans les transes les plus cruelles, m'efforçant néanmoins de faire bonne contenance. De leur côté, les gens de l'auberge étoient très-curieux de savoir ce qu'étoit devenue Marianne ; et, sous le prétexte de ne point me laisser seule, les filles de la maison introduisirent successivement plusieurs officiers auprès de moi. Je n'eus qu'à me louer de leur honnêteté et de leurs prévenances : la plupart m'engagèrent à rester un certain temps à Thionville, en m'assurant qu'ils feroient tout ce qui dépendroit d'eux pour m'en rendre le séjour agréable. Parmi ces officiers, il y en avoit un que j'avois quelquefois eu occasion de voir à Versailles. Il se nommoit le comte de Saint-Mimis : c'étoit un jeune homme de vingt-deux ans, qui se faisoit distinguer dans son corps par les qualités les plus aimables. Il étoit ami de M. de la Tour, neveu de mon mari, ayant été pages tous les deux en même temps. Le comte de Saint-Mimis causa beaucoup avec moi. Je ne peux pas affirmer qu'il m'ait reconnue ; mais je suis fortement tentée

de le croire, d'après l'espèce de conversation que nous eûmes ensemble. « Je pense, Ma- « dame, me dit-il d'un air embarrassé... je « crains de me tromper.... Vous avez sans « doute des inquiétudes.... Excusez-moi si « j'ose vous offrir mes services, mais je suis « persuadé que cet habit n'est qu'un déguise- « ment. Ne craignez rien, ajouta-t-il voyant « que j'allois ouvrir la bouche, je ne me livre « point à une vaine curiosité; je ne demande « ni votre nom, ni le récit de vos malheurs: « vous en avez éprouvé surement. Tout ce que « je désire est la permission de vous présenter « ma bourse; elle contient vingt-cinq louis, « dont je puis disposer sans me gêner. Dites- « moi, Madame, que vous acceptez mon « offre; vous me rendrez satisfait: je ne for- « me qu'un vœu, celui de vous servir, et ma « récompense est dans mon cœur. »

Ce procédé généreux ne s'effacera jamais de mon souvenir. J'en fus vivement touchée, et je lui témoignai ma reconnoissance les larmes aux yeux. « Monsieur, lui répondis-je en détournant mes regards, pour qu'il ne s'aperçût point de mon attendrissement, « détrompez- « vous; je suis une paysane, et rien de plus. « Je n'ai jamais connu d'autre sort, ni porté « d'autres habits que ceux que vous voyez; « et j'avoue que tout ce que vous venez de

« me dire a lieu de me surprendre, etc. » Je fis tout ce qu'il m'étoit possible de faire pour lui donner le change : je lui répétai de nouveau que mon père étoit un paysan très-pauvre, mais qu'un heureux hasard lui avoit procuré l'occasion de me placer dans un couvent, où un peu d'éducation m'avoit en quelque sorte élevée au-dessus de mon état. J'entrai ensuite dans quelques détails pour donner plus de poids à ce que je venois d'avancer. Il changea de conversation, et parla de Versailles jusqu'au moment où il se retira. La conduite de ce jeune officier, celle de tous les autres qui se présentèrent, ainsi que de l'aubergiste et de sa famille, me convainquirent qu'il étoit temps que nous quittassions Thionville, si je ne voulois point m'exposer à me voir bientôt reconnue.

Cependant le jour avançoit : Marianne ne revenoit pas; elle étoit sortie à dix heures, et il étoit déjà sept heures du soir. Je voyois à chaque instant arriver d'autres groupes d'officiers, et il falloit que je dérobasse mes vexations à tous les yeux. J'avois beau faire tous mes efforts pour me contraindre, mon agitation se déceloit malgré moi; et les personnes qui m'entouroient prenoient trop d'intérêt à deviner ce qui se passoit au fond de mon cœur, pour ne pas s'en apercevoir.

A neuf heures je vis enfin paroître Marianne, harassée de fatigue, et mouillée jusqu'aux os : une grosse pluie d'orage l'avoit surprise au milieu de ses courses. Après avoir payé l'hôtesse, elle vint à moi et me dit d'un ton brusque : « Vous êtes bienheureuse de « ne pas être mouillée : j'ai couru pour votre « service, et vous faites ici la demoiselle ! Mar- « chons ; une charette nous attend à la porte « de la ville. » Les officiers qui s'étoient rassemblés autour de moi me pressèrent de nouveau de ne point me mettre en route par un aussi mauvais temps. « Comment, reprit Ma- « rianne en s'adressant à eux, avez-vous peur « que la pluie ne la fasse fondre? elle n'est « pas faite de sucre non plus que moi. Allons, « allons, prenez votre paquet et me suivez. » Marianne n'étoit pas difficile dans le choix de ses expressions ; mais en cette occasion elle se piqua de renchérir encore sur la grossièreté de son langage, à dessein de dérouter son monde. Plusieurs officiers voulurent me conduire jusqu'à la charette, et tout ce que je pus dire pour les en dissuader fut inutile. Heureusement il étoit presque nuit ; le temps s'étoit fort obscurci ; la pluie continuoit à tomber avec violence : conséquemment je fus moins exposée aux regards des curieux. A la vue de la charette, qui n'avoit aucune couverture

pour nous abriter, les officiers réitérèrent leurs instances pour que je différasse mon départ, en s'engageant de me conduire le lendemain en chaise de poste jusqu'à Luxembourg. Ennuyée de tant de politesses, Marianne prit encore une fois la parole : « Voilà « bien de longs contes, leur dit-elle, et tout « cela pour un peu de pluie! Allons, faites vos « adieux; il est temps de partir. — Vous « voyez, dis-je à ces Messieurs, que ma cou- « sine commence à perdre patience, et desire « que nous partions sur le champ. » Je les remerciai de leurs honnêtetés, et je pris congé.

Nous allâmes coucher à Etanche, et le lendemain nous continuâmes notre route dans un chariot couvert. Mon intention étoit de gagner la Suisse, dans la persuasion que je ne serois pas en sureté par-tout ailleurs, et qu'il me seroit impossible de faire parvenir de mes nouvelles à M. de la Motte. Mais la sage providence, qui ne m'avoit pas abandonnée, conduisit mes pas chez la plus digne, la plus sensible et la plus généreuse des femmes, qui me fit adopter un autre plan.

Le jeune homme, qui étoit notre conducteur s'arrêta, à notre arrivée, dans un village qui se trouvoit sur notre route, dans l'intention, disoit-il, d'y laisser rafraîchir ses chevaux, et sur-tout parce qu'il lui seroit impossi-

ble de ne pas faire une halte dans une auberge où il avoit été garçon d'écurie, et dont il estimoit et révéroit les maîtres.

Tout ce que nous pûmes dire pour l'en dissuader fut inutile, et, vaincues par ses prières, nous consentîmes enfin à descendre à l'auberge devant laquelle il avoit fait arrêter la voiture. Le maître de la maison étoit hydropique, et sa femme, mère de cinq enfans, étoit à la tête des affaires. Nous demandâmes à déjeûner. Madame Schilss (c'est le nom de la digne aubergiste chez qui je fus conduite, par un heureux hasard) en m'apprenant que j'étois sur les terres de l'Empereur, observa que cette nouvelle me causoit une agitation que je m'efforçois vainement de lui cacher. Elle me prit la main pour me conduire dans une chambre voisine. « Avez-vous, me dit-elle alors, « quelque sujet de vous réjouir d'avoir quitté « la France? Tranquillisez-vous, si cela est, « et ne craignez rien; personne ici n'a aucun « droit sur vous. » Elle me pria en même temps d'excuser une question qui n'étoit point l'effet d'une curiosité imprudente, mais du vrai desir de me servir. « Je ne voulois point, ajouta-t-« elle, que d'autres que moi fussent témoins « du trouble qu'il vous a été impossible de dé-« guiser : voilà pourquoi je vous ai conduite « ici; » et, sans me donner le tems de répondre,

elle me pressa de rester avec elle, en accompagnant cette offre des choses les plus obligeantes.

Je lui dis alors que je me rendrois à ses instances avec le plus grand plaisir, si je ne craignois de manquer d'argent avant d'avoir le tems d'en recevoir de ma famille, à qui je me proposois d'écrire à ce sujet. « Raison de « plus, s'écria-t-elle, pour que je vous garde; « il faut et je veux que vous restiez auprès de « moi. » Enchantée de la bonté de son cœur et de la générosité de ses manières, je pris courage, et lui dis que mon dessein étoit d'aller en Suisse, et de passer après cela en Angleterre. « C'est à merveille, répliqua madame « Schilss; mais il vous est aussi possible d'é- « crire d'ici à vos parens, que d'attendre que « vous soyiez en Suisse pour leur donner de « vos nouvelles. J'exige donc que vous ne « quittiez point ma maison : chez moi vous « serez en sureté, et vous trouverez dans une « femme que vous ne connoissez pas encore, « la plus sincère des amies. » A ces mots elle me serra la main et me dit à voix basse. « Je « vous devine. » Une offre aussi inattendue et aussi obligeante ne pouvoit être refusée, et j'eus tout lieu de m'applaudir dans la suite d'avoir donné ma confiance à cette femme respectable.

Deux jours après mon arrivée, j'écrivis à M. de la Motte une lettre sous enveloppe, que j'adressai à M. Mac-Mahon son ami à Londres. Sa réponse me parvint dix jours après : il me disoit dans sa lettre, qu'il alloit s'occuper des moyens de trouver une personne de confiance pour me conduire auprès de lui. Je passai ensuite vingt-un jours sans recevoir d'autres nouvelles de mon mari. Je commençai à craindre que ma lettre et les siennes n'eussent été interceptées, et chaque voiture que j'apercevois me sembloit être envoyée pour m'enlever, et me ramener dans l'affreuse prison dont j'avois eu le bonheur de m'échapper.

Le 23 juillet un curé des environs d'Olerisse, qui étoit de la connoissance de madame Schilss, m'apporta le journal de Luxembourg que depuis long-temps je desirois de parcourir, dans l'opinion qu'il y seroit fait mention de ma sortie de la Salpêtrière. Le curé et mon hôtesse étant tous deux présens, me prièrent d'en faire lecture à haute voix. J'eus soin de réserver les nouvelles de France pour la fin, et quand j'y fus arrivée, je trouvai ce paragraphe :

« Le 5 de juin la comtesse de Valois de la « Motte s'est évadée de la Salpêtrière, entre « onze heures et midi, avec une fille nommée

« Marianne qui la servoit. Des personnes de « la plus haute distinction, attendries sur les « malheurs de cette célèbre infortunée, avoient « réuni en sa faveur leurs efforts et leur crédit, « et il avoit été résolu qu'elle seroit conduite « sous peu de jours dans un couvent. On as- « sure qu'elle devoit cet adoucissement à son « sort, à la bonté du Roi, à qui on avoit rendu « compte de sa courageuse résignation dans « la situation affreuse où elle se trouvoit. « Sœur Marthe affirme qu'elle a pris la fuite « habillée en homme, et qu'elle est sortie de « la Salpêtrière en tenant à la main une cage « qui renfermoit un oiseau auquel elle étoit « très-attachée. »

Pendant cette lecture, j'appelai à mon aide tout le courage dont j'étois capable pour ne pas me trahir. L'agitation de Marianne égaloit au moins la mienne, mais heureusement le curé ne s'en aperçut pas. Il étoit dit aussi dans le même article, que beaucoup de personnes prétendoient m'avoir vue monter, près des boulevards, dans une chaise de poste qui m'attendoit. D'autres assuroient que j'avois été arrêtée à Calais par trois exempts, et conduite aux îles Sainte-Marguerite. Ignorant les causes et les circonstances de mon évasion, le public, comme on le voit, s'épuisoit en conjectures sur ce que j'étois de-

venue : mais cette dernière me fit un vrai plaisir, en ce qu'elle étoit propre à écarter plus surement les soupçons que le déguisement auquel nous avions eu recours.

Cependant des bruits alarmans pour moi ne tardèrent pas à se répandre et à s'accréditer parmi les officiers de la garnison de Luxembourg. On contoit qu'il y avoit chez madame Schilss (qui ignoroit encore qui nous étions) deux femmes, dont l'une grande et forte pouvoit bien être la Marianne de madame de la Motte, et l'autre madame de la Motte elle-même. Dès lors je me vis journellement visitée par un grand nombre d'officiers, tant jeunes que vieux, qui tous m'engageoient à prendre un logement en ville, me représentant que le séjour d'un village ne pouvoit que me paroître triste et ennuyeux.

Un de ces officiers, le chevalier de Fressois, m'offrit obligeamment de faire usage de la garde-robe d'une de ses parentes, jusqu'à ce que mes malles fussent arrivées, m'assurant que ses habits iroient parfaitement à ma taille, et qu'ils me conviendroient beaucoup mieux que ceux que je portois. Je remerciai le chevalier de Fressois, en lui disant qu'il se trompoit, que je n'attendois point de malles, et que je n'étois rien de plus que ce que je paroîssois être. Ces protestations ne diminuèrent rien de l'in-

térêt que j'avois inspiré généralement, et je recevois de toutes parts des complimens et mille offres de service.

Le chevalier de Curel fut un des plus obstinés à soutenir que j'étois réellement la comtesse de la Motte. Insensiblement cette opinion parut plausible à tant de personnes, que je commençai sérieusement à craindre d'être découverte. Je crus alors qu'il étoit absolument nécessaire que je misse madame Schilss dans mon secret, afin de me concerter avec elle pour faire cesser une rumeur qui pouvoit m'être fatale, et en conséquence je lui appris mon véritable nom. « Je le savois déja, me « dit-elle ; mais par discrétion, je me gardois « bien de vous en parler. » Madame Schilss m'avoua que je n'avois fait que l'affirmer dans une opinion qui étoit la sienne depuis longtemps. Elle me dit aussi que, maîtresse de mon secret sans que je lui en eusse fait confidence, elle avoit cherché à user de sa pénétration pour mon avantage ; qu'en conséquence elle s'étoit fait une loi de désorienter par de fausses histoires et de faux aveux, toutes les personnes qui venoient lui demander des informations sur mon compte. Les unes avoient ajouté foi à ses récits ; d'autres n'avoient point voulu revenir de leur prévention. L'opiniâtre chevalier de Curel me fit des vers dans lesquels, sans

me nommer, il s'exprimoit assez clairement pour ne pas me laisser de doute sur la certitude qu'il avoit de me connoître ; il alla même jusqu'à insinuer que j'avois formé un complot avec mon hôtesse, pour empêcher que l'on ne devinât ce que je prenois tant de soin à cacher.

Cette circonstance nous parut assez sérieuse, à madame Schilss et à moi, pour nous faire recourir à un stratagême, afin de ne pas laisser au chevalier de Curel le moyen de me nuire. A cet effet, nous commençâmes par lui témoigner une grande confiance. Nous parlâmes en sa présence en termes mystérieux, et d'une manière qui sembloit indiquer que nous n'aurions pas été fâchées que notre secret fût aussi le sien. Bientôt après je me hasardai à lui dire que si je pouvois compter sur sa discrétion, je me déterminerois peut-être à lui faire part.... Il ne me donna pas le temps d'achever, tant il étoit pressé de m'assurer qu'il sauroit respecter la confiance que j'aurois la bonté de lui accorder, et qu'il n'en abuseroit jamais. Après l'avoir laissé répéter plusieurs fois ces protestations, je lui dis que j'étois une des actrices du théâtre Italien ; que son cousin le chevalier de Curel, officier du régiment du Roi, avoit conçu pour moi une passion violente et vouloit m'épouser ; que j'étois à

Langres lors de la mort de son père, et que sa famille venant à être informée des intentions de mon amant, avoit obtenu un ordre pour me faire enfermer. « Je me suis sous-« traite à cette injustice, ajoutai-je, en fuyant « à la faveur de ce costume; et je n'attends « que votre cousin, qui doit arriver incessam-« ment ici. »

Le chevalier crédule donna dans le panneau, et nous assura de nouveau d'une discrétion à toute épreuve. Cette promesse n'empêcha pas que, vingt-quatre heures après, cette histoire ne circulât de café en café ; ce à quoi je m'étois attendue en choisissant pour confident le chevalier de Curel, que je savois être le plus indiscret des hommes. Mon histoire fut répétée par-tout, et par-tout accueillie avec empressement, de sorte que l'artifice auquel j'avois eu recours réussit au-delà de mes espérances. Ce bruit parvint aux oreilles de M. Huberti, jurisconsulte généralement estimé dans sa province par ses talens et ses connoissances. La curiosité l'amena à mon auberge, pour s'assurer si j'étois en effet une des actrices de la comédie Italienne. Il entra dans ma chambre sans frapper, comme par mégarde, et me demanda pardon de sa méprise. Je le reçus d'abord froidement; mais il ne parut pas s'en effrayer, et entama la conversation

aussi gaiement que si nous eussions été d'anciennes connoissances. Il y mit tant d'esprit, que je m'en voulus de ne lui avoir pas fait un accueil plus gracieux, et que je cherchai à réparer par ma belle humeur le tort que j'avois eu à son égard. J'ignorois le vrai motif de sa visite, et il ne lui échappa aucune expression qui pût me le faire soupçonner, tout notre entretien n'ayant roulé que sur des choses indifférentes. Quelques jours après, plusieurs officiers vinrent annoncer à madame Schilss qu'ils ne doutoient plus que je ne fusse la comtesse de la Motte; qu'ils en étoient d'autant plus persuadés, que M. Huberti leur avoit assuré que je n'étois pas une actrice, comme je m'étois plu à le conter au chevalier de Curel. M. Huberti s'étant présenté de nouveau chez madame Schilss à dessein de me rendre une seconde visite, dès que je fus instruite de son arrivée, je courus à ma chambre et je m'y renfermai sous la clef.

Ma position commençoit à devenir des plus embarrassantes, d'autant plus que je ne recevois aucune nouvelle de Londres. La dernière lettre qui m'étoit parvenue m'en avoit annoncé une autre incessamment, qui devoit me prévenir du temps où l'on viendroit me chercher. Mes inquiétudes s'accrûrent au point, que Marianne résolut de partir pour Bar-sur-Aube,

dans l'intention de consulter madame de la Tour, ou à son défaut, madame de Suremont. Il ne me restoit plus d'argent; madame Schilss donna près de trois louis à Marianne pour les frais de son voyage, avec des habits à l'allemande qui lui servirent à se déguiser, et un excellent cheval. Marianne, qui n'étoit jamais montée à cheval de sa vie, le renvoya quand elle fut arrivée à deux lieues d'Olerisse, et fit le reste du voyage à pied. Madame de Suremont la reçut on ne peut pas plus mal, et refusa de lui prêter le plus léger secours. M. Harminot mon cousin, que j'avois vu à Lunéville, m'avoit offert de l'argent que ses instances n'avoient pu me faire accepter, ayant su que tout ce qu'il avoit de comptant lui étoit alors absolument nécessaire : mais il m'avoit donné une lettre de change de vingt-cinq louis, que je reçus avec reconnoissance, à dessein de la présenter à l'acceptation de M. de Suremont, ne doutant pas que s'il ne lui étoit pas possible de me donner des secours pécuniaires, il ne se refuseroit point à endosser ce billet, pour me mettre à même d'en tirer parti; mais, contre mon attente, M. de Suremont ne voulut ni donner de l'argent ni accepter le billet.

N'espérant plus rien à Bar-sur-Aube, l'infatigable Marianne continua sa route à mon insu

insu jusqu'à Paris, persuadée qu'elle trouveroit dans la bienfaisance des personnes qui avoient paru s'intéresser à mon sort, les secours qu'elle n'avoit pu obtenir de mes barbares parens. Sans lettres de recommandation, sans moyens quelconques de gagner accès auprès de ceux à qui elle desiroit s'adresser, elle rentra dans la capitale avec la confiance d'une belle ame, ne pensant pas qu'il reste bien peu d'amis aux malheureux.

Sa première démarche fut de se rendre chez M. Tillet, qui avoit tant de droits à ma reconnoissance par les attentions paternelles qu'il m'avoit marquées pendant mon emprisonnement ; mais la manière dont l'accueillirent les domestiques, qui, en la poussant par les épaules hors de la maison, osèrent la menacer de la dénoncer à la police et de la faire renfermer de nouveau à la Salpêtrière, l'effraya au point qu'elle s'occupa de son retour avec autant d'empressement qu'elle en avoit mis dans sa venue. Cependant, avant de quitter Paris, elle eut le bonheur de découvrir la demeure d'Angélique qui y faisoit alors sa résidence, et à qui le brave factionnaire, ce fidèle agent de ma correspondance avec l'inconnu, avoit remis mes effets. Marianne s'en chargea, et passa une seconde fois à Bar-sur-Aube, où elle vit madame de la Motte qui lui

fit présent d'un louis : mademoiselle Charton lui en donna un autre. Marianne se présenta encore chez madame de Suremont, pour lui proposer l'achat d'un superbe mantelet de mousseline brodée qu'elle offrit de lui vendre pour un louis. Madame de Suremont s'y refusa, sous prétexte qu'elle avoit trop de délicatesse pour abuser de la détresse d'une de ses parentes, au point de s'approprier ses effets à vil prix, et que d'un autre côté sa situation ne lui permettoit pas de me procurer les secours qui m'étoient nécessaires. Sa délicatesse ne l'empêcha pas cependant d'indiquer à Marianne une femme qui pouvoit, disoit-elle, faire l'acquisition de ce mantelet. Marianne, qui avoit besoin d'argent pour venir me rejoindre, alla la trouver, accompagnée par mademoiselle Charton ; et pour la somme de vingt-quatre livres, elle lui céda, outre le mantelet, deux chemises et une très-belle juppe de basin. Ce qu'il y a de remarquable dans la délicatesse de madame de Suremont, c'est que, quelques jours après, ces effets passèrent entre ses mains : ce qui prouve que si elle s'étoit fait un scrupule de les acheter elle-même, il ne lui avoit pas paru *immoral* de les faire acheter pour son compte. Avec cet argent, et les deux louis qui lui avoient été donnés, Marianne revint me trouver à Olerisse.

Le 28 juillet à six heures après-midi, une dame inconnue, accompagnée par un cavalier, vint demander à me voir. Madame Schilss, sachant que depuis long-temps j'attendois un exprès d'Angleterre, les introduisit auprès de moi, après s'être assurée, autant que cela étoit possible, qu'ils n'étoient point suspects. Je ne pus me défendre d'une émotion de frayeur en les voyant paroître; mais je fus bientôt rassurée par la dame elle-même, qui me remit une lettre de M. de la Motte, et qui en même temps se jetant à mon cou baigna mon visage de ses larmes, et me dit qu'elle étoit venue dans l'intention de me conduire dans le pays de la liberté.

Jusqu'alors j'avois passé les jours et les nuits dans des transes continuelles, tant je craignois que les bruits qui circuloient sur mon compte à Luxembourg ne parvinssent jusqu'a Paris; et la bonne madame Schilss, loin de m'inspirer le courage que ma position rendoit nécessaire, ajoutoit à mes inquiétudes par celles dont je la voyois tourmentée. Le moindre incident m'alarmoit, tant le danger que l'on craint en fait trouver jusques dans tout ce qui n'en est nullement susceptible.

Avant l'arrivée de madame Mac-Mahon, (c'étoit le nom de cette dame) j'avois vu à quelque distance de mon auberge un cabriolet

s'arrêter, dans lequel il y avoit deux hommes que je pris pour des exempts de police. L'un des deux descendit, se promena vis-à-vis de l'auberge; et l'autre resta dans la voiture, où il paroissoit vouloir se cacher. Ma frayeur est plus aisée à imaginer qu'à décrire. J'entr'ouvris le petit rideau de ma croisée, et j'aperçus que l'homme qui étoit resté dans le cabriolet regardoit de mon côté par la petite glace de derrière. Tout à coup je l'entendis appeler son compagnon de voyage; et celui-ci, après quelques mots d'explication de part et d'autre, entra incontinent dans l'auberge. Je ne doutai plus que ce ne fussent des exempts de police; et, remplie de cette cruelle idée, j'appelai madame Schilss à qui je fis part de mes craintes. Aussi effrayée que je l'étois moi-même, elle me conduisit sur le champ dans un grenier, où je me cachai dans un tas de foin le mieux qu'il me fut possible. Je restai près de deux heures dans cette pénible situation, en proie à toutes les angoisses de l'inquiétude la plus cruelle. Madame Schilss, qui m'avoit quittée pour aller prendre des informations, étant revenue me trouver, m'apprit que nous nous étions livrées à une terreur panique; que la personne qui étoit entrée dans l'auberge avoit demandé s'il ne s'y trouvoit pas une jeune dame: qu'aussitôt qu'on lui avoit répondu

que celle qui y logeoit étoit une demoiselle Française, il étoit sorti en disant : « Je l'ai « donc prise pour une autre ; mais il m'a paru « qu'elle lui ressembloit trait pour trait. » Madame Schilss ajouta que, quoique cette circonstance l'eût rassurée, elle avoit voulu cependant tout approfondir et se convaincre qu'il n'y avoit rien à craindre pour moi, avant de venir me tirer d'inquiétude. « En consé- « quence, continua madame Schilss, j'ai re- « cueilli tous les renseignemens qu'il m'a été « possible de me procurer ; et, d'après di- « verses conjectures, et ce qui est échappé « aux deux voyageurs, l'un a pour le moins « autant de sujets de crainte que vous en avez « vous-même, puisqu'il est déserteur. On as- « sure qu'il appartient à une bonne famille de « Strasbourg, et que la dame qu'il a demandée « est une de ses sœurs, qui lui avoit promis de « l'attendre en cet endroit. »

C'est ainsi que les infortunés se font souvent ombrage les uns aux autres, et augmentent par des terreurs imaginaires des alarmes qu'ils pourroient appaiser en se rapprochant, et mettant, pour ainsi dire, leurs malheurs en commun. Ce récit de madame Schilss ne produisit pas sur moi tout l'effet qu'elle sembloit en attendre. Il me paroissoit possible que ce déserteur, que son camarade et la

dame fussent des personnages supposés par la police, dont je connoissois trop les ruses pour ne pas conserver des soupçons. Néanmoins cet excès d'inquiétude ne tarda pas à se calmer, les détails dont m'avoit fait part mon hôtesse se trouvant conformes à la vérité. Mais, si je n'eusse pas écrit lettre sur lettre à Londres pour marquer mon étonnement de ne point recevoir des nouvelles de M. de la Motte, on seroit sans doute parvenu à la longue à découvrir le lieu de ma retraite, et à me replonger dans le gouffre dont une main bienfaisante m'avoit tirée.

Comme mon objet est de répandre dans ma narration autant de clarté qu'il m'est possible, je vais reprendre d'un peu loin des circonstances qui tiennent essentiellement à ce qui me reste à rapporter.

Lorsque M. de la Motte reçut ma première lettre, il la communiqua à M. et à madame Mac-Mahon. Cette dernière revenant de France, mon mari n'osa pas la prier d'y faire un second voyage pour me ramener avec elle. Quant à lui-même, il auroit eu trop de risques à courir s'il étoit venu me chercher, et cet arrangement n'étoit nullement praticable. M. de la Motte avoit fait à Londres la connoissance d'un homme à prétendus sentimens, qui par-tout où il le rencontroit lui parloit de

mes malheurs, et l'assuroit qu'il se trouveroit au comble de ses vœux, s'il étoit en son pouvoir de me rendre quelque service. Mon mari, trop crédule et trop bon, ne soupçonna point de mauvaise foi dans les protestations de cet homme, et ce fut à lui qu'il s'adressa pour le prier d'aller me prendre à Olerisse, afin de m'amener à Londres. « Vous m'avez « plusieurs fois assuré, lui dit M. de la « Motte, que vous seriez charmé d'être utile à « ma femme; voici l'instant de me le prouver. » Mon mari lui fournit tout l'argent dont il avoit besoin pour son voyage et le mien, avec deux lettres, dont l'une devoit m'être envoyée par la poste pour me prévenir de son arrivée, et l'autre m'être remise par lui-même.

Cet homme, qui s'étoit dit si zélé pour les intérêts de M. de la Motte et les miens, resta neuf jours entiers à Ostende d'où il écrivit à mon mari pour le prier de lui faire remettre des fonds, lui annonçant qu'il étoit tombé malade sur la route. M. de la Motte communiqua cette lettre à M. et à madame Mac-Mahon. Alors cette dernière, dans la crainte qu'il ne m'arrivât quelque accident fâcheux si je restois plus long-temps à Olerisse, se décida à passer une seconde fois sur le continent, dans l'intention de me conduire elle-même auprès de mon mari : certaine qu'elle trou-

veroit dans le plaisir d'obliger deux infortunés un ample dédommagement des désagrémens du voyage. Elle part, arrive à Ostende, se fait conduire à l'auberge de notre *ami*, et le trouve jouissant d'une santé parfaite.

Madame Mac-Mahon lui remit cependant une somme d'argent suffisante pour payer les frais de son retour à Londres, et prit ensuite le bac pour se rendre à Bruges. Arrivée dans cette ville, elle ne fut pas peu surprise de se voir suivie par *l'officieux ami* de M. de la Motte, qui s'arrêta dans l'auberge où elle étoit logée. Il poussa l'impudence jusqu'à se présenter à madame Mac-Mahon; et, sous le prétexte des dangers possibles auxquels elle pouvoit être exposée, il fit tout ce qu'il put pour qu'elle renonçât au projet de me ramener en Angleterre, en lui représentant que mon signalement avoit été donné à Bruxelles et même à Ostende, et que je serois infailliblement reconnue. Il avoit cherché à inspirer de la crainte, il n'inspira que du mépris; et madame Mac-Mahon n'en demeura pas moins résolue de continuer sa route. Malgré les affaires indispensables qu'il avoit prétexté avoir à Londres, il les oublia dès l'instant qu'il vit que madame Mac-Mahon ne vouloit point l'y accompagner, et la suivit contre son gré jusqu'à Olerisse.

A son arrivée, madame Mac-Mahon m'ins-

truisit de toutes ces circonstances, et ces informations me causèrent la plus vive inquiétude. La conduite de ce faux ami me fit craindre qu'il n'eût formé le dessein de me livrer à la police, dans la vue d'obtenir une récompense. Cette crainte que les apparences justifioient, ne me laissa plus un moment de calme, tant que je restai à Olerisse. Je tins conseil avec madame Mac-Mahon; et le résultat de nos délibérations fut, qu'il ne seroit pas prudent de séjourner plus long-temps chez madame Schilss : en conséquence notre départ fut résolu pour le lendemain matin. Notre importun en témoigna ouvertement son déplaisir, et mon hôtesse en marqua les plus vifs regrets. Cette femme généreuse et sensible fondit en larmes, en apprenant la résolution que nous avions prise de la quitter : la mère et les enfans firent cercle autour de moi, à l'instant de mon départ, et sembloient me supplier, par l'expression douloureuse de leurs regards qui étoient fixés sur les miens, de ne pas consentir à me séparer d'eux. Je leur dis que le regret que j'avois de les quitter égaloit au moins celui qu'ils me témoignoient; mais que, puisque les motifs de consolation qui m'étoient offerts étoient assez puissans pour adoucir l'amertume de ma douleur, ils devoient avoir le même effet sur eux. En effet,

j'allois rejoindre mon époux, me soustraire aux piéges et aux cabales de mes ennemis, et habiter le sanctuaire de la liberté. Mes pleurs couloient : mais ces pleurs étoient doux ; c'étoit l'épanchement d'une ame reconnoissante et attendrie ; c'étoit le regret d'une femme qui ne se sépare d'amis qui lui sont chers, que pour aller en retrouver d'autres qui ont des droits encore plus sacrés à son affection. Je fus comblée de bénédictions dans ces tristes adieux, et je partis.

Les larmes que madame Schilss me fit verser, ne furent pas les dernières ; jamais le souvenir de ses attentions et de son amitié pour moi, n'est venu impunément se retracer à mon esprit. J'ai trouvé sous son toit hospitalier, une protectrice, une amie, une mère ; me seroit-il possible de l'oublier? Non-contente de me rendre les services les plus essentiels, elle eut pour moi une infinité de ces petites attentions dont les ames délicates sentent tout le prix. Tantôt c'étoient des fruits exquis, tantôt du poisson rare, d'autres fois du gibier qu'elle me procuroit pour ranimer mon appétit, et rétablir mes forces que les chagrins et les fatigues avoient presqu'entièrement épuisées. Mais les soins qu'elle se donnoit pour faire diversion à mes peines, étoient encore au-dessus de ses attentions : elle me

traitoit comme une mère indulgente traite une fille chérie dont elle prévient jusqu'aux moindres desirs. — Marianne étoit, comme moi, l'objet des sollicitudes de cette femme généreuse. Son affection étoit aussi désintéressé qu'elle étoit vive; telle elle se montra le jour qu'elle m'accueillit, telle je la vis le jour que je la quittai. Je ne demanderai pas grace à mes lecteurs pour cette digression: j'en appelle à leur cœur, et, s'ils le consultent, je n'ai pas besoin de justifier cet écart. J'ai dû le faire, pour prouver que malgré les progrès effrayans de l'égoïsme, il existe encore des êtres vertueux qui s'occupent du bonheur de leurs semblables. Qu'on me permette de citer un trait de plus qui achevera de faire connoître une femme que je recommande à l'estime et à la vénération de tous les hommes, et je reviens à ma narration.

Quelques mois avant mon arrivée à Olcrisse, madame Schilss, en revenant de Thionville dans un chariot couvert, aperçut entre cette ville et Etanche un homme qui couroit de toutes ses forces, ayant un mouchoir lié autour de sa ceinture; il tenoit son chapeau d'une main, et de l'autre il sembloit vouloir cacher ou arracher une croix de St. Louis qu'il portoit à la boutonnière. A l'instant où il alloit franchir un fossé, madame Schilss fit arrêter son chariot

en s'écriant : « Qui que vous soyez, ne craignez « rien ; arrêtez-vous. » Il tourne la tête, et répond d'une voix entre-coupée : Madame, on « me poursuit,.... la maréchaussée.... — « Ne craignez rien, répéta madame Schilss ; « montez ici : je réponds de vous. » En même temps elle lui tendoit la main. Dès qu'il fut assis auprès d'elle, et qu'il lui eut fait entendre que le danger qui le menaçoit étoit pressant, et que surement la maréchaussée ne tarderoit pas à les rejoindre, madame Schilss, pour le soustraire à la vue des gens qui le poursuivoient, le couvrit d'un sac qui étoit vide, et qui par ce moyen ne pouvoit être aisément distingué de ceux qui étoient remplis de grains, etc. etc. Presque à l'instant même, plusieurs cavaliers de maréchaussée qui sortoient d'un défilé s'approchèrent du chariot, et demandèrent à madame Schilss, en lui donnant le signalement de la personne qu'ils cherchoient, si elle ne pouvoit pas leur indiquer la route qu'elle avoit prise. Elle se contenta de répondre qu'elle n'avoit point prêté grande attention aux gens qu'elle avoit pu rencontrer dans sa route. Ils la saluèrent, et elle passa outre.

Cette femme respectable, ce modèle de toutes les vertus, tint renfermé chez elle l'homme qu'elle avoit pris sous sa protection,

jusqu'à ce qu'il eût trouvé une occasion favorable pour passer en Suisse. Elle porta la précaution au point de le servir elle même: elle pourvut à tous ses besoins pendant cinq semaines qu'il passa chez elle, et à son départ, elle lui fournit l'argent qui lui étoit nécessaire pour arriver au lieu où il avoit résolu de se rendre. — La générosité de cette femme inestimable étoit indépendante de cette ostentation servile qui nous porte à préconiser des actions qui, toutes nobles qu'elles paroîssent, ont souvent le principe le plus vicieux. C'étoit son cœur qu'elle consultoit dans toutes ses démarches, et son cœur la guidoit toujours bien. Il étoit pénible pour elle d'entendre le moindre éloge de sa conduite; la louange la plus simple et la plus sincère blessoit sa modestie; elle s'étonnoit même quelquefois qu'on s'avisât d'admirer ce qui, selon elle, n'étoit qu'un devoir. Madame Schilss a trente-six ans; sa figure est plus que belle, elle est intéressante; sa taille bien prise, son port gracieux, l'ensemble de sa personne attrayant au-delà de toute expression.

Il ne nous arriva rien dans notre voyage qui mérite d'être remarqué. Notre homme, dont, à notre grand déplaisir, il nous avoit fallu souffrir la compagnie, vouloit absolument séjourner à Bruxelles : son intention

étoit de n'arriver que le samedi à Ostende, sans doute parce qu'il avoit pris des arrangemens secrets avec des agens de la police pour me faire enlever ce jour-là, et que c'eût été manquer le coup que de s'y rendre plus tôt ou plus tard. Néanmoins, malgré ce qu'il put dire, nous continuâmes notre route. Nous entrâmes dans Ostende le jeudi à onze heures du matin, et nous apprîmes qu'il ne partiroit de paquebot que la nuit suivante à trois heures. Nous nous étions vues obligées, étant à Bruges, de dire à notre importun compagnon de voyage, que sa conduite nous étoit suspecte; nous ne lui avions pas dissimulé ce que nous pensions sur son compte, et nous avions exigé qu'il ne fît pas un pas hors de la maison sans que nous fussions avec lui.

Cependant, à notre arrivée à Ostende, nous lui laissâmes la liberté de se promener seul, et pendant son absence nous nous tînmes renfermées dans notre auberge (nous avions choisi celle qui est située près du port, et dont le maître est Anglais.) Il ne revint auprès de nous qu'au bout de trois à quatre heures. A onze heures du soir il nous proposa d'aller faire une promenade sur le port, en observant que, la nuit étant très-obscure, nous ne serions remarquées par personne. Nous ne crumes pas devoir nous y refuser, et nous

sortîmes en lui donnant le bras. Après différens détours nous parvînmes à une espèce de pont, sur lequel nous avions à peine fait une vingtaine de pas, qu'il accéléra sa marche en nous tenant les bras très-serrés. Cette affectation me parut suspecte; et, sans laisser deviner ma pensée, je dis à madame Mac-Mahon : « Retournons, ma bonne amie; je « n'aime pas ce pont-ci. » Cela dit, nous voulûmes dégager nos bras. Il résiste, tout en paroissant ne pas remarquer nos mouvemens. Nous insistons; et enfin il est contraint de lâcher prise. Malgré l'obscurité de la nuit, malgré ce qu'il put dire pour nous retenir, la frayeur nous donna des ailes : nous courûmes de toutes nos forces, et nous arrivâmes hors d'haleine à la porte de notre auberge.

Cette aventure m'a donné lieu de croire que notre *officieux Mentor*, voyant qu'il n'avoit pu me résoudre à n'arriver que le samedi à Ostende, et désespérant également de m'y retenir jusqu'à ce jour, avoit changé de plan, et qu'un vaisseau prêt à faire voile m'attendoit pour m'enlever, et me remettre au pouvoir de mes implacables ennemis.

C'est ainsi que la providence a de nouveau veillé sur moi, en ne permettant pas en cette circonstance que je tombasse dans le piège qui m'étoit tendu. A trois heures du matin,

trois Anglais et le capitaine du paquebot dans lequel nous devions nous embarquer vinrent nous prendre pour nous conduire à bord, et après une traversée de quarante-huit heures nous arrivâmes dans la rade de Douvres. Pendant le passage je n'adressai pas une seule fois la parole à notre surveillant, et je remplis à la lettre la promesse que nous lui avions faite, sur sa demande, d'en agir avec lui comme s'il nous avoit été entièrement inconnu. On sait qu'il est d'usage lorsqu'un paquebot arrive, que tous les maîtres d'auberges viennent offrir leurs services aux passagers. Dans le nombre de ceux qui se rendirent sur notre bord, j'en remarquai un qui d'abord parla à l'oreille de notre *ami*, et me regarda ensuite fixement. Il vint après cela m'offrir ses services, que je me gardai bien d'accepter, en lui disant en français que j'avois déja retenu un logement chez un autre : mais il ne paroissoit pas facile à décourager; il devint pressant, importun même, et s'obstina à nous suivre, quoique j'eusse pris le bras de l'aubergiste chez qui je voulois loger. Enfin, pour nous débarrasser de sa personne, madame Mac-Mahon se vit contrainte de lui dire franchement que ses procédés lassoient notre patience, et de le traiter même un peu durement.

Nous

Nous ne fûmes pas plus tôt entrées dans l'appartement qui nous étoit destiné, que madame Mac-Mahon, se jetant à mon cou, me félicita d'être enfin arrivée dans un pays où mes ennemis n'avoient plus le pouvoir de me nuire. Mes alarmes avoient en effet disparu avec leur cause, et je pouvois enfin me permettre de croire que j'étois libre. Notre compagnon de voyage avoit de l'humeur, et ne paroîssoit pas disposé à partager notre satisfaction. Comme nous n'avions plus rien à crainde de ses manœuvres, quelles qu'elles fussent, nous justifiâmes la conduite que nous avions tenue à son égard, par les soupçons qu'il nous avoit inspirés, et nous ne lui cachâmes rien de ce que nous pensions sur son compte.

Nous quittâmes Douvres à sept heures du soir. Le lendemain matin, 4 août, à la même heure, nous arrivâmes à Londres chez madame Mac-Mahon, n°. 80 dans le *Haymarket*, et à neuf heures je vis paroître M. de la Motte. Je n'entreprendrai point de décrire ce que cette entrevue eut de délicieux, d'attendrissant et de pénible : c'étoit un mélange inexprimable de joie et de tristesse. Le souvenir affreux du passé ; les circonstances de notre réunion ; notre situation actuelle ; l'inquiétude sur l'avenir ; le plaisir de revoir mon époux, de le retrouver dans un pays où la liberté indivi-

duelle est à l'abri de l'oppression de l'homme en faveur; tout cela élevoit dans mon cœur mille sentimens tumultueux, qui réagissoient les uns sur les autres, et rendoient indéfinissable la manière dont j'étois affectée.

Pendant quinze jours que je restai chez madame Mac-Mahon, je ne me permis de sortir pour prendre l'air que vers les dix heures du soir, et toujours avec elle, pour me soustraire aux regards d'une foule de curieux, tant Anglois qu'étrangers, dont tous les cafés du Haymarket étoient remplis.

A peine fus-je un peu remise de mes fatigues, que je m'occupai toute entière des moyens de procéder à ma justification, pour recouvrer l'honneur qui m'avoit été ravi par la plus sanglante des injustices. Je me proposai de soumettre ma cause à l'inspection du public, et de le constituer juge entre moi et ceux qui ont causé ma perte, ne doutant pas que je ne fusse honorablement acquittée devant ce tribunal suprême. Mais le sort, acharné à me persécuter, me poursuivit jusqu'en Angleterre, et m'y prépara un nouvel enchaînement d'infortunes auxquelles il ne sembloit pas que je dusse m'attendre. Le ciel m'a marquée dès mon berceau pour une des victimes qu'il a destinées à offrir un exemple frappant de la vicissitude des choses humaines, et je suis

condamnée à traîner dans les larmes le pénible fardeau de la vie, jusqu'à ce que la mort vienne m'en délivrer.

A mon arrivée à Londres, j'avois trouvé mon mari dans la plus grande détresse, attendant qu'il plût à sa famille de lui faire passer ce dont elle étoit restée dépositaire. Son oncle ainsi que sa tante avoient promis à madame Mac-Mahon, lorsqu'elle étoit allée les trouver à Bar-sur-Aube, de lui envoyer incessamment ce qu'il demandoit, mais ce ne fut qu'à la fin d'octobre que cette promesse fut remplie. Ce sont ces mêmes parens qui me refusèrent des secours dans un moment où je manquois de tout; ce sont eux qui rebutèrent la pauvre Marianne, lorsqu'elle se présenta chez eux pour les émouvoir en ma faveur. Ce fut cette tante, aussi avare qu'insensible, qui ne voulut doint faire l'acquisition de mes effets, et les laissa vendre par Marianne à une femme dont elle lui indiqua la demeure, dans l'unique intention de les racheter ensuite; ce qu'elle fit à un prix infiniment au-dessous de leur valeur. Rougis, inhumaine! rougis de ta bassesse, si ton cœur est susceptible de quelque sentiment de honte. Je dénonce à l'univers tes procédés odieux envers des infortunés qu'il étoit de ton devoir de protéger et de secourir. Si la vengeance m'étoit nécessaire, je la trouverois dans

l'indignation et le mépris public dont tu t'es rendue l'objet. Croira-t-on qu'après une conduite semblable, cette madame Suremont ait porté la hardiesse au point de prétendre que nous devions nous trouver fort heureux qu'elle n'ait pas fait enlever par la police tout ce qui nous restoit d'effets à Bar-sur-Aube?

Ce propos me fut rapporté en présence de madame Mac-Mahon et de son époux : « Bar-« bare ! m'écriai-je, c'est ton infâme avarice, « c'est ton avidité à t'enrichir de nos dépouilles « qui a causé ma ruine et rendu mon époux « le plus malheureux des hommes, comme je « suis la plus infortunée des femmes. »

Lorsque cette femme, le déshonneur de son sexe, a lu mes mémoires, lorsqu'elle a lu ceux du Cardinal, ainsi que sa requête au parlement, dans laquelle ses moyens de défense ne portoient que sur l'empressement prétendu de M. de la Motte à emporter non-seulement ses diamans (ce qui étoit très-naturel) mais encore les miens, avec notre argenterie, nos dentelles et tout ce que nous avions de plus précieux; lorsqu'elle a vu, dis-je, tant de fausses circonstances alléguées contre nous, n'étoit-ce pas à elle à déclarer qu'il étoit faux que M. de la Motte eût enlevé ces effets pour prendre la fuite, puisqu'il l'en avoit rendue dépositaire conjointement avec son époux? Ne devoit-elle

pas s'élever avec toute l'énergie de la vérité, contre l'assertion ridicule consignée dans cette même requête du Cardinal, portant que mes meubles, et mon lit brodé en perles fines, excédoient la somme de 150,000 liv.? Ce luxe extravagant étoit plus qu'une présomption contre nous, relativement au vol du collier. Ces absurdités atroces ont été écrites, et mes barbares parens n'en ont point prouvé la fausseté; ils ont au contraire cherché à les accréditer par mille rapports insidieux; ils m'ont laissé calomnier, sacrifier, avilir; ils ont consenti à ma honte et à la leur, plutôt que de se dessaisir de mes dépouilles.

Ce fut sur-tout cette coupable avarice qui a donné à la maison de Rohan des armes contre nous. En effet, quelle est la base de l'accusation qui motive le jugement rendu contre M. de la Motte et contre moi? Premièrement sa fuite; mais quand l'innocence n'a pour elle que son seul témoignage, et qu'isolée de tout appui, elle a à lutter contre tout ce qui en impose le plus aux hommes, le rang et la puissance, il faut opter entre la fuite et la disgrace, il prit le premier parti, parce qu'il espéra que: conservant sa liberté, il parviendroit peut-être à déconcerter les mesures de nos ennemis communs. On eût applaudi à sa fuite, si l'événement eût couronné ses efforts. Ses espérances

ont été déçues : peut-on lui faire un crime de ce surcroît de malheurs? L'enlèvement prétendu de nos effets par mon mari, est le second motif de l'accusation dont nous avons été l'objet. Il falloit donc prouver que, loin d'avoir emporté ces effets, M. de la Motte les avoit laissés à la garde de ses parens, et c'est ce que ces derniers se sont dispensés de faire. Ce fut également d'après leurs conseils perfides que mon mari s'est décidé à passer en Angleterre, et qu'en s'y conformant, il leur abandonna cette propriété dont ils étoient si jaloux.

Si j'étois la seule victime de ces coupables manœuvres, si M. de la Motte n'en partageoit pas les affreuses conséquences, je me trouverois infiniment moins à plaindre. Mais hélas! mes peines s'augmentent par celles des personnes qui m'intéressent. Il semble qu'il y ait une sorte de fatalité attachée à mon être, qui se communique à tous ceux dont l'existence a des rapports avec la mienne. Les pleurs que j'ai donnés, que je donne encore au sort de mon mari, sont plus douloureux mille fois que ceux que j'ai répandus sur mes malheurs personnels.

Sa condamnation n'a porté que sur un enlèvement d'effets qui n'a pas eu lieu, puisqu'il les a laissés à sa famille. N'a-t-il donc pas le droit de réclamer avec sa propriété une répa-

ration éclatante de l'outrage fait à son honneur? Est-ce pour avoir vendu en Angleterre ses propres diamans qu'il a été condamné? a-t-il été condamné pour avoir dit que son épouse avoit eu avec la Reine des entrevues fréquentes? a-t-il été condamné pour avoir dit que le Cardinal avoit également eu des relations particulières avec Sa Majesté? Non. L'accusation a porté sur des délits imaginaires: un seul mot de ses parens eût suffi pour la détruire et en démontrer la fausseté.

Ce fut le Cardinal lui-même qui avoua à M. de la Motte, qu'il avoit avec la Reine des conférences particulières; et voici à quelle occasion il lui fit cette confidence. A l'époque où mes visites devinrent fréquentes chez Son Eminence, mon mari, étonné de ces rendez-vous multipliés, prit de l'humeur, et alla jusqu'à me défendre de voir le Cardinal davantage, me déclarant que chaque fois que mes affaires m'appelleroient à Versailles, pour ne point me refuser la liberté de m'y rendre, il m'accompagneroit lui-même.

Ces contrariétés, qui sembloient provenir de soupçons injurieux à mon honneur, m'affligèrent beaucoup; mais, sachant qu'il étoit naturellement indiscret et étourdi, je n'osois point le prendre pour confident dans les démarches où je me trouvois engagée. Ne pou-

vant plus me rendre chez le Cardinal, je lui en donnai avis dans un mot de billet que je parvins à lui faire remettre. Après l'avoir reçu, il écrivit à M. de la Motte une lettre très-honnête, dans laquelle il lui mandoit qu'il avoit grande envie de le voir, et le prioit de passer à son hôtel. Mon mari n'hésita pas à s'y rendre, et il revint enchanté de la réception que lui avoit faite le Cardinal, mais en même temps furieux contre moi, parce que je lui avois refusé une confiance que Son Eminence n'avoit fait nulle difficulté de lui accorder. En effet, le Cardinal l'avoit instruit des motifs de mes liaisons avec lui, en ajoutant : « Voilà pourquoi madame de la Motte se rend « si souvent chez moi, et voilà aussi pourquoi « elle fait si fréquemment des voyages à Ver- « sailles. Je n'ai pas voulu vous instruire plus tôt « de ces circonstances, n'imaginant pas que « vous fussiez capable de concevoir des soup- « çons sur la conduite de votre femme. » Dès que le Cardinal eut mis M. de la Motte dans sa confidence, je ne lui fis plus mystère de mes démarches, et sa vanité ne lui permit pas de cacher que son épouse étoit fort avant dans les bonnes graces de sa souveraine. Présomptueux et facile à céder aux illusions, il fonda sur cette faveur les espérances les plus brillantes et les plus chimériques. Cette vanité

étoit bien pardonnable sans doute dans un jeune homme ; mais, eût-elle mérité la censure même la plus sévère, à coup sûr mon mari n'eût pas dû encourir une condamnation flétrissante.

On a vu que quand la Reine me fit présent des diamans, je les montrai à M. de la Motte, ainsi que la lettre du Cardinal, par laquelle il m'exhortoit à m'en défaire au plus vîte. Voilà la vraie cause du départ de mon mari pour Londres, où il se rendit à dessein de les vendre. Qu'y avoit-il de criminel dans ce voyage ?

Cependant depuis ma disgrace je ne trouve plus en M. de la Motte cette tendresse à laquelle j'étois accoutumée ; il m'a retiré sa confiance, et il a eu la cruauté de m'imputer la cause de nos malheurs communs. Enfin il est devenu injuste, et dans toutes ses démarches il ne prend conseil que de lui-même. Je m'étois proposé, aussitôt après mon arrivée à Londres, de mettre ma justification sous les yeux du public. L'agent de M. de Calonne, et mon mari lui-même, y apportèrent des obstacles. On me parla alors d'un projet de conciliation par lequel je renoncerois à publier mon mémoire, au moyen de certains dédommagemens pécuniaires qui me seroient accordés par la cour de France. Madame Mac-Mahon, que cet agent avoit mis dans ses intérêts, et d'autres

personnes, ont vu et peuvent attester que je rejetai cette proposition avec autant de hauteur que de mépris. Ce n'étoit pas des secours pécuniaires qui pouvoient ébranler la résolution que j'avois prise de démontrer mon innocence à toute l'Europe; je voulois en appeler à la justice du public, des imputations diffamatoires dont j'avois été l'objet, et rectifier l'erreur où l'avoit induit mes ennemis, en me dépeignant sous les couleurs les plus noires. Mais la crédulité, la flexibilité de caractère de mon mari, lui firent saisir avidement les conseils pernicieux des gens qui se disoient ses amis. Il crut à leurs promesses, et il porta même la confiance jusqu'à avancer de l'argent à l'agent de M. de Calonne.

M. de la Motte ayant enfin reçu de sa famille pour environ soixante mille livres de diamans, différentes personnes cherchèrent à s'en approprier une partie, et elles déposèrent sous serment, pardevant un juge de paix, qu'il étoit leur débiteur. Cinq fois je le vis arrêter, et cinq fois il fut remis en liberté par l'entremise du sieur Gray, joaillier, chez qui M. de la Motte fut obligé de déposer ses bijoux pour le faire consentir à se rendre sa caution. Le procureur en qui il avoit confiance lui conseilla, afin de se soustraire aux embarras et aux désagrémens d'un procès, de donner deux

cents guinées à l'un de ses créanciers, cent cinquante à un autre, etc. etc. Indépendamment de ces sommes, mon mari paya à différentes reprises à son procureur, qui le berçoit de fausses espérances, 20, 30, 40 livres sterlings à la fois, dont il se servoit pour arranger ses affaires personnelles, sans s'occuper de celles de son client.

C'est ainsi que plein d'une confiance aveugle dans les promesses du sieur de Calonne, et prompt à se laisser séduire par de trompeuses illusions, mon crédule époux prodigua en peu de temps une somme équivalente à la valeur des diamans dont le sieur Cray étoit nanti.

Pendant huit mois, M. de Calonne mit en jeu toute la souplesse de son esprit et employa toutes les ruses possibles pour se rendre maître de mes mémoires : jusqu'au moment où ils lui furent remis entre les mains, il promit à mon mari monts et merveilles; mais il n'eut pas plus tôt en sa possession mon manuscrit que lui-même avoit corrigé, et dans lequel il s'étoit permis d'insérer des expressions indécentes relativement à la Reine, qu'il oublia les protestations d'amitié et de dévouement qu'il nous avoit faites; il oublia même qu'il nous avoit connus, et dès ce moment sa porte fut fermée pour nous. Tant que durèrent nos liaisons avec M. de Calonne, j'eus beau faire des repré-

sentations contre les projets de cet ex-ministre, mon mari n'écouta aucun de mes conseils, quoique ses intérêts, d'accord avec les miens, fussent le seul objet que j'eusse en vue. D'un autre côté, je me voyois dépouillée de mes bijoux qui avoient été vendus sans que nous en recueillissions aucun fruit. Ce n'étoit pas l'indigence qui m'effrayoit le plus : les évènemens de ma vie passée m'avoient accoutumée aux privations comme aux souffrances; mais les moyens de mettre au jour ma justification sembloient m'échapper, et j'en étois au désespoir.

Ruiné par les intrigues de faux amis, persécuté par d'avides créanciers qu'il lui étoit impossible de satisfaire, exposé à chaque instant au danger d'être jeté dans une prison, enfin, dénué de toutes ressources, M. de la Motte ne vit plus d'autre moyen de se tirer d'embarras que de faire publier mon mémoire justificatif. Pour subvenir aux frais de l'entreprise, il fut encore obligé de recourir à des emprunts, et il ne put se procurer la somme dont il avoit besoin qu'à un intérêt exorbitant.

Pour moi, plongée dans la mélancolie la plus sombre, j'adressois à l'Etre suprême des plaintes et des murmures, et je maudissois le jour où j'avois reçu la vie.

J'ai souvent pensé que M. de la Motte devoit

détester l'instant qui m'offrit pour la première fois à ses yeux. Il est malheureux pour lui que son sort ait été lié à celui d'une femme enorgueillie d'être issue de la maison de Valois. C'est ce nom fatal qui a produit les chimères qui ont égaré mon ambition; c'est mon ambition qui m'a fait cultiver la connoissance du Cardinal, qui m'a conduite aux pieds de la Reine; et c'est de la distinction funeste dont elle m'a honorée, qu'émanent ma ruine et mon déshonneur. Si je n'avois pas suivi aveuglément les conseils des amis insidieux qui m'entouroient, si d'odieux subterfuges n'avoient pas été employés pour surprendre ma bonne foi et me faire courir à ma perte, mon mari n'auroit pas en quelque sorte le droit de m'imputer ses malheurs.

Infortuné! toi qui as fixé le choix de mon cœur dès le premier instant que je t'ai vu, cesse, cesse tes injustes reproches. Accablée par l'opprobre que l'injustice a imprimé à mon existence, en proie à mille espèces de tourmens, ta malheureuse épouse n'a pas perdu ses droits à ta compassion; c'est pour toi qu'elle adresse au ciel ses gémissemens et ses plaintes; elle le supplie de repousser loin de toi les mains homicides qui ont déja attenté à ta vie; elle le conjure de te soustraire à la cruauté vénale de ces hommes sans frein, qui sacrifient tout

à leur cupidité, et qui au gré des gens qui les prennent à leur solde, oubliant qu'ils sont hommes eux-mêmes, plongent froidement un fer meurtrier dans le cœur d'un innocent qu'on leur désigne pour victime. Ce ne fut pas assez d'employer la violence ; on a dirigé contre nous l'arme perfide de la calomnie, et toutes les démarches de M. de la Motte ont été présentées sous les plus affreuses couleurs. A son départ pour Paris, où il est encore dans le moment actuel, on a répandu qu'une *certaine personne* ne s'étoit rendue dans la capitale qu'avec le projet d'y exciter du trouble, en reproduisant une affaire qui avoit dans son origine occupé toute la France.

Le départ de M. de la Motte pour Paris, le 20 août dernier, n'est pas, ce me semble, la démarche d'un coupable qui se dérobe à un châtiment dont il ne peut pas démontrer l'injustice. Mon mari s'est rendu en France dans l'intention de porter au pied du trône ses réclamations et ses plaintes. Différens obstacles lui ayant interdit l'accès auprès du Roi, dont la bienfaisance n'est pas moins active que la justice, il a voulu soumettre ses griefs au jugement des augustes Représentans de la Nation ; mais la multitude d'affaires majeures dont ils ont à s'occuper, et le bonheur de l'État dont ils sont chargés de fixer les bases,

ne leur permettent pas de prendre en considération en ce moment-ci une cause particulière, quelque intéressante qu'elle puisse être. Cependant M. le Maire de Paris ne s'est pas refusé à accepter deux mémoires que lui a présentés mon mari, et je ne désespère pas encore que, quand toutes les manœuvres de mes ennemis seront connues, quand leurs iniques complots seront dévoilés, le public ne soit forcé d'avouer que j'ai été la victime du ressentiment et de l'intrigue, et punie pour un crime dont j'étois incapable.

Cette digression m'a écartée pour un instant d'un sujet auquel il importe que je revienne, savoir, la publication de mon mémoire à Londres. M. de la Motte, intérieurement pénétré d'estime et de respect pour la Reine, s'étoit persuadé que Sa Majesté interviendroit dans cette affaire pour demander la suppression de mon mémoire, en nous faisant accorder le dédommagement des pertes que nous avions essuyées dans notre disgrace. C'est en vain que je lui représentai combien il devoit peu compter sur cette espérance, et que M. de Calonne étant muni d'une copie de mon mémoire, rien ne l'empêcheroit de la livrer à l'impression, quoi que nous pussions dire et faire, si cette mesure étoit d'accord avec ses vues. Il n'étoit pas vraisemblable que le gouvernement voulût

entrer dans une négociation sur cet objet. D'ailleurs, mon unique but étoit de me justifier; toute autre considération disparoîssoit devant celle-là. En vain M. de la Motte me répétoit continuellement : « Songez qu'on vous a ravi « avec l'honneur tous les moyens de subsis- « tance ; qu'il ne vous reste d'autre ressource « que de forcer le gouvernement à réparer « au moins une partie des injustices dont j'ai « été victime ainsi que vous. Si, comme je ne « me permets pas d'en douter, il capitule pour « la suppression du mémoire, je n'y consentirai « que quand il nous aura assuré les dédom- « magemens que nous avons le droit d'exiger ; « ce sera une restitution que nous ne pouvons « obtenir que par cet expédient ; et alors ceux « qui nous verront dans un état d'aisance que « nous tiendrons du gouvernement, nous trou- « veront par-là même justifiés. »

Tels étoient les perfides conseils que M. de la Motte recevoit des gens insidieux qui se nommoient ses amis, et tout ce que je pouvois dire étoit rejeté avec dédain. Le mémoire fut donc imprimé, et on en publia cinq mille exemplaires en français et trois mille en anglais. Hélas! je lui prédisois quelle seroit l'issue de cette résolution désespérée; il ne tint aucun compte de mes alarmes, et regarda mes pressentimens comme des rêves qui ne méritoient

pas

pas son attention. Sa bonté naturelle, sa générosité, sa candeur, toutes les vertus qui me l'avoient rendu cher, n'ont pu le garantir du piége dans lequel on l'entraînoit, en affectant de vouloir le servir. Sa candeur lui ferma les yeux sur la duplicité de ses faux amis, et sa générosité leur offrit la facilité de le tromper.

Ceux qui connoissent M. de la Motte n'ont pas besoin d'étude pour lire au fond de son ame ; sa phisionomie est comme un miroir qui en réfléchit jusqu'aux moindres émotions. Pourquoi faut-il que tant de franchise et de candeur exposent à être la dupe du premier intrigant qui, sous le voile de l'amitié, cherche à s'insinuer dans notre confiance pour en abuser et nous trahir?

D'après l'esquisse que je viens de tracer à mes lecteurs du caractère de mon mari, toutes ses inconséquences, toutes ses fausses démarches s'expliquent d'elles-mêmes, et n'ont pas besoin de commentaires. Il confia 900 exemplaires de mon mémoire, à une guinée chacun, à un chapelier français, nommé Coup, établi dans *New-Bond-Street*, avec 250 pamphlets anglais et français intitulés *Scourge for Calonne*, qui devoient se vendre cinq schelings l'exemplaire. Cet homme avoit à différentes reprises avancé à mon mari jusqu'à la concurrence de 300 liv. sterlings, sans en avoir jamais

pressé le remboursement, étant instruit de la détresse où nous nous trouvions, lorsque le 14 mai (M. de la Motte étoit absent) il se présenta chez moi, escorté par une demi-douzaine de *Baillifs*, pour mettre arrêt sur mes meubles et ma maison située dans *Chester-Place*. Cet homme, qui s'étoit porté à cette démarche à l'instigation de nos ennemis, m'expliqua le motif de cette visite, et mit sous mes yeux un état des sommes que lui devoit mon mari : jusqu'alors je n'en avois jamais entendu parler, M. de la Motte m'en ayant toujours fait mystère.

Ce coup inattendu fut pour moi une nouvelle source d'embarras et de chagrins. Le 21 du même mois on fit la vente de tout ce qui nous appartenoit, sans qu'il me fût possible de faire rendre aucun compte au sieur Coup de la vente de mes mémoires. Plusieurs personnes dignes de foi m'ont assuré qu'il en avoit distribué, en peu de jours, pour le double de la somme prêtée à mon mari. Ce calcul ne paroîtra pas exagéré, si l'on se rappelle l'étonnante sensation qu'ont faite ces mémoires. Cet homme poussa la bassesse, jusqu'à mettre arrêt sur 600 exemplaires qui lui restoient entre les mains, et qui furent vendus six guinées ; mais pour ne pas perdre l'avantage du bénit, il les racheta lui-même, et les re-

vendit 2 schelings et 6 sols sterlings, et même 3 schelings la pièce. Ce qu'il y a d'avéré, c'est que le sieur Coup en a vendu un grand nombre; il en est convenu lui-même en ma présence, lorsque je le priai de régler nos comptes, afin que je pusse savoir si ce que nous lui devions étoit totalement acquitté, ou s'il ne restoit point de surplus à nous remettre, étant impatiente de m'arranger avec mes créanciers, et ne voulant pas leur donner lieu de croire que je n'avois pas dessein de remplir mes engagemens avec eux.

C'est alors que je chargeai mon procureur de faire assembler mes créanciers, afin qu'ils pussent être les juges de ma conduite; et c'est alors que *l'honnête* M. Coup ne voulut point se trouver à ce rendez-vous, et qu'en réponse à mon invitation, il fit faire une saisie chez moi, de sorte que par ce moyen aucun de mes créanciers ne fut payé.

J'ai dit plus haut que le sieur Coup n'avoit eu en main que 900 exemplaires de mon mémoire français. Je dois rendre compte de ce que devinrent les quatre mille et cent autres. Mon mari, toujours crédule, avoit fait connoissance avec un soi-disant négociant, qui se donnoit pour un homme à grandes entreprises et possesseur d'un fonds considérable. Cet intrigant, tout en paroissant prendre un intérêt

très-vif aux embarras de M. de la Motte, trouva le moyen de le tromper. Après tant de preuves de mauvaise foi et de perfidie, il auroit dû, ce semble, se tenir dans les bornes d'une sage méfiance. Cependant ce prétendu négociant eut l'adresse de lui faire encore adopter ses projets, et voici comment il s'y prit pour y réussir. Il lui dit qu'il devoit envoyer des marchandises en différentes parties de l'Europe, et que s'il vouloit lui confier des exemplaires de son mémoire, il les feroit passer chez l'étranger, en l'assurant qu'il ne tarderoit pas à lui en payer la valeur, puisqu'incessamment il devoit lui rentrer des sommes considérables.

Mon mari, déja la dupe de tant de protestations d'amitié, crut encore à celles-ci, et remit à l'intrigant 909 exemplaires en français et 389 anglais, avec 229 exemplaires du pamphlet intitulé *Scourge for Calonne*, qui tous devoient être vendus au même prix que ceux dont s'étoit chargé le sieur Coup. Mais dès qu'ils furent hors de notre pouvoir, nous n'en entendîmes plus jamais parler, et il ne nous en revint pas une obole.

La femme de ce soi-disant riche spéculateur étant venue m'apprendre qu'elle se trouvoit dans le plus grand embarras, qu'elle disoit cependant ne devoir être que momentané, je lui rendis autant de services que me le per-

mettoit ma situation. Son mari avoit pris un logement dans *Charing-cross*, qui est un des quartiers privilégiés de Londres, afin de n'être point arrêté par ses créanciers. J'envoyai du vin à la femme, de l'argent au mari, et jusqu'à des chemises et des bas de M. de la Motte. La femme vint nous offrir ses services dans le temps où l'on avoit mis arrêt sur mes meubles, et trouva le moyen d'enlever de charmantes miniatures évaluées à plusieurs guinées la pièce, deux cuillers d'argent et différens autres objets, le tout pour la valeur de 40 à 50 livres sterlings. Des témoins dignes de foi les lui ont vu prendre et mettre dans sa poche : lorsque j'en fus instruite, je lui écrivis une lettre honnête pour lui redemander ce qu'elle avoit emporté, ce que je fis avec tous les ménagemens et toute la délicatesse dont j'étois capable; sa réponse fut, que quand M. de la Motte auroit remboursé ce qu'il devoit à son mari, il rendroit compte des livres et du reste, etc. etc.

Telle fut la récompense de mon empressement à les secourir. J'ai pu m'étonner qu'il se trouvât des êtres assez ridicules pour afficher une opulence qu'ils démentent par toutes leurs démarches, assez audacieux pour remplacer des bienfaits par la plus noire ingratitude, et assez vils pour abuser de la confiance qui

leur a été accordée et violer leurs engagemens ; mais c'est tout ce que j'ai pu faire : il n'étoit pas en mon pouvoir de réclamer contre eux la justice des lois ; ce qu'il en coûte en Angleterre pour se la faire rendre, m'avoit ôté l'envie d'intenter jamais un procès. Mon mari n'avoit été que trop long-temps la dupe des procureurs, puisque c'est là ce qui a consommé notre ruine : d'ailleurs, quel recours pouvois-je avoir contre un *riche négociant* qui n'avoit pas une guinée en sa possession ?

Nous confiâmes encore des exemplaires à différentes autres personnes ; aux unes 150, à d'autres 25, 200, etc. etc. Celles-ci, en apparence plus honnêtes, ne jugèrent cependant pas à propos de me remettre le produit de la vente. Le refrain ordinaire étoit, M. de la Motte nous doit de l'argent, etc. ; et comme elles avoient connoissance des embarras où je me trouvois, la plupart, pour ne pas entendre mes plaintes, me refusoient l'entrée de leur maison.

Le libraire qui vendit mon mémoire, le sieur Ridgway, eut en sa possession 400 exemplaires, et il en plaça pour 180 liv. sterlings dont il fallut soustraire 80 liv. sterlings pour les frais, de sorte que je n'en reçus que 100, sur les 8000 exemplaires qui ont été tirés. Il m'en reste encore 800 en français et 300 en anglais.

Je supplie mes lecteurs de me pardonner les détails minutieux dans lesquels je suis entrée; mais j'ai cru qu'il étoit de mon devoir d'atténuer, autant qu'il m'étoit possible de le faire, les torts que l'on prête à mon mari. Il a été crédule, il a été trompé; des ames mercenaires se sont prévalues de nos embarras, pour ajouter encore à la détresse de deux infortunés qui, sans avoir de reproches à se faire, se sont vus entraîner dans la plus déplorable situation.

Mais il est un malheur qui m'est plus pénible que s'il m'étoit entièrement personnel. J'ai des dettes: il est posssible que quelques personnes, dont je suis la débitrice, se trouvent entraînées dans des embarras dont les tireroit ce que j'ai à leur payer. D'autres peut-être m'accusent de mauvaise foi, dans la persuasion qu'il dépend de moi de satisfaire à mes engagemens, tandis qu'hélas je n'en ai pas le pouvoir. Si elles savoient quels sont les déchiremens de cœur que j'éprouve, si elles avoient une idée de ce que l'impossibilité de les payer me fait soufrir, je suis sûre qu'elles me croiroient dignes de leur compassion et qu'elles me plaindroient. C'est à elles que je consacre le produit de cet ouvrage. Puisse le récit que je fais de mes malheurs, adoucir leurs peines! puisse l'avantage pécuniaire qui en résultera pour elles, leur être un dédommagement des

injustices que nous leur avons fait involontairement essuyer !

Mon mari a quitté l'Angleterre au mois d'avril dernier, et il est arrivé à Paris le 20 août, le même jour qu'il en étoit parti en 1785. Isolée de tout soutien depuis son absence, j'attends avec impatience, mais avec résignation, ce qui pourra être décidé sur mon sort.

Lorsque le sieur Coup fit vendre mes effets, j'avois encore pour servante cette même Angélique que l'on a vue sortir de la Salpêtrière à ma recommandation ; obligée de me quitter, elle se trouva sans ressources dans un pays dont elle ne connoissoit pas la langue. Cette fille se trouvoit très-malheureuse, et maudissoit l'instant où elle étoit venue en Angleterre. La providence permit cependant qu'elle trouvât une Française charitable qui, bien que pauvre elle-même, ne laissa pas que de la loger et de partager avec elle sa subsistance. Bientôt l'impossibilité où se trouvoit cette bonne femme de subvenir plus longtemps aux besoins d'Angélique, les força de se séparer. Angélique sachant travailler auroit pu chercher à entrer en service, mais elle eut le malheur de faire la connoissance de deux mauvais sujets qui l'engagèrent à me sommer de lui remettre vingt guinées pour le montant de ses gages, outre l'argent quelle devoit dire

lui avoir été emprunté par moi. Ces deux drôles vinrent un jour chez moi, et se dirent clercs de M*** qui étoit autorisé par Angélique à réclamer ce que je lui devois pour ses gages, et en outre l'argent qu'elle m'avoit prêté, le tout montant à 52 guinées, ajoutant que si je ne donnois pas au moins le quart de la somme à compte, ils alloient me faire arrêter. La demande étoit faite en forme, dans une lettre qu'ils me laissèrent entre les mains.

Je crus d'abord que ce n'étoit qu'une ruse, Angélique m'ayant souvent dit que l'un des deux desiroit beaucoup de faire ma connoissance, ce qui ne m'avoit pas assez flattée pour recevoir ses visites; mais je ne tardai pas à apprendre qu'ils avoient voulu réellement m'effrayer, dans l'espoir que la crainte me feroit souscrire à ce qu'il leur plairoit d'exiger de moi. Comme je savois que les lois du pays ne laissent aucun droit aux créanciers sur la liberté d'une femme qui est en puissance de mari, ils se virent trompés dans leur attente.

Cette fille qui avoit paru m'être très-attachée, m'avoit conseillé, lors de la vente de mes meubles, de lui faire une reconnoissance pour le montant de ses gages, etc. que je serois censée lui devoir, afin qu'elle pût les réclamer et partager la somme avec moi; elle ignoroit

que les lois d'Angleterre diffèrent en ce point de celles de France, qui dans les cas semblables à celui où je me trouvois, autorisent les domestiques à prélever le montant des gages qui leur sont dus, sur le produit de la vente. Je m'étois prêtée à ce projet, et je lui avois fait deux reconnoissances qui ne purent lui être d'aucun service. Lorsque nous nous séparâmes, je lui donnai d'excellens certificats sans que l'idée me vint de lui redemander les billets, tant la confiance que j'avois dans cette fille me faisoit trouver cette précaution peu nécessaire.

Peu de temps après, une personne qui me devoit 34 liv. sterlings m'en ayant remis la valeur en billets, je les déposai entre les mains d'un procureur, et je promis à Angélique, qui vint me voir sur ces entrefaites, de lui donner 10 à 12 guinées si je pouvois être payée moi-même. Cette fille, ne comptant pas beaucoup apparemment sur la probité de ce procureur, me pressa de confier ces effets à un autre. Je ne goûtai pas cet avis : mais j'écrivis une lettre, pour obliger cet agent à remettre au moins une partie de la somme qu'il étoit chargé de recevoir pour moi, aussitôt qu'elle lui auroit été payée, le requérant de compter à Angélique 24 liv. sterlings que je reconnoissois lui devoir. La personne dont

j'avois reçu ces effets, n'en ayant pas encore soldé le montant, Angélique n'a pas pu obtenir la part que je lui avois assignée.

Je n'entre dans ces détails peu intéressans sans doute pour la plûpart de mes lecteurs, qu'à dessein de détruire l'opinion défavorable que diverses personnes ont pu concevoir de ma bonne foi, d'après les deux reconnoissances que cette fille a montrées à tous ceux qui ont voulu les voir. Le sort des infortunés influe nécessairement sur ceux qui les servent. J'en gémis pour elle; son attachement pour moi méritoit une autre récompense; mais j'ai fait en sa faveur tout ce que ma déplorable situation m'a rendu possible, et j'ai aujourd'hui la satisfaction d'apprendre qu'elle a trouvé du service chez des personnes où elle est à l'abri du besoin.

Il n'est aucun de mes créanciers qui ne mérite mon attention. Les lois ne peuvent pas me forcer à payer des dettes qui ne sont imputables qu'à mon mari, tant que je suis en sa puissance; mais l'honneur m'impose un autre devoir, et je ne desire que les moyens de le remplir. Ce sont là des sentimens dont je me glorifie. Moi qui autrefois ai eu l'honneur d'intéresser la Souveraine du premier empire de l'Europe, et de jouir de sa confiance, je ne suis rien maintenant: je me trouve confondue,

et perdue au milieu d'un monde nouveau à qui je ne tiens par aucun rapport. Sans les bienfaits des personnes qui s'intéressent à mes malheurs, je serois encore, comme dans mon enfance, obligée d'aller implorer la commisération des êtres sensibles. L'une d'elles, d'une noble origine, a été forcée de s'expatrier, après une longue suite de revers, qui ont plongé dans l'indigence sa famille qui avoit joui jusqu'alors d'une grande fortune, et de toute la considération qui y est attachée. Elle est venue en Angleterre pour gagner par son industrie une subsistance à laquelle ses parens ne pouvoient plus subvenir. Nous avons demeuré ensemble au couvent près de 18 mois, et le hasard nous ayant raprochées l'une de l'autre à Londres, nous nous reconnûmes. Nous reliâmes connoissance, et bientôt une amitié sincère et réciproque cimenta cette liaison. — Moins à plaindre que moi, elle a voulu que je partageasse une aisance qu'elle doit à son industrie. A ce procédé généreux, elle joint une délicatesse qui en rehausse la noblesse : « Vous ne me devez rien, me dit elle « souvent ; c'est moi que vous obligez, en me « procurant la douce satisfaction de vous être « utile. » C'est ainsi que, dans la détresse où je me trouve, la sage providence daigne encore m'envoyer des consolations dont je sens tout

le prix. La bienfaisance active de cette tendre amie adoucit la rigueur de mon sort : je lui dois le courage et les moyens d'écrire l'histoire de mes malheurs ; et si ceux qui parcourront cet ouvrage ne peuvent me refuser au moins une résignation et une patience supérieures à des revers qui n'ont point d'égal, c'est encore une vertu dont cette amie m'a donné l'exemple.

J'ignore quel sort l'avenir me réserve ; mais j'ose espérer encore : il est une réflexion dans laquelle je me complais même au sein du malheur. Je suis loin de mes ennemis ; ici ils ne peuvent rien contre moi. Je ne forme plus qu'un seul desir, dont il me semble que l'accomplissement me produiroit encore quelques instans de bonheur. Je ne regrette point les plaisirs du monde, j'en connois le vide ; mais je souhaite avec toute l'ardeur dont je suis capable, que l'honneur soit rendu à mon malheureux époux ; que le Roi, que la Nation à laquelle il demande justice, daignent prendre sa cause en main, et se convaincre de son innocence. Alors le reste de mes jours s'écoulera dans une sorte de calme : je n'oublierai point les persécutions dont j'ai été la victime, mais je pardonnerai volontiers à mes persécuteurs.

Les abus qui peuploient la France de tyrans

et d'esclaves ont disparu ; de sages Législateurs ont fait des lois nouvelles, compatibles avec la dignité de l'homme. Après avoir anéanti tant de préjugés et pulvérisé tant de trophées d'injustice, pourroient-ils ne pas porter le flambeau de la vérité sur l'obscure complication des manœuvres qui m'ont perdue ? Ceux que les générations futures béniront à jamais, ne se refuseront pas à cet acte de justice. Entre leurs mains équitables, la cause de l'indigent et celle de l'homme riche sont pesées dans la même balance. C'est à eux que je remets la mienne ; c'est le prince qui a secondé et protégé leurs nobles efforts, qui ratifiera leur jugement. Elle lui parviendra enfin ma voix plaintive, qui jusqu'ici n'a pu se faire entendre ; elle sera portée aux pieds du trône d'un Roi adoré, qui mérite d'être heureux ; qui ne l'est pas encore, mais qui ne manquera pas de l'être, quand le bonheur de son peuple sera assuré. Puisse l'Être suprême écarter loin de son trône, loin des Législateurs que la Nation s'est choisis, ce que la malveillance pourroit se permettre pour leur nuire ! Puisse-t-elle devenir la victime de ses efforts désespérés, et s'anéantir elle-même du coup qu'elle voudroit porter au patriotisme français ! Tels sont les vœux que je forme, et les espérances dont je jouis.

Dans le nombre prodigieux d'abus dont il n'existe plus que le nom, je vois avec une joie indicible la suppression de ces lettres de cachet si favorables au despotisme des ministres, et dont l'idée seule me cause encore un frémissement involontaire. Que de maux sont résultés de cet abus! que de pères de famille enlevés à leurs femmes et à leurs enfans, de fils à leurs pères, de mères à leurs filles! Combien de fois un mari barbare n'a-t-il pas, à l'aide de cette affreuse ressource, écarté loin de lui une épouse innocente, qu'il ne regardoit que comme une surveillante incommode de ses plaisirs? Combien de femmes ont eu recours aux lettres de cachet contre leurs époux, pour se soustraire à toute espèce de dépendance? Mais ces temps désastreux ne sont plus, et jamais, je l'espère, le despotisme ne renaîtra dans la monarchie française.

Que l'on me permette de citer une anecdote bien propre à inspirer contre l'ancien régime toute l'horreur dont je suis pénétrée moi-même. Un prêtre habitué de la paroisse de Saint Sulpice, nommé l'abbé du Plessis, rendoit des visites fréquentes à une riche veuve qui logeoit dans une maison où demeuroit également un chevalier de Saint-Louis qui portoit le même nom que cette veuve. Ce malheureux officier n'avoit pour toute fortune

qu'une chétive pension de 200 livres, sans autre moyen de faire subsister sa femme et cinq enfans. Un vertueux ecclésiastique, nommé l'abbé le Gris, qui alloit visiter les indigens, pour en faire une liste et ensuite leur distribuer les aumônes dont il étoit le dépositaire, entra un jour par hasard dans l'appartement de cette famille pauvre et respectable, croyant que c'étoit la chambre d'autres malheureux qui logeoient sur le même carré. Quel spectacle s'offrit à ses regards ! Un réduit obscur et mal-sain, de la paille étendue par terre pour servir de lit, des meubles à demi brisés, une femme, des enfans couverts de haillons, le chef de cette malheureuse famille, portant sur un habit usé le ruban qui attestoit ses services. L'abbé s'étoit aperçu de sa méprise; mais il ne se retira qu'après avoir laissé quelques marques de sa bienfaisance, en balbutiant des excuses pour être entré subitement, ce qu'il n'avoit fait, dit-il, que parce qu'il avoit trouvé la porte ouverte. Après avoir, d'une main tremblante, posé sur une table qui étoit près de lui deux écus de six livres, il se déroba aux témoignages de la reconnoissance de ces infortunés, bien résolu cependant de prendre sur le champ des informations sur cette famille dont la déplorable situation l'avoit attendri. Il ne tarda pas à apprendre qu'elle étoit

aussi

aussi respectable qu'infortunée, et qu'à tous égards elle méritoit la compassion des ames sensibles. Des affaires indispensables, ou peut-être l'envie de se dérober à une reconnoissance dont il auroit été trop vivement ému, le déterminèrent à confier à l'abbé du Plessis la somme de vingt-cinq louis, qu'il destinoit au soulagement de l'ancien militaire. Lorsque celui-ci remit ce dépôt, sa mémoire lui fut fidèle quant au nom; mais à l'égard de la personne, la méprise fut complète. La veuve qui portoit, comme je l'ai dit, le même nom que la famille infortunée, reçut de l'abbé du Plessis les vingt-cinq louis, en dédommagement sans doute des repas qu'il prenoit chez elle.

Quelques jours après, l'abbé le Gris, croyant qu'il étoit de son devoir de visiter le chevalier de Saint Louis, qu'il espéroit trouver dans une situation plus conforme à son état, résolut d'aller jouir d'un changement dont il étoit la cause, et il anticipoit le long de la route sur la satisfaction qu'il se promettoit : mais il vit avec douleur la même apparence de misère; et sa surprise ne lui permettant pas de garder le silence, il apprit, non sans indignation, que les vingt-cinq louis ne lui avoient point été donnés.

Le chevalier de Saint Louis, sachant qu'une veuve, qui occupoit le rez-de-chaussée, por-

toit le même nom que lui, en fit l'observation au vertueux prêtre, en lui disant que sans doute c'étoit une méprise involontaire de la part de l'abbé du Plessis; mais l'abbé le Gris n'étoit pas assez simple pour trouver cela naturel. « Oh! non, se dit-il à lui-même, « on ne fait pas de semblables méprises; mais « il n'est pas dit que je laisserai ainsi détourner « le patrimoine des pauvres au profit du luxe « des riches; » et il sort de la chambre.

Il va trouver l'abbé du Plessis, et lui fait des reproches sanglans. Celui-ci lui présente une quittance, en affirmant qu'il n'a pas remis les vingt-cinq louis à la veuve. A la vue de ce billet, ne pouvant pas soupçonner un prêtre capable de la plus atroce des perfidies, M. le Gris se laisse persuader, et soupire de la trahison qui lui a été faite par celui dont il prenoit si vivement les intérêts à cœur.

Pendant que l'abbé le Gris s'abandonne aux plus tristes réflexions, l'autre ne reste pas oisif; ne voulant pas que le militaire puisse lui donner un démenti formel, il trouve tout simple de s'ôter cette inquiétude par un autre trait de perfidie. Il va trouver le sieur Clément, exempt de police, qu'il connoissoit; et, de la part du respectable abbé le Gris, il lui demande un ordre pour faire renfermer un mauvais sujet dont il lui indique le nom, etc. etc. Le sieur

Clément en donne avis au secrétaire de la Police, qui sur le champ expédie l'ordre qu'il demande, et des satellites sont envoyés pour saisir l'infortuné M***.

Sur ces entrefaites, l'abbé le Gris, qui avoit pu soupçonner ce malheureux père de famille, mais qui n'avoit jamais cessé de le plaindre, se repentit de l'avoir condamné peut-être trop légérement, et voulut s'assurer par lui-même s'il étoit aussi coupable qu'il avoit paru l'être. Dans cette résolution, il retourne chez cet officier, et demande à voir de son écriture qu'il trouve entièrement différente de celle du billet. Il va chez la veuve, qui déclare avoir reçu les vingt-cinq louis, en ajoutant qu'elle n'a point donné de quittance.

Au moment où il se rendoit chez l'abbé du Plessis pour l'accabler de justes reproches, il apprend que le chevalier de Saint Louis a été enlevé à sa famille. Il court à la Police, se fait donner un contre-ordre, et le secrétaire envoie un exprès pour joindre le fiacre dans lequel on emmenoit le prisonnier, et qu'il ne rencontra qu'aux portes même de Bicêtre, où il avoit été condamné à passer le reste de ses jours.

M. le Gris reconduit lui-même M*** au sein de sa famille, et trouve son épouse mourante, étendue sur la paille, et entourée de

ses enfans qui lui demandent leur père. Sa présence change les larmes de tristesse en larmes d'attendrissement et de joie ; il pourvoit à leurs besoins ; il contemple avec une émotion délicieuse les transports des infortunés qu'il a rendus au bonheur, et jure de ne jamais les abandonner. Ce digne ecclésiastique ne se déroba aux élans de leur reconnoissance que pour voler chez ses amis, afin de les intéresser en leur faveur. Il parvint à leur faire obtenir différentes petites pensions, qui l'une portant l'autre leur assurèrent environ 700 livres de revenu. Les enfans furent placés dans des maisons d'éducation, et leur généreux bienfaiteur, à sa mort qui arriva trois ans après, leur légua une somme de 200 louis.

Quant à l'abbé du Plessis, il fut honteusement chassé de sa paroisse. Sans les vertus, la générosité et l'activité du respectable M. le Gris, quelles conséquences désastreuses seroient résultées de la détention de ce malheureux père de famille! Un innocent enseveli dans un cachot, une épouse et des enfans sans ressources, sans appui, qui peut-être... Ah Dieu! n'achevons pas cet affreux tableau.

Si cependant toutes les personnes chargées par état de veiller au bonheur des citoyens, avoient voulu s'informer par elles-mêmes des motifs de tant d'ordres qui ont été surpris à

leur religion, des milliers d'infortunés eussent échappé au sort affreux qui a fixé dans leurs cœurs aigris la rage et tous les tourmens du désespoir.

Je citerai encore un trait pour achever de prouver avec quelle insouciance les gens en crédit se jouoient de la liberté des hommes La comtesse de *** ayant été surprise avec le marquis de *** par son mari, ce dernier tira son épée pour en percer son infidèle : elle eut l'adresse de la parer, sans autre accident qu'une légère blessure au bras. Le mari et l'amant fondirent l'un sur l'autre, mais les conséquences de leur combat ne furent pas dangereuses. La comtesse de *** alla se plaindre à ses parens de l'outrage qu'elle prétendoit avoir reçu par l'aveugle impétuosité de son mari, et elle n'eut pas de peine à obtenir une lettre de cachet pour le faire enfermer.

Le comte de ***, prévenu à temps des intentions d'une femme scélérate, trouva le moyen de se réfugier à Brie-comte-Robert, chez une de ses sœurs. Au bout de six mois, il y fut découvert et conduit à Saint-Lazare, où le chagrin ne tarda pas à aliéner sa raison. On le fit transporter alors chez les pères de la charité, à Charenton. Les soins que l'on prit de lui, et le régime qu'on lui fit observer, rappelèrent enfin ses sens égarés. Rendu à la

connoissance de ses malheurs, il chercha l'occasion de s'évader, et il y réussit en escaladant les murailles. Ses persécuteurs mirent tous leurs agens en campagne pour découvrir l'asyle où il s'étoit retiré. Il en fut enlevé quatre mois après sa fuite, et conduit de nouveau dans une maison de force, où on assure qu'il est mort dans un accès de rage en 1785. Cette conduite de madame de *** a indigné contre elle toutes les personnes à qui il reste quelque sentiment d'humanité. Cet exemple n'est pas le seul que l'on puisse citer. Pourquoi faut-il que dans un sexe dont la sensibilité semble être l'attribut distinctif, il se trouve une femme assez barbare pour condamner aux larmes et au désespoir, un époux dont le seul tort peut-être est de l'avoir trop aimée? Qu'on laisse aux hommes ces actes d'atrocité, que je ne prétends pas excuser en eux, mais qui sont moins incompatibles avec leurs penchans naturels; que les femmes conservent cette douceur, cette aménité qui leur sied si bien; que loin de se souiller par des forfaits aussi révoltans, elles se refusent encore au plaisir cruel (qui malheureusement leur paroît sans conséquence) de ternir la réputation d'une de leurs semblables; que toutes les fois qu'elles seroient tentées de s'y livrer, elles se rappellent que s'il est plus excusé que d'autres crimes, il n'en est pas plus excusable:

et cette idée, si elle est efficace, donnera à leur sexe une vertu qu'on a peut-être eu tort de lui refuser sans distinction.

Tous les couvens où j'ai demeuré renfermoient de ces victimes du despotisme ; la plupart, après une longue suite d'années passées dans les larmes, tomboient dans la démence ; et d'autres descendoient au tombeau, en maudissant le jour qui les avoit vues naître.

Je ne dirai plus qu'un mot au sujet d'une infortunée que j'ai vue renfermée à la Salpêtrière, pour prouver jusqu'où s'étendoit le pouvoir arbitraire des ministres.

Une jeune orpheline de Saint Denis, grande et bien faite, étoit sous la protection de la vertueuse madame Necker, qui après lui avoir fait donner une éducation soignée, la plaça chez Madame à l'âge de seize ans, en qualité de femme-de-chambre. Les bontés de Madame, la protection de madame Necker, sa jeunesse, ses talens, sa beauté, excitèrent l'envie et la jalousie des autres femmes-de-chambre, qui résolurent de la perdre dans l'eprit de S. A. R. On fit d'abord courir le bruit que mademoiselle Alexandrine (c'étoit le nom de la jeune personne) se prêtoit avec complaisance aux cajoleries de M. le comte d'Artois ; ensuite qu'on l'avoit vue plusieurs fois entourée d'un grand nombre de gardes-du-corps, dont les familia-

rités paroissoient ne pas lui déplaire: mais ces calomnies tombèrent d'elles-mêmes, Madame n'y ayant fait aucune attention. Voyant que ces rapports n'étoient pas accueillis, ses ennemies prirent le parti d'écrire des lettres anonymes, dans lesquelles Madame étoit maltraitée; et ces lettres furent laissées sur la toilette de la princesse. Elles choisirent pour exécuter ce projet, la semaine où elle étoit de service auprès de S. A. R. Après avoir jeté les yeux sur les lettres, Madame se plaignit de l'impudence de celle qui les avoit écrites, et toutes unanimement accusèrent mademoiselle Alexandrine, la protégée de madame Necker. Madame en parla à M. de Breteuil, sans cependant accuser positivement cette jeune fille, mais en lui disant que toutes ses femmes la soupçonnoient.

Une des premières femmes de Madame l'avertit de ce qui s'étoit tramé contre elle, et lui conseilla de se retirer dans sa famille, jusqu'a ce qu'il plût à la princesse de la faire rappeler. Cette jeune personne étoit sans doute innocente; il faudroit lui supposer un grand fonds de scélératesse, pour la croire capable de payer les bontés de Madame par un pareil trait de noirceur.

Mademoiselle Alexandrine au désespoir, alla trouver les femmes de la comtesse d'Artois,

qui prirent part à son malheur, et en parlèrent à leur maîtresse qui promit de s'intéresser pour elle. Madame, prévenue par ses femmes, n'écouta aucune représentation, et mademoiselle Alexandrine fut renvoyée à Saint-Denis. Après son départ elle écrivit à diverses reprises aux femmes de Madame, dont elle ne soupçonnoit pas la perfidie, pour les engager à la justifier auprès de la princesse. Enfin elle reçut une lettre qui demandoit sa présence à Fontainebleau, chez M. de Breteuil, pour rendre raison de sa conduite, avec promesse qu'elle n'auroit qu'à s'applaudir de cette démarche.

Elle se rendit avec confiance chez ce ministre, qui parut écouter avec intérêt ce qu'elle avoit à déclarer pour sa justification; et quand elle eut cessé de parler, il lui dit : « Mon se-
« crétaire (c'étoit un exempt de police) va
« vous accompagner dans un couvent, à la
« supérieure duquel je vous recommande dans
« cette lettre, que vous lui remettrez vous-
« même. Il n'a pas encore été possible de dé-
« truire les préventions de Madame contre
« vous; mais il est probable que, quand vous
« aurez passé quelques mois dans un couvent,
« elle se laissera fléchir, sur-tout si la supé-
« rieure rend de votre conduite un compte
« favorable. Je me chargerai de présenter moi-
« même la lettre qu'elle adressera à S. A. R.
« et je réponds du succès de vos vœux. »

La crédule victime, trompée par le ministre qui paroissoit prendre l'intérêt le plus vif à son bien-être, repaissoit déja son imagination de brillantes chimères, et se laissa conduire à son couvent. Ce couvent étoit la Salpêtrière.

Elle remit elle-même à la supérieure la lettre dont voici la teneur :

« Je recommande à vos soins, madame la « supérieure, la jeune personne qui vous re- « mettra ceci : elle est accompagnée par mon « *Secrétaire.* »

Après la lecture de ce billet, la supérieure lui dit : « Cela suffit, mademoiselle ; je vais vous « faire conduire à votre chambre. » Elle sonne, et sœur Marthe paroît pour l'escorter jusques dans l'intérieur de la maison, où elle ne tarda pas à connoître toute l'étendue de son malheur. Des sœurs avides la dépouillèrent de ses habits pour y substituer le costume de cette affreuse prison.

J'étois dans ma chambre à son arrivée ; ses cris qui parvinrent jusqu'à moi me percèrent l'ame, et me rappelèrent le funeste jour où je m'étois vue moi-même entraînée dans cette horrible prison. Mon affliction s'accrut encore lorsque j'appris son histoire, qui me fut rapportée par une des sœurs, qui m'étoit fort attachée ; elle me dit en même temps, que pour la consoler on lui avoit appris qu'il y

avoit dans la maison une dame d'une naissance illustre qui étoit condamnée à un emprisonnement perpétuel, pour un crime dont tout le monde la croyoit innocente; mais cet expédient n'avoit pas réussi. « Les malheurs de « l'une, avoit répondu cette jeune infortunée, « ne guérissent pas les maux de l'autre. »

En entrant à la Salpêtrière, elle n'avoit dans sa poche qu'une pièce de vingt-quatre sols. Combien elle a dû se trouver à plaindre, privée tout-à-coup, et de sa liberté, et de toutes les aisances de la vie, et obligée journellement de faire la moitié d'une chemise! car, dans la maison dite de correction, où elle étoit confinée, on assigne à chacune des femmes une tâche qu'elles sont forcées de remplir. Autrefois elles recevoient la discipline deux fois par jour; mais une sœur pieuse et éclairée fit abolir cet usage; et depuis lors, quand une des femmes est trouvée en faute, on lui met sur la tête une cornette jaune, et elle est obligée de rester à genoux au milieu des autres prisonnières.

L'infortunée Alexandrine ne survécut pas long-temps à ses malheurs; elle mourut au mois de mars 1787 de chagrin et de désespoir: on m'a même assuré qu'elle n'a pas voulu se confesser avant de mourir, protestant qu'il lui étoit impossible de pardonner à celles qui l'avoient si cruellement persécutée.

Il y avoit dans la même prison une autre femme à qui M. Tillet témoignoit une affection particulière. Depuis qu'elle est à la Salpêtrière, elle s'est rendue catholique, de protestante qu'elle étoit ; et malgré l'offre qu'on lui a faite de passer dans un autre couvent, elle a préféré rester où elle est par esprit de pénitence. Elle enchante ceux qui la connoissent, par la netteté de son jugement et la douceur de son caractère. Son mari avoit été renfermé dans les cachots de Bicêtre ; mais M. Tillet a fait adoucir son sort, et un logement plus commode que le premier lui a été assigné dans cette prison.

Sans doute de semblables exemples de barbarie sont faits pour étonner bien des lecteurs. Un étranger aura peine à croire que le Français, dont les mœurs sont si douces, ait jamais permis que de tels excès fussent commis sous ses yeux. Mais ce que j'avance n'en est pas moins incontestable ; et sans en chercher bien loin des preuves frappantes, qui ne sait pas qu'avant la célèbre révolution qui a bouleversé le système de gouvernement, la France étoit couverte de prisons d'état, de maisons de force, de couvens qui en tenoient lieu, et qui pour la plûpart regorgeoient de victimes que le despotisme, la jalousie, l'intérêt, l'intrigue y avoient entassées ?

Il est encore un trait de despotisme que je

ne dois pas passer sous silence, parce qu'il a avec moi un rapport plus immédiat. Huit jours après mon entrée à la Bastille, madame de la Tour, sœur de mon mari, ayant reçu avis de ma détention, se rendit chez M. de Launai pour obtenir la permission de me voir. Le gouverneur lui conseilla de s'adresser à M. de Breteuil. A peine fut-elle sortie de chez lui, qu'il fit suivre ses pas par deux exempts de police qui la virent entrer à l'hôtel du Saint-Esprit où elle étoit logée, et vingt-quatre heures après ils se présentèrent chez elle, pour lui annoncer qu'il lui étoit permis de voir sa sœur, si elle jugeoit à propos de venir avec eux. Elle les suivit ; mais aussitôt qu'on l'eut introduite dans une chambre, on ferma les verroux sur elle, et elle resta prisonnière. Deux ou trois jours se passèrent sans qu'elle pût avoir un entretien avec le gouverneur à qui elle avoit demandé à parler. Enfin il consentit de se rendre auprès d'elle, et elle le pria de lui apprendre la cause de la violence qui lui étoit faite. M. de Launai lui répondit qu'il étoit rarement instruit de ce qui étoit relatif à ses prisonniers ; qu'on lui envoyoit des ordres pour les recevoir à la Bastille, et qu'il les exécutoit sans demander de commentaires. Madame de la Tour passa six mois entiers à la Bastille, sans en savoir davantage sur les motifs de son

emprisonnement, et elle ne dut sa délivrance qu'à la médiation de M. Cromot, un de nos parens, surintendant des finances de Monsieur, à qui M. du Puget, lieutenant-de-roi, lui donna l'idée de s'adresser. Cet événement fut d'autant plus affligeant pour madame de la Tour, qu'elle étoit aussi tendre mère qu'épouse affectionnée; elle laissoit dans l'inquiétude la plus cruelle un époux chéri, et trois enfans qu'elle savoit être inconsolables du malheur qui lui étoit arrivé.

Je dois observer au sujet de madame de la Tour, qu'on ne lui fit aucune question pendant son séjour à la Bastille. Il semble que M. de Breteuil, en la faisant arrêter, n'ait eu d'autre motif que de prouver à la maison de Rohan qu'il ne me prêtoit point son appui, et que la Reine ne lui avoit donné aucun ordre d'agir contre le Cardinal. Quant à moi, dénuée de protecteurs, quoique issue du sang royal de France, je me suis trouvée délaissée, abandonnée par la Reine, malgré les promesses qui m'avoient été faites. Je sais que S. M. n'a pas été instruite de tout ce qui s'est passé; je connois la sensibilité de son cœur, et elle m'eut tendu sans doute une main secourable; elle me plaindroit même encore aujourd'hui, si ma position lui étoit connue; mais elle s'est laissé tromper par les Polignacs, qui, crai-

gnant que le Cardinal ne s'emparât d'une confiance dont elles étoient jalouses, craignant aussi que mon crédit sur l'esprit de la Reine, s'ils ne l'empêchoient pas de prendre de la consistance, ne contrebalançât le leur, remplirent son cœur de fiel et contre ce prince, et contre l'infortunée dépositaire de ses secrets.

La détention soudaine de madame de la Tour effraya tellement toutes les personnes qui s'intéressoient à moi, qu'elles n'osèrent lui faire de visites, et encore moins voir M. Doillot. Elle-même, lorsqu'elle recouvrit sa liberté, redoutant les suites d'une relation ouverte avec lui, l'informa dans une lettre qu'elle lui écrivit, qu'ayant été emprisonnée pour avoir demandé la permission de me voir, elle craignoit d'être arrêtée de nouveau si elle se permettoit de recevoir mon avocat chez elle. Elle s'abstint même, depuis cet événement, de m'écrire, tant l'idée de la Bastille étoit sans cesse présente à son imagination. Il lui en coûtoit beaucoup d'en agir ainsi; elle auroit désiré suivre les impulsions de son cœur, en me donnant des preuves de son sincère attachement pour moi; mais elle craignoit sans doute de compromettre la sureté de son époux autant que la sienne : il falloit opter entre lui et moi; et je ne pouvois pas lui savoir mauvais gré de la préférence qu'elle donna au

père de ses enfans. J'aime mieux lui supposer ces motifs que de croire à son ingratitude, après tout ce que j'ai fait pour sa famille. Au reste elle ne fut pas la seule qui m'abandonna. Des amis à qui j'avois rendu des services essentiels, des infortunés dont j'avois allégé les peines, d'autres que j'avois rendus au bonheur dans ma prospérité, tous s'éloignèrent de moi au jour de ma disgrace. Mon nom même devint pour eux un objet d'horreur. Je veux bien supposer encore que l'oubli et l'abandon auquel ils me vouèrent fut un effet de leurs craintes; si je leur imputois un autre motif, si je pouvois soupçonner qu'ils ont violé les droits de la reconnoissance et de l'amitié, mes peines en seroient aggravées et mes regrets plus amers.

J'aurois voulu garder un silence absolu sur a conduite de mes proches et de mes amis à mon égard; mais je suis forcée de le rompre. Le petit nombre de personnes de qui je suis connue dans ce pays-ci, s'étonnent que je n'en reçoive aucune consolation, qu'aucun d'eux ne m'écrive pour s'assurer au moins de ma vie ou de ma mort.

Les Anglais se trompent, s'ils croient à la sincérité des démonstrations d'amitié et de bienveillance qu'ils ont pu remarquer dans mes compatriotes. Il est vrai que l'opprobre

imprimé

imprimé à mon nom repousse loin de moi tous ceux qui sacrifient aux préjugés ; mais aurois-je moins à me plaindre de l'abandon de ceux qui me doivent de la reconnoissance, si je n'eusse pas subi ce sanglant outrage ? Hélas ! quand on a perdu sa fortune, sa considération, on cherche en vain un ami ; il cesse d'exister, alors qu'on en a besoin. L'opulence nous assure les services de ceux qui désirent en partager les avantages ; la misère au contraire les fait tous disparoître, parce qu'il n'en est aucun qui soit tenté de nous aider à en supporter le fardeau.

Ceux qui se disoient autrefois mes amis, ne manquent pas de raisons pour justifier leur conduite. Mon déshonneur rejailliroit sur eux ; mes ennemis puissans deviendroient les leurs ; ils ont des intérêts à ménager, une fortune à faire, des enfans à placer. Quel stoïcisme ne faudroit-il pas pour sacrifier à son ami tant de considérations importantes ?

Je vais jeter de nouveau un coup-d'œil sur mes relations avec le Cardinal. Cette histoire de ma vie devant servir à ma justification, il est nécessaire que je ne laisse échapper aucune preuve dont je puisse tirer avantage. Celles que j'ai déja offertes sont sans doute suffisantes ; mais j'ai omis quelques éclaircissemens que je

me hâte de soumettre au jugement de mes lecteurs.

Que l'on examine avec attention et d'un œil impartial la requête du cardinal de Rohan au Parlement, en observant qu'un homme accusé se sert de tous les moyens de défense qu'il est en son pouvoir d'offrir, et on y verra, à travers une foule de mensonges mal-adroitement tissus, qu'il avoit eu avec la Reine les rapports secrets qu'il vouloit nier. Cette vérité n'a pu échapper à des juges éclairés ; ils n'ont pu en douter un seul instant; il faut donc qu'en me condamnant ils aient été intimement persuadés que la Reine m'auroit soustraite à l'infamie, qu'elle auroit écarté loin de moi le coup qui devoit me flétrir. Je vais citer un passage de cette défense du Cardinal, qui prouvera, ou que mes juges furent trompés en effet dans leurs conjectures, ou qu'ils se sont laissés corrompre.

Le Cardinal prétend dans sa défense, qu'il a envoyé les joailliers chez la Reine avec une lettre, et que S. M., après l'avoir lue, s'est écriée : « Que me veulent donc ces gens-là? « que signifient leurs remercimens? etc. etc. » Cette réponse, le Cardinal la fait faire par la Reine ; et cependant il affirme en même temps qu'il n'a eu aucune correspondance avec S. M.; que je me suis chargée seule de *cette négocia-*

tion, et qu'il s'est laissé tromper, parce qu'il s'est imaginé avoir vu la Reine dans le parc de Versailles.

J'en appelle au bon sens de mes lecteurs, et je leur laisse à prononcer sur de semblables absurdités. Comment se fait-il que M. le Cardinal n'ait eu aucune relation avec la Reine, et que cependant il ait pu être si exactement informé de la prétendue réponse faite par la Reine à la requête des joailliers ? Au dernier moment de ma vie, je soutiendrai encore que le Cardinal a eu de fréquentes entrevues avec sa Souveraine, et que c'est d'elle-même qu'il a reçu l'ordre d'entrer en négociation pour le collier.

Représentons pour un moment les choses sous un autre point de vue. Je me suppose coupable ; je suppose que j'ai dit au Cardinal, comme il le prétend, que m'étant vantée partout de posséder la confiance intime de la Reine, j'avois lieu de redouter sa vengeance, encore qu'elle étoit instruite de cette indiscrétion, et que je le suppliois de m'accorder un asyle dans son hôtel. Est-il probable que le Cardinal se fût laissé attendrir au récit d'une semblable histoire, qui ne pouvoit servir qu'à lui dessiller les yeux ? Quelle que soit la bonhommie de S. E., il n'est pas croyable qu'elle ait été dupe à ce point.

Après cela, il nous dit lui-même que Cagliostro, apprenant que le Cardinal m'a donné un asyle chez lui pour me dérober à la vengeance de la Reine, lui adressa la parole en ces termes : « Prince, cette femme vous trompe ; « c'est elle qui a fait personnifier la Reine par « une femme qui a reçu d'elle ses instructions « pour jouer ce rôle. Dénoncez madame de la « Motte à la police ; elle est coupable. » Telle étoit la grandeur d'ame du Cardinal, qu'il ne put être ébranlé. *Il n'étoit pas possible*, selon lui, *qu'une femme qu'il avoit comblée de ses bienfaits, pût être coupable envers son bienfaiteur d'un forfait aussi inouï.*

Examinons maintenant ce que dit le Cardinal sur ce qui s'est passé entre lui et Bassanges ; c'est Son Eminence qui fait ainsi parler ce dernier. *Certain que M. le Cardinal avoit la comtesse de la Motte pour intermédiaire entre lui et la Reine, et que M. le Cardinal n'agissoit que d'après ses conseils, je lui demandai s'il étoit intimement convaincu que madame de la Motte ne les trompait pas tous les deux* (le Cardinal, et lui-même.) (Le Cardinal continue) : *Il est donc clair que Bassanges avoit appris de la dame de la Motte elle-même, qu'elle voyoit la Reine, et qu'elle avoit fait les premières démarches dans l'affaire du collier.* Voilà donc une autre

personne, dont le témoignage vient à l'appui de ce qu'a dit Cagliostro ? Mais le Cardinal sait la réponse que la Reine a faite aux joailliers ; il la sait, et il a la bonté de ne pas me retirer sa confiance ! *il aime à croire que la dame de la Motte est incapable de l'avoir trompé !*

Les juges auroient dû fixer leur attention sur ces différentes circonstances, qui leur auroient démontré la futilité des allégations du Cardinal. Mais voici une preuve encore plus convaincante en ma faveur. Qu'avoit à craindre M. de la Motte, qui jamais n'avoit vu la Reine, qui n'avoit pas pris la moindre part à l'intrigue dans laquelle je me trouvois enveloppée ? Pourquoi le Cardinal l'a-t-il accueilli chez lui avec tant d'empressement ? pourquoi même voulut-il le forcer à ne point sortir de son hôtel ?

D'un autre côté, lorsque Bassanges, au commencement de juillet 1785, rapporta au Cardinal la réponse qu'avoit faite la Reine, pourquoi ne chercha-t-il pas à se procurer de l'écriture de Sa Majesté, pour la confronter avec les approuvés et avec les lettres écrites en son nom ? Il lui eût été facile d'éclaircir ses doutes, s'il en avoit eu.

Cagliostro a déclaré avoir dit au Cardinal, à la vue des approuvés : *Cette signature est contrefaite.* Le Cardinal a fait la même dé-

position ; et cependant c'est après avoir reçu tant de preuves de fourberie, qu'il nous loge en son hôtel, mon mari, moi et ma femme de chambre ! Comment arrive-t-il encore qu'après *tant de sollicitations, faites par nous pour obtenir un asyle chez le Cardinal,* M. de la Motte ait pensé à sortir de son hôtel, de son propre choix, et qu'aussitôt après il ait été se promener au Palais-Royal ; qu'il ait dîné ensuite avec plusieurs de ses amis, et finalement qu'il soit venu me retrouver à l'hôtel du Cardinal ?

Le lendemain 6 août je quittai moi-même l'hôtel du Cardinal après y avoir passé trois jours. Je sortis dans ma voiture à onze heures du matin, pour faire quelques emplettes, et j'allai me promener au Palais-Royal. Le samedi à midi je retournai au même endroit ; et dans le court intervalle qui s'écoula depuis ma sortie de chez le cardinal de Rohan jusqu'à mon départ pour Bar-sur-Aube, je reçus plusieurs billets de Son Eminence écrits au crayon, que je conservai, parce qu'il n'y étoit question que de ses inquiétudes sur l'état de ma santé, et d'autres choses indifférentes. Ces billets sont restés à la Bastille avec mes autres papiers.

On voit par là que mon départ n'alarma point le Cardinal, qui n'ignoroit pas que j'avois

une maison en province. Tout ce que les Bassanges, les Cagliostro ont déposé, avoit été concerté entre eux pour pouvoir se procurer de faux témoins, qui par leur état, et par l'intérêt qu'on devoit leur supposer prendre à mon sort, devoient être à l'abri du soupçon.

Je n'ai fait que passer légérement sur ces contradictions et ces absurdités palpables; mais comment ont-elles pu échapper aux juges? comment ont-ils osé me condamner d'après des dépositions si évidemment controuvées? Moi seule, selon eux, j'ai imaginé et dirigé la fameuse intrigue, et j'en ai fait jouer tous les ressorts; moi seule en ai subi la punition.

C'est moi qui ai fabriqué non-seulement l'approuvé, mais toutes les lettres que la Reine a écrites au Cardinal.

C'est moi qui ai pensé à demander une diminution de 200,000 liv. sur 1,600,000 liv., prix convenu d'abord pour l'achat du collier.

C'est moi qui ai imaginé de payer dans le mois de juillet 30,000 liv. pour les intérêts du capital.

C'est encore moi qui ai fait jouer la farce d'Oliva dans les jardins de Versailles; et finalement ce fut moi qui, dans une lettre, forgée comme toutes les autres, ai fait proposer aux

joailliers que le premier terme pour le paiement du collier, fût fixé à la Saint-Remi.

Malgré tout ce que j'avois tramé, préparé, exécuté, je suis partie au mois d'août pour Bar-sur-Aube, le plus tranquillement du monde. Je le demande à l'univers entier : quel étoit donc mon but? que me proposois-je donc de faire? Si en effet j'avois été coupable, aurois-je eu assez de sang-froid pour me décider à une semblable démarche? aurois-je couru le risque d'attendre l'issue d'une intrigue dont je n'aurois pu me dissimuler le danger?

Lorsque l'on vint me chercher à Bar-sur-Aube, moi qui alors avois appris la détention du Cardinal a la Bastille, me serois-je, si j'avois été coupable, laissée conduire avec cette parfaite sécurité que j'ai montrée pendant toute la route? aurois-je ajouté foi à l'histoire que l'on me fit, touchant le prétendu desir de M. de Breteuil d'avoir une conférence avec moi? Je n'aurois pas douté un seul instant que mon crime ne fût découvert, et j'aurois tremblé que le supplice ne suivît de près ma détention.

Mon mari a cru, ainsi que moi, que les gens qui me furent envoyés à Bar-sur-Aube pour me conduire à Paris, ne m'avoient dit que la vérité : comme moi il étoit innocent, comme moi il étoit sans inquiétudes. Il vouloit

même m'accompagner, et sa voiture étoit déjà prête; mais on le pressa de demeurer. *Nos voisins pouvoient concevoir des soupçons; il est donc de la prudence, pour ne pas attirer leur attention sur le départ de la femme, que le mari reste chez lui: d'ailleurs son absence ne sera pas longue; dans quatre jours elle sera de retour.*

On voit qu'à cette époque il n'existoit encore aucun soupçon sur le compte de M. de la Motte: cependant il fut condamné comme coupable; son honneur fut flétri, et ses biens confisqués. Ce n'est pas tout; voyant qu'il avoit échappé aux effets de l'arrêt injuste rendu contre lui, on a attenté à ses jours par la main des assassins. Hommes injustes! hommes barbares! de combien de maux vous vous plûtes à nous accabler!

Sous tous les rapports notre innocence es aisée à prouver. On nous a trouvés l'un et l'autre dans notre propre domicile, parfaitement calmes et tranquilles, jouissant sans inquiétude de la société de nos amis et de nos connoissances. Différentes personnes, mues uniquement par le sentiment de l'évidence, ont fait la même remarque, en ajoutant que le seul cas où il eût été permis d'avoir des préventions contre nous, seroit celui où nous aurions pris furtivement la fuite pour passer en pays étranger.

Si nous avions cédé aux sollicitations du Cardinal quand il nous pressa de nous rendre en Allemagne, nous n'aurions pas cessé d'être innocens, mais nous aurions fourni des preuves contre nous. Cependant une conduite opposée, qui conséquemment devoit produire l'effet contraire, ne nous a pas mis à l'abri du soupçon : nous étions présumés coupables, si nous prenions la fuite ; nous sommes restés, et on nous a punis comme tels. Que falloit-il donc faire, hommes prévaricateurs et injustes ! puisque, malgré tant de témoignages en notre faveur, nous n'en sommes pas moins tombés sous vos coups ?

Mon mari a supplié, conjuré les exempts de ne pas l'empêcher d'accompagner son épouse. Ils ont opiniâtrément refusé d'y consentir, parce que sa présence eut mis obstacle à l'exécution du complot qui devoit me faire succomber, et ils ont eu soin de cacher qu'il ait fait cette demande, parce qu'il importoit à nos ennemis qu'il passât pour coupable, et que l'on crût qu'il avoit fui pour se dérober au châtiment qui l'attendoit.

Des bruits injurieux circulent bientôt à Bar-sur-Aube, et ce sont ses propres parens qui se déshonorent en cherchant à l'avilir. Le motif qui les fait agir est manifeste ; ils convoitent notre propriété ; ils éliraient mon

époux, ils grossissent le danger auquel il s'expose en pure perte, et ils le pressent de tant de manières qu'ils le déterminent à aller attendre, hors du royaume, la fin de l'orage qui grondoit sur sa tête comme sur la mienne.

A peine est-il parti, qu'on s'empare de nos dépouilles, on se les dispute avec une indécente avidité, et on triomphe de notre malheur. Le public, étonné de la fuite de mon époux, se laisse tromper par les commentaires insidieux qui accompagnent cette nouvelle, et il le prononce coupable. On se garde bien de lui apprendre pourquoi il a quitté le royaume, pourquoi il ne m'a pas accompagnée à Paris pour me défendre ou partager mon sort. On lui laisse ignorer que sa voiture étoit prête, qu'il vouloit partir, et qu'il n'est resté à Bar-sur-Aube que d'après les conseils perfides et les instances des gens même qui étoient venus me chercher.

Le public ne sait pas non plus qu'en quittant Bar-sur-Aube, M. de la Motte s'est offert à partager ma prison, et qu'il a fait tout ce qu'il lui a été possible pour obtenir ce qu'il demandoit comme une grace. Cette proposition ne s'accordoit pas avec les vues de nos ennemis; c'étoit à sa vie qu'ils en vouloient, et ce n'est pas leur faute si le fer et le poison n'ont pas secondé fidèlement leurs atroces desseins.

On lui impute d'avoir enlevé et ses diamans et les miens ; mais, chose étonnante ! cet *insigne voleur* abandonne sa maison, ses effets, sa propriété, aux soins de parens perfides qui s'assurèrent par une noirceur d'un dépôt dont ils n'étoient que les gardiens. Ce fut en propageant les calomnies les plus atroces, que notre propriété devint la leur ; ce fut en se dévouant à l'infamie dont ils vouloient nous couvrir, qu'ils se procurèrent quelques avantages pécuniaires qui, pour d'autres que pour eux, n'auroient pas compensé le sacrifice de l'honneur et de l'estime publique.

M. de la Motte ayant, selon l'opinion commune, emporté mes diamans, on jugea à propos d'avancer qu'il y avoit ajouté le collier : car, disoit-on, s'il n'avoit pris que ses propres bijoux, rien ne seroit plus naturel ; mais il a enlevé ceux de sa femme, il a donc pu aussi facilement emporter le collier. Voilà comme on raisonne, quand ce n'est pas la vérité que l'on cherche, quand on ne veut qu'un prétexte pour frapper une victime dont le sacrifice est résolu. Ce fut en envisageant notre cause sous ce faux jour, que les juges nous ont dévoués à l'opprobre. Mais que dis-je ? mes juges ne furent-ils pas plus trompés qu'ils n'ont été coupables ? Ne sont-ce pas les parens de mon mari qui les induisirent en erreur, en s'ap-

propriant des effets que les juges ont cru enlevés par lui? Cependant ni les juges, quelle que fût leur prévarication, ni les parens de M. de la Motte, quelle que fût leur noirceur, n'auroient pu effectuer notre perte, si de faux témoins, soudoyés pour nous inculper, n'avoient jeté sur notre innocence un voile, qui ne pouvoit être levé que par une probité sévère et une impartialité inflexible.

Celui dont j'ai eu le plus à me plaindre est un minime, connu sous le nom de père l'Hote, dont le couvent étoit en face de ma maison rue Saint-Gilles. Ce moine avoit cherché à s'insinuer chez moi, et avoit imaginé différens prétextes, les uns après les autres, pour s'attirer notre attention et se rendre nécessaire. Mais autant montroit-il d'empressement à lier connoissance avec nous, autant en mettois-je de mon côté à éluder les occasions de recevoir ses visites. Je lui avois même fait plusieurs fois refuser ma porte, sans que ces contrariétés refroidîssent son zèle. Ce moine officieux étoit l'agent de beaucoup de personnes qui l'employoient dans des marchés, des échanges, des arrangemens, sorte de besogne pour laquelle il avoit un talent particulier. Voyant que je n'avois pas répondu à plusieurs lettres qu'il m'avoit adressées, il écrivit à mon mari pour lui mander qu'une personne de sa con-

noissance avoit envie de se défaire d'une jolie voiture dont il pourroit faire l'acquisition à un prix fort raisonnable. Mon mari alla voir la voiture avec le père l'Hote, mais elle ne put lui convenir.

A dater de cette époque, ce minime continua ses visites régulièrement. Dans la première année, il me fut absolument à charge. Son but étant de se rendre nécessaire, il nous répétoit souvent que de jeunes gens comme nous devoient avoir une personne de confiance à la tête de leur maison, pour surveiller les domestiques et s'occuper de leurs intérêts. Il nous citoit l'exemple du comte de ***, le même qui avoit voulu se défaire de sa voiture, et qui étant à peu près de notre âge, ainsi que sa femme, lui avoit confié le soin de régir ses affaires. « Vous devez croire, ajoutoit-il, que « l'intérêt n'entre pour rien dans cet arrange- « ment ; mon foible est d'aimer à obliger mes « amis. Leur contentement est la seule récom- « pense que je trouve digne de mes soins. »

Nous eûmes enfin le malheur de nous laisser persuader, et il se chargea de la direction de nos affaires domestiques. Il nous donna un cuisinier de sa main, etc. il payoit nos gens ; et lorsque nous étions à la campagne, c'étoit lui qui avoit les clefs de la maison.

En 1784 je le recommandai au Cardinal,

qui à ma sollicitation consentit à le faire prêcher devant le Roi aux fêtes de Pentecôte ; et, malgré la répugnance que S. M. avoit pour les moines, il me promit de ne rien négliger pour la surmonter en faveur de mon protégé.

Toutes les objections que le Cardinal m'avoit faites à cette occasion, n'avoient pas ralenti le désir que j'avois d'être utile à un homme, sur l'attachement et le dévouement duquel je croyois pouvoir compter. Son Eminence, forcée de céder à mes instances, prit jour pour entendre prêcher le père l'Hote, en présence de l'abbé Jorgelle, son premier grand-vicaire. Ce dernier, ne croyant pas que les talens du minime fussent propres à détruire la prévention que le Roi avoit contre les moines, fit des représentations au Cardinal, qui les trouva assez justes pour se repentir de la parole qu'il m'avoit donnée. Il prit le parti de se rendre chez moi pour me faire part des observations de l'abbé Jorgelle, et me prier de renoncer à un projet, qu'il n'étoit pas en son pouvoir de réaliser.

Le dépit de me voir contrariée dans l'exécution d'un plan qui me tenoit fort à cœur, donna une nouvelle activité à mon zèle en faveur du père l'Hote. J'en instruisis la Reine à qui je me plaignis des procédés du Cardinal, en lui disant qu'après m'avoir fait une pro-

messe positive, il avoit jugé à propos de la dégager, par déférence pour les représentations de son grand-vicaire, qui lui avoient paru d'un plus grand poids que les miennes. S. M. me répondit que j'eusse à me tranquilliser, et que je serois satisfaite. En effet, quelques jours après le père l'Hote reçut ordre de se disposer à prêcher aux fêtes de la Pentecôte en présence du Roi. Le Cardinal prétexta une indisposition et se rendit à Coupvrai, pour ne pas assister au début de mon protégé, dans la crainte que S. M. mécontente de son prédicateur, ne lui en fît des reproches. Mais la Reine en avoit fait son affaire; tout se passa très-bien; le Roi ne se plaignit point; et le père l'Hote, qui n'étoit pas sans talens, fut goûté à la cour: dès ce moment il fut nommé un des prédicateurs de Sa Majesté.

Je ne voulois point borner à ce premier service ce que je me proposois de faire pour lui: il entroit dans mes vues d'employer tout mon crédit pour lui procurer de l'avancement dans son état. Il ne pouvoit pas douter de mes intentions en sa faveur, puisqu'il savoit que le Cardinal l'avoit pris en aversion, et que c'étoit à moi seule qu'il avoit dû l'honneur de prêcher devant le Roi.

Lorsqu'en 1785 nous partîmes pour Bar-sur-Aube, nous lui laissames le soin de notre maison

maison à Paris, avec une somme plus que suffisante pour acquitter toutes nos dettes courantes.

J'aurois passé sous silence tout ce que j'ai fait ou ai eu intention de faire pour obliger cet ingrat, s'il ne me falloit prouver à quel point j'ai été confiante, et à quel point il en a abusé. Le 16 août, lendemain du jour où le Cardinal fut conduit à la Bastille, le père l'Hote alla trouver M. Target, et concerta avec lui le plus vil des complots. Il étoit très-lié avec cet avocat, qui lui avoit même corrigé le sermon qu'il avoit prêché à Versailles. Le premier effet du complot fut que le moine se rendit à la douane, et mit opposition au départ de deux voitures chargées de meubles qu'il devoit nous envoyer à Bar-sur-Aube : il fit ensuite vendre ces meubles sur la place voisine de la Bastille. Ce trait de noirceur et d'ingratitude ne fut pas le dernier; il se rendit de là chez mon horloger, et y prit une montre de vingt-cinq louis que j'avois laissée entre ses mains, parce qu'elle avoit besoin de quelque réparation. Non content de ces escroqueries, il s'appropria la moitié de l'argent qui devoit servir à payer nos dettes, de sorte qu'il n'y en eut qu'une partie d'acquittée. Il conserva également l'argent qu'il tira de la vente des meubles. Toutes

ces opérations étoient dirigées par l'avocat du Cardinal dont le grand objet étoit de me perdre.

Ce fut le père l'Hote qui, dans la vue d'accréditer et d'aggraver l'inculpation dont j'étois l'objet, fit mille démarches pour se procurer de faux témoins, et ses coupables efforts n'eurent malheureusement que trop de succès. Il alla, entr'autres personnes, trouver une jeune orpheline portant le nom de Colson, qui étoit originaire de Bar-sur-Aube, et que je recueillis chez moi en 1782, dans l'intention de lui faire oublier par mes bienfaits l'indigence à laquelle elle étoit réduite. Elle avoit un frère qui étoit son aîné, et au sort duquel je voulus aussi m'intéresser. Son goût le portoit vers l'état ecclésiastique; je ne m'y opposai pas; et, non contente de lui accorder une pension de 150 livres, je lui en fis obtenir une autre d'égale somme de M. de la Luzerne, évêque de Langres, sur l'esprit duquel j'avois beaucoup d'ascendant. Ce prélat ajouta à ce bienfait, l'attention de placer le jeune homme dans un séminaire. Ses habits, son linge, le voyage, etc. etc., tout fut payé à mes frais.

Après avoir passé deux ans chez moi, la jeune personne me témoigna un desir très-vif de prendre le voile; j'en parlai au Cardinal qui, à ma considération, promit de lui faire une pension de 200 livres.

Au mois de mai 1784, je la conduisis aux Ursulines de Versailles, après avoir pris d'avance les arrangemens nécessaires avec la Supérieure. Quelques mois après, j'allai lui faire une visite, et j'appris des religieuses que l'austérité de leur ordre ne pouvoit nullement convenir à la jeune personne : je payai sa pension, et je la conduisis moi-même à l'abbaye de Longchamps, où j'avois été pensionnaire. Là je fus encore forcée à faire pour elle des dépenses assez considérables. Ce fut dans ce couvent qu'elle obtint la pension que lui avoit promise le Cardinal, et je chargeai le père l'Hote d'en recevoir le montant et de le lui faire parvenir, en lui confiant en même temps le contrat qui lui en assuroit la jouissance pendant sa vie. Mademoiselle Colson ne resta guères plus long-temps dans ce couvent que dans le premier : bientôt sa vocation changea d'objet ; elle jeta bas le voile et la guimpe ; et peu de temps après sa sortie de Longchamps, elle fit la connoissance d'un jeune homme qui la rechercha en mariage, et qu'elle finit par épouser.

Lors de ma malheureuse affaire, le père l'Hote se ressouvint de cette jeune personne, alla la trouver, et lui parla en ces termes, « Persuadé, Mademoiselle, de votre reconnoissance envers le prince de Rohan, je viens

« en réclamer une preuve. Il est malheureux « en ce moment-ci, et peut-être vous sera-t-il « possible d'adoucir son sort. On doit vous « sommer sous peu de jours de comparoître « devant les juges du Cardinal et de madame « de la Motte, pour être interrogée sur ce « qui les concerne. Vous ne vous refuserez pas « sans doute à déposer ce qui est parvenu à « votre connoissance ; par exemple, que très- « souvent cette madame de la Motte a reçu « des mains des domestiques du Prince la « somme de trois et quatre louis, qu'il lui « envoyoit dans des cartes : vous pouvez dire « aussi qu'avant le mois de septembre 1784, « elle étoit dans une très-grande indigence, « mais qu'à cette époque elle se distingua « par un luxe recherché. Je dois, ajouta ce « monstre, vous faire observer que si vous « vous montrez contraire aux intérêts du Car- « dinal, vous perdrez infailliblement sa pro- « tection, et il pourroit même arriver qu'il « ne vous payât plus votre pension, puis- « qu'en perdant son procès, il perdroit aussi « les moyens de faire le bien. D'un autre côté « vous pouvez compter, s'il vous doit sa justi- « fication, sur des preuves non-équivoques de « sa reconnoissance. »

La jeune personne, soit par indiscrétion, soit par inconséquence, fit mention dans son

interrogatoire, des visites multipliées que lui avoit rendues le moine, et de l'espoir qu'il avoit cherché à lui inspirer d'une récompense du ciel par les mains du Cardinal, si elle déclaroit la vérité. Mais, ajouta-t-elle, j'ignore ce qu'il veut que je déclare : le père l'Hote m'engage à affirmer que j'ai été témoin de différentes choses ; il prétend que je dois dire que madame la Comtesse m'a mise dans sa confidence dans ce qui a rapport à la faveur dont elle jouissoit auprès de la Reine, et cependant j'ai ignoré cette circonstance.

Lorsque mademoiselle Colson me fut confrontée, ma présence parut l'intimider, et à peine osa-t-elle lever les yeux sur moi. On me fit lecture de sa déposition et de son récolement dans lequel elle déclaroit : « Je me « suis trompée, en disant que madame la « Comtesse avoit en moi une entière con- « fiance : je ne me rappelle pas qu'elle m'ait « jamais dit qu'elle étoit en faveur auprès de « la Reine ; je ne me souviens pas non plus « d'avoir vu venir chez elle aucunes personnes, « notamment des gens du Cardinal, pour lui « remettre de l'argent : mais tout cela, je l'ai « entendu dire par le père l'Hote. Je persiste « seulement à affirmer que tout ce que j'ai dit « dans ma déposition, cela excepté, est la « vérité même.—Cela est bien fort, lui dis-je :

« mais vous n'avez pas tenu le même langage « chez madame Classe, en présence de dix « témoins; là, vous avez affirmé que tout ce « que vous aviez dit vous avoit été dicté par « le père l'Hote. — Oh! non, Madame, » répondit-elle foiblement ; et ce *non* fut répété plusieurs fois d'une voix timide. Enfin elle reprit courage, et ajouta d'un ton plus assuré : « Madame, cela est faux; au lieu de « dix témoins, il n'y avoit chez madame Classe « que six à sept personnes tout au plus. » A cet aveu ingénu je tressaillis, et je priai M. Dupuis de Marcé de faire écrire exactement ce qu'elle venoit de déclarer. Pendant que le Greffier écrivoit, je suivois sa plume des yeux, et je crûs devoir ensuite l'interroger touchant ma prétendue pauvreté. « N'ai-je pas, lui dis-« je, fait une pension à votre frère? » Elle ne put le nier. « Que n'ai-je pas fait pour vous, « continuai-je, indépendamment des dépenses « considérables auxquelles j'ai subvenu pour « votre avantage? J'ai eu pour vous les atten-« tions que j'aurois pu avoir pour ma propre « sœur. N'en convenez-vous pas? — Oui, Ma-« dame — N'avois-je pas sept domestiques, « lorsque je vous ai pris, vous et votre frère, « sous ma protection? N'avois-je pas deux « chevaux, un cabriolet, un carrosse de re-« mise? — Tout cela est vrai : vous avez eu

« mille bontés pour moi. Lorsque je suis « entrée chez vous, vous aviez trois femmes- « de-chambre, etc. et votre maison étoit « montée sur un ton très-décent. » De semblables dépositions s'accordoient mal avec la pauvreté que l'on vouloit me supposer, et les prétendus dons de trois et quatre louis que me faisoit le Cardinal.

Cette jeune personne finit enfin par convenir que tout ce qu'elle avoit dit lui avoit été suggéré par le père l'Hote, et le sieur Dupuis de Marcé fut témoin de cet aveu. Il le fit venir cependant, pour que je fusse confrontée avec lui. J'accablai le moine d'invectives; et lui, à force de vouloir me noircir, finit par dire des absurdités si incroyables, si révoltantes, que M. Dupuis se leva transporté d'indignation, et dit au greffier Fremyn de lui remettre quatre louis. Celui-ci les lui jeta sur la table, en lui enjoignant d'un ton brusque de se retirer. Ce calomniateur déposa aussi que le sieur de Vilette étoit continuellement chez moi occupé à écrire, dans l'intention sans doute de faire croire qu'il avoit forgé l'approuvé et les lettres. Cette dernière partie de sa déposition lui avoit été dictée par l'avocat du Cardinal, qui espéroit par là disculper son client dans tout ce qui avoit rapport à l'affaire du collier.

Ce moine se rendit avec le sieur la Porte, chez le sieur Regnier mon bijoutier, et l'engagea à déclarer qu'il nous avoit vendu et monté des diamans pour une somme considérable, en lui promettant qu'en suivant ce conseil, il s'assureroit la protection du Cardinal et de la maison de Rohan, qui lui en témoigneroient leur reconnoissance d'une manière avantageuse à sa fortune. Ils le prièrent aussi de ne pas s'opposer à ce qu'ils publiassent en son nom un mémoire dont les frais seroient à leur charge, sans rien exiger de plus que sa signature. Le sieur Regnier refusa péremptoirement de se prêter à cette manœuvre; et, comme il connoissoit une des sœurs de M. Doillot, qui prenoit chez lui tous les articles en bijouterie dont elle avoit besoin, il crut devoir prévenir celui-ci de cette circonstance, ainsi que de différentes démarches qui avoient été faites auprès de lui, tant par ces deux personnes que par le sieur Achette.

Dans ma confrontation avec ce dernier, je le forçai d'avouer le rôle qu'il avoit joué dans cette affaire. Il nia d'abord; mais, lorsque je persistai à demander que la sœur de M. Doillot comparût, il prit alors le parti de convenir des faits que je lui imputois. Le père l'Hote, avec un air de gravité affectée, affirma sous

serment que tout ce que je venois d'avancer étoit faux ; mais le sieur la Porte, effrayé par mes menaces, et ne sachant que répondre aux preuves convaincantes alléguées contre sa déposition, finit aussi par tout avouer, en citant le Minime comme l'auteur de ce qui s'étoit fait.

Le Cardinal, dans sa requête, m'avoit menacée de me faire comparoître pardevant mes domestiques, comme si j'eusse dû avoir beaucoup à craindre de ce qu'ils pouvoient déclarer à ma charge. Je saisis alors l'occasion de les demander moi-même, persuadée que le père l'Hote n'avoit pas été oisif auprès d'eux, et croyant pouvoir compter assez sur leur attachement, pour ne pas douter qu'ils ne cacheroient rien de ce qu'il avoit tenté pour les corrompre ; mais ils ne furent pas entendus.

Que le public daigne méditer sur ces noirceurs, dont ma ruine a été l'effet; qu'il se rappelle toutes les ruses employées pour me faire succomber : il ne pourra se défendre de la plus vive indignation contre mes persécuteurs, et de la compassion la plus vraie pour mes infortunes. Que je dois regretter de m'être vue accusée, avant l'époque heureusement prochaine où il ne suffira plus de l'être pour être coupable et condamné comme tel; où l'innocent qui n'est riche que de ses vertus, ne

craindra pas d'être sacrifié; où l'homme puissant, convaincu de crimes, n'échappera pas, en corrompant ses juges, au châtiment que la loi lui destine! Hélas! sans autre égide que mon innocence et la vérité; sans amis, sans protecteurs, sans aucun des moyens de captiver la bienveillance de mes juges, je fus accablée par le poids de l'opulence et de la faveur; le serpent que j'avois réchauffé dans mon sein tourna contre moi son dard empoisonné; et, non content de s'être approprié une partie de ma dépouille, ce moine ingrat n'a pas rougi de concourir, de concert avec mes autres ennemis, à me ravir l'honneur.

Le père l'Hote a conservé ma montre jusqu'aujourd'hui; non sans doute parce qu'elle m'a appartenu, mais parce que ce bijou satisfait sa cupidité.

Ce moine ne possédoit ni l'amitié, ni l'estime de ses confrères, et il avoit été forcé de chercher des amis hors des murs de son couvent. Sa souplesse et son hypocrisie en avoient imposé à beaucoup de personnes. Trop juste pour ajouter foi légèrement à des rapports, qui trop souvent ne procèdent que de l'envie ou de la malignité, j'avois dédaigné, quand il avoit commencé à multiplier ses visites, d'y prêter toute l'attention dont la prudence me faisoit un devoir : au contraire, aveuglée par

l'intérêt qu'il avoit su m'inspirer, j'accusois de partialité et d'injustice tous ceux qui s'efforçoient de me dessiller les yeux sur le caractère d'un monstre que je n'ai appris que trop tard à connoître pour mon malheur.

Lorsque je le fis nommer prédicateur du Roi, il vint me dire que cet honneur lui avoit acquis plus de considération parmi ses confrères; mais il ne jouit pas long-temps de cet avantage, si toutefois il est vrai qu'il ne m'en ait pas encore imposé sur ce point : car un tel homme doit être suspect tant dans ce qu'il dit, que dans ce qu'il fait. Aussitôt que les religieux eurent été instruits de la conduite odieuse qu'il avoit tenue à mon égard, l'aversion qu'il leur avoit inspirée redoubla, et chacun d'eux parut aussi empressé de le fuir que s'il eût été un pestiféré. Dans le monde on ne fut pas plus indulgent en sa faveur; l'indignation et le mépris le suivirent par-tout. Livré à lui-même, en horreur à tous ceux dont il avoit autrefois l'amitié, tout autre à sa place eût trouvé une telle situation bien affreuse. Je l'aurois plaint, s'il eût été possible qu'un être aussi vil pût inspirer à mon cœur un reste de pitié. Pendant mon séjour à la Salpêtrière, il s'adressa à un des chapelains de cette maison (le même dont j'ai loué la bienfaisance envers les prisonnières); il lui

demanda s'il étoit mon confesseur. « Non,
« répondit ce prêtre vertueux, mais cela n'em-
« pêche pas que je ne puisse lui faire part de
« tout ce que vous auriez à lui communiquer.
« Dites-lui donc, monsieur, répliqua le moine,
« que je gémis de mes torts envers elle. Priez-
« la de ne pas maudire un malheureux qui
« est encore plus à plaindre qu'elle-même,
« puisqu'il est déchiré par les remords. Dites-
« lui que j'ai été puni de mon attachement
« au Cardinal qui, sans moi, étoit perdu à
« jamais, et que, malgré ses protestations et
« ses promesses, il m'a abandonné comme le
« reste de l'univers. Oui, monsieur, ajouta-
« t-il, on me fuit; ma présence inspire de l'hor-
« reur. Il n'y a pas long-temps que je fus
« obligé de descendre de chaire dans l'église
« de Saint-Paul, tant l'auditoire donnoit des
« marques visibles de son indignation, en
« voyant que c'étoit moi que l'on avoit choisi
« pour prédicateur. L'autre jour je ne pus
« achever ma messe; des clameurs se faisoient
« entendre; et pour prévenir le scandale qu'oc-
« casionnent de semblables scènes, je ren-
« trai dans la sacristie. Je suis un homme
« perdu: daignez, monsieur, prendre quelque
« intérêt à mon sort. Assurez madame la Com-
« tesse, que le repentir le plus cruel et le plus
« vrai est dans mon cœur. Pour première

« preuve de ma sincérité dans ce que j'avance, « j'offre de lui remettre 900 livres qui lui ap- « partiennent, et sa montre dont je suis en- « core muni. »

L'abbé me fit part des intentions de cet hypocrite ; mais je ne crus ni à son repentir, ni à ses offres, et je priai le chapelain, s'il vouloit m'obliger, de ne jamais prononcer en ma présence le nom d'un homme que j'avois en horreur.

J'ai appris dans la suite, qu'après différentes démarches qu'il fit auprès de M. Target, il obtint du Cardinal, en récompense de ses *importans* services dans l'affaire du collier, une place de chevalier frère dans l'ordre de Malte : il porte la croix de l'ordre, et il lui a été assigné un logement dans le Temple.

Que d'après cet exemple les scélérats ne chancèlent plus dans le chemin du crime ; qu'ils ne craignent point un châtiment que ceux pour lesquels ils agissent ont le secret de détourner ; qu'ils espèrent même des récompenses et des honneurs : la destinée du père l'Hote est un stimulant qui doit redoubler leur audace. C'est ainsi que le crédit et la fortune sont le partage de l'intrigue et du vice, dans le même monde où l'homme vertueux ne recueille, pour prix de ses sacrifices, que l'obscurité, l'indigence et le

dédain. Aussi, pour être détrompé sur le néant des grandeurs humaines, suffit-il de jeter un coup-d'œil philosophique sur le caractère de ces hommes si élevés aux yeux des sots, et de remonter à l'origine des titres qui les décorent et du faux éclat dont ils sont environnés.

Je me rappelle que, quand le Cardinal m'accusa d'avoir reçu de sa part la somme de trois ou quatre louis à la fois, je lui dis entre autres choses : « Est-il possible, M. le Cardinal, que « vous vous laissiez guider par des gens dont « les conseils ne peuvent que vous être défa- « vorables? Imaginez-vous que l'on ajoutera « foi à des absurdités aussi grossières, puis- « qu'il est prouvé que moi-même j'ai donné « plus d'une fois à vos gens des doubles « louis? etc. etc. Ils ne pourroient en disconvenir, ma femme-de-chambre les leur remettoit en ma présence. »

On n'a point fait comparoître ces domestiques, conséquemment ils n'ont rien allégué qui fût contraire à cette assertion; et cependant ce moyen de défense, présenté par le Cardinal, a été une des principales causes de ma condamnation. Mais à dessein de répandre toute la clarté possible sur les chefs d'accusation dirigés contre moi; pour faire voir également que, loin d'avoir été condamnée sur des

preuves claires et évidentes, mon jugement n'a porté que sur des faussetés palpables, qu'il suffit de mettre sous les yeux du public pour le convaincre de mon innocence, je vais me permettre d'insérer ici quelques extraits de l'arrêt injuste qui m'a dévouée à l'opprobre.

On y lit d'abord : qu'*il fût donné acte au cardinal de Rohan des déclarations portées aux derniers interrogatoires et aux derniers procès-verbaux de confrontation dudit cardinal de Rohan avec le sieur Retaux de Villette et la dame de la Motte, lesquels y ont parlé de tiers, qu'ils se sont obstinés à ne vouloir ni nommer ni indiquer à la justice, enfin, de toutes les preuves de l'innocence dudit Cardinal, qui résultent tant des pièces jointes au procès, etc. etc. En conséquence ledit Cardinal fût déchargé de toute accusation.*

Porte ensuite ce même arrêt : qu'*il fût permis audit cardinal de Rohan de faire imprimer, publier et afficher l'arrêt à intervenir par-tout où besoin seroit ; et où il arriveroit, ce que ledit cardinal de Rohan étoit bien éloigné de croire, que notredite Cour jugeroit que sa religion ne fût pas suffisamment instruite pour accorder dès à présent audit cardinal de Rohan les conclusions ci-dessus prises, en ce cas il lui fût permis de prouver, tant par*

titres que par témoins, les faits justificatifs suivans, savoir: 1°. *Que la dame de la Motte a continué pendant le cours de l'année* 1783, *et jusqu'au mois d'août de ladite année, de solliciter et de recevoir dudit cardinal de Rohan, les secours de trois, quatre ou cinq louis, qu'il étoit dans l'usage de donner de temps en temps à la dame de la Motte depuis le mois de mai* 1782, *et ce, peu de jours encore avant l'époque de la fin de juillet* 1785, *où la dame de la Motte lui a apporté une somme de* 30,000 *livres de la part de la Reine, pour payer les intérêts aux sieurs Bhomer et Bassanges, etc. etc.*

Je crois avoir suffisamment démontré le ridicule de cette assertion, qui n'a pas même pour elle l'ombre de la probabilité. Moi qui avois accueilli des orphelins que la mort avoit privés de leurs protecteurs naturels! moi qui faisois des pensions à des infortunés, qui prenois soin des indigens, qui avois sur ma liste un certain nombre de familles pauvres à qui tous les mois j'allouois une somme fixe; qui avois une maison meublée, tant à Versailles qu'à Paris, des gens, des équipages! etc. etc. (Tout le monde savoit cela; le Cardinal, les personnes de sa suite, le baron de Planta, le sieur de Carbonnière, le savoient aussi.) Et on allègue contre moi une indigence imaginaire!

ginaire ! Peut-on s'empêcher, en pesant toutes ces circonstances avec impartialité, de s'écrier avec moi, dans le transport d'une juste indignation, « Ou les juges furent trompés, ou ils «furent iniques ?» S'ils ont été prévaricateurs, ou même s'ils n'ont été qu'indifférens, leur conscience a dû s'élever depuis long-temps contre l'irrégularité d'une semblable conduite. — Heureusement le pouvoir dont ils ont si souvent abusé, s'est échappé de leurs mains; une Nation éclairée, un Roi sage, leur ont enlevé de prétendus droits qui n'étoient que des usurpations.

Les conseils du Cardinal ont poussé l'audace jusqu'à nommer ceux de ses gens qui étoient les porteurs des présens *magnifiques* que me faisoit Son Eminence : mais j'ai déja dit que M. Dupuis de Marcé ne voulut point qu'ils comparussent ; c'eût été dans le plan de mes ennemis une inconséquence dont il n'étoit pas capable. Il m'avoit vue trop bien disposée à me défendre, et il savoit que j'étois à même de le faire d'une manière victorieuse. Ce n'est pas le seul article dont les juges n'ont pas daigné prendre une connoissance parfaite, et qu'ils ont passé sous silence dans les procès-verbaux. Ils n'ont pas tenu compte de la déposition contradictoire du baron de Planta, qui a déclaré m'avoir vue munie de billets

de 10,000 livres; ni de celle du Cardinal, quand il convint que je lui avois présenté une boîte pleine de diamans, que je disois être un présent de la Reine, et un billet de 10,000 l. que j'avois reçu en même-temps de Sa Majesté.

Est-il croyable, après ces preuves incontestables de mon opulence, que j'aurois daigné recevoir les *aumônes* de M. le Cardinal? Mais il étoit décidé que je devois périr, et j'avois beau démontrer la vérité, la présenter sous toutes ses faces, tous mes efforts étoient infructueux; ceux à qui je voulois prouver mon innocence s'étoient engagés à me trouver coupable.

Tout Paris savoit, et le Cardinal n'ignoroit pas, que j'avois douze domestiques à mon service; je les ai envoyés à son hôtel en différentes occasions les uns après les autres. Ma maison n'étoit qu'à cent pas de la sienne; il savoit que j'avois un portier en livrée; des gens dans l'antichambre, toujours prêts à annoncer Son Eminence et les autres personnes qui venoient pour me voir. J'ai demeuré trois années entières dans cette maison: le Cardinal y est venu quatre jours de suite au mois d'août 1786; il a vu ma cour remplie de mes équipages et de voitures chargées de mes meubles; il a vu tout cela, et il ose affirmer qu'à cette époque même il m'a envoyé encore quatre à cinq louis, avant mon départ pour Bar-sur-Aube.

Dans une de nos confrontations, je le forçai de convenir qu'étant tous deux à Versailles les derniers jours de juin, et revenant, un matin à trois heures, d'une promenade que nous avions faite ensemble, (nous revenions de Trianon, mais j'eus soin de taire cette dernière circonstance) il me reconduisit chez moi à la place Dauphine, où étoit située ma maison. Nous fûmes reçus par Rosalie, ma première femme-de-chambre. Je devois repartir pour Paris, ma voiture étoit à la porte; mais mon cocher et mes domestiques étant entrés dans un cabaret, le Cardinal alla lui-même les appeler. Il se fit ensuite apporter de la lumière, examina ma voiture pour voir si tout étoit en bon ordre, et me donna la main pour y monter. Il faut observer que depuis deux ans j'occupois cette maison que je louois à l'année, et le Cardinal, chaque fois qu'il en avoit eu occasion, y avoit envoyé de ses gens : le baron de Planta même y étoit venu très-souvent de sa part. Il ne voulut pas d'abord convenir de ce fait, mais je fis appeler en témoignage ma femme-de-chambre et d'autres de mes gens : alors il biaisa et dit que cela pouvoit être, mais qu'il n'avoit pas fait attention si ma voiture étoit un carrosse bourgeois ou un carrosse de remise. — Mais mes armes, M. le Cardinal, vous les avez vues en

examinant la voiture ? et mes gens, et mon cocher, vous avez dû remarquer leur livrée ? — Oui ; mais ne m'avez-vous pas dit que la Reine... — Bon, Monsieur, vous allez dire que la Reine m'a donné mes diamans et mon carrosse : vous, Monsieur, vous avez ajouté aux dons de S. M. *quelques louis ;* cela est généreux de la part de Votre Eminence ! que de reconnoissance ne vous dois-je pas ? « En vérité, continuai-je, vous vous perdez vous-« même par ces inconséquences. Tâchez d'être « au moins un peu plus compréhensible. Si je « tenois mon aisance des bienfaits de la Reine, « je ne recevois donc pas quatre à cinq louis de « M. le cardinal de Rohan : si au contraire je « devois tout à votre bienfaisance, je vous « prierois de m'expliquer comment il étoit pos-« sible que vos *aumônes,* (les cadeaux que « vous prétendez m'avoir faits ne méritent pas « d'autre nom) me missent à même de tenir « une maison comme la mienne, et de sub-« venir aux dépenses que je faisois.... » Je puis assurer mes lecteurs que je tremblois pour lui-même en cette circonstance. Messieurs de Marcé et Fremyn avoient les mêmes craintes que moi, sur cette partie de son interrogatoire ; leur consternation étoit visiblement empreinte sur leur physionomie.

Toutes les circonstances dont je viens de

faire mention, ont été enregistrées dans les procès-verbaux de mes interrogatoires, confrontations, etc. auxquels j'ai apposé ma signature, après que la lecture m'en eut été faite. Amis de la vérité, c'est à vous que je m'adresse aujourd'hui : l'infortunée Valois, issue du sang des princes qui ont régné sur la France, ne pourra-t-elle pas réclamer votre justice? Oui, je l'ose croire, vous prêterez une oreille attentive au récit de mes infortunes, et vous vous attendrirez sur mon sort ; vous daignerez vous informer par vous-mêmes de la vérité des faits que j'avance : alors, si, comme je n'en doute pas, vous êtes convaincus que je n'ai rien dit qui ne soit incontestable, j'ose espérer que cette conviction, jointe au souvenir de mes malheurs, vous déterminera à prendre ma cause en main ; et vos suffrages ramenant en ma faveur l'opinion publique, me procureront les moyens de recouvrer l'honneur qui m'a été injustement ravi par des juges, qui ont avoué eux-mêmes que leur religion n'avoit pas été suffisamment éclairée, mais qui cependant ont permis au cardinal de Rohan d'imprimer et afficher par-tout l'arrêt calomnieux qui me condamne par un exposé insidieux et faux, afin d'égarer le jugement des personnes les moins susceptibles de préjugés. Le succès n'a répondu qu'à demi à

leurs espérances ; il est encore un grand nombre d'êtres sensibles que ces artifices n'ont point séduits, qui n'ont pas cessé de nous plaindre, et qui regrettent journellement de ne pouvoir pas nous donner des preuves du vif intérêt qu'ils prennent à nos infortunes.

Depuis l'époque de la révolution de la France, plusieurs personnes, persuadées que mes ennemis ont cessé d'être redoutables pour moi, m'ont conseillé de retourner avec confiance dans le sein de ma patrie. D'autres (des Anglais sur-tout) m'ont représenté qu'il seroit dangereux de suivre cet avis : qu'à la vérité le pouvoir n'étoit plus entre les mains de certaines personnes, mais que l'opulence leur restoit ; que leur influence étoit encore bien grande, et que peut-être, si j'allois braver leur haine, sous la sauve-garde de la protection populaire, elles ne se feroient pas un scrupule de soudoyer des assassins, afin de se délivrer d'une femme qu'ils avoient trop cruellement persécutée pour qu'elle ne saisît pas l'occasion de mettre au jour leurs coupables manœuvres, sa justification rendant cette démarche nécessaire.

Déterminée à partir, dans la persuasion que je trouverois parmi mes concitoyens des amis tout prêts à embrasser ma défense, ce ne fut qu'avec répugnance que je cédai aux

instances de ceux qui, par intérêt pour moi, voyoient les choses sous un autre point de vue, et usoient de tout leur ascendant sur mon esprit pour me faire changer d'avis.

Une dame française qui a passé en Angleterre depuis la révolution, et dont le caractère est fait pour inspirer de la confiance, m'a assuré que le bruit ayant couru que j'étois à Paris, une partie du peuple s'étoit disposée à me chercher par-tout, voulant me découvrir pour me conduire en triomphe, et me prendre malgré moi sous sa protection, persuadée que j'étois une victime sacrifiée par l'injustice.

Les nouvelles que je reçus de Paris au mois de novembre dernier, n'ont pas été à beaucoup près aussi consolantes. Dans une des lettres que l'on m'écrivit à cette époque, on me faisoit des reproches amers ; on me demandoit comment j'avois pu oublier ce que je me devois, au point de consentir à la publication d'un mémoire qui n'étoit qu'un tissu d'incohérences et d'horreurs, sans autre motif qu'un sordide intérêt ; on m'y représentoit qu'il étoit bien vil et bien odieux de chercher à faire de l'argent au prix de tout ce qu'une ame bien née doit avoir de plus cher. Je n'aurois prêté qu'une attention bien foible à ce reproche, et j'aurois regardé la lettre en-

tière comme un tissu de mensonges maladroits, puisqu'on m'y parloit de la publication d'un second mémoire dont je n'avois aucune connoissance, si je n'avois pas reçu, dans le même temps, une lettre de mon mari qui me faisoit aussi des reproches, et me parloit également de ce second mémoire. Comme il avoit droit d'exiger une explication, j'ai cru devoir me justifier de ce dont il m'accusoit, et deux mots suffirent pour le tranquilliser.

Je pris alors des informations sur ce prétendu mémoire, et je fis une infinité de démarches pour m'en procurer un exemplaire; mais toutes les personnes à qui j'en parlai me répondirent qu'elles n'en avoient aucune connoissance, et je commençois à croire que M. de la Motte lui-même avoit été trompé par de faux bruits propagés par la haine, lorsqu'un jour un paragraphe du *Morning Herald* me convainquit qu'en effet un semblable ouvrage venoit de paroître. Je ne doutai pas que ce ne fût une noirceur imaginée par une certaine classe de mes ennemis, et j'allai même jusqu'à soupçonner quel en pouvoit être l'auteur. Voici comment ce mémoire étoit annoncé dans cette feuille. *Il vient de paroître à Paris, le 7 décembre, un second Mémoire de madame de la Motte, qu'on peut à juste titre appeler un libelle, en ce qu'il*

renferme les calomnies les plus invraisemblables ; entre autres une lettre du cardinal de Rohan à Louis Quinze, datée de Vienne. Il est bon d'observer qu'à l'époque où l'on suppose que cette lettre a été écrite, le Cardinal n'étoit pas encore ambassadeur auprès de Sa Majesté Impériale.

Le titre du mémoire porte : *Suite de mon premier Mémoire justificatif, écrit en* 1788 *par M. de Calonne, et par le sieur de la Tour son agent, sur des matériaux que je leur ai fournis*, etc. etc.

Dans ce second mémoire, on me fait dire les choses les plus révoltantes, et je m'y avoue coupable des excès les plus affreux. Une semblable production ne pouvoit être que l'ouvrage de mes ennemis, qui, voyant que le public, toujours favorablement disposé pour moi, sembloit désirer que l'on réparât les injustices dont j'avois été l'objet, avoient eu recours à ce vil expédient pour achever de me perdre dans son opinion.

Ce second mémoire paroît avoir quelque rapport avec le dernier qu'a publié le sieur Target, conseil du cardinal de Rohan, peu de temps avant que nous fussions jugés, et dans lequel il s'est permis d'affirmer que je m'étois avouée coupable. Son mémoire finissoit par ces mots : « *Ainsi le procès de M. le « Cardinal se termine là.* »

Il est évident que ce fut aussi conformément aux vues de M. Target, que l'abbé le Kel m'engagea à ne point écrire de mémoire contre le Cardinal. Cet avocat, résolu d'affirmer que j'étois coupable de tout, et que je m'étois avouée telle, il voulut m'empêcher de donner au Cardinal un démenti en forme. Si l'on se rappelle ce qu'a dit M. Laurencelle, substitut du procureur-général, à mon avocat M. Doillot, on verra clairement qu'en lui protestant que je m'étois avouée coupable, son but étoit de le détacher de mes intérêts; mais celui-ci, convaincu du contraire, se garda bien d'ajouter foi à ces suggestions insidieuses.

Je n'affirmerai pas cependant que ce dernier mémoire ait été fabriqué par les mêmes agens, quoique, d'après les faits qu'il renferme, on puisse, sans trop hasarder, leur faire les honneurs de l'invention. Mais d'un autre côté, le Cardinal n'a pas aujourd'hui besoin de recourir à ces petits moyens. Depuis sa sortie de la Bastille, il remercie sans doute le Dieu qui a brisé ses chaînes, et il se gardera bien de provoquer de nouveau sa vengeance.

Je crois assez connoître son cœur, pour être persuadée qu'il gémit des malheurs d'une femme à qui il ne reste que le triste privilége de les lui reprocher. Oui, je le répète, je lui pardonne de tout mon cœur tout le mal qu'il

m'a fait, mais je lui demande une seule, une unique graee : qu'il rende justice à mon époux ; qu'il concoure à sa justification ; qu'il lui facilite les moyens de prouver son innocence. Une seule victime a dû suffire, et je eonsens à supporter seule le poids de l'opprobre dont on nous a chargés tous deux.

Pourquoi la calomnie a-t-elle voulu laneer son venin sur tout ce qui me touche? Hélas ! n'étoit-ce pas assez que l'on m'imputât un mémoire rempli d'horreurs et d'atrocités? falloit-il encore que dans des pamphlets anonymes, on se permît d'outrager mon malheureux père, en répandant sur l'histoire de sa vie le vernis odieux du ridicule?

Cependant, si l'on en excepte les paysans de Fontette, mon père n'a été connu de personne ; le témoiguage que ceux-là peuvent rendre de son caractère, ne sauroit lui être que très-favorable. En donnant à mon père le surnom de *bon seigneur*, qu'avoit aussi porté mon aïeul, ils y ont ajouté celui de *généreux*. Plus de cinquante habitans de Fontette lui doivent leur aisance : seroit-ce eux qui voudroient flétrir ou ridiculiser sa mémoire? Hélas ! ce n'est pas assez de mes propres infortunes ; il faut que mes peines s'augmentent encore par l'idée que mon respectable père, mort de douleur sur un grabat,

a été poursuivi par la calomnie au-delà du tombeau ! Aucune main protectrice ne repousse ses traits ; la mienne est trop foible pour les écarter ; et les barbares qui persécutent son ombre rient de mes réclamations impuissantes, et s'applaudissent du nouveau genre de supplice qu'ils ont trouvé le secret de me faire éprouver.

Avant d'entreprendre une tâche comme celle que je me suis imposée, (celle d'écrire ma vie) j'aurois dû sans doute, afin d'épargner de l'ennui à mes lecteurs, me tracer un plan ; classer, avec tout le discernement dont je suis capable, les divers incidens qui la composent, pour en former un tout, de manière que les faits, liés les uns aux autres, se succédassent sans embarras, s'éclaircîssent et se fortifiassent les uns par les autres. Je ne l'ai pas fait ; le défaut de temps, mes peines, mon ignorance même, sont la cause des incohérences et des répétitions sans nombre qui se trouvent dans cet ouvrage. J'ai déja réclamé et je réclame de nouveau pour ces défauts l'indulgence de mes lecteurs ; je vais dans l'instant même en avoir encore besoin.

En commentant la requête du cardinal de Rohan au parlement, j'ai passé sous silence une réflexion faite par le sieur Target, qui mérite une attention particulière. « Que les

« juges, a-t-il dit, daignent se demander à « eux-mêmes s'il est dans la nature des choses « qu'un homme né au sein des grandeurs, « revêtu des plus éclatantes dignités, un Car- « dinal, un grand Aumônier de France, un « Prince du St. Empire, ait voulu oublier ce « qu'il se doit à lui-même, pour s'approprier « le collier ? etc. etc. — Qu'ils arrêtent en « même temps, continue-t-il, leur attention « sur l'indigence de la dame de la Motte, et « je leur demande s'il n'est pas également « dans la nature des choses qu'elle ait con- « voité ce bijoux ? etc. »

Je ne prétends pas affirmer que M. Target a fait usage des expressions dont je viens de me servir; il suffit que je rende fidèlement l'idée qu'il a présentée aux juges. J'abandonne l'éloquence à des plumes plus exercées que la mienne. Hé ! que dit-il de mon indigence ? étois-je donc réduite à mendier le pain dont je me nourrissois ? Mais en admettant cette supposition, en résulteroit-il nécessairement que j'ai enlevé le collier? Dans ce système nouveau, la pauvreté et le vice sont donc inséparables? la vertu est donc toujours nulle, quand elle n'a pas l'opulence pour appui? Il faut donc statuer que, toutes les fois que l'indigent se trouve aux prises avec l'homme favorisé par la fortune, le premier a

toujours tort; qu'il est inutile d'entendre ce qu'il peut avoir à dire pour sa justification; qu'on ne risque rien de le punir et de donner gain de cause à son adversaire ! Ames vertueuses, je vous laisse apprécier les conséquences du principe que l'on a trouvé si concluant contre moi.

Mais c'est assez réfuter ce sophisme par des raisons dont l'évidence ne peut être contestée : il vaut mieux rappeler à M. le Cardinal certains souvenirs qui prouveront plus énergiquement que mes discours la fausseté du principe avancé par M. Target. Si ces réminiscences avoient frappé mes juges, ils n'auroient pas eu besoin d'autres motifs pour se persuader que les grands peuvent être bas, injustes, et même fripons : passez-moi le mot. On n'ignoroit pas qu'*un des Princes* de la maison de Rohan, qui jouissoit à la fois des faveurs de la fortune et des bonnes graces de la cour, avoit, par une infame banqueroute, occasionné le malheur d'un millier d'hommes industrieux dont il étoit le débiteur.

Ce n'est point pour insulter au cardinal de Rohan que je rappelle cette époque à jamais déshonorante pour la famille des Guémenés; Son Eminence n'est point comptable des délits de ses proches. J'en fais mention pour démontrer la futilité de l'argument sophistique

du sieur Target. Cette banqueroute frauduleuse a clairement prouvé que les honneurs et les richesses ne mettent pas toujours à l'abri des actions viles et lâches. Huit jours avant qu'elle n'eût lieu, un porteur d'eau de Versailles, chargé d'une famille nombreuse, remit aux Guémenés tout son *avoir* qui se montoit à une somme de 1800 liv.; ils eurent la scélératesse de l'accepter, et le prince s'enfuit avec le prix des pénibles travaux de cet infortuné. Il ne fut pas le seul qui eut à se plaindre de sa mauvaise foi. Mais ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les revers d'une foule de familles qui, ayant mis leur fortune entre ses mains, se sont trouvées les dupes de leur aveugle confiance. Tant d'emprunts multipliés ne purent remplir la brèche faite à la fortune du prince de Guémené, et sa banqueroute excita l'étonnement dans les uns, le désespoir dans les autres, et l'indignation dans tous. Cependant sa naissance étoit illustre, sa fortune immense, son crédit prodigieux. Ces avantages, d'après le sophisme mis en principe par le sieur Target, auroient dû l'empêcher de franchir les bornes de la probité et de l'honneur. L'événement a prouvé le contraire; et ce moyen de défense, produit pompeusement comme irrésistible, s'évanouit devant les faits.

Si le Cardinal eût réfléchi sur ce que je viens de rapporter, on n'eût pas fait en son nom une observation outrageante pour moi, et qui ne prouvoit rien pour lui. Je puis dire au moins pour ma satisfaction, que la calomnie a eu beau se déchaîner contre ma famille, jamais elle n'a pu lui reprocher un trait de bassesse ; et les libelles forgés par mes ennemis n'ont fait qu'exciter l'indignation et le mépris des ames honnêtes, sans ternir aux yeux des gens sages l'honneur de mes aïeux.

Dans mes confrontations, j'ai cité à mes juges un trait particulier du Cardinal, infiniment moins odieux sans doute et moins cruel dans ses effets que la banqueroute frauduleuse du prince de Guémené, mais qui ne laissera pas que d'être condamné par tous ceux qui se piquent de délicatesse. Le Cardinal en est convenu lui-même en présence des juges, qui ne crurent pas devoir y arrêter leur attention : mes lecteurs me sauront gré peut-être de le mettre sous leurs yeux.

J'ai déja dit et je répète encore que le Cardinal de Rohan m'a donné en plusieurs occasions des preuves non équivoques de l'intérêt qu'il prenoit à mon sort. Lorsque la marquise de Boulainvilliers m'avoit présentée à ce Prince, c'étoit dans l'intention de l'engager à me faciliter les moyens d'améliorer ma fortune ;

fortune; et comme sa charge de grand aumônier de France mettoit à sa disposition la somme de seize cents mille livres, pour être distribuées à des familles nobles tombées dans l'indigence, ma protectrice avoit espéré que S. E., par égard pour mon nom, voudroit bien me mettre sur la liste des infortunés qu'elle étoit tenue de soulager.

Cet espoir ne fut pas déçu, et je dois encore au Cardinal une autre espèce d'obligation à laquelle le fait suivant, que j'ai promis de rapporter, a donné lieu. Le sieur Cerfbert, juif, préposé à l'approvisionnement des magasins de fourrages pour la ville de Strasbourg, ayant prié le Cardinal de lui faire obtenir le renouvellement de son privilége, qui étoit à la veille d'expirer, le Cardinal, à qui MM. de Ségur et de Vergennes ne pouvoient rien refuser, n'eut pas de peine à procurer de nouveaux pouvoirs à son protégé, qui par reconnoissance lui fit présent de 300,000 livres en billets sur la banque de Poissy. Ce Prince accepta cette somme, et c'est ce que je lui reproche. Comme il ne trouvoit personne pour escompter ces billets, il les offrit à un juif nommé Louis-Isaac Bert, que connoissoit M. de la Motte; mais ce juif ne voulant qu'en payer la moitié comptant, et lui fournir pour le reste des liqueurs et différentes espèces de

marchandises, ils ne purent tomber d'accord. Quelque temps après, j'appris que le Cardinal avoit été plus heureux. Ce prince m'écrivit à cette occasion une lettre très-obligeante, dans laquelle étoient inclus des billets pour la valeur de 30,000 liv., qu'il me prioit d'accepter. Comme il connoissoit ma délicatesse, il m'en fit l'offre de manière à me rendre le refus impossible. Il me dit entre autres choses, qu'une somme de 300,000 livres étant tombée dans ses coffres, sans qu'il eût lieu de s'y attendre, il ne croyoit pouvoir en remercier plus convenablement la providence, qu'en me priant d'en accepter une légère partie, et que je ne lui devois aucune reconnoissance, puisqu'il ne faisoit, en m'obligeant, que se ménager un plaisir de plus, etc. Voilà à quel titre il jugea à propos de me faire présent de cette somme, et ce fut à ce titre que je crus pouvoir l'accepter

On voit par ce qui précède, que le Cardinal savoit exiger, ou du moins ne pas refuser le prix des services que son crédit le mettoit à même de rendre.

En 1785, M. le Cardinal employa de nouveau sa médiation, pour la même personne, auprès des ministres, et obtint encore pour lui la continuation de son privilége. Il est à présumer que la prime qu'il reçut en cette

occasion, a été moins considérable que la première. Il m'envoya cependant 20,000 livres, et il fit présent d'une égale somme au baron de Planta.

Lorsque j'eus fait mention de ces circonstances en présence de mes juges, et que j'eus reconnu avoir reçu les sommes que le Cardinal m'avoit envoyées, je demandai que l'on fît comparoître le sieur Cerfbert pour rendre témoignage en ma faveur. On ne jugea pas à propos d'acquiescer à cette demande; sans doute parce qu'on ne l'avoit pas encore endoctriné, afin qu'il ne dérangeât point, par des aveux sincères, les combinaisons imaginées pour sauver le Cardinal, au prix de mon honneur. Mon conseil a fait mention dans mes mémoires des faits que j'ai avancés, et personne ne s'est présenté pour les démentir, quoique les noms des parties intéressées y fussent consignés, notamment celui du sieur Cerfbert. Il me semble qu'en prouvant que j'avois reçu des présens aussi considérables du Cardinal, je prouvois par-là même qu'il n'étoit point possible que le même homme m'eût envoyé dans des cartes, trois, quatre ou cinq louis; mais S. E. avoit besoin de cet expédient pour se tirer d'embarras, et il ne lui en a rien coûté de soustraire quelques zéros des sommes qu'il m'avoit pressé d'accepter, parce

qu'il lui auroit été un peu difficile, s'il n'avoit pas eu recours à cette supercherie, d'arriver au but qu'on lui avoit indiqué, et qu'il s'efforçoit d'atteindre.

On me reprochera sans doute encore d'abuser de la patience de mes lecteurs, par le désordre qui règne dans mes récits. Ce reproche, je me le suis déja fait cent fois; et cependant il est encore une circonstance que je ne puis m'empêcher de rappeler à leur souvenir. Qu'on me pardonne ces répétitions continuelles; elles sont inévitables dans un ouvrage où l'art n'a point été consulté, et où une infortunée s'est livrée, sans contrainte et sans mesure, à l'impulsion irrégulière d'un cœur navré de douleur. On n'a pas ignoré que j'ai reçu 500,000 livres en 1784 et en 1785; le Cardinal et le sieur Vilette eux-mêmes ont déclaré que j'avois eu cette somme en ma possession; et cependant l'arrêt qui me condamne porte que, dans le mois d'août 1785, j'ai reçu trois, quatre et cinq louis de la part du Cardinal! Cette calomnie a justifié ce prince, en même temps qu'elle m'a perdue.

Sans doute l'indignation que ces souvenirs excitent dans mon ame, sera partagée par ceux qui daigneront jeter les yeux sur l'histoire de ma vie; les impostures, aussi atroces qu'absurdes, qui servent de base à l'arrêt

porté contre moi, ne pourront pas échapper à leur pénétration. Ils plaindront une femme infortunée, injustement flétrie, chassée de sa patrie, dépouillée de tous ses biens par le complot le plus odieux qui ait jamais été tramé contre l'innocence sans appui. Il semble qu'ici devroit se terminer l'histoire de mes malheurs et de ma vie ; mes bourreaux ont consommé le sacrifice ; la victime est tombée sous leurs coups ; ils triomphent. Que me reste-t-il à dire de plus? Mais s'il n'a pas été en leur pouvoir de me faire plus de mal qu'ils ne m'en ont fait, ils n'ont pas cessé pour cela de me persécuter. Il est d'autres circonstances qui prouveront ce que j'avance, et je m'empresse d'en rendre compte.

Hélas! n'étoit-ce donc pas assez d'avoir été calomniée, dégradée, repoussée de la société, sans amis, sans les moyens de m'en faire, sans ressources quelconques, et de traîner dans l'opprobre ma misérable existence ; tandis que le cardinal de Rohan, disculpé par le même arrêt qui me condamne, a eu la permission de faire afficher et publier par-tout et son triomphe et ma disgrace? Falloit-il encore qu'il continuât à épuiser contre moi les ressources de la calomnie la plus atroce, lorsque j'étois mourante dans une infâme prison, maudissant le jour où j'étois née, celui où le

Cardinal s'étoit offert à mes yeux pour la première fois, et enfin maudissant tous ceux qui avoient concouru à ma perte ?

Avant la fatale époque de notre désunion, le Cardinal me prêtoit avec profusion les qualités les plus aimables. A l'entendre, j'étois une femme trop généreuse, trop douce, dont le caractère attachant étoit fait pour me conserver les amis que j'avois su me concilier. Les temps sont changés ! je ne suis plus cette femme dont il a vanté les vertus ; je suis une furibonde, un monstre femelle, capable de tous les vices, de tous les excès. C'est ainsi qu'une foule de folliculaires, pour plaire à la maison de Rohan, se sont permis de me représenter. La femme sensible, la femme aimable et attachante avoit disparu, et le monstre qui lui étoit substitué, étoit revêtu des formes les plus capables de révolter et d'inspirer l'horreur : on m'a dépeinte sordide, intrigante, dangereuse, vile, et cherchant toutes les occasions de m'approprier bijoux, or, argent, enfin tout ce qui me tomboit sous la main.

Le journaliste qui semble avoir été le plus dévoué aux intérêts du Cardinal, est le rédacteur de la *Gazette de Leyde ;* cette feuille vénale n'a jamais cessé de me calomnier : voici l'extrait d'un paragraphe imprimé dans

le n°. du 12 septembre 1786. *Il a été trouvé des bijoux chez madame de la Motte, que le mari trop pressé n'a pas eu le loisir d'emporter avec lui.* Absurdité ridicule ! je demanderai au rédacteur, combien de minutes de plus ou de moins il faut à un homme que l'on accuse d'emporter une partie de ses diamans, pour s'emparer de quelques bijoux de plus qu'il sait où trouver ? Ces bijoux que l'on a trouvés, ne sont pas autres que ceux que les parens de mon mari envoyèrent au domaine, pour pouvoir avec plus de sécurité garder ceux qu'ils n'envoyèrent pas.

La sœur de madame de la Motte, continue cette feuille, *qui étoit à la veille de se marier à l'époque de sa disgrace, perd un établissement, et partage sa mauvaise fortune. Cette jeune infortunée a depuis ce temps réclamé une partie des biens de sa sœur, qui provient d'une grande tante nommée madame de Varenne, cette succession n'ayant jamais été liquidée, et madame de la Motte ayant retenu la part qui devoit échoir à la réclamante. Sa demande a été écoutée ; elle vient d'obtenir une pension de 3000 livres, qui la mettra à l'abri du besoin pour le reste de sa vie.*

Des calomnies aussi odieuses et aussi révoltantes me forcent à donner un détail de tout

ce que j'ai fait pour ma sœur. Je devrois peut-être, par un sentiment de délicatesse, m'imposer à ce sujet un rigoureux silence; mais lorsqu'il s'agit de me disculper d'une imputation déshonorante, toutes les autres considérations ne doivent être que secondaires. Aurois-je pu penser qu'une sœur que j'ai chérie, se seroit aussi élevée contre moi ? Que de larmes j'ai répandues sur elle dans le sein de notre bienfaitrice commune, la marquise de Boulainvilliers, lorsqu'elle étoit encore à Fontette ! Ce furent mes prières et mes instances qui décidèrent cette dame à la prendre aussi sous sa protection, en l'arrachant à la misère et à des travaux indignes d'une descendante de tant de rois, et infiniment trop pénibles pour la foiblesse de sa constitution. Quels furent mes transports lorsque je la serrai contre mon sein pour la première fois, et que je lui donnai le doux nom de sœur ! Et seroit-ce cette sœur qui auroit accrédité une semblable calomnie? Je ne le crois pas ; mais si elle ne s'est pas rendue coupable de cette noirceur, pourquoi n'a-t-elle pas hautement démenti une assertion fausse, avancée avec tant d'impudence ?

Cependant, s'il est quelque personne qui me doive les égards de la reconnoissance et de l'attachement, c'est sur-tout ma sœur. Elle

sait avec quel zèle j'ai cherché à la rendre heureuse. Quelque temps après mon mariage (au mois de juin 1782), apprenant que le chagrin de se voir séparée de moi l'avoit rendue malade à Bar-sur-Aube, où elle étoit restée, j'engageai M. de la Motte à aller la chercher pour la ramener auprès de moi. A son arrivée, je lui donnai une femme-de-chambre, et quelque temps après je mis près d'elle une garde, voyant que sa maladie commençoit à devenir sérieuse. Indépendamment de ces attentions, je lui donnai une foule d'autres marques de ma tendresse pour elle. Tous les frais de sa maladie ont été à ma charge; les quittances que j'ai produites lors de mon fameux procès, sont des preuves incontestables de la vérité que j'avance. A l'époque de la maladie de ma sœur, j'avois alors à mon service trois femmes-de-chambre, et j'avois aussi un logement à Versailles. J'étois chargée dans le même temps de l'entretien de mon frère, comme je le dirai ci-après. Aussitôt après la guérison de ma sœur, je l'engageai à prendre sa pension dans un couvent, étant obligée de faire fréquemment le voyage de Versailles, pour solliciter l'appui des ministres, et suivre le projet que j'avois formé d'employer tous les expédiens dont il étoit en mon pouvoir d'user, pour recouver les

liens de ma famille. Ma sœur approuva ce conseil, et se rendit à l'abbaye de Jarcy.

En 1784 j'allai la voir à son couvent, et lui fis présent d'un rouleau de 50 louis. Comme elle me témoigna le desir de venir passer quelque temps à Paris, je me fis une vraie fête de l'emmener avec moi. Je ne me contentai pas de lui donner un logement ; j'y ajoutai des robes, une montre, et d'autres effets, pour près de mille écus. Bientôt le séjour de la capitale lui inspira du dégoût pour son couvent, et elle ne tarda pas à m'avouer qu'il lui en coûteroit beaucoup de se séparer de moi. Toujours empressée à seconder ses desirs, autant que le permettoient les circonstances, je lui proposai d'entrer chez les Ursulines de la place royale. Ce projet, d'accord avec ses vues, fut accueilli par elle avec reconnoissance, et je lui louai dans ce couvent un appartement que je fis meubler avec soin ; jusqu'au linge de table rien ne fut oublié : je lui donnai de plus une femme-de-chambre, et je m'engageai à lui faire une pension de 1800 liv. dont je payai la première année d'avance.

Voilà ce que j'ai fait pour elle ; voyons maintenant ce qu'elle a fait pour moi. Pendant ma détention à la Bastille, j'écrivis à ma sœur pour qu'elle eût à réclamer une dette de

40 louis, qu'une de mes amies m'avoit empruntés en sa présence. Cette dette fut acquittée par cette dame aussitôt que la demande lui en fut faite, ma sœur ne lui ayant pas caché que j'en avois le plus grand besoin, en l'assurant que je ne l'aurois point pressée de rendre cette bagatelle, si je n'y avois pas été forcée par les circonstances. Ma sœur reçut l'argent; mais elle ne jugea pas à propos de me le faire passer, ni même de m'en accuser la réception. Cependant j'avois le plus grand besoin de ces 40 louis; et voyant que je ne recevois aucune nouvelle à ce sujet, je pris le parti d'écrire à M. Doillot, pour l'engager à aller chez madame ***, et lui demander le paiement de ma dette. M. Doillot se rendit chez elle, et m'instruisit de ce qui s'étoit passé; mais je poussai la générosité jusqu'à ne faire aucun reproche à ma sœur, quoiqu'elle eût abusé si indignement de ma confiance.

Voici un autre trait, qui ne lui fait pas plus d'honneur que celui qui précède. J'avois trois robes chez ma couturière, dont l'une pouvoit valoir 25 louis; je la fis prier par M. Doillot de garder ces robes chez elle, jusqu'à ma sortie de la Bastille. Trois semaines après mon entrée à la Salpêtrière, je commençai à arrêter mes réflexions sur ce que devoit souffrir ma sœur, que je supposois être

profondément affligée de ma disgrace. Elle gémit maintenant, me dis-je ; elle pleure sur sa sœur infortunée, et sa situation est à quelques égards aussi malheureuse que la mienne.

Ces réflexions m'arrachoient des larmes, et je me plaignois à haute voix de la cruauté du sort, qui me séparoit d'une sœur chérie. Son nom, que je prononçois fréquemment à travers les sanglots d'un cœur déchiré, fit naître à quelques-unes de mes compagnes d'infortunes, l'idée de chercher à dissiper une partie de ma profonde tristesse, en me procurant les moyens d'écrire à cette sœur dont la séparation paroissoit me causer d'aussi vifs regrets. Elles me communiquèrent le projet qu'elles avoient formé de faire mettre à la petite poste une lettre pour elle, qu'elles m'engagèrent à écrire. Je traitai ce projet de chimère, mais elles m'assurèrent qu'il n'étoit rien moins qu'impossible ; en conséquence j'écrivis la lettre suivante :

« Souvenez-vous, Madame, que vous avez « prêté à votre sœur une somme de 7000 liv. « et n'oubliez pas de la réclamer sur le do- « maine.

« Les malheurs de votre sœur ont trop « vivement affecté ma sensibilité, pour que je « ne croie pas devoir vous rappeler cette cir-

« constance. Je suis, Madame, avec estime, la « plus tendre de vos amies. »

« *P. S.* Sur-tout, que personne ne voie ce « billet. »

Je n'avois d'autre motif, en écrivant cette lettre à ma sœur, que de lui indiquer le moyen de se procurer un léger dédommagement des chagrins que ma situation devoit lui faire éprouver, et j'avois imaginé qu'il suffisoit de réclamer les 7000 livres pour les recouvrer sans aucune difficulté. Cet espoir fut déçu. Au lieu de paroître n'agir que de son propre mouvement, de s'adresser directement aux personnes qui pouvoient faire droit à sa demande, et sur-tout de ne point montrer la lettre anonyme, comme elle en étoit priée, à peine l'eut-elle reçue, qu'elle se rendit sur le champ chez M. Tillet, sans prévoir ce qui pouvoit résulter de cette indiscrétion, et lui fit voir le billet, en l'assurant qu'elle reconnoissoit l'écriture, qu'elle étoit de ma main, et qu'elle l'avoit reçue par la petite poste. Elle lui dit en même temps, qu'en effet je lui étois redevable de ladite somme de 7000 livres, et le pria d'en faire la demande en son nom à M. le baron de Breteuil.

M. Tillet, dès que ma sœur eut pris congé

de lui, se rendit à la Salpêtrière, et fit des reproches sévères aux supérieures et aux sœurs, au sujet de la liberté qu'elles me laissoient d'écrire des lettres. Elles eurent beau lui marquer leur étonnement, assurer M. Tillet qu'elles ne me donnoient ni plumes, ni encre, ni papier, et que quand même j'aurois trouvé le secret d'écrire malgré les précautions qu'elles prenoient pour m'en empêcher, il me seroit impossible d'envoyer mes lettres à la petite poste, et conséquemment de les faire parvenir à leur adresse, puisque tout autre moyen étoit également impraticable pour cet effet; M. Tillet, malgré tout ce qu'elles purent dire pour se justifier, demeura persuadé que j'avois écrit, et il réussit à en convaincre les sœurs, en ajoutant qu'il ne vouloit plus me voir. A peine fut-il sorti, qu'elles vinrent m'accabler des reproches les plus sanglans, et m'annoncer que M. Tillet, courroucé contre elles et contre moi, avoit juré de ne plus me voir.

Dans la situation où je me trouvois, il ne pouvoit rien m'arriver de plus affreux, puisque je devois à ses douces consolations le peu de courage qui me restoit. Il ne tint que trop bien sa promesse, et un mois s'écoula sans que je le visse reparoître. Le désespoir s'empara de mon ame, et mon existence me de-

venant insupportable, je cherchai à en abréger le cours. Ne pouvant m'ôter la vie d'une manière violente, je formai le résolution de me laisser mourir de faim, et pendant la nuit, à dessein d'éloigner de moi le sommeil, je me couchai sur le pavé de ma loge. Les sœurs ne pouvant se défendre d'un sentiment de compassion en me voyant dans cet état, essayèrent envain de calmer mon désespoir; et comme leurs prières et leurs menaces étoient également infructueuses, elles s'adressèrent à madame Victoire, présumant que sa présence rameneroit le calme dans mon cœur.

Cette supérieure recula d'horreur à ma vue, tant mon teint pâle et livide, mon corps exténué et mes regards mourans offroient un douloureux spectacle. Elle me parla avec bonté, et voulut me rappeler à l'amour de la vie. « Ha ! laissez-moi mourir, dis-je d'une voix foible, et à peine assez élevée pour être entendue. « La vie m'est à charge. Le « tombeau sera le terme de mes douleurs, et « il me tarde d'y descendre. » La supérieure attendrie me quitta, en me promettant que bientôt je reverrois M. Tillet. Les transports de mon désespoir ne s'étoient appaisés que pour faire place à la plus sombre et la plus effrayante mélancolie: tous les hommes m'étoient devenus odieux, et je refusai de pa-

roître devant M. Tillet, lorsqu'il demanda à me voir. « Qu'on me laisse en proie à toutes « les horreurs de ma situation, m'écriai-je lorsque l'on m'eut annoncé cette nouvelle; « non, je n'écoute rien. Malgré les intentions « les plus pures, je me suis vue traitée comme « la dernière des misérables. Hé! que me parle- « t-on de consolations ? Il n'en est plus pour « moi ! Dites cependant à M. Tillet, ajoutai- « je d'une voix attendrie, que jusqu'au der- « nier moment de ma vie la reconnoissance « que je dois à ses bons procédés a mon égard « ne sortira point de mon cœur; mais dites- « lui aussi qu'il a été injuste, et que cette « injustice accélérera ma mort. »

M. Tillet vint me trouver, accompagné par la respectable madame Victoire; et, ne pouvant me dérober à ses regards, je lui reprochai son injustice envers moi; mais je le fis en termes si mesurés, que c'étoit moins des reproches, que les plaintes et les gémissemens d'un cœur ulcéré. Hélas ! je ne tardai pas à être convaincue que j'étois injuste moi-même en le soupçonnant de l'être: cet homme respectable et bienfaisant ne vouloit que me servir, et sa rigueur étoit celle d'un père qui n'afflige sa fille que pour lui épargner des chagrins plus cuisans. Dans tout ce qu'il avoit fait, il n'avoit eu que mon intérêt en vue; il

craignoit,

craignoit, peut-être avec raison, que si on ne m'ôtoit pas les moyens d'écrire, je ne m'en servisse pour achever de me perdre. Comme il avoit fréquemment été témoin des plaintes que je faisois contre la Reine, il étoit tout naturel qu'il me présumât capable de les répéter en présence d'autres personnes moins discrettes, qui peut-être se seroient fait un mérite d'en instruire Sa Majesté.

Voilà ce qu'il voulut prévenir; et en cela il entroit dans les vues de M. de Breteuil, qui se proposoit d'engager la Reine à prier le Roi de me faire transférer dans un couvent. Je ne tardai pas à être à même d'apprécier toute la noblesse et la générosité d'une semblable conduite. J'en remerciai M. Tillet mille et mille fois; je l'embrassai; je le nommai mon père; nous nous pardonnâmes mutuellement, et tout fut oublié.

Pour sceller cette réconciliation je le conjurai de prendre aussi ma sœur sous sa protection, et de partager entre elle et moi les preuves de son amitié; il me sut un gré infini de ce désintéressement, et me promit de ne laisser échapper aucune des occasions qui pourroient se présenter pour la servir auprès de M. de Breteuil. En effet, il réclama en son nom les 7000 livres que je reconnoissois lui devoir; et non-seulement il en obtint le

paiement, mais il lui fit remettre 35,000 liv. que j'avois à la Bastille, et dont on s'étoit emparé, à condition qu'elle me feroit une rente annuelle de vingt-cinq louis.

J'ignore quels furent les motifs qui portèrent M. de Breteuil à exiger péremptoirement cette condition : peut-être vouloit-il la contraindre à placer cette somme, parce qu'il craignoit qu'elle ne fût dissipée bientôt, par les suites d'une confiance aveugle dans les principes d'un certain eclésiastique qui passe pour un des hommes les plus cupides et les plus avares qui existent, et qui de plus est surchargé de dettes.

Cet eclésiastique, que l'on nomme l'abbé de Phalf, avoit cultivé la connoissance de ma sœur, et s'étoit ménagé peu à peu un grand ascendant sur son esprit. Elle ne faisoit rien sans le consulter, et il dirigeoit entièrement ses démarches dans tout ce qui avoit rapport au projet de recouvrer nos biens. M. de Breteuil, qui craignoit peut-être que l'abbé ne finît par s'approprier une partie de la somme qui avoit été remise à ma sœur, crut devoir obvier à cet inconvénient, en exigeant que l'annuité qu'elle devoit me payer me fût assurée par un contrat de rente sous le nom d'Angélique, dont j'ai déja eu si souvent l'occasion de parler dans le cours de cette histoire.

J'avoue que je me sentis piquée contre M. de Breteuil, lorsque M. Tillet me fit part de cet arrangement; et je trouvai qu'il étoit très-injurieux pour ma sœur, en ce qu'il supposoit plus de confiance dans la probité d'Angélique que dans la sienne. Quoi qu'en disent mes ennemis, j'ai donné dans toutes les circonstances de ma vie des preuves non équivoques d'un parfait désintéressement, et j'ose dire que s'il est une vertu qui me caractérise, c'est celle-là plus que toute autre. Ma sœur a obtenu plus de 5000 liv. de rente sur mes biens; son avide agent s'étoit imaginé que, devant passer le reste de mes jours dans une prison, je ne ferois aucune difficulté d'entrer dans toutes ses vues, et que je signerois aveuglément tout ce qu'il lui plairoit de me présenter.

Je joins ici une des lettres que m'a écrites cet intrigant, dont je rejetai avec indignation et les projets et les offres.

LETTRE DE L'ABBÉ DE PHAFF.

Paris, le 11 septembre 1787.

« MADAME,

« C'est avec une joie sincère que madame « votre sœur et moi apprenons votre arrivée « dans l'asyle après lequel vous soupiriez :

« enfin tout est bien et nous sommes contens.

« Hélas! que dis-je? non tout n'est pas bien. « La détresse où vous avez trouvé votre mari, « la nécessité qui vous force à demander des « secours à madame votre sœur, ne sont que « des malheurs trop réels. Mais je vois bien « que vous ne connoissez pas sa situation, et « que vous ignorez qu'elle manque elle-même « du nécessaire. A la vérité, M. Tillet a dû « vous apprendre que j'avois obtenu, pour « madame votre sœur, une rente de 3000 liv. « sur le montant de l'argent qui vous a été « enlevé à la Bastille. J'étois même parvenu « à en faire assurer 600 sur votre tête, dans « la persuasion que vous seriez bientôt con- « duite dans un couvent, comme le publioient « par-tout des milliers de personnes distin- « guées. Eh bien, madame, nous n'avons pas « encore touché cette somme, et malgré les « sollicitations de plus de cent personnes que « j'ai mises aux trousses des ministres, le « contrat est encore à faire.

« J'ai formé une autre demande, qui doit « rapporter 14 à 1500 liv., tant sur vos meubles « que sur votre argenterie, et j'ai pleinement « réussi; mais on veut absolûment que cette « somme soit placée à fonds perdu, ainsi que « les 3000 liv. Dieu sait quand madame votre « sœur en recevra quelque chose.

« Si vous aviez voulu me faire passer ce « que je vous ai demandé lorsque vous étiez « encore dans votre infâme prison, madame « votre sœur n'eût peut-être pas été réduite « au triste état où elle se trouve en ce mo- « ment-ci, parce qu'elle eût été à même de « recevoir des secours, et vous-même ne « seriez pas restée sans assistance. Vous auriez « actuellement devant vous une douzaine de « mille livres, que vous n'avez pas. Mais peut- « être qu'en s'y prenant avec un peu d'adresse, « il ne seroit pas encore trop tard... Il me « vient une idée... et je vous quitte, pour « aller prendre conseil à ce sujet.

« Je rentre, madame la Comtesse: je viens « de consulter des gens consommés dans les « affaires.—Oui, il en est encore temps. Mais « je ne dois pas omettre de vous informer « d'abord que votre sœur est venue à Paris, « qu'elle a gagné le procès qu'elle avoit avec « les agens du domaine, pour votre maison « de Bar-sur-Aube; et d'après ce succès, je « ne doute pas que si elle ne fait point de « bévues, nos projets ultérieurs n'aient une « issue également favorable.

« Je joins à cette lettre le modèle d'un « acte qu'il sera expédient que vous, ou que « votre mari, transcrive en entier, sur la « feuille de papier que je vous envoie, en y

« ajoutant l'un et l'autre votre signature,
« avec ces mots : *approuvé l'écriture.* Vous
« voudrez bien me le renvoyer sur le champ ;
« et en vertu de cet acte, qui sera censé ar-
« river à madame votre sœur, de l'île de
« France, je réclamerai en son nom, comme
« ayant le droit de partager avec vous la
« succession de M. votre frère, et le paiement
« de la moitié de la somme qui est spécifiée
« dans ledit acte. L'affaire ne sera pas longue,
« et avec ce qui vous tombera en partage,
« vous pourrez attendre que la fortune vous
« soit plus propice, et madame votre sœur
« aura de quoi suffire à ses besoins les plus
« pressans.

« Envoyez-moi cet acte le plus tôt possible,
« il n'y a pas un moment à perdre. Je formerai
« alors une demande, et je la suivrai avec
« ardeur; heureux si je puis réussir et vous
« rendre par là un service important, qui
« puisse vous convaincre, madame la Com-
« tesse, de mon profond respect et de mon
« parfait dévouement.

« Je serois au comble de mes vœux, s'il
« m'étoit possible de me rendre auprès de
« vous ; mais vos intérêts et ceux de madame
« votre sœur me clouent ici. Je voudrois bien
« que vous remissiez, jusqu'à mon arrivée,
« à publier vos mémoires, prévoyant que je

« ne vous serois pas inutile dans les arrange-
« mens à prendre à ce sujet. La première
« chose à faire est de m'envoyer l'écrit, et
« quand je l'aurai employé à l'usage auquel
« je le destine, je vous porterai moi même
« l'argent qui doit vous revenir. En attendant,
« hâtez-vous de préparer les matériaux pour
« le mémoire que vous vous proposez de
« mettre au jour. Je ne peux pas vous en dire
« davantage par écrit ; mais croyez-moi, et vous
« vous vous en trouverez bien.

« Si vous éprouvez une trop grande ré-
« pugnance à copier l'écrit ci-joint, vous
« pouvez vous contenter de le signer, en
« ajoutant l'un et l'autre, avant votre signa-
« ture respective, *approuvé l'écriture ci-*
« *dessus ;* et de l'autre côté en insérant entre
« deux lignes au bas de la page, ces mots *bon*
« *pour* 42,000 *liv.*, avec les lettres initiales de
« vos noms, et une paraphe. Mais le plus sûr
« est de copier l'écrit sur la feuille de papier
« que je vous envoie à cet effet. Il me tarde
« de recevoir votre réponse. J'ai l'honneur
« d'être, etc. »

Modèle de l'Acte inclus dans la Lettre.

« Nous soussignés Marc-Antoine de la
« Motte, et Jeanne de Saint-Remy de Valois
« son épouse, de lui spécialement autorisée

« à l'effet des présentes, ayant cejourd'hui « réglé définitivement les différens comptes « et états des prêts et avances que M. le baron « de Valois notre frère et beau-frère nous a « faits en différens temps, tant avant que « depuis notre mariage, comme aussi pour « les différens paiemens qu'il a faits de sa « propre poche à chacun de nos créanciers; « reconnoissant devoir bien légitimement à « mondit sieur le baron notre frère et beau- « frère, la somme de *quarante-deux mille* « *livres*, nous promettons et nous obligeons « de lui payer ladite somme à volonté, ou « en plusieurs paiemens, à son choix et à sa « volonté, toutefois après le premier avril « mil sept cent quatre-vingt-cinq: pour lequel « paiement nous nous obligeons et affectons « tous nos biens, meubles et immeubles, « présens et à venir; promettant en outre de « lui renouveler ces présentes par-devant « notaire, à la première réquisition qui nous « sera faite, dont reconnoissance et obliga- « tion. A Paris, ce quatre avril mil sept cent « quatre-vingt-trois. »

Voilà un de ces expédiens ingénieux qui ne peuvent entrer que dans la tête d'un homme adroit, dans un moment de crise. Il est fâcheux que la partie morale du plan ne soit

pas aisée à justifier. C'est cependant un eclésiastique, un homme tenu par état de donner l'exemple d'une probité irréprochable, qui m'a fait, sans rougir, de semblables propositions ! On devine quels sentimens elles ont dû exciter dans un cœur comme le mien. Cette lettre resta sans réponse ; je ne daignai pas m'en occuper.

La détresse dans laquelle je trouvai M. de la Motte, en arrivant à Londres, me determina à écrire quelque temps après à ma sœur, pour l'informer du fâcheux état de nos affaires, etc. et la prier de me faire passer celles de mes robes qu'elle avoit prises chez la couturière, et que j'avois confiées à ses soins. Elle répondit à ma lettre en me répétant les propositions que l'abbé de Phaff m'avoit déja faites ; je m'empressai d'y répliquer, et je le fis de la manière suivante.

Londres ce . . .

« L'infortune ne pourra jamais, ma chère « amie, m'entraîner au-delà des bornes de « la plus stricte probité, et M. de la Motte « pense de même que moi à cet égard. J'ai « dit, j'ai prouvé dans mon procès, que loin « que mon frère m'ait rendu aucun service, « c'est moi au contraire qui lui en ai rendu « d'importans. A commencer de l'année 1783,

« j'ai payé en tout 50,000 livres de dettes « qu'il avoit contractées. Comme j'ai fourni « des preuves de la vérité de ce que j'avance, « je ne consentirai jamais à me rétracter, en « lui substituant une imposture dont je suis « incapable, etc. »

Angélique, qui a l'ame naturellement compâtissante, et que j'ose croire moins coupable qu'elle ne l'a paru l'être envers moi, n'eut pas plutôt été instruite par M. Tillet de la triste situation à laquelle nous étions réduits, qu'elle alla trouver ma sœur, pour tâcher de l'attendrir et la déterminer à nous rendre justice; elle lui fit même écrire par plusieurs personnes qui avoient quelque ascendant sur son esprit; mais toutes ces démarches n'aboutirent qu'à la convaincre de l'insensibilité d'une sœur qui me devoit toute sa tendresse et sa reconnoissance. Angélique, après une infinité de tentatives, toutes également infructeuuses, se rendit chez M. Tillet, à qui elle fit part de l'inutilité de ses efforts. Ce respectable ecclésiastique fut d'autant plus indigné de la conduite de ma sœur, qu'il savoit, à n'en pouvoir douter, que M. de Villedeuil venoit de lui envoyer 16,000 liv. sur la valeur de mes biens. La pauvre Angélique supplia M. Tillet de lui remettre l'argent

qu'elle avoit déposé entre ses mains, et cette bonne fille m'envoya sur le champ huit louis. Ce généreux procédé, et sur-tout la délicatesse qu'elle y mit, ne me permettront jamais de croire qu'elle ait agi d'après son cœur dans ce qu'elle a fait depuis contre mes intérêts. Je suis convaincue qu'elle n'a suivi, en cette occasion, que l'impulsion qui lui a été donnée par des gens acharnés à me nuire. Oui, j'aime à le croire et à le dire, jamais Angélique ne se fût portée à de semblables démarches, si on n'eût pas fasciné ses yeux et surpris sa bonne foi.

La conduite d'Angélique auroit dû être une leçon pour ma sœur, et la faire rougir de se voir surpasser par cette fille en grandeur d'ame et en générosité à l'égard d'une infortunée, que son premier devoir étoit de secourir. Mais elle avoit oublié que c'étoit à moi qu'elle devoit sa fortune et tout ce qu'elle possédoit. Par une fatalité singulière attachée à mon existence, presque tous ceux que j'ai comblés de bienfaits, se sont plû à me faire presque autant de mal que mes plus cruels ennemis.

Il est évident que ce paragraphe de la *Gazette de Leyde*, que j'ai cité plus haut, et dans lequel il est parlé d'une succession enlevée par moi à ma sœur, a été envoyé au rédac-

teur de cette feuille par l'abbé de Phaff, dont ma sœur suivoit aveuglément les conseils. Il a voulu me dépeindre à leurs yeux comme une femme dure, injuste, pour qui rien n'est sacré. Mais la honte dont il a cherché à me couvrir a rejailli jusque sur celle dont il croyoit servir les intérêts, au prix de ma ruine.

Je dois faire observer à mes lecteurs que l'auteur de ce paragraphe, en parlant de la prétendue succession qu'on m'a fait enlever à ma sœur, cite le nom d'une dame de Varence, comme étant la personne qui étoit morte. Jamais je n'ai eu de tante qui ait porté ce nom, et voici probablement ce qui a pu donner lieu à cette erreur.

J'ai dit dans un mémoire que j'écrivis en 1785, que M. le Cardinal de Rohan avoit pris mes intérêts en main; qu'il travailloit entre autres à me faire recouvrer la succession de mon grand oncle, le marquis de Vienne, mort à Bourges, capitale du Berry. Mon frère m'avoit donné sa procuration pour procéder en son nom au recouvrement de cet héritage; mais, n'ayant pas un besoin d'argent très-pressant, et n'étant pas munie de tous les titres nécessaires, je ne fis point les démarches suffisantes pour me procurer ces titres, et l'affaire est restée là. Ma sœur a été par-

faitement instruite, dans le temps, et de mon dessein de recouvrer ces biens, et des motifs qui me l'ont fait abandonner ; je suis donc autorisée à lui en vouloir, pour ne s'être pas empressée de désavouer des bruits aussi injurieux à mon honneur, qu'ils sont contraires à la vérité.

Dans d'autres feuilles, on me prête le caractère d'une femme intrigante, tant mes ennemis ont su faire jouer de ressorts différens pour me représenter sous d'odieuses couleurs. Mais je le demande à tous ceux qui sont disposés à me répondre de bonne foi, étoit-ce à l'âge que j'avois alors, que je pouvois être propre à diriger l'intrigue dans laquelle je me suis trouvée compromise ? Etoit-il vraisemblable qu'à vingt-huit ou vingt-neuf ans, je pusse être initiée dans toutes les finesses d'un art si difficile à saisir ? J'ai déja mis ma conduite sous les yeux de mes lecteurs ; je les prie de se rappeler encore les divers incidens de ma vie, et d'examiner ensuite si mes démarches sont celles d'une intrigante, et si j'ai mérité ce que l'on m'a fait souffrir.

On peut observer que la marquise de Boulainvilliers s'est chargée, tant qu'elle a vécu, du soin de solliciter pour nous les personnes dont le crédit pouvoit nous faire rentrer dans nos droits, de sorte qu'à sa mort je me vis

obligée de me présenter chez ceux à qui elle m'avoit recommandée, pour les engager à me continuer une bienveillance qu'ils m'avoient accordée jusqu'alors, par considération pour elle.

La mort de ma bienfaitrice arriva en décembre 1781 : alors je commençai la pénible tâche de solliciteuse auprès des ministres, etc. Le but de mes démarches étoit légitime; c'étoit le patrimoine de mes ancêtres, que je réclamois pour mon frère, pour ma sœur, et pour moi. Jamais l'intérêt n'a pu me faire mendier pour d'autres, des graces qu'il m'eût été peut-être facile d'obtenir ; mais l'infortuné qui n'avoit pour lui que ses malheurs, trouvoit en moi une amie toujours disposée à embrasser sa cause. Je défie qui que ce soit de prouver que j'aie jamais mis un prix aux services que j'ai rendus. La seule récompense que j'ai désirée, la seule que j'ai obtenue, et dont j'ai joui avec délices, a été le plaisir pur, la noble satisfaction d'être utile à mes semblables. Je crois avoir démontré clairement, dans le cours de ma procédure, ce que je viens d'avancer. Est-il une seule personne de bonne foi, qui puisse me refuser un cœur sensible et compâtissant ?

Eu égard aux relations du Cardinal avec la Reine, on sait combien j'ai gémi d'être com-

promise dans une affaire dont les apparences étoient contre moi, et les présens que je recevois de ma Souveraine n'étouffoient pas les murmures de ma délicatesse. On n'ignore pas non plus que j'ai rejeté l'offre qui m'a été faite par le sieur de la Porte, au nom des joailliers; et je vais rapporter un autre trait qui viendra à l'appui de l'opinion que je me permets de conserver sur la rectitude de mes sentimens.

Le même M. de la Porte m'ayant parlé un jour de je ne sais quel plan, me présenta un papier dont il me pria de faire lecture, pour ensuite en donner communication au Cardinal. « Moi, Monsieur, lui dis-je avec un « éclat de rire, moi parcourir ce long mé- « moire ! Je n'entends rien aux affaires. Je « veux bien recommander l'*affaire* et les per- « sonnes intéressées au Cardinal; mais la dé- « tailler, cela n'est pas possible. » Je tins ma promesse; et, à ma recommandation, S. E. reçut MM. Perins, négocians de Lyon, auteurs du plan en question, les accueillit avec bonté, et se chargea de leur affaire.

La réussite de ce plan devoit rapporter un million au Cardinal, plusieurs millions à la Reine, des sommes assez considérables à M. Achette, à M. de la Porte, à deux ou trois autres personnes et à moi. Le sieur de la Porte

et le sieur Grenier ont été forcés de convenir de ce fait dans leurs dépositions, quoique le cardinal de Rohan ait persisté à le nier. Ils convinrent aussi que MM. Perins, qui croyoient me devoir beaucoup de reconnoissance, ayant demandé à M. de la Porte si un présent en espèces pourroit m'être offert, et apprenant par sa réponse qu'ils ne parviendroient jamais à me le faire accepter, ne voulurent pas blesser ma délicatesse, et résolurent de m'envoyer quelques étoffes de prix, dans l'espoir qu'un pareil cadeau n'essuieroit point un refus de ma part. En conséquence, ces négocians firent fabriquer une étoffe précieuse, évaluée 14,000 livres, qu'ils me prièrent d'accepter comme le gage de leur gratitude. Les sieurs de la Porte et Grenier ont en outre déclaré que j'avois mal accueilli ce présent, et que j'avois écrit trois lettres aux négocians, pour les prier de faire reprendre ce qu'ils avoient eu l'honnêteté de m'envoyer, parce que leur affaire n'étant pas terminée, je ne croyois pas pouvoir accepter ce qui m'étoit offert par eux.

J'ai conjuré instamment mes juges de se procurer ces lettres, qui seroient devenues des preuves non-équivoques de mon désintéressement, et qui serviroient encore à démontrer que j'étois bien peu propre à négocier ces sortes

sortes d'affaires, si lucratives pour les intrigans en faveur, parmi lesquels mes détracteurs ont bien voulu m'assigner un des premiers rangs.

Je ne m'arrêterai pas ici sur le refus que j'ai fait des 100,000 livres qui m'avoient été offertes par les joailliers; mes juges n'ont pas pu douter de ce fait, les preuves en sont incontestables : cependant je crains, malgré tant de circonstances qui attestent mon désintéressement, que par les rumeurs vagues qui ont occupé le public, les personnes qui ne me connoissent pas ne me croient telle qu'il a plu à mes ennemis de me représenter. Mais j'ose aujourd'hui me livrer à un espoir consolateur, que le sentiment de mon innocence justifie. J'ose penser que ceux qui liront cette histoire de ma vie, prendront de moi une opinion différente de celle qu'ils ont eue jusqu'à présent, et qu'ils reconnoîtront que mon caractère a été méconnu et honteusement outragé par mes détracteurs. L'esprit de l'intrigue n'est pas le mien ; il faut une méthode, une suite de combinaisons et de mesures dont je suis incapable. Qu'on daigne me suivre depuis mon entrée dans le monde, jusqu'à la catastrophe qui me l'a rendu odieux, on verra qu'à l'époque de la négociation du collier, j'étois encore trop novice

pour prendre de mes propres aîles un vol si hardi. J'y eusse été portée par inclination, que mon expérience n'auroit pu marcher de concert avec elle. Ce n'est que peu à peu que je me suis lancée dans le tourbillon du grand monde, et j'avois plus de vingt-cinq ans lorsque je me hasardai d'y porter mes premiers pas; pouvois-je être, à vingt-huit, consommée dans un art qui demande une étude si réfléchie, une prévoyance si étendue, une patience si ferme, et tant d'autres qualités incompatibles avec ma vivacité, mon étourderie, etc.? Non, la transition eût été trop subite, le phénomène n'est pas croyable: une révolution trop étonnante auroit dû s'opérer dans mon caractère, pour le changer dans un espace de temps aussi court.

Je crois en avoir assez dit pour pulvériser les fausses imputations de mes détracteurs. Mais fussé-je telle que mes ennemis me représentent, est-il un cœur assez dur pour me refuser un sentiment de pitié dans l'état où je suis réduite? Il est encore d'autres humiliations qui ont comblé la mesure de mes malheurs. Ce n'est pas assez d'avoir été en butte à la haine d'ennemis puissans, des gens de la lie du peuple se sont élevés contre moi, et ont dirigé contre ma personne tous les traits de la malignité la plus noire. A peine arrivée

en Angleterre, je reçois un paquet contenant une lettre anonyme qui m'injurioit d'une manière affreuse, et une caricature au bas de laquelle étoit mon nom. Le premier sentiment que j'éprouvai fut un mouvement d'indignation, mais je le réprimai bientôt, et le mépris le plus profond lui succéda. Le hasard me fit connoître l'auteur de ce tour infâme. Une infortunée nous ayant été recommandée, à M. de la Motte et à moi, par M. l'abbé Gamboni, nous lui donnâmes deux guinées; et ce fut elle qui nous apprit que la lettre et la caricature étoient de l'invention de son mari, appelé Costa, qui mettoit son bonheur suprême à se permettre de semblables noirceurs. Je ne dirai que peu de mots d'un homme que M. de la Motte a suffisamment démasqué dans mon mémoire. Non content d'avoir publié un affreux libelle contre la Reine, il s'avisa d'écrire à M. Barthélemy, chargé d'affaires de la cour de France à Londres, pour lui annoncer que M. de la Motte faisoit imprimer un libelle injurieux contre Sa Majesté, mais qu'il lui seroit possible d'en empêcher la publication, si le gouvernement vouloit lui promettre une récompense proportionnée à l'importance du service qu'il s'engageoit à rendre.

Costa ne recevant point de réponse, entra en fureur, vomit les invectives les plus outra-

geantes contre les ministres, et finit par leur envoyer un exemplaire d'un libelle qu'il prétendit avoir été publié par M. de la Motte. La femme Costa et l'abbé Gamboni nous en remirent deux, dont un fut porté par mon mari à M. Barthélemy, qui l'instruisit des démarches qu'avoit faites Costa, et du peu de succès qu'il avoit eu.

Costa ne tarda pas à être informé du parti qu'avoit pris M. de la Motte, et, résolu de se venger à quelque prix que ce fût, alla prêter serment qu'il lui devoit cent guinées, pour lesquelles mon mari donna caution; mais lorsque le temps du paiement fut arrivé et qu'il fallut prouver l'authenticité de la dette, Costa, au lieu de comparoître, jugea à propos de prendre la fuite. Non qu'il eût abjuré sa haine et qu'il nous eût oubliés; des lettres qu'il nous fit parvenir, écrites avec une virulence et une grossièreté révoltantes, tant contre M. de la Motte que contre moi qu'il n'avoit jamais vue, prouvoient, sans équivoque, qu'il n'avoit pas renoncé à s'occuper de nous.

Cependant les torts du mari ne fermèrent pas mon cœur à la compassion pour la misère de son épouse. A l'insu de M. de la Motte, je la logeai chez moi, et pendant seize à dix-huit mois, elle partagea le pain de mes domestiques, sans exiger qu'elle les aidât en

rien. Je lui donnai même sept guinées et demie pour s'acheter des habits; et quand les circonstances ne me permirent plus de la garder chez moi, je ne lui annonçai cette nouvelle qu'avec le plus sincère regret, et je lui fis encore présent de deux autres guinées avant de nous séparer.

Quelques mois après cette époque, comme elle étoit parfaitement instruite de tout ce qui étoit relatif à l'affaire de mon mari avec M. d'Adhemar, ambassadeur de France, et son secrétaire M. d'Aragon, je la priai d'en faire la déposition que je joins ici, comme venant à l'appui de la justification de M. de la Motte.

AFFIDAVIT DE MADAME COSTA.

Londres, le 9 décembre 1788.

« MIDDLESEX.

« Je soussignée Benjamina Costa, dépose et « affirme ce qui suit : que le 3 d'avril 1786, « je partis d'Edimbourg à dessein d'aller re- « mettre à Paris un paquet de lettres prove- « nant de M. de la Motte, à un avocat nommé « Doillot; qu'après m'être acquittée de ladite « commission, munie de la réponse dudit M. « Doillot au comte de la Motte, je repris

« la route d'Angleterre ; que dans la ville « d'Aire en Artois, je me vis arrêter par des « gens appartenans à la police de Paris, qui « me ramenèrent dans cette capitale, où je « fus conduite à la Bastille ; qu'après un em- « prisonnement de deux jours, on vint me « prendre pour me mener chez M. de Bre- « teuil, un des ministres d'état, qui me dit « avoir reçu une lettre de mon mari, qui, « ajouta-t-il, a beaucoup de confiance en vous. « Il me renvoya alors au Lieutenant de Police, « qui devoit me remettre cent louis en or, ce « que fit ce dernier, après avoir pris en ma « présence copie de la lettre que M. Doillot « m'avoit donnée pour remettre au comte de « la Motte ; qu'alors je fus renvoyée sous es- « corte d'exempts de Police, qui m'amenèrent « en poste à Calais, où je m'embarquai pour « passer en Angleterre ; et à mon arrivée à « Londres, j'eus une audience du comte d'Ad- « hemar, à qui la police de Paris m'avoit « référée pour prendre mes instructions. Son « Excellence m'enjoignit de dire à mon mari « qu'il falloit qu'il prît une maison à New- « castle-sur-Tyne, pour faciliter l'enlèvement « de M. de la Motte, et que ma fortune seroit « la suite du succès de l'entreprise, ajoutant « que le sieur d'Aragon partiroit le lendemain « pour Newcastle. — Qu'après être arrivée

« moi-même dans cette ville, j'entendis dire « à mon mari qu'il avoit reçu mille guinées « des mains de M. d'Aragon, secrétaire d'am- « bassade, de laquelle somme il avoit en sa « possession pour la valeur de neuf cents qua- « rante guinées en billets, M. d'Aragon s'en « étant réservé soixante. Que mon mari m'in- « forma qu'il devoit recevoir encore dix mille « livres sterlings, lorsqu'il auroit livré ledit « comte de la Motte à la Police de France, « à la réserve d'une cinquantaine que ledit « sieur d'Aragon devoit en soustraire pour « son compte. Que mon mari avoit été pressé « par ledit sieur d'Aragon, d'administrer audit « comte de la Motte le contenu d'une certaine « phiole qui devoit procurer audit Comte un « sommeil de vingt-quatre heures, pendant « lequel temps il lui seroit facile de le faire « mettre dans un sac, pour le porter à bord « d'un vaisseau prêt à faire voile, et sur lequel « se trouvoit un nommé Surbois, exempt de « la Police de France; que mon mari refusa « absolument de faire prendre au comte de « la Motte le contenu de la phiole. Que le « prétexte auquel on eut recours pour faire « avancer ledit vaisseau dans le port de New- « castle (dont tout l'équipage étoit des gens « de la Police), étoit de prendre des rensei- « gnemens sur le charbon de terre. Que mon

« mari ayant fait part au Comte de tout le « complot, ce dernier ne voulant pas qu'il « perdît la somme qui lui avoit été promise, « lui permit d'agir de concert avec les gens « envoyés pour se saisir de sa personne ; qu'en « conséquence de cette résolution, nous nous « rendîmes tous à Londres, où mon mari eut « une conférence dans un fiacre avec M. d'Ad- « hemar et son secrétaire d'Aragon, confé- « rence dont le sujet, selon les apparences, « étoit le projet d'enlèvement du comte de « la Motte. En foi de quoi je signe la présente « attestation.

« BENJAMINA COSTA. »

Assermentée devant moi, ce 9 décembre 1788.

WM. HYDE.

Tant que cette femme fut logée chez moi, où elle subsistoit à mes dépens, j'eus la délicatesse de ne pas exiger qu'elle fît cette déclaration ; ce ne fut que quand elle se trouva dans une situation qui la mettoit à l'abri du besoin, que je l'envoyai chercher pour lui en faire la demande. Madame Costa s'empressa de me procurer cette satisfaction. Sans espoir de récompense et sans impulsion quelconque, elle fit cette déclaration, d'abord en présence de mon maître de langue, qui, après l'avoir

interrogée et avoir écrit ses aveux, la conduisit avec une autre personne pardevant un juge de paix, pour être assermentée. Son mari alla de café en café répandre contre moi d'atroces calomnies; il publia que j'avois contraint sa femme à faire cette déposition; que je l'avois gardée chez moi lors de la publication de mes mémoires, pour en obtenir des services, mais que je ne lui avois jamais accordé aucun dédommagement. En un mot, il vomit contre moi tout ce que la malveillance put lui suggérer de plus noir; et non content de satisfaire de vive voix son lâche ressentiment, il m'écrivit une lettre capable de faire rougir la créature la plus effrontée.

Cette lettre a été déposée entre les mains du chevalier Samson Wright. Comme son auteur craignoit les suites d'une pareille incartade, il eut la précaution de se cacher; et pour se mettre plus surement à l'abri des poursuites, il fit courir le bruit qu'il étoit mort. Pour mieux en imposer au public, son épouse prit le deuil, disant aux personnes qui la questionnoient, que son mari étoit mort en Hollande.

On assure cependant qu'il vit encore; j'ai même entendu dire qu'il s'occupoit à rassembler les matériaux de la fameuse histoire de l'aventurier Cagliostro, qui a fixé sur lui l'at-

tention de l'inquisition, et qui pourroit bien ne sortir du château Saint-Ange, où le Saint Père l'a fait enfermer, que pour aller consommer sur une place publique les grandes destinées qu'il s'est dit appelé à remplir.

Je m'attends bien à n'être pas épargnée dans toutes les rapsodies qui sortiront de la plume de Costa. Il l'a si souvent employée pour me nuire, qu'il ne lui sera pas difficile d'imaginer de nouvelles calomnies, et d'enchérir encore sur les invectives qu'il a vomies contre moi. Il lui prit un jour envie d'écrire à M. Tillet une lettre dans laquelle, après diverses réflexions critiques sur mon compte, il finit par me plaindre en ces termes : « M. « de la Motte a abandonné son épouse, qu'il « rendoit très-malheureuse : mais non content « de la quitter, il a emporté avec lui ar- « gent, meubles, etc. etc. » Cette lettre étoit signée *Angélique*, qui n'a jamais écrit de choses semblables. Elle me l'a juré les larmes aux yeux, me disant qu'elle seroit un monstre d'ingratitude si elle l'avoit fait, mais qu'elle en étoit incapable.

Dans une autre de ses lettres, également signée *Angélique*, il assure qu'un Lord qui me combloit de bienfaits, ayant appris que j'aimois à écrire des pamphlets, sans autre motif qu'un intérêt sordide, bien qu'il fût

empressé à pourvoir à tous mes besoins, avoit cessé de me prêter son assistance, etc. etc. Les protestations d'Angélique m'ont paru si sincères, que je ne puis croire que cette lettre soit de son invention. A qui donc puis-je l'attribuer, qu'à l'auteur des autres impostures imaginées pour me rendre l'objet de la haine publique?

Lorsque j'ai fait mention de l'inhumanité de mes parens à mon égard, en même temps que des procédés généreux de mademoiselle Charton, j'ai oublié d'insérer une lettre qu'elle m'écrivit, en réponse à celle qui lui apprenoit mon arrivée en Angleterre: la bonté d'ame de cette tendre amie offre un contraste frappant avec la dureté de cœur de madame Suremont. Je crois que mes lecteurs me sauront gré de donner ici une copie de sa lettre.

LETTRE DE Mlle. CHARTON.

« Madame,

« Permettez-moi de commencer ma lettre « par des félicitations; votre heureuse arrivée « en Angleterre m'en offre les moyens, et la « bonté que vous avez eue de me l'apprendre « vous-même, mérite mes sincères remercî- « mens. Cette complaisance me cause une « satisfaction d'autant plus vive qu'elle me

« prouve que vous êtes persuadée de tout l'in-
« térêt que vous m'inspirez. Soyez assurée que
« le plus ardent de tous mes desirs, est que
« désormais vous éprouviez autant de bonheur
« que vous avez jusqu'ici essuyé d'infortunes ;
« fiez-vous toujours à la sincérité de celle
« qui, sans connoître la source de vos malheurs,
« n'en a pas moins gémi sur la rigueur inouie
« de votre destinée.

« Vous m'affligez en me remerciant de ce
« que j'ai fait pour vous. Marianne a donc exa-
« géré le prix d'un service trop au dessous de
« ce qu'exigeoit votre situation, et sur-tout
« de ce que j'aurois desiré être à portée de
« faire. L'humanité est un devoir ; l'humanité
« pour un cœur sensible est la première des
« jouissances.

« Permettez-moi, Madame, de vous rap-
« peler à des temps plus heureux ; et ce sou-
« venir vous persuadera que si mes moyens
« d'obliger avoient correspondu à mon incli-
« nation, il n'est rien que je n'eusse fait pour
« m'acquitter envers une personne, dont tous
« les procédés à mon égard ne seront jamais
« effacés de ma mémoire. Vos malheurs, loin
« d'avoir affoibli ma reconnoissance, l'ont au
« contraire rendue plus vive et plus inquiète.
« C'est avec peine que je vous ramène sur l'ins-
« tant où, rendue à une liberté dont vous ne

« pouviez jouir, puisque vous vous trouviez « exposée aux privations de tous les genres, « vous m'envoyâtes Marianne. Figurez-vous, « s'il est possible, quels furent mon étonnement, « mon anxiété, mon embarras. Apprendre que « vous aviez besoin de secours, et incapable « de vous en offrir; obligée de garder un secret; « être forcée, en le gardant, de comprimer « les élans du zèle qui m'animoit pour vous, « dans la crainte qu'une indiscrétion ne devînt « fatale à vos intérêts; gênée par l'absence de « M. de a Tour, forcée par les circonstances « de m'adresser à madame de Suremont, sans « connoître vos affaires, sans savoir les rela- « tions que vous aviez ensemble, je ne pus « recourir qu'aux prières et aux supplications, « dans l'ignorance où j'étois des causes qui lui « faisoient un devoir de ne pas vous refuser « son assistance.

« Vouss avez ce qui est résulté de mes dé- « marches, puisque vous vîtes M. de Sure- « mont la nuit même qui a suivi mon entrevue « avec lui. Je ne puis m'empêcher d'observer « que les foibles secours que vous en reçûtes, « étoient insuffisans pour vous mettre à même « de gagner l'Angleterre : aussi ne fus-je pas « étonnée de voir reparoître Marianne à Bar- « sur-Aube. Je sentis alors plus que jamais « tout ce que votre situation avoit d'affreux.

« Je déclare encore, que depuis l'époque « de l'horrible catastrophe dont je ne puis « supporter l'idée, je n'ai rien appris qui fût « relatif aux affaires de votre mari ; j'ai même « évité tout ce qui pouvoit me retracer de « cruels souvenirs. Enfin, Marianne, après « avoir été mal accueillie par la famille de « M. de la Motte, résolut de se rendre à Paris. « A son retour à Bar-sur-Aube, elle me fit « voir un petit paquet de hardes et quelques « louis qu'elle avoit apportés de la capitale, « avec un autre paquet dans lequel se trou- « voient des chemises et un mantelet à vous « appartenant. Je n'ai pu voir, sans un véri- « table chagrin, que vos parens aient eu l'in- « humanité de laisser vendre ou mettre en « gage ces effets pour une somme modique, « et que votre parente ait eu la bassesse de « les acheter après le départ de cette pauvre « fille.

« Quant à moi, Madame, je n'ai rien fait « qui mérite des remercîmens, à moins que « vous ne comptiez pour quelque chose le léger « service que j'ai rendu à Marianne, en la dé- « barrassant d'un fardeau qui n'auroit pu que « l'incommoder beaucoup pendant sa route : la « somme modique que j'ai avancée est de trop « peu de conséquence pour mériter de votre « part la moindre attention. Je n'ai jamais re-

« gretté qu'une seule fois de n'être pas riche,
« et ce fut dans cette circonstance.

« La situation dans laquelle vous avez
« trouvé M. de la Motte, m'a affligée et m'af-
« flige encore ; dites-lui, Madame, que la dis-
« tance qui nous sépare les uns des autres,
« n'a point refroidi le sincère attachement que
« je vous ai voué à tous les deux : j'ai toujours
« été jalouse de vous en donner des marques,
« et je me trouverai heureuse de vous prouver
« dans tous les temps les sentimens respec-
« tueux avec lesquels,

« J'ai l'honneur d'être,

« MADAME,

Votre très-humble et
obéissante servante,

MÉLANIE CHARTON. »

Bar-sur-Aube, le 12 septembre 1787.

Après tout ce que j'ai eu à souffrir des gens acharnés à me persécuter, pourroit-on croire que non-contens de faire épier mes démarches, ils m'aient poursuivie jusque dans la retraite où j'ai voulu me dérober aux yeux d'un monde que j'ai tant de raisons de haïr ? Dès qu'ils apprirent que je n'étois pas à Paris, comme ils l'avoient cru, les pamphlets calomnieux reparurent de nouveau contre moi ; je me vis

attaquée dans les papiers publics avec plus de virulence que jamais; on chercha enfin à découvrir ma retraite, et on ne tarda pas à y réussir.

Des gens soudoyés s'assemblèrent un jour à la porte de la maison où j'occupe un appartement, à dessein d'effrayer la femme qui demeure au rez-de-chaussée, par leurs clameurs et l'opinion défavorable qu'ils cherchèrent à lui inspirer de mes principes. « Connoissez-vous, lui dirent-ils, la personne qui « est logée chez vous? C'est la fameuse com- « tesse de la Motte qui a fait un libelle contre « le gouvernement; soyez sûre qu'à présent « que l'on sait où elle demeure, on viendra « l'enlever de force, et vous serez fâchée qu'une « semblable esclandre arrive dans votre mai- « son : prenez-y garde, cette femme est vrai- « ment dangereuse. »

De semblables insinuations étoient bien faites pour effrayer des personnes qui ne connoissent pas les lois du pays qu'elles habitent.

Le lendemain, nouvelle scène; les mêmes personnes s'assemblent, et ordonnent à mon hôtesse de me chasser à l'instant de sa maison : on enchérit sur ce qu'on avoit dit la veille, et on parvient à la décider à se débarrasser d'une femme si dangereuse, sur-tout quand on lui eut annoncé qu'un régiment au service de

de France devoit venir m'enlever jusque dans mon appartement. Cette farce ridicule m'auroit obligée de changer de logement, si une personne de considération n'avoit rassuré ma tremblante hôtesse, en lui faisant entendre qu'un semblable événement ne pouvoit avoir lieu, et qu'elle répondoit de tout ce qui pouvoit arriver. Je suis donc restée dans le même asyle, et je n'ai pas encore eu de raison d'en choisir un autre.

Je crois connoître les auteurs du tour qu'on a voulu me jouer. Sans doute on veut, à force de contrariétés, de persécutions et d'injustices, me faire descendre dans la tombe. Mes ennemis n'attendent que ce moment pour se disputer le plaisir barbare d'outrager ma mémoire par un nouvel enchaînement de calomnies. On poussera peut-être l'imposture jusqu'à donner au public une histoire de ma vie, qu'on prétendra être sortie de ma plume, et dans laquelle je serai chargée de tous les crimes. Le vol du collier ne sera plus un problême, je m'en accuserai coupable. Mon nom sera prononcé avec indignation et mépris par toutes les générations futures, et mes ennemis s'assureront un triomphe complet. Idée déchirante, idée affreuse, idée qu'il m'est impossible de supporter !.. Mais non, ils ne triompheront pas; leurs efforts, leurs manœuvres,

leurs lâches perfidies... je les dédaigne ; et ma justification une fois publiée, si je meurs, je mourrai tranquille, je mourrai avec la consolation d'avoir détrompé la saine partie du public. Que m'importeront alors le mensonge et la haine de tant de gens dont j'aurai démasqué la turpitude?

Je ne fus pas plutôt renfermée à la Bastille, que la maison de Rohan fit courir le bruit que je m'étois approprié un nom illustre, afin d'acquérir de la considération et faire des dupes. M. Doillot, informé de ces bruits, me questionna sur ma naissance, et me demanda de quelle manière je pourrois prouver mes prétentions, puisque mes papiers avoient été déposés dans les archives de la Bastille.

Cette objection de M. Doillot m'ayant inspiré l'idée de faire la demande de mes papiers, le comte de Vergennes, mon ennemi, me fit répondre qu'il ne pouvoit rien dans cette affaire, que c'étoit au Parlement qu'il falloit que je m'adressasse. Je le fis, et on me dit qu'on ne pouvoit pas m'accorder cette satisfaction. Alors M. Doillot alla trouver M. d'Hozier de Serigny, qui ne fit aucune difficulté de lui remettre les titres généalogiques signés par lui, que j'insère à la suite de cet ouvrage, et que mon avocat eut soin de rendre publics. N'est-il pas étonnant qu'on ait refusé à la Bas-

tille de me rendre des papiers qui n'étoient importans que pour moi seule, tandis qu'on ne fit nulle difficulté de remettre à Cagliostro et à son épouse les bijoux qu'ils avoient avec eux lorsqu'ils furent arrêtés? Pourquoi n'usa-t-on de rigueur qu'envers une femme dont la naissance exigeoit quelques égards, et dont le crime, s'il étoit vrai qu'elle fût coupable, étoit encore à prouver?

Le parti que prit mon conseil de faire imprimer ma généalogie, ferma sur cet objet la bouche de mes détracteurs, qui eurent aussitôt recours à un autre expédient dont ils se promirent plus de succès. Croyant qu'il leur seroit plus facile d'attaquer l'origine de mon mari, ils publièrent par tout qu'il étoit fils d'un pauvre boulanger de Bar-sur-Aube, nommé la Motte, qui avoit quitté son état pour prendre les armes, et qui, après avoir obtenu la croix de S. Louis en récompense de ses services, avoit fini par être pourvu d'un brevet de colonel.

A dessein de réfuter ces calomnies, M. Doillot écrivit à madame de la Motte pour lui demander ses titres de famille, ceux que nous avions entre les mains ayant été saisis avec les miens, et déposés à la Bastille. Madame de la Motte les lui envoya sur-le-champ, et il les inséra dans mon mémoire. Comme je

ne veux pas abuser de la patience de mes lecteurs, je passerai légérement sur cet article, et je n'en dirai que ce qu'il importe que l'on sache, pour n'être pas la dupe des fausses assertions d'une foule d'imposteurs soudoyés pour m'outrager de toutes les manières. M. de la Motte et son père ne sont pas nés en Champagne, mais bien dans la basse Gascogne, d'une famille noble et très-considérée dans le pays. On compte parmi les aïeux de M. de la Motte, trois Chevaliers de l'ordre du S. Esprit et trois de l'ordre militaire de S. Louis, dont le dernier étoit le père même de mon mari.

Sous le règne de Louis XIV, plusieurs de ses ancêtres eurent l'honneur de recevoir des lettres de ce monarque, qui les consulta sur plusieurs affaires importantes, relatives aux différentes guerres qu'il eut à soutenir. Dans chacune de ces lettres, il les qualifioit de *cher et bien amé* chevalier de la Motte. Ces lettres, jointes aux titres authentiques de cette famille, leur ont donné une grande considération dans leur province. Un mérite distingué rehaussoit cet avantage, les ancêtres de M. de la Motte s'étant comportés dans toutes les occasions en bons officiers et en vrais gentilshommes.

Le père de mon mari, après avoir été lieu-

tenant-major dans le régiment des comtes et vicomtes d'Argouge, quitta ce corps pour entrer dans celui des Gendarmes, où il fut fait Commandant de la compagnie des Bourguignons. Ce brave militaire fut tué à la tête de sa compagnie, à la fameuse bataille de Minden. Mon mari, son fils unique, fut reçu dans la Gendarmerie à l'âge de quinze ans, en qualité d'enfant du corps; et il ne tarda pas à y être très-considéré, quoi qu'en disent ses détracteurs, qui prétendent qu'il fut obligé de demander sa démission, dans la crainte d'être chassé ignominieusement pour une faute grave. Cette calomnie, à la vérité, n'a pas été audacieusement répandue; on n'a fait qu'y donner lieu par des insinuations secrètes. Une imposture si facile à réfuter ne pouvoit circuler que de cette manière.

M. de la Motte servit près de seize ans dans les Gendarmes; et dans le brevet de retraite que lui donna son commandant, il est fait mention très-honorable de la manière dont il s'est comporté dans son corps. Sans rien ôter au mérite des autres officiers, on honoroit mon mari d'une distinction particulière. MM. le marquis d'Autichamp, le comte de Vertillac, le comte de Challup, pourroient rendre le témoignage le plus satisfaisant de ses services. Ils le pressèrent long-temps de

ne pas quitter le corps ; ils vinrent même chez moi pour le faire changer de résolution, en observant que s'il cédoit à leurs instances, M. d'Antichamp auroit plus de moyens de s'occuper de ses intérêts.

On peut voir d'après cet exposé, que je n'ai rien dit sur la naissance et la conduite de M. de la Motte, qui ne soit de la plus parfaite exactitude. Que ceux qui croient pouvoir me convaincre d'imposture, se nomment. Ils ne le feront pas ; ils craindroient, les lâches, que je ne leur donnasse un démenti formel, et c'est dans les ténèbres qu'ils distillent leur noir venin. Mais il semble que l'opprobre juridique auquel nous avons été livrés, ait justifié toutes les imputations qui nous ont été faites, quelles qu'elles soient. Un arrêt injuste nous a flétris : nos ennemis qui l'ont provoqué, y ont trouvé un prétexte pour de nouvelles persécutions, et on s'est plu, comme à l'envi, à ajouter à notre détresse.

Quelles insignes calomnies j'ai déja vu s'élever contre moi ! avec quel acharnement on me poursuit jusque dans l'humble retraite où mes derniers malheurs m'ont conduite ! Tel est le but des intrigans, des fourbes, des scélérats ; ils aiment à prêter aux autres les vices dont ils sont gangrenés.

Les femmes qui ont perdu avec la modestie

de leur sexe, les autres vertus qui en sont inséparables, croient facilement qu'il n'en coûte rien à une femme pour être foible, que d'une foiblesse aux plus grands excès il n'est qu'un pas, et qu'elle finit bientôt par être une créature sans frein, aux yeux de laquelle rien n'est sacré.

Ceux-là décorent mon mari de leurs vices et de leurs forfaits; celles-ci me prêtent leurs foiblesses et leurs intrigues. Les belles ames, les ames honnêtes, n'ajouteront pas foi sans doute à leurs impostures. Plus ils cherchent à nous avilir, plus les personnes qui craindroient de se tromper doivent se tenir sur leurs gardes et ne nous juger que d'après les faits.

Me permettra-t-on de présenter à mon sexe quelques réflexions qui ne sont pas étrangères au bonheur des femmes en général, ni de chacune d'elles en particulier? De toutes celles qui ont eu à se plaindre de la méchanceté des hommes, je suis sans contredit la première. Une triste expérience m'a appris à connoître leurs manœuvres, et les divers ressorts qu'ils font jouer pour arriver au but qu'ils se proposent d'atteindre. Je peux donc leur rendre un service essentiel, en leur indiquant ce dont elles ont à se garantir, avec les moyens d'éviter les piéges dont la malveillance les environne, et sur-tout de se mettre en garde contre

le penchant, malheureusement trop commun parmi elles, de porter atteinte à la réputation de leurs semblables.

La réputation d'une femme est une fleur dont le moindre souffle peut ternir l'éclat; fraîche et brillante le matin, on la voit décolorée et penchée sur sa tige avant le coucher du soleil : le fier aquilon a soufflé sur elle, et elle ne vit plus. Hélas! que de fois il arrive qu'une femme respectée du public, chérie de ses proches, adorée de tous ceux qui la connoissent, finit par être un objet de mépris et de haine, non par le mal qu'elle a fait, mais par celui qu'on lui a fait commettre! Et souvent quel est l'être barbare qui a troublé sa tranquillité, anéanti son bonheur? Une amie prétendue, un monstre sous une forme femelle, dont l'unique occupation est de courir de cercle en cercle pour y semer sourdement des bruits calomnieux, qui finissent par s'accréditer et former l'opinion publique. C'est tantôt sous le voile d'une fausse pitié qu'elle fait circuler ses fausses insinuations; tantôt c'est une demi-phrase plus expressive, plus outrageante mille fois que n'auroit été la phrase entière : un regard, un sourire, un seul mot même suffit pour ébranler la réputation la mieux établie.

Lorsqu'une de ces femmes, que malheu-

reusement on rencontre par-tout, se présente et s'apprête à distiller le noir venin dont est remplie sa bouche empoisonnée, le parti le plus prudent que l'on ait à prendre est de l'acceuillir avec une froideur repoussante, d'affecter un air sévère, et ne pas même dissimuler une vertueuse indignation, si son impudence n'est point découragée. Il importe au bonheur général, il importe au bonheur particulier de n'écouter qu'avec une sage défiance tout ce qui tend à inculper quelque individu que ce soit. Avant que d'ajouter foi à ces sortes de rapports, il faut d'abord prendre des informations sur le caractère de la personne qui les fait, examiner ensuite s'il y a de la vraisemblance dans les imputations, eu égard à celle qui en est l'objet, enfin s'il y a quelque chose de plus que cette vraisemblance, et si c'est autre chose qu'une adroite imposture.

Qu'on ne s'empresse jamais de croire le mal, le repos des sociétés et celui des familles ne pourront qu'y gagner. Un des plus grands obstacles à leur bonheur est, sans contredit, cette foule de femmes dangereuses qui sèment par-tout où elles s'insinuent la défiance, la haine et la discorde.

Dans le temps de ma prospérité, une femme que je connoissois à peine voulut jouer auprès

de moi le rôle d'officieuse; elle s'avisa de me donner des conseils sur la conduite que je devois tenir, et de me faire en même temps des rapports insidieux et perfides sur celle de mon mari. Je ne tardai pas à deviner ses motifs; et, loin de prêter l'oreille à ses discours, je rompis avec elle, et je ne voulus jamais la revoir. J'appris peu de temps après qu'elle avoit déja porté la division dans cinq à six familles qui avoient eu le malheur de l'accueillir. Mais mon exemple fut bientôt suivi par toutes les personnes dont elle chercha à surprendre la confiance, et cette femme devint un objet d'horreur et de mépris par tout le monde.

C'est pour leur intérêt, pour leur bonheur, pour celui de tout ce qui leur est cher, que les femmes devroient fermer l'oreille à la voix de la médisance. Par ce moyen elles écarteroient de la carrière qu'elles sont obligées de parcourir, les épines sans nombre dont elle est semée. L'indulgence envers les autres fait qu'on jouit de soi-même, que l'on ne trouble le bonheur d'aucun individu ; elle nous concilie l'affection de tous les êtres vertueux, et ceux qui ne le sont pas ne peuvent nous refuser leur estime. Les calomnies qui sont propagées par une femme artificieuse, s'accréditent et circulent aisément. Que la société les note d'infamie, et bientôt on ne verra plus de ces

monstres femelles, qui n'existent que pour le supplice de leurs semblables.

Je ne finirois pas, si je rapportois toutes les noirceurs que l'on a répandues sur mon compte et sur celui de mon mari, pour nous perdre dans l'esprit du public. Les auteurs de ces lâches impostures sont peu redoutables sans doute; mais, malgré le mépris qu'ils inspirent, ils n'en sont pas moins ardens dans leurs abominables projets.

J'ai lu il y a quelques mois, dans plusieurs papiers publics, que M. de la Motte avoit présenté deux pétitions à l'Assemblée Nationale; qu'elles avoient été rejetées avec dédain, sans qu'il y fût donné aucune réponse. Ce paragraphe est moins injurieux pour mon mari et pour moi, qu'il ne l'est pour les Législateurs de la France, pour ces hommes courageux autant qu'éclairés, qui étonnent l'univers par leur sagesse profonde et l'impartialité de leurs décisions. C'est un outrage dirigé contre les Représentans de la Nation Française, qu'ils dédaignent sans doute, mais qui doit leur être dénoncé, puisque son auteur avoit pour but de reprocher à l'Assemblée Nationale cette odieuse partialité qui a souillé la mémoire des Parlemens. Cet insigne imposteur n'en imposera qu'à ceux qui aiment à être trompés. Il est tout simple que dans ce mo-

ment, où tant d'objets de l'intérêt le plus pressant sont soumis à la décision du Corps Législatif, les demandes de M. de la Motte soient restées sans effet ; mais la justice de ce Sénat auguste s'est manifestée d'une manière trop éclatante, pour qu'on lui suppose de l'indifférence envers des malheureux qui réclament son appui.

Je suis Française ; j'aime ma patrie ; je vénère les braves patriotes qui s'occupent sans relâche des moyens d'assurer sa gloire et son bonheur ; et, quelque urgente que soit la nécessité de me faire rendre justice, je serois au désespoir que la discussion de ce qui m'est personnel interrompît le cours des opérations qui fixent en ce moment les regards et l'admiration de l'Europe.

Mon mari est dans les mêmes sentimens que moi. Plein de confiance dans la justice de sa cause et dans l'humanité des libérateurs de la France, il attend patiemment qu'ils aient mis la dernière main à la Constitution, pour entendre les réclamations de deux époux opprimés, qui fondent sur l'équité du Corps Législatif leurs dernières espérances.

Ma sœur m'a fait part d'un nouveau trait d'injustice de la maison de Rohan. Elle a réclamé nos titres et divers papiers de famille dont le gouvernement s'est emparé. On les

lui refuse, graces aux manœuvres du Cardinal qui a eu le secret de se les approprier, et qui n'a omis aucun des moyens propres à en empêcher la restitution, comme celle de nos biens. Ma sœur lui a intenté plusieurs procès qui n'ont abouti qu'à lui causer des chagrins infinis, et à l'entraîner dans des dépenses considérables. Je n'ignore pas que le Cardinal ne fait que suivre la marche qui lui a été tracée. On lui a donné toutes les facilités possibles de prouver son innocence, et il n'a pas manqué d'en profiter. Sans doute il n'est pas coupable du vol du collier, mais il ne peut pas disconvenir que je le suis encore moins que lui. Pourquoi donc a-t-il cru devoir, en retenant sans motifs légitimes nos titres et nos biens, ajouter encore à toutes les persécutions qu'il nous a fait essuyer? Sa conscience seroit-elle inaccessible aux remords que doit exciter une injustice si gatuite?

Les objections qu'il a toujours opposées aux réclamations de ma sœur, sont que mon mari et moi sommes coupables, et que nous avons été condamnés comme tels. Ma sœur de son côté, pour détruire cette allégation, engage le Cardinal à jeter les yeux sur l'arrêt qui nous condamne, en lui disant que ce n'est pas pour nous être approprié le collier que nous avons été voués à l'opprobre, mais bien

parce que le sieur Vilette a prétendu que je l'avois amené à signer l'approuvé *Marie Antoinette*. Ce fut sur cette déposition, bien qu'elle ne formât qu'une demi-preuve, que l'on m'a condamnée, parce que j'avois été jugée d'avance, et qu'il falloit que je succombasse.

Le Parlement qui m'a livrée à l'infamie a été injuste; les agens du domaine, qui me retiennent ma propriété, ne le sont pas moins. Le Cardinal m'outrage encore plus : c'est le triomphe complet de l'inhumanité et de l'injustice. Cependant ma sœur continue ses impuissantes réclamations, et elle consume en inutiles démarches le peu qui lui reste de fortune.

Je sais bien, me dit-elle dans une de ses dernières lettres, que le foible ne peut rien contre un adversaire puissant : le Cardinal est opulent; je n'ai pour moi qu'un nom, et aujourd'hui cet avantage est compté pour rien.

Tout le monde a dû voir clairement que le crédit de la maison de Rohan a été le grand ressort qui a fait agir les juges dans ma malheureuse affaire. J'étois telle que l'oiseau qui, après avoir été pris dans le filet tendu par l'oiseleur, se débat envain et épuise ses forces en tentatives impuissantes pour recouvrer sa

liberté. Je vais mettre sous les yeux de mes lecteurs un paragraphe du *Morning Post*, en date du 24 décembre 1787, qui prouvera qu'il ne m'a pas été possible d'échapper aux piéges tendus pour me surprendre.

L'abbé Sabbatier, que le Roi de France a fait emprisonner, possède une grandeur d'ame capable de réconcilier avec le genre humain le misanthrope le plus obstiné, et de lui faire oublier les foiblesses et les vices de ses semblables.

Il est peu d'hommes aussi versés dans la littérature ancienne et moderne ; il n'en est pas un qui soit plus bienfaisant, qui ait des notions plus justes sur l'honneur, qui possède plus de vertus précieuses à la société.

Un attachement pour la maison de Rohan, fondé sur la reconnoissance, est la cause secrète de sa disgrace, et prive la France d'un de ses plus beaux ornemens.

D'une intégrité supérieure aux ressources de la corruption, plein de dignité et de cette fermeté courageuse qui se joue des efforts du despotisme, il résolut de défendre le Cardinal, persuadé qu'il avoit été dupe et qu'il pourroit être la victime des artifices et de l'influence d'une femme : il vit le danger auquel étoit exposé le prince, et il prit la généreuse résolution de défendre une cause qu'il

croyoit être celle de la vérité. Non content de sacrifier à l'amitié la faveur dont il jouissoit auprès de son Souverain, lorsqu'on lui eut dit qu'il ne pouvoit point prendre une part active dans cette affaire, parce qu'il étoit ecclésiastique, il répondit : « Je résigne vo-« lontiers mes bénéfices et mon abbaye, pour « ne réserver que ma place de conseiller au « Parlement. Je déclare, (et j'en suis inti-« mement convaincu), que le cardinal de « Rohan n'est point coupable de ce dont on « l'accuse. »

Il est plus aisé de deviner que de décrire l'effet que produisit cette déclaration accompagnée d'un tel sacrifice. Cependant, en excitant l'admiration de quelques citoyens vertueux, il perdit les bonnes graces de son Souverain, et se fit des ennemis de tous les partisans de la Reine.

L'attachement et la reconnoissance de M. Sabbatier pour le Cardinal, suffiroient pour immortaliser sa mémoire ; et quand on le voit plaider la cause de la liberté et défendre la Nation entière, trop long-temps accablée sous le joug d'un despotisme odieux, on ne peut s'empêcher d'admirer son patriotisme, et de lui souhaiter les succès qui sont dûs à tant de généreux efforts.

Son frère, qui ne lui cède en rien quant aux qualités

qualités aimables, est peut-être le seul Français qui possède assez parfaitement la langue anglaise pour apprécier les beautés de Shakespeare, et convenir qu'il est supérieur à tous les poètes Français.

Le Roi peut retenir dans les fers l'abbé Sabbatier; il peut l'accabler de toute sa disgrace, lui enlever ses biens, même proscrire sa tête; mais il n'est pas en sa puissance de ternir sa gloire.

Je supplie mes lecteurs de faire attention au paragraphe que j'ai inséré tout entier. Quand on y lit, *la femme dont l'influence et les artifices avoient failli le faire succomber*, imagineroit-on que c'est de moi dont il s'agit?

Pourquoi un homme si *vertueux, si noble, si grand*, n'a-t-il pas su protéger mon innocence, puisqu'il n'en pouvoit pas plus douter que de celle du Cardinal? Il n'ignoroit pas que ce dernier avoit eu des conférences avec Sa Majesté : il le savoit; et, par l'aveu qu'il auroit dû en faire, il auroit sauvé mon honneur, et disculpé le Cardinal à qui il avoit voué un attachement inviolable. Alors il eut prouvé en effet que la vertu et la vérité étoient le mobile de ses actions.

C'est, je crois, le frère de M. Sabbatier qui a fait insérer ce paragraphe dans les papiers

anglais, ou peut-être le Cardinal lui-même, qui a voulu rendre cet hommage à un homme auquel il devoit toute sa reconnoissance.

On ne sera peut-être pas fâché de connoître encore une des preuves que le Cardinal, par l'avis de son conseil, produisit contre moi. J'ai dit au commencement de mon histoire que ce fut à Saverne que je fus présentée à ce Prince, pour la première fois; mais il importoit à Son Eminence que cela ne fût pas ainsi; et, pour détruire l'effet de mon assertion, le Cardinal remit à M. de Marcé une lettre de M. de Boulainvilliers, écrite à M. Bideau son aumônier, que je crois devoir transcrire ici.

« MONSIEUR,

« L'état de souffrances continuelles de ma-
« dame de Boulainvilliers ne permettoit ni
« à elle ni à moi, en quittant Strasbourg,
« de profiter de l'invitation flatteuse que nous
« avoit faite le Prince, d'aller passer quelques
« jours à Saverne. C'est avec plaisir que je
« saisis cette occasion, pour donner à M. le
« prince de Rohan le témoignage que je dois
« à la vérité, en attestant ici que nous n'avons
« point été à Saverne, etc. »

M. de Marcé fut d'avis de ne point faire

entrer cette lettre dans les procès-verbaux, le public ayant appris dans le temps, par les papiers-nouvelles, que madame de Boulainvilliers s'étoit rendue à Saverne, dans l'intention de voir le Cardinal. De mon côté je ne fus pas peu surprise de reconnoître l'écriture du Marquis : c'étoit le dernier coup que sa haine vouloit porter à mon innocence.

Cet homme n'a jamais cessé d'être mon persécuteur, depuis le fatal moment où ses yeux se sont portés sur moi, jusqu'à celui où j'ai succombé victime de l'injustice la plus sanglante ; et ce fut lui qui, à la vente de mes effets, en acheta la plus grande partie, sans autre objet peut-être que le plaisir cruel de contribuer à l'injuste aliénation de notre propriété.

Je ne voudrois point d'autres preuves de la facilité avec laquelle le Cardinal a suborné des témoins, et de l'empressement que chacun d'eux, par des motifs divers, a mis à lui prouver son dévouement. Je ne me permettrai pas de pousser plus loin mes réflexions, je n'en ai que trop fait dans le cours de cet ouvrage ; et j'ose encore une fois implorer l'indulgence de mes lecteurs, pour tout ce qui se trouve de défectueux dans cette narration, qui est le tableau fidèle de mes malheurs.

Je crois devoir, avant de quitter ma plume, rappeler au Prince de qui j'implore la justice, un beau trait d'un de ses illustres aieux, Louis XIV; persuadée que le Monarque qui règne sur les Français, ne dédaignera pas d'imiter un exemple d'équité si conforme aux dispositions qui le caractérisent.

Louis XIV, traversant un jour le bois de Boulogne, pour se rendre à Saint-Denis, en admira beaucoup la beauté; et sa proximité de Versailles lui faisant naître le desir de l'ajouter à ses domaines, il demanda par quel moyen les religieuses de Longchamp en avoient acquis la possession. Les ministres apprirent à Sa Majesté que ce bois avoit jadis appartenu à la couronne, et qu'il avoit été donné aux religieuses par S. Louis, pour la dot de sa fille Isabelle, lorsqu'elle avoit pris le voile dans cette Abbaye.

Le Roi crut alors qu'il ne lui seroit pas difficile d'en recouvrer la propriété; et en conséquence, il en fit faire la demande aux religieuses, qui refusèrent de remettre au Roi un bien qui leur appartenoit légitimement.

Le ministre, au nom du Roi, intenta un procès aux dames de Longchamp; et Louis quatorze lui ayant un jour demandé s'il

croyoit que la chance seroit pour lui : « Oui, « Sire, répondit le ministre ; comme Roi, « Votre Majesté est sure de gagner. — Et « comme particulier, répliqua Louis XIV ? — « Votre Majesté perdra. — En ce cas, reprit « le Monarque, qu'on me juge en particulier. »

Ce Prince prit ensuite des arrangemens à l'amiable avec les religieuses de Longchamp. Un échange eut lieu, et le bois de Boulogne devint la propriété du Roi. On a conservé dans les archives de l'Abbaye les paroles mémorables et vraiment nobles de Louis XIV ; je les ai lues moi-même, et c'est avec plaisir que je les rappelle à mes lecteurs.

Je m'arrête ici. Tout ce que la conviction de mon innocence m'a fourni de moyens pour la prouver d'une manière incontestable, je l'ai mis sous les yeux du public. Un autre sans doute eût montré plus d'adresse dans l'exposition des faits et l'enchaînement des preuves ; un autre eût pu faire concourir les courageux efforts du génie au triomphe de la vertu persécutée. Sans doute mes ennemis, (hélas ! ne suis-je pas encore assez infortunée pour ne plus mériter la haine ?) mes ennemis trouveront dans le désordre de mes idées et de mes sentimens un nouveau moyen d'accréditer leurs coupables impostures ; mais ce ne sont pas eux que je cherche

à convertir à la vérité. La passion les aveugle, et j'aurois beau faire pour leur ouvrir les yeux, ce seroit m'épuiser en efforts impuissans. C'est donc au public en général, que j'adresse ma justification ; c'est lui que je fais juge des preuves que je viens de mettre sous ses yeux. S'il lui reste des préventions, qu'il les examine, qu'il médite mes moyens de défense, et je ne balance pas à croire qu'elles ne tarderont pas à disparoître. J'attache un trop grand prix à son opinion pour renoncer encore à l'espoir de me la rendre favorable. Si un aveuglement obstiné.... Mais non... l'idée est trop effrayante... je ne survivrois pas à l'affreuse nécessité de ne pouvoir plus espérer.

Comme mes ennemis ont mis en œuvre toutes les ressources de leur malveillance, pour contredire ce que j'ai avancé relativement à mon origine, je joins ici un extrait des registres héraldiques de M. d'Hozier de Serigny, juge-d'armes de la noblesse de France, qui constate ma naissance de la manière la moins susceptible d'erreur.

MÉMOIRE

Sur la Maison de Saint-Remy de Valois, issue du fils naturel que Henri II, Roi de France, eut de Nicole de Savigny, Dame et Baronne de Saint-Remy.

Armes de la Maison de Saint-Remy de Valois.

D'argent à une face d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.

(Ier. Degré. 5e. *Aïeul.*)

Henri II, roi de France, eut de (1) Nicole de Savigny, Henri de Saint-Remy, qui suit ; ladite Nicole de Savigny, qualifiée de haute et puissante dame, dame de Saint-Remy, de Fontette, du Châtellier et de Noez, épousa Jean de Ville, chevalier de l'ordre du Roi, et fit son testament le 12 janvier 1590, où elle déclara : « Que le feu roi Henri II avoit « fait don à *Henri Monsieur*, son fils, de la somme de « 30,000 écus sol, qu'elle avoit reçue en 1558. »

(IIe. Degré. *Quatrième Aïeul.*) Henri de Saint-Remy, appelé *Henri Monsieur*, est qualifié de haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur et baron du Châtellier, de Fontette, de Noez et de Beauvoir, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, colonel d'un régiment de cavalerie

(1) Histoire généalogique de la Maison de France, le père Anselme, tom. 1, p. 136.

Histoire de France, par le président Hénault, in-4°. troisième édit. p. 315.

et de gens de pied, et gouverneur de Château-Vilain. Il épousa par contrat du 31 octobre 1592, passé à Essoye en Champagne, dame Chrétienne de Luz (1), qualifiée de haute et puissante dame, veuve de Claude de Fresnay, seigneur de Loupy, chevalier de l'ordre du Roi, et fille d'honoré seigneur Jacques de Luz, aussi chevalier de l'ordre du Roi, et de dame Michelle du Fay, seigneur et dame de Bazoilles; mourut à Paris le 14 février 1621, et eut de son mariage le fils qui suit :

(IIIe. Degré. *Trisaïeul.*) René de Saint-Remy, qualifié de haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur et baron de Fontette, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, mourut le 11 mars 1663. Il avoit épousé par contrat du 25 avril 1646, passé à Essoye, Jacquette Breveau, dont il eut, entre autres enfans, le fils qui suit :

(IVe. Degré. *Bisaïeul.*) Pierre-Jean de Saint-Remy de Valois, qualifié de haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur de Fontette, major du régiment de Bachevilliers cavalerie, naquit le 9 septembre 1649, fut baptisé à Fontette le 19 octobre 1653, épousa en premieres noces demoiselle Reine-Marguerite de Courtois, et en secondes noces, par contrat du 18 janvier 1673, passé à Saint-Aubin, diocèse de Toul, demoiselle Marie de Mullot, fille de Paul de Mullot, écuyer, et de demoiselle Charlotte de Chaslus; mourut avant le 4 mars 1714; et de son second mariage eut un fils qui suit :

(1) Les deux sœurs puînées, Marie et Magdeleine de Luz, épousèrent, l'une François de Choiseul, baron d'Ambouville; et l'autre Benjamin de Sancière, seigneur et baron de Tenance.

(V^e. DEGRÉ. *Aïeul.*) Nicolas-René de Saint-Remy et seigneur de Luz, fut baptisé à Saint-Aubin-aux-Anges, diocèse de Toul, le 12 avril 1678; servit le Roi, pendant dix ans, en qualité de garde-du-corps de Sa Majesté, dans la compagnie du duc de Charost; quitta le service pour se marier, épousa par contrat du 14 mars 1714, demoiselle Marie-Elisabeth de Vienne, fille de Nicolas-François de Vienne, chevalier, seigneur et baron de Fontette, de Noez, etc. conseiller du Roi, président, lieutenant-général civil et criminel au bailliage royal de Bar-sur-Seine, et de dame Elisabeth de Merrille; mourut à Fontette le 3 octobre 1759; et de son mariage eut deux fils, le premier, Pierre Nicolas-René de Saint-Remy de Fontette, né à Fontette le 3 juin 1716, reçu en 1744 cadet gentilhomme dans le régiment de Grassin, où l'on assure qu'il a été tué dans une occasion de guerre contre les ennemis du Roi; le second, Jacques qui suit:

(VIe. DEGRÉ. *Père.*) Jacques de Saint-Remy de Valois, appelé d'abord de Luz, et ensuite de Valois, qualifié chevalier, baron de Saint-Remy, naquit à Fontette le 22 décembre 1717, et fut baptisé le premier janvier 1718. Dans l'acte de son baptême qui constitue son nom et son état, son père présent est appelé et qualifié, « messire Nicolas-René de Saint-« Remy de Valois, baron de Saint-Remy; » et sa tante, qui fut sa marraine, y est appelée, « demoiselle « Barbe-Thérèse, fille de feu messire Pierre-Jean de « Saint-Remy de Valois; » l'un et l'autre y ont signé, Saint-Remy de Valois. Il épousa dans la paroisse de Saint-Martin de Langres, le 14 août 1755, Marie Jossel, dont il avoit déja un fils, qui suit; et

mourut *à l'Hôtel-Dieu de Paris*, le 16 février 1762, suivant son extrait mortuaire, où il est appelé et qualifié, « Jacques *de Valois*, *chevalier*, *baron de* « *Saint-Remy*. »

VIIe. DEGRÉ. *Produisans.*) Jacques de Saint-Remy de Valois, né le 25 février 1755, et baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Saint-Pierre et Saint-Paul de la ville de Langres, reconnu et légitimé par ses père et mère, dans l'acte de célébration de leur mariage du 14 août de la même année.

Jeanne de Saint-Remy de Valois, née à Fontette le 22 juillet 1756.

Marie-Anne de Saint-Remy de Valois, née aussi à Fontette le 2 octobre 1757.

Nous *Antoine-Marie* d'Hozier de Serigny, chevalier, juge-d'armes de la noblesse de France, chevalier grand'croix honoraire de l'ordre royal de Saint-Maurice de Sardaigne : certifions au Roi la vérité des faits contenus dans le mémoire ci-dessus, dressé par nous sur titres authentiques ; en foi de quoi nous avons signé le présent certificat, et l'avons fait contresigner par notre secrétaire, qui y a apposé le sceau de nos armes. A Paris, le lundi sixième jour du mois de mai de l'an 1776. *Signé*, D'HOZIER DE SERIGNY. *Plus bas :* Par Monsieur le Juge-d'armes de la noblesse de France, DUPLESSIS. *Et scellé.*

Nous soussigné, juge-d'armes de la noblesse de France, etc. certifions que cette copie du présent mémoire, est conforme à la minute conservée dans notre dépôt de noblesse ; en foi de quoi nous l'avons signée, et l'avons fait contresigner par notre secré-

taire, qui y a apposé le sceau de nos armes. A Paris, le jeudi treizième jour du mois d'octobre de l'an 1785. *Signé*, D'HOZIER DE SERIGNY.

Par Monsieur le Juge-d'armes de la noblesse de France. *Signé*, DUPLESSIS.

Certifié conforme à l'original trouvé chez le sieur de Laporte, et déposé aux archives du Comité de Surveillance.

Signé, VARDON ; RUAMPE ; L. M. MUSSET.
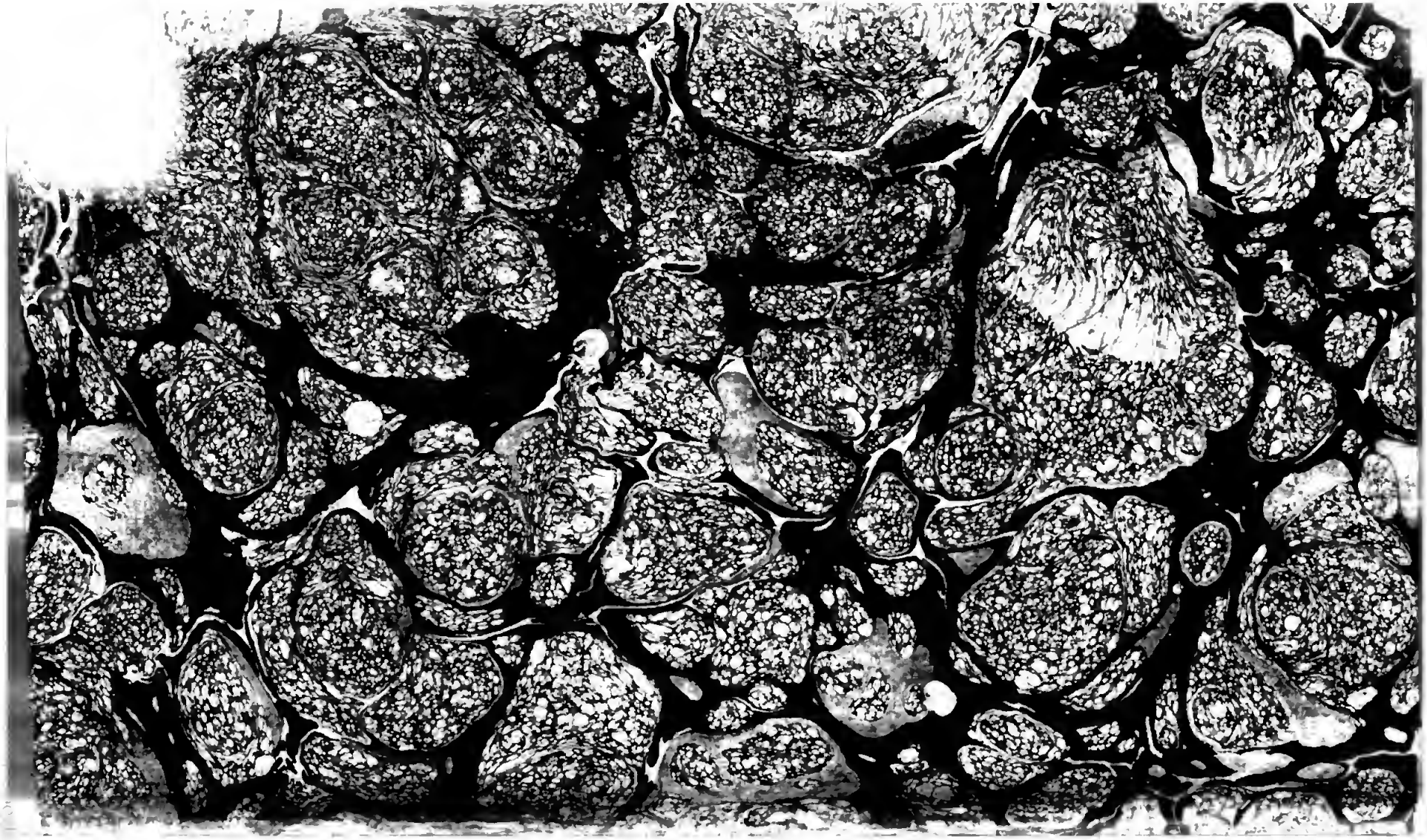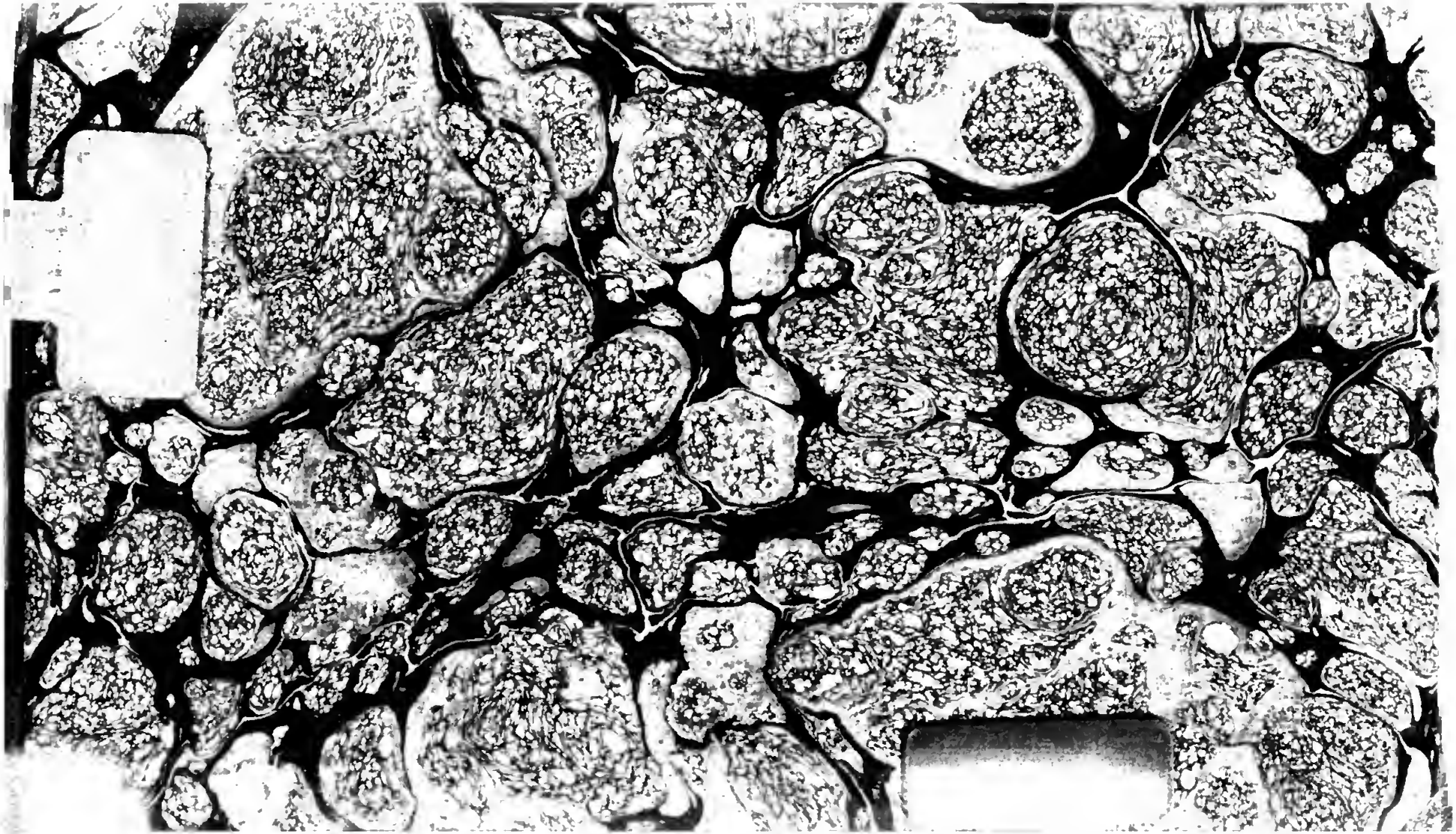
650589